Le Royaume du Saguenay sous le Régime français et au moment de la vague de
colonisation agro-forestière charlevoisienne.
Identification, localisation et mutation des populations locales.
NI la colonia de la Deservación
Nelson-Martin Dawson

Version finale

5 mai 2009

TABLE DES MATIÈRES

Table des figures	ii
Introduction	1
I- DE L'ETHNOGENÈSE INTRA-AMÉRINDIENNE	10
1 DE L'III (OGENESE INTRA AMERICALINE	•••••••••
A- Au temps de Champlain (1603-1635)	13
B- Au temps du père Le Jeune (1632-1649)	25
1. L'évangélisation des nomades	26
2. La nomenclature de 1643 et son analyse	44
C- Au temps de la percée missionnaire (1650-1760)	59
1. Les Kakouchak	64
2. Les Outakouamiouek	82
3. Les Mistassiniouek	93
D- Constat de l'ethnogenèse intra-amérindienne	113
1. L'effondrement des Montagnets	113
2. L'éclosion des Montagnais	118
a. Des épidémies	122
b. Des gentilés	124
a. Du caractère composite	
II- DU PHÉNOMÈNE DE MÉTISSAGE	135
A- Politique de la mixité	139
B- Parcours étymologique et sémantique du terme <i>métis</i>	
C- Au temps de la Ferme de Tadoussac	
III- DE LA VAGUE DE COLONISATION AGRO-FORESTIÈRE	185
A- Aux premiers temps de la pinière	
B- Au temps de l'installation ferme sur le territoire	214
CONCLUSION	230
BIBLIOGRAPHIE	235

Table des figures

Figure 1:	Croquis de la Piékouagamie	9
Figure 2:	Extrait de la carte de Champlain de 1612	17
Figure 3:	Mouchau Ouraganich sur la carte du père Laure de 1733	46
Figure 4:	Localisation de Mouchau Ouraganish sur une carte moderne	49
Figure 5:	Le « Domaine des Mistassins » sur la carte du père Laure de 1733	51
Figure 6:	Croquis du positionnement de quelques groupes mentionnés dans la nomenclature de 1643	52
Figure 7:	Extrait du croquis 14,18 des Delisle pour localiser les groupes indiens mentionnés dans la relation des jésuites de 1642-1643	53
Figure 8:	Extrait du croquis 14,10 des Delisle illustrant la partie du Canada comprise entre les lacs Outakouagami et Supérieur	55
Figure 9:	Le lac <i>Mikouachachich</i> et le <i>portage à l'écureuil</i> sur l'une des cartes du père Laure de 1733	
Figure 10:	Localisation de peuples indiens de la Piékouagamie et de quelques voisins immédiats vers 1643	58
Figure 11:	Pays des Outakouamiouek d'après Marcel Laliberté	88
Figure 12:	L'établissement de Nicolas Peltier en 1680	90
Figure 13:	Courbe des décès inscrits au Troisième registre de Tadoussac, 1721-1756	124
Figure 14:	Arbre généalogique de Oukanchich	132
Figure 15:	Les servantes Peltier	171
Figure 16:	Lien Peltier-Shabajou	175
Figure 17:	Lien Peltier-Chef de Sept-îles	177
Figure 18:	Lien Peltier-Verreault	179
Figure 19:	Les seigneuries de la Charlevoisie	187
Figure 20:	Les premiers noyaux de peuplement saguenéen	214
Figure 21:	Les sentiers indiens entre la Charlevoisie et le Royaume	215
Figure 22:	Cantons de l'axe de peuplement saguenéen et jeannois	217
Figure 23:	Croisement Blackburn	227

Introduction

Pour cerner l'histoire de quelque trois siècles de peuplement sur le territoire traditionnellement et historiquement connu sous l'appellation de Royaume du Saguenay, il importe non seulement de relever dans les sources les occurrences relatives aux différentes communautés humaines qui l'ont habité, mais aussi d'analyser celles ci dans leur séquence chronologique. Toute entorse à l'approche chronologique aurait en effet comme conséquence de fondre les événements de cette très longue période dans un bloc monolithique qui rendrait difficile l'identification et l'analyse des moments-clés et des points de flexion de la chaîne historique. À cet égard, c'est avec un méticuleux respect de la chronicité des témoignages laissés par les observateurs contemporains que procède notre reconstitution de l'histoire du peuplement dans le Royaume du Saguenay et dans les zones limitrophes, depuis l'époque des premiers contacts jusqu'à son ouverture à la colonisation agro-forestière au mitan du XIX siècle.

La présente étude prend assise sur une exploitation maximale des sources primaires et secondaires. Pour la période du Régime français jusqu'à la Conquête, elle puise bien sûr aux traditionnelles relations des jesuites et à d'autres rapports de mission, mais aussi à l'abondante correspondance administrative coloniale au temps de la souveraineté française. Elle prend également appui sur les récits de voyage ou d'exploration, que ce soit les volumineuses relations de Samuel de Champlain ou les plus modestes écrits de Louis Aubert de Da Chesnaye et de Joseph-Laurent Normandin. Elle emprunte encore à différentes chroniques rédigées par des témoins contemporains des événements ou composées à partir d'annales ou d'éphémérides laissées par l'un ou l'autre acteur de l'histoire coloniale française, comme le journal des jésuites ou les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec. Elle tire aussi profit des mémoires ethnographiques de l'époque, comme celui de Nicolas Perrot ou du père Louis Nicolas. Elle s'alimente de plus aux données nominatives enregistrées dans les premiers registres d'état civil de Tadoussac. À ceci, s'ajoutent enfin les premières synthèses d'histoire du Canada composées par le récollet Gabriel Sagard, le jésuite François Du Creux, le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix et l'intendant Antoine-Denis Raudot. L'exploitation des sources écrites ne

saurait être complète sans l'analyse de la cartographie ancienne qui apporte son concours visuel aux descriptions littéraires des missionnaires et autres observateurs. Pour la période postérieure à la Conquête, elle exploite largement les données des registres de l'état civil, des rapports d'arpentage et des recensements nominatifs qui permettent de cerner tant la population locale que la population migrante. Elle puise aussi généreusement à l'historiographie régionale et aux travaux de Mgr Victor Tremblay, l'un des principaux pionniers de l'histoire saguenéenne, et pour qui cette histoire commençait par celle des Indiens, ses premiers occupants.

* *

L'ethnonyme aujourd'hui connu sous la graphie *Montagnais* a été utilisé par les Européens dès la fin du XVI^e siècle pour désigner leurs interlocuteurs indiens croisés sur les rives du Saint-Laurent et, ainsi, les distinguer de ceux rencontrés dans le golfe et généralement désignés sous le générique Canadiens. L'étymologie du mot se perçoit facilement dans ses premières graphies: Montagnets, Montagnaits ou parfois même Montagnards; elle s'harmonise aux hautes montagnes qui découpaient le paysage où les premiers Européens les abordèrent initialement. Plusieurs témoignages du XVII^e siècle l'exposent d'ailleurs expressément : « Les Montaignets sont ceux qui ont leur pays plus près de Kébec et s'appellent ainsi à raison de nos hautes montagnes »¹. L'appellation sous sa forme francisée n'est pas, en soi, originale puisqu'on la retrouve également sous sa forme espagnole, en Amérique du Sud, où elle désignait également certains autochtones de ces lieux, à l'époque des premiers contacts. D'après ces témoignages, ce serait donc les Espagnols qui, les premiers, auraient imposé ce terme. Fût-ce par le relais des Basques ? Du moins, les Français l'adoptèrent d'emblée lorsqu'ils s'amenèrent sur les rives laurentiennes. Bien que les deux langues partagent l'évocation géographique du terme, on remarquera, toutefois, l'important écart sémantique entre l'espagnol et le

NMD-166: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1642 et 1643 », dans Lucien Campeau (édit.), *Monumenta Novæ Franciæ*, vol. 5, Rome/Montréal, Monumenta historica societatis Iesu/Les Éditions Bellarmin, 1990, p. 656, ou dans Reuben Gold Thwaites (édit.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, Pageant Book Company, 1959, vol. 23, p. 302. L'ouvrage de Campeau sera dorénavant cité *MNF* et l'édition de Thwaites, *RJ*. On retrouve la même explication dans Sagard: « à cause d'icelles montagnes les Sauvages qui les hantent sont appelez Montagnais »; NMD-074: Gabriel Sagard, ca 1634, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollects y ont faicts pour la conversion des Infidèles depuis l'an 1615, avec un Dictionnaire de la langue huronne*, Paris, Librairie Tross, 1866, p. 40.

français. Dans la langue espagnole, le mot *montagnard* est honorable, nous dit le dictionnariste Furetière, « à cause des grands privilèges qui ont esté donnez aux habitants des Asturies et de Biscaye », tandis qu'en français il référait aux bandits et aux séditieux qui trouvaient retraite dans ces pays bossus².

Sans plus de recherche, les missionnaires et les explorateurs qui emboîtèrent le pas aux premiers découvreurs appelèrent Montagnets les Indiens rencontrés soit à Tadoussac, soit sur la rive sud vers Le Bic, soit à Québec, soit vers Trois-Rivières. Pourtant, l'exploration du territoire accrut bientôt la nomenclature des ethnonymes. Au fur et à mesure que de nouvelles communautés indiennes sortaient de l'anonymat, se brossait un portrait détaillé du paysage humain. Aussi, bien qu'ils mirent presque un demi-siècle à pénétrer l'arrière-pays, les Français eurent très tôt connaissance de l'existence des groupes qui nomadisaient sur le cours des rivières se déversant sur la rive nord du Saint-Laurent ou sur celles coulant dans le Saguenay via le lac Saint-Jean. Dans leur relation de 1642-1643, les jésuites produisaient la liste : « Les Kakouchakhi, [...] Les Mikouachakhi les Outakouamiouek. Les Mistasiniouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek, Oupapinachiouek, Oubestamiouek, Attikamegouek »³. Certains de ces groupes occupaient les terres de l'actuelle Côte-Nord et son arrière-pays, d'autres nomadisaient dans le bassin de l'actuel lac Saint-Jean alors appelé le Piékouagami. Au fil de leurs entreprises missionnaires, les jésuites localisèrent, visitèrent et évangélisèrent les uns et les autres. Et ce furent là autant de groupes qui vinrent bientôt rejoindre, dans le creuset missionnaire, les Montagnets rencontrés sur les rives du Saint-Laurent.

En accompagnant les Européens dans leur rencontre avec l'Indien, il est possible de saisir, par leur regard et à travers l'évolution de leur discours, le sort des groupes initialement localisés dans l'axe Saguenay – Lac–Saint-Jean. Les différents ethnonymes employés par les observateurs contemporains ne livrent pas toute l'histoire des groupes qu'ils désignent, mais leurs traces dans les archives agissent comme des photographies permettant de cerner certains instants significatifs. Cette méthode, qui n'est au fond

². **NMD-999-1**: Antoine Furetière, ca 1675, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes...*, La Haye, s.n., 1690, p. 1350.

³. **NMD-166**: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation...[1643] » *MNF*, vol. 5, p. 711-712.

qu'une application ciblée de la traditionnelle et éprouvée analyse de texte, a le mérite de saisir les transformations consignées par les témoins des événements, car les variations dans le vocabulaire dénotent quasi assurément une mutation de la réalité, que ce soit dans le court terme sous l'effet de quelque bouleversement ou dans le long terme dans le processus normal de l'évolution des communautés. Toutefois, l'étude des groupes indiens initialement présents dans le *Royaume du Saguenay* ne saurait se comprendre sans un bref rappel de la transformation du commerce des fourrures au cours du Régime français, alors que la concurrence exercée à la mer du Nord (actuelle baie James) menaça de plus en plus sérieusement les monopoles de traite octroyés par le roi, et particulièrement les revenus tirés des postes établis sur l'axe saguenéen.

* *

Les bancs de morues de la côte terre-neuvienne et les baleines de l'estuaire du long fleuve qui pénétrait dans le continent désormais fréquenté par les pêcheurs européens avaient progressivement mis en contact les habitants de l'Ancien et du Nouveau Monde. Au tournant du XVII^e siècle, le troc traditionnel de menus objets européens contre des fourrures nord-américaines changea de visage. Désireux de peupler ces terres de ses sujets, le roi de France décréta un monopole sur la traite des fourrures, privilège qui obligeait le titulaire du monopole à y transporter et à y établir des colons. Dès cette époque et sans interruption jusque tard dans le Régime britannique, hormis un court intermède avant la création de la Compagnie des Cent-Associés, en 1627, le commerce des fourrures fut lié au récurrent problème de financement de l'entreprise coloniale.

Les revenus de la Ferme de Tadoussac devaient pourvoir, en partie du moins, aux dépenses encourues pour la gestion de cette colonie. Au fil des ans, aux profits de la traite s'ajoutèrent le produit des taxes perçues sur les peaux de castors et d'orignaux, et sur les vins, les spiritueux et les tabacs, de même que les recettes provenant des droits sur les mutations de fief et, éventuellement, les revenus en provenance d'autres postes du roi de la région des Grands Lacs. Pour en assurer la rentabilité, il fallut limiter les risques de fuite des fourrures et exercer un certain contrôle sur les modes d'échange avec les Indiens afin de ne pas rebuter ces indispensables pourvoyeurs. Par intermittence, les intendants émirent des ordonnances prohibant la libre course des bois et limitant les congés qui la

permettaient. Le vaste pays de l'intérieur des terres arrosées par le Saguenay et ses tributaires devint ainsi un monopole royal, dont les frontières furent de mieux en mieux délimitées et contrôlées au fil des décennies.

Les premières adjudications coûtèrent chères; les marchands connaissaient la valeur de la traite et se la disputèrent âprement. L'appât du gain et des visées de rendement maximal dictèrent bientôt aux détenteurs du bail une politique d'exploitation démesurée des ressources animales. Après quelques années de ce régime, les revenus tirés de la traite remboursèrent de plus en plus difficilement les frais engagés dans l'exploitation de ce monopole. La garantie de dividendes acceptables poussa alors les détenteurs du bail à exiger de leurs fournisseurs plus de fourrures pour des produits de moindre valeur. Cette politique avait non seulement ses propres limites, mais aussi de graves répercussions puisqu'elle encourageait la surchasse. Or, l'animal qui fournissait la fourrure aux marchands était aussi celui sur lequel reposait largement la subsistance des chasseurs. Une surexploitation au risque d'exterminer radicalement la ressource ne pouvait manquer d'avoir des conséquences catastrophiques pour les populations pourvoyeuses. Aussi, en quelques décennies ces mesures ébranlèrent le fonctionnement initial de la Ferme de Tadoussac.

Un climat économique défavorable des deux côtés de l'Atlantique faisait entrave aux marchands désireux de maintenir un seuil de rentabilité. En Europe, la valeur du castor ne cessa de diminuer au fil du XVII^e siècle. En Amérique, plusieurs facteurs concouraient à une dramatique chute des revenus. Le choc microbien faisant son œuvre, les communautés indiennes en contact avec les Européens accusèrent, les unes après les autres, de fatals revers démographiques. De même, un constant état de guerre entre les fournisseurs indiens mettait en péril les livraisons de fourrures et forçait le déplacement des communautés vers des horizons plus cléments. À ces malheurs, s'ajouta, à compter de 1670, la concurrence britannique du côté de la mer du Nord.

Ces multiples facteurs contraignirent les adjudicataires de la Ferme de Tadoussac à établir des postes de traite de plus en plus loin dans les profondeurs du territoire afin d'entrer en contact avec un plus grand nombre de chasseurs. Pour garder ces pourvoyeurs dans leur champ d'influence, il convenait de rapprocher d'eux les postes de traite, voire

de les multiplier; augmentant d'autant les points de pénétration française dans les forêts saguenéennes et piékouagamiennes. Malgré ces mesures, voire à cause de ses mesures, à l'aube du XVIII^e siècle, la Ferme de Tadoussac frôlait la ruine et était désormais considérée comme un gouffre financier. Elle trouva difficilement preneur. Motivés par la faiblesse de leur église errante au Saguenay, les jésuites décidèrent de fermer leur mission du lac Saint-Jean puis, quelque temps plus tard, celle de Chicoutimi. À l'abri du regard missionnaire toujours quelque peu inquisiteur, les adjudicataires Denis Riverin et François Hazeur multiplièrent leurs efforts et donnèrent pour ainsi dire le coup de grâce à la Ferme de Tadoussac.

Il faut attendre le deuxième quart du XVIII^e siècle pour observer une reprise significative des activités pelletières dans ce secteur. L'énergique François-Étienne Cugnet, qui prit en main cette exploitation à partir de 1719, trouva à la rentabiliser après une trentaine d'années de saine gestion. Dès 1720, les jésuites reprirent du service et, en 1725, ils rétablirent une mission permanente à Chicoutimi, en y affectant le père Pierre-Michel Laure. Dans la mesure où sa présence agissait comme une force d'attraction auprès des Indiens christianisés, le père Laure mit son ministère pastoral au service de la relance de l'entreprise commerciale. Les Indiens revinrent graduellement dans cette zone momentanément abandonnée.

Les progrès étaient significatifs mais il y avait encore place à amélioration. En 1732, lorsque les droits de la Ferme de Tadoussac furent réunis à la Marine, l'intendant Gilles Hocquart entreprit de mieux en délimiter le territoire afin de faire respecter l'intégrité du monopole. À la suite des travaux d'exploration et de relevés géodésiques de Louis Aubert de La Chesnaye et de Joseph-Laurent Normandin, mandatés pour déterminer les frontières naturelles de la Ferme, l'intendant édicta une ordonnance établissant de façon énergique et précise ses limites. Dans la foulée, le père Laure rédigea une longue relation résumant ses premiers dix ans d'apostolat sur ce territoire. Parlant de ses ouailles, il les disait alors « Chek8timiens, Piék8agamiens, Nék8bauïstes, Chomouch8anistes, Mistassins, Tadoussaciens et Papinachoieois » 4.

⁴. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay, 1720 à 1730 », *RJ*, vol. 68, p. 52.

La liste produite par le père Barthélemy Vimont en 1643 et celle fournie par le père Laure en 1730 recoupent en partie le même territoire; ces listes sont pourtant fort différentes. Cette dissemblance ne saurait s'expliquer par une simple francisation, chez le père Laure, des ethnonymes indiens que l'on retrouve sous la plume de son prédécesseur. Elle s'explique plutôt par les profonds bouleversements qui affectèrent les groupes indiens au cours de la centaine d'années qui sépare les deux temps d'observation : un siècle qui a vu l'intensification des guerres iroquoises, la progression du choc microbien, l'avancement de l'œuvre évangélique et la multiplication des impératifs commerciaux de la traite des fourrures. Chacun de ces vecteurs sema la perturbation dans les communautés indiennes de l'axe saguenéen. C'est en relevant, année après année, les témoignages laissées par les observateurs contemporains que l'on peut mesurer la part jouée par l'un et l'autre vecteurs dans ce transfert d'appellations, évocateur du brassage humain alors en opération. Voilà l'exercice que propose la première section de la présente étude.

L'établissement de multiples postes de traite, permanents ou temporaires, dans les profondeurs du territoire saguenéen multiplièrent, dès le dernier quart du XVII^e siècle, les occasions de cohabitation entre les Indiens et les Français. Les séjours prolongés de ces derniers, particulièrement de la part des commis des compagnies de traite qui s'établissaient pour quelques années dans les postes, favorisaient forcément des rapports d'intimité entre eux et les Indiennes des environs. Des unions, passagères ou durables, étaient inévitables ; de même que leurs conséquences : la naissance d'enfants issus de ces couples mixtes. Ce serait toutefois occulter une partie de la réalité coloniale de réduire aux seules zones de traite les contextes de métissage. La vallée laurentienne, premier lieu de contact entre Indiens et Français, fournit elle aussi son lot de conditions favorables à cette rencontre entre les membres de l'Ancien et du Nouveau Monde. Pour comprendre le phénomène du métissage à l'œuvre en Nouvelle-France, il importe de saisir l'évolution de la perception française de cette mixité. Quelles conditions facilitaient ou freinaient cette rencontre génératrice d'un nouveau type de sujets du roi de France ? Ces conditions pouvaient-elles cultiver l'émergence d'un groupe distinct de ses sources initiales et façonner un monde de l'entre-deux ? La zone saguenéenne pouvait-elle fournir le terreau fertile à l'éclosion et à l'épanouissement de cette troisième voie sociétale ? C'est sur ces questions que se penche la deuxième partie de ce rapport.

Au milieu du XIX^e siècle, la zone saguenéenne connut un changement radical de vocation. D'espace réservé à la traite des fourrures, elle devient une aire convoitée pour ses ressources forestières et, dans une moindre mesure, pour son potentiel agricole. Les limitrophes, populations canadiennes-françaises et tout particulièrement Charlevoisiens, reluquèrent de son côté pour assurer leur subsistance. Cette population en marche vers le Saguenay à partir de la décennie 1840 s'installa-t-elle dans un territoire vidé de toute présence humaine? Sinon, avec quel groupe d'individus entra-t-elle en contact, voire en compétition pour le territoire? Quels traits culturels caractérisaient tant la population migrante que la population d'accueil, s'il y en avait une ? L'une et l'autre étaient-elles authentiquement canadiennes-françaises, ou mélangées à des apports anglosaxons, ou teintées d'apports indiens, ou issues d'un mélange antérieur de ces trois influences culturelles? Ou, au contraire, se constituaient-elles pour une large part d'un groupe particulier à mi-chemin entre le monde indien et le monde colonial? Ces questions guident les pages de la troisième partie.

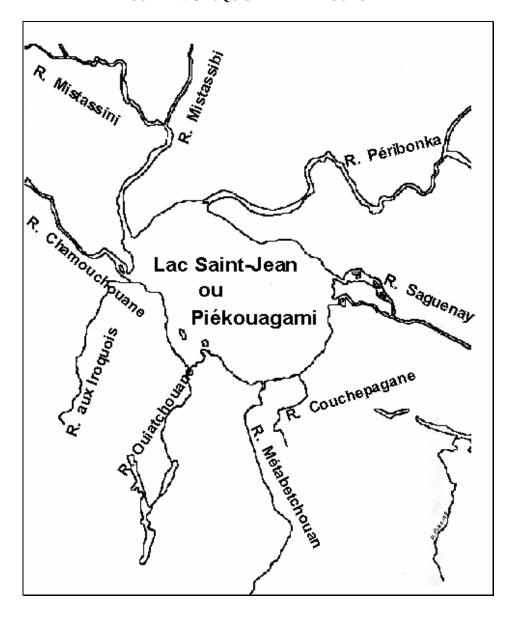


FIGURE 1 : CROQUIS DE LA PIÉKOUAGAMIE

I- DE L'ETHNOGENÈSE INTRA-AMÉRINDIENNE

Premier Européen connu à avoir laissé un récit de son voyage sur les eaux du Saint-Laurent, Jacques Cartier ouvrit la voie à une pénétration massive de l'Ancien Monde dans le Nouveau Monde. Il n'avait d'ailleurs pas encore fini sa carrière sur l'Atlantique que son compatriote Jean-François de La Rocque de Roberval remontait la « Grande Rivière de Canada » et tentait, en 1542, un premier établissement colonial entre Stadaconé et Hochelaga. Contemporain de Roberval, le franciscain historiographe André Thevet rapportait, vers 1588, que Roberval et ses deux cents soldats et mariniers avaient hiverné dans une « tresbelle maison autour de laquelle y avoit deux touraces asses fortes, assises sur une montaignette pour se prevaloir de la barbarie des habitans »⁵. La troupe de Roberval souffrit de la famine et compta sur le secours des Indiens voisins avec lesquels ils échangèrent de menus objets contre de la nourriture : « pour un petit cousteau ou une serpe Ilz donnoient aux nostres une trentaine de ces poissons [...] comme Alloses et saulmons »⁶. Au terme de cette éphémère entreprise, la France abandonna pour un long moment son projet colonial laurentien; ce passage des Français fut cependant lourd de conséquences pour les Indiens, puisqu'il « advint entre eux une grande maladie de fiebvres pestilentieuses de laquelle la plus part des sauvages morurent »⁷. C'est là le premier témoignage recensé du choc microbien dans la vallée laurentienne, épidémie qui, combinée aux guerres, contribua à peu près sûrement à la disparition de ces premiers hôtes indiens de la vallée laurentienne.

L'entreprise de Roberval était aussi audacieuse que peu réaliste : elle s'ancrait trop profondément dans le nouveau territoire et la route maritime pour s'y rendre était parsemée d'écueils formant autant de pièges fatals pour les vaisseaux. Ces brisants sur le fleuve firent du Saguenay une sorte de terminal maritime naturel pour les navires européens. Dans son *Grand Insulaire* rédigé sur la fin de la décennie 1580, Thevet

⁵. **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire*, publié dans Roger Schlesinger et Arthur P. Stabler, *André Thevet's North America*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986, p. 268. Sur la valeur du témoignage de Thevet, voir **NMD-999-601**: Marcel Trudel, « Thevet, André », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 696-697.

^{6.} **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 268.

⁷. **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 268.

décrivait ainsi la descente du fleuve vers le golfe : « Ayant traversé ces dangereux passages, le pilote est en seurté jusques a la riviere et pays de Saguenay que les Sauvages appellent Thadoyseau [Tadoussac], et peut le pilote deployer toutes les voiles jusques a L'Isle de l'Assumption que les mesmes sauvages nomment Naticoustj [Anticosti] assez dangereuse pour l'aborder » L'embouchure du Saguenay était devenue un lieu-dit : Tadoussac, déformation d'un toponyme indien, s'imposa dans la langue des marins, et comme point de repère et comme port de traite. Commentant l'exceptionnelle traversée de l'Atlantique au printemps 1610, Samuel de Champlain nota à son journal l'arrivée de nombreux vaisseaux aussi tôt que le 18 avril, « ce qui ne s'estoit veu il y avoit plus de 60 ans, à ce que disoient les vieux mariniers qui voguent ordinairement audit pays » C'est donc dire que depuis le milieu du XVI siècle, Tadoussac était connu des Européens comme lieu de destination.

Malgré les périls rencontrés en amont de Tadoussac, certains bâtiments européens s'aventurèrent sur les traces de Cartier et de Roberval et naviguèrent en amont de Québec. Le récit de Thevet permet d'identifier les endroits alors régulièrement fréquentés par les marins européens.

Du coste du Nort y a une autre Riviere que lon appelle Lestendue qui est main droite [la Batiscan] et vise un promontoire nommé Raguine qui est divisé par un autre promontoire nomme Passel, par une autre Riviere nommee en langue des sauvages Pabecherib [Saint-Maurice] qui prend sa source des montaignes vertes habitees dun certain peuple [donc des Indiens habitant les montagnes vers Trois-Rivières] qui faict guerre a nos Canadiens [ceux rencontrés par Cartier]. Passé que vous avez le grand Lac d'Angoulesme [Saint-Pierre] ensemble ce petit Archipelague qui est tout au Cul de LaRiviere [Richelieu] vous trouvez le pays de Chilague et celuy de Tourtimage ou sont ceux qui habitent ces contrees pires que Diables [Iroquois]. Ils ne pardonnent aleurs ennemis et les mangent ala facon des Bresiliens¹⁰.

^{8.} **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 250.

^{9.} NMD-009: Samuel de Champlain, 1610, « Second voyage du sieur de Champlain fait en la Nouvelle France en l'année 1610 », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain, présenté par Georges-Émile Giguère, Montréal, Éditions du Jour, 1973, tome 1, p. 355.

¹⁰. **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 265.

12

Selon Thevet, qui aurait au mitan du XVI^e siècle questionné Cartier et quelques pêcheurs malouins, les relations entre les marins européens et les Indiens étaient à cette époque peu sûres. Sur l'île de l'Assomption « il s'y voioit encor des forts de bois que les François y avoit dressé, mesme sur la riviere d'Hochelaga et sur celle de Noremberg » ¹¹; les Français qui séjournaient à l'embouchure du Saguenay se protégèrent de même et habitèrent « un fort de bois pour s'asseurer des barbares » ¹².

Pas plus que les dangers de la mer, les menaces indiennes ne freinaient l'ardeur des Européens appâtés par les baleines ; ils comptaient sur la collaboration des Indiens bien qu'il leur fallût faire « beaucoup de presens tant pour attirer leur amitié que pour les faire travailler et ayder a la pescherie quand les Chrestiens qui vont de par dela les prient pource faire dautant que c'est le plus grand traffic que les marchands peuvent faire de par de la de ces baleines » ¹³. Thevet le précisait sans ambiguïté, la graisse de baleine était *le plus grand trafic* de ces marchands, auquel négoce s'ajoutait, dans une moindre mesure, la traite des fourrures.

¹¹. **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 246.

¹². **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 251.

¹³. **NMD-005**: André Thevet, 1588, *Grand insulaire...*, p. 251.

A- Au temps de Champlain (1603-1635)

En 1599, lorsqu'il arriva à Tadoussac, Pierre Chauvin de Tonnetuit entreprit de transformer le fortin de fortune existant en « une maison de plaisance, de quatre toises de long, sur trois de large, de huict pieds de haut, couverte d'ais, & une cheminée au milieu, en forme d'un corps de garde, entouré de clayes »¹⁴, comme la décrit Champlain qui assure l'avoir vue. Ce fut sous ce toit qu'il fit hiverner seize hommes, rapidement contraints « de s'abandonner aux sauvages, qui charitablement les retirerent avec eux »¹⁵. Comme les Français, ces « Sauvages » ne prolongeaient pas plus longtemps qu'il ne fallait leur séjour à Tadoussac. Comme les Français, ils s'y transportaient pour les activités de traite qui s'y déroulaient et qui s'étaient accrues au fil des ans : les Français « faisoient trafic de pelleterie & de castors, avec les Sauvages du pays, qui s'y rendoient tous les printemps »¹⁶. Comme le suggère le croquis de Tadoussac dessiné par Champlain, cet endroit était, pour les Indiens aussi, un lieu de traite seulement, et non un lieu de séjour habituel¹⁷.

Le 24 mai 1603, lorsque Champlain arriva à Tadoussac en compagnie de François Gravé Du Pont, un groupe d'Indiens attendait les vaisseaux français sur la rive opposée du Saguenay, soit à la pointe Saint-Mathieu (actuelle pointe aux Alouettes, municipalité de Baie-Sainte-Catherine), que Champlain décrivait ainsi : « Le lieu de la poincte de Sainct Matthieu, où ils estoient premierement cabannez, est assez plaisant. Ils estoient au bas d'un petit costeau plein d'arbres, de sapins & cyprés. A laditte poincte, il y a une petite place unie, qui descouvre de fort loin » ¹⁸. Ce fut là que Champlain se rendit, trois jours après son arrivée devant Tadoussac, afin de rencontrer le chef Anadabijou et les

_

NMD-016: Samuel de Champlain, ca 1632, « Les voyages de la Nouvelle France occidentale, dicte Canada, faits par le S^r de Champlain, Xainctongeois, Capitaine pour le Roy en la Marine du Ponant, & toutes les Descouvertes qu'il a faites en ce païs depuis l'an 1603 jusques en l'an 1629 », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 2, p. 699.

^{15.} NMD-016: Samuel de Champlain, ca 1632, « Les voyages... », p. 699.

¹⁶. **NMD-016**: Samuel de Champlain, ca 1632, « Les voyages... », p. 697. Nous soulignons.

^{17.} **NMD-019**: Samuel de Champlain, 1612, « Croquis du port de Tadoussac », reproduit dans Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain...*, tome 1, p. 292.

NMD-020: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages ou Voyage du Sieur de Champlain faict en l'an 1603 », dans Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain...*, tome 1, p. 74.

siens, soit quelque « mille personnes, tant hommes que femmes & enfans »¹⁹. Deux des fils de ce chef avaient accompagné le sieur Du Pont lors d'un précédent voyage en France ; ils étaient anxieux de raconter leur expérience à leur père : « Le 27^[e] jour [de mai 1603], nous fusmes trouver les Sauvages à la poincte de Saint Matthieu, qui est à une lieuë de Tadousac, avec les deux sauvages que mena le Sieur du Pont, pour faire rapport de ce qu'ils avoient veu en France »²⁰. Champlain n'était pas moins fébrile d'explorer ces contrées en compagnie de ces interprètes de choix.

Il rapporte qu'Anadabijou se trouvait alors en compagnie de « quelque quatrevingts ou cent de ses compagnons qui faisaient tabagie ». Ce fut devant ce groupe, en l'occurrence le leur, que les fils d'Anadabijou rendirent compte de leur voyage, « de la bonne réception que leur avoit fait le Roy », du « bon traitement qu'ils avoient receu en France », de l'assurance « que saditte Majesté leur voulloit du bien », du désir du monarque de « peupler leur terre, & faire paix avec leurs ennemis », et de son engagement à « leur envoyer des forces pour les vaincre » ²¹. À cette harangue, Anadabijou répondit « qu'il estoit fort aise que saditte Majesté peuplast leur terre, & fist la guerre à leurs ennemis ; qu'il n'y avoit nation au monde à qui ils voullussent plus de bien qu'aux François » ²². Anadabijou invita ensuite Champlain et le sieur Du Pont à pétuner en compagnie de « quelques autres Sagamos qui estoient auprés de luy ». Après quoi, Champlain et Du Pont se retirèrent et laissèrent leurs hôtes à leur festin.

Le lendemain de cette visite, soit le 28 mai 1603, Anadabijou et les siens traversèrent le Saguenay pour se rapprocher des Français qui campaient à Tadoussac. Quelques jours plus tard, les y rejoignaient leurs partenaires de la saison précédente dans leurs entrerprises guerrières contre leurs ennemis. Un millier de guerriers « Estechemins, Algoumequins & Montagnez »²³ avaient en effet collaboré, en 1602, à une importante victoire sur les Iroquois. C'était cet exploit qu'ils célébraient, tous ensemble à Tadoussac,

¹⁹. **NMD-020**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 74. On remarquera la cohérence des chiffres : 1 000 personnes pour une centaine de guerriers, qui voyageaient dans 200 canots.

NMD-020 : Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 70.

²¹. **NMD-020**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 70-71.

NMD-020: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 71. De cet extrait, se dégage une unanimité de point de vue, Champlain précisait pourtant plus loin que tous ne partageaient pas la pensée d'Anadabijou : « si l'on habitoit leur terre ; ce qu'ils desireroient la plus part » ; NMD-032 : Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 82.

²³. **NMD-020**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 72-73.

le 9 juin 1603. Les Algonquins venaient de loin pour ce festin, leurs hôtes les reçurent avec force réjouissances et les couvrirent de présents : « matachias, haches, espées, chauldrons, graisses, chair d'orignac, loup-marin, bref, chacun avoit un present, qu'ils allerent donner aux Algoumequins »²⁴.

Le 11 juin 1603, soit deux jours après la grande tabagie, Champlain partit en exploration sur le Saguenay. Il remonta alors les eaux du fjord sur une quinzaine de lieues et se rendit à proximité de l'actuelle municipalité de Sainte-Rose-du-Nord. Au rapport de ses guides indiens, il dessina une géographie approximative du bassin hydrographique de cette rivière. En franchissant plusieurs sauts, on pouvait parvenir à sa source : un grand lac qui se traverse en deux jours et au fond duquel se trouvent trois rivières qui conduisent à d'autres lacs. Au rapport des mêmes guides, il esquissa le réseau d'échange alimenté par ses hôtes de Tadoussac : audit lac venaient « d'autres nations du costé du Nort, trocquer avec lesdicts Montagnés des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux françois aux dicts Montagnés »²⁵.

C'est par le biais de cette description que Champlain identifia le groupe d'Anadabijou : des Montagnets. À première vue, l'ethnonyme semble plus particulièrement désigner les Indiens occupant l'embouchure du Saguenay, ceux que l'histoire a omis d'inscrire sous leur appellation originale *Rats-Musqués*. D'après des récits montagnets relevés par les premiers missionnaires, Messou, leur ancêtre, avait épousé une ratte musquée et de cette union serait issue leur lignée. Cette légende des origines, recueillie par le père Le Jeune en 1633²⁶, fonde l'hypothèse de l'historien Lucien Campeau à savoir que les Indiens du groupe d'Anadabijou rencontrés à l'embouchure du Saguenay auraient formé la communauté des Rats-Musqués, d'après leur mythe fondateur qui leur avait fourni leur animal éponyme²⁷. Leur trop grande et rapide familiarité avec les Français aurait fait perdre le souvenir du nom par lequel ils se désignaient eux-mêmes²⁸. Tout n'était cependant pas dit dans ce texte sur les Montagnets, et Champlain mettait en quelque sorte la table à des explications à venir en mentionnant

²⁴. **NMD-032**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 76.

²⁵. **NMD-033**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 85-86.

NMD-034: Paul Le Jeune, 1633, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1633 », MNF, vol. 2, p. 433-434.

²⁷. **NMD-035**: Lucien Campeau, 1979, *MNF*, vol. 2, p. 94*.

²⁸. **NMD-036**: Lucien Campeau, 1990, *MNF*, vol. 5, p. 161, note 15.

qu'autour d'Anadabijou se tenaient « quelques autres sagamos »²⁹ qu'il ne présentait pas. Parmi ceux-ci figurait Batiscan, dont Champlain reparla dans la suite de ses récits, de même que sur ses cartes qui indiquait une « contrée de Bastisquan » à l'ouest de l'actuelle rivière Saint-Maurice (figure 2)³⁰. Retenons déjà que les Montagnets, selon Champlain, se composaient de deux groupes bien identifiés : celui de Batiscan qui nomadisait vers Trois-Rivières et celui d'Anadabijou qui nomadisait vers l'embouchure du Saguenay³¹.

D'après le texte de Champlain, c'était Anadabijou et les siens qui attendaient les vaisseaux français du côté de l'actuelle municipalité de Baie-Sainte-Catherine, qui canotaient le Saguenay, qui franchissaient des sauts, qui traversaient le lac Saint-Jean et qui remontaient les rivières Ashuapmushuan, Mistassini et Péribonka pour troquer les produits européens reçus contre des peaux de castor et de martre remises par les communautés indiennes rencontrées dans l'intérieur des terres.

Ces intermédiaires se rendaient en Piékouagamie pour la traite, mais leur territoire de chasse se trouvait plus à proximité des lieux de rencontre avec les Européens. En naviguant sur le fleuve entre Québec et Tadoussac à l'été 1603, Champlain put observer trois de leurs lieux traditionnels dans l'actuel pays charlevoisien. Le 19 juin, en remontant le fleuve, il vint « mouiller l'ancre à une anse dangereuse du costé du Nort, où il y a quelques prairies & une petite riviere [Petite Rivière Saint-François] où les sauvages cabannent quelques-fois »³². Le 9 juillet, sur le chemin du retour, Champlain et son équipage s'arrêtèrent « au bout de l'isle d'Orleans, où les sauvages vindrent à [eux], qui estoient cabannez à la grande terre du Nort [côte de Beaupré] »³³. Le lendemain, 10 juillet 1603, Champlain et les siens approchèrent de l'île aux Lièvres, « du costé du Nort, où il

²⁹. **NMD-020**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 71.

NMD-038: Samuel de Champlain, 1612, Carte de la Nouvelle France par le sieur de Champlain, Saintongois, cappitaine pour le roy en la Marine, et NMD-038_1: Samuel de Champlain, 1612, Carte geographique de la Nouvelle France, parue dans Les Voyages du Sieur de Champlain, Paris, Jean Berjon, 1613.

³¹. L'inscription de « Montaignats » sur la rive sud du fleuve dans la carte de Champlain de 1612 inciterait à croire qu'un troisième groupe, non clairement mentionné ni identifié par un quelconque chef, formait la communauté initialement identifiée comme Montagnets.

³². **NMD-040**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 87.

^{33.} **NMD-041**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 108.

vint d'autres sauvages en [leur] barque »³⁴. Le territoire de la troupe d'Anadabijou correspondait donc à ce que Champlain nommait la « nouvelle biscaye » sur ses cartes de 1612 et de 1613 (figure 2).

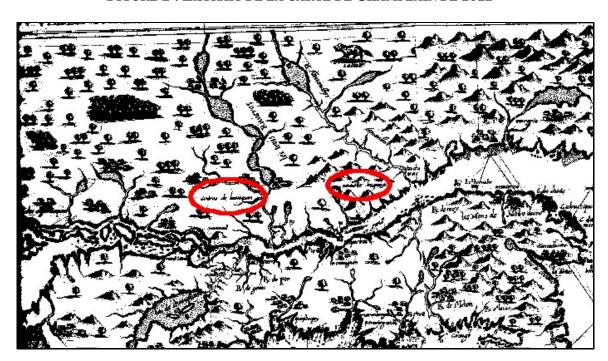


FIGURE 2: EXTRAIT DE LA CARTE DE CHAMPLAIN DE 1612

En 1603, Québec n'était qu'un détroit sur le fleuve, qui n'impressionna guère Champlain. Celui-ci misait plutôt sur Trois-Rivières, « un lieu propre à habiter, & pourroit-on le fortifier promptement, car sa scituation est forte de soy, & proche d'un grand lac [Saint-Pierre] qui n'en est qu'à quelques quatre lieuës »³⁵. Son relief mais encore plus sa localisation en faisaient un lieu idéal pour y élever une habitation : « Trois Rivières est un passage » où pourraient se rendre « quelques nations, qui n'osent venir par là, à cause desdicts Irocois leurs ennemis », notait-il. Une telle habitation drainerait les fourrures du nord vers un lieu moins accessible que Tadoussac aux nombreux navires européens qui sillonnaient désormais le fleuve à la recherche de peaux à traiter. D'autant plus que, « selon le rapport des sauvages » qui se rendaient à Tadoussac, le lac d'où le

NMD-042: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 110. Ce sont ces observations que Champlain transcrivait sur son croquis de Québec, publié dans l'édition de 1613; NMD-042_1: Samuel de Champlain, 1613, « Croquis de Québec », Les voyages du Sieur de Champlain, Paris, Jean Berjon, 1613, p. 176.

^{35.} **NMD-043**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 94.

Saguenay « prend la meilleure part de sa source » n'était qu'à une centaine de lieues au nord de Trois-Rivières³⁶.

Lorsque Champlain se joignit à une expédition guerrière contre les Iroquois, à l'été 1610, le chef Batiscan et quelques compagnons l'attendaient à Québec. Peu après, des membres de la troupe d'Anadabijou se rendirent eux aussi à Québec « au nombre de 60 bons hommes, pour s'acheminer à la guerre ». Le point de ralliement de cette première phalange était Trois-Rivières. C'était là que se rendaient également « quatre barques chargées de marchandises, pour traicter de pelleterie, entre autres avec les Ochateguins [Hurons] » qui, au nombre de « 400 hommes ³⁷, pour aller à la guerre » devaient attendre Champlain à l'entrée de la rivière Richelieu ³⁸. À Trois-Rivières, Champlain retrouva « tous les Montagnets [c'est-à-dire les guerriers de la troupe d'Anadabijou et ceux de la troupe de Batiscan] qui [l]'attendoient [et les quatre barques] qui y estoient allées pour traicter avec eux » ³⁹. On peut dès lors conclure deux points de ces récits de Champlain. Primo, deux groupes de Montagnets fréquentaient alors Québec, celui d'Anadabijou qui rencontrait des Français à Tadoussac, et celui de Batiscan qui traitait plus habituellement à Trois-Rivières. Secundo, les Algonquins descendaient alors de leur rivière en amont du saut Saint-Louis pour venir en traite ou en guerre vers le lac Saint-Pierre.

En mai 1611, à son retour à Québec après un hiver passé en France, Champlain retrouva « le Capitaine sauvage appelé Batiscan & quelques Algoumequins, qui disoient [l]'attendre »⁴⁰. Ceux-ci refusaient de descendre à Tadoussac avant d'avoir vu Champlain, qui avait respecté sa parole et qui les avait accompagnés dans leurs guerres. C'était avec lui désormais qu'ils voulaient traiter et non avec les marchands qui pensaient faire de bonnes affaires en arrivant tôt à Tadoussac : « par ainsi ceux s'abusent qui pensent faire leurs affaires pour arriver des premiers : car ces peuples sont maintenant trop fins & subtils », écrivait alors Champlain⁴¹. Comptant sur cette fidélité, ce dernier

³⁶. **NMD-044**: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », p. 94-95.

³⁷. Cette escouade de 400 guerriers se composait de 200 Hurons et de 200 Algonquins menés par le chef Iroquet.

³⁸. **NMD-061**: Samuel de Champlain, 1610, « Second voyage... », dans Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain...*, tome 1, p. 356-358.

³⁹. **NMD-061**: Samuel de Champlain, 1610, « Second voyage... », p. 358-359.

NMD-063: Samuel de Champlain, 1612, « Le troisiesme voyage du sieur de Champlain en l'année 1611 », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 389.

⁴¹. **NMD-064**: Samuel de Champlain, 1612, « Le troisiesme voyage... », p. 388.

espérait réussir enfin à remonter le Métaberoutin [actuelle rivière Saint-Maurice], explorer sa source, visiter les « peuples qui y habit[ai]ent » et parcourir lui-même ce trajet qu'on lui avait dit conduire au pays des Algonquins et à la source du Saguenay. Ni Batiscan, ni les Algonquins n'acquiescèrent à sa requête ; ils refusèrent de lui laisser un canot, mais ils lui « dirent exactement » ce qui en était de ce pays⁴². Champlain dut se contenter de remonter le Saint-Laurent avec Savignon, le jeune Indien qui l'avait accompagné en France l'hiver précédent et qui lui servait de guide et d'interprète⁴³.

Champlain cherchait à maximiser la traite. Celle pratiquée à Tadoussac n'offrait pas le rendement anticipé, il fallait compter sur les canots algonquins et hurons venant de l'Ouest. En compagnie de Savignon, il gagna rapidement en canot le saut Saint-Louis, semant ainsi ses concurrents qui tentaient de le suivre en barque. Les canots hurons et algonquins tardèrent à descendre, si bien qu'au début du mois de juin Gravé Du Pont, qui avait fait très mauvaise traite à Tadoussac, l'y rejoignit, mais aussi plusieurs autres marchands qui « le suivirent & vindrent après luy pour y aller au butin, car sans ceste esperance ils estoient bien de l'arriere »⁴⁴. Une première flottille indienne se pointa. Une seconde, plus imposante, était annoncée. Vaines espérances : le 5 juillet [1611] arriva un canot avisant qu'il ne viendrait que 24 des 300 canots attendus parce qu'« estoit mort un de leurs Capitaines & beaucoup de leurs compagnons, d'une fievre qui s'estoit mise parmy eux »⁴⁵. C'est le deuxième témoignage qui atteste que le choc microbien frappait ces groupes indiens entrés en contact avec les Français. Venus l'année précédente en traite et en guerre aux côtés de Champlain, ces guerriers et traiteurs étaient retournés dans leur pays et avaient semé la mort parmi les leurs.

À l'été 1613, après dix-huit mois d'absence, Champlain revint à Tadoussac. Voyant venir les vaisseaux français, « les Sauvages Montagnais de la pointe de tous les Diables

⁴². **NMD-065**: Samuel de Champlain, 1612, « Le troisiesme voyage... », p. 389-390.

^{43.} L'historiographie le dit Huron, mais le texte de Champlain laisse penser qu'il était Algonquin puisqu'il avait été échangé pour un jeune Européen, Étienne Brûlé, qui passa l'hiver avec le groupe d'Iroquet, chef onontchataronon. Sur Savignon, voir NMD-066: Elsie McLeod Jury, 1966, « Savignon », Dictionnaire biographique du Canada, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 617.

⁴⁴. **NMD-067**: Samuel de Champlain, 1612, « Le troisiesme voyage... », p. 393.

⁴⁵. **NMD-068**: Samuel de Champlain, 1612, « Le troisiesme voyage... », p. 409.

[...] se jetterent dans leurs canots, & vindrent au devant »⁴⁶. Contrairement à son premier voyage, alors que la troupe d'Anadabijou attendait les navires à la pointe aux Alouettes, elle bivouaquait désormais directement près de Tadoussac. Dix ans avaient donc suffi pour transformer ce lieu-dit en un véritable lieu de rencontre et de traite. L'absence de Champlain, l'année précédente, avait miné la confiance des Indiens. Ces derniers s'étaient fait rouler par des marchands peu scrupuleux qui avaient garanti leur négoce sur de « mauvais traictement » et sur l'assurance donnée que Champlain ne reviendrait plus dans la colonie. Dégoûtés, les fournisseurs négligèrent de venir en traite en 1613 et partirent plutôt en campagne contre les Iroquois : « 1 200 hommes estoient allez à la guerre, n'ayans plus d'espérance aux François »⁴⁷.

Pour cette première dizaine d'années, Champlain fut l'unique narrateur de la présence française dans la vallée du Saint-Laurent; à compter de 1615 ses observations furent enrichies de celles des pères récollets qui, les premiers, tentèrent l'expérience de l'évangélisation en Nouvelle-France. Dans une lettre du mois de juillet 1615 adressée au cardinal François de Joyeuse, le père Denis Jamet racontait l'arrivée des récollets dans la vallée du Saint-Laurent, le 25 mai 1615 : « Au temps que nous arrivasmes à Tadoussac des jeunes garçons montagnetz furent à la guerre par surprise selon leur coustume et, de neuf qu'ilz trouverent, ilz en assommerent sept [...] Des deux prisonniers ilz laisserent le jeune qui est aagé de douze ans, car ilz n'ont coustume de tuer les enfans mais les naturalisent de leur nation » 48. Outre de décrire le rapt comme mode de reconstruction de l'unité sociale de la troupe d'Anadabijou, l'anecdote offre un premier témoignage de l'état d'animosité qui régnait alors entre ce groupe et ses voisins. Deux éléments de la narration, soit la jeunesse des guerriers et la proximité géographique des victimes, permettent en effet d'établir que celles-ci étaient du groupe voisin que les Français connurent quelques années plus tard sous l'appellation Oueperigou-Ouaouakhi.

NMD-069: Samuel de Champlain, 1613, « Quatriesme voyage... », p. 439.

MMD-069: Samuel de Champlain, 1613, « Quatriesme voyage du sieur de Champlain, capitaine ordinaire pour le Roy en la marine, & Lieutenant de Monseigneur le Prince de Condé en la Nouvelle France, fait en l'an 1613 », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 436.

⁴⁸. NMD-071: Denis Jamet, 1615, « Relation du père Denis Jamet, récollet de Québec, au cardinal de Joyeuse » Québec, 15 juillet 1615, dans Robert Le Blant et René Baudry, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, vol. 1: 1560-1622, Ottawa, Publication des Archives publiques du Canada, n° 15, 1967, p. 351.

En poste en Acadie, le père Pierre Biard témoignait des funestes conséquences du contact pour les Indiens, qui « s'estonnent et se plaignent souvent de ce que dès que les François hantent et ont commerce avec eux, ils se meurent fort et se dépeuplent ». Ces Indiens racontaient même, « par ordre, coste par coste, qu'à mesure qu'ils ont plus commencé à traffiquer » avec les Français, ils ont aussi commencé à être « ravagez de maladies ». Seuls les Armouchiquois, qui refusaient d'entrer en commerce avec les Européens, soutenaient-ils, ne mouraient pas et se maintenaient « en leur nombrosité » ⁴⁹. Ces propos du père Biard font écho à ceux de Champlain lors de sa rencontre avec le groupe sous la conduite du chef Armouchides qui montait traiter avec les Montagnets.

Tadoussac était devenu une place de traite reconnue, les récollets tentèrent d'en faire un lieu de mission. Grâce à la collaboration de quelques matelots qui assemblèrent « des rameaux & feuillages d'arbres », ils firent dresser en 1617 une rudimentaire chapelle qui résista pendant six ans aux intempéries. Observant les Français s'activer à cette construction, les membres de la troupe d'Anadabijou s'étonnaient du choix d'un « lieu si miserable, où eux mesmes ne se cabanoient jamais », sinon l'été pour y faire « la Traicte & la pesche ». À l'approche de l'hiver, ils quittaient ce lieu, car la chasse n'était pas bonne dans ces parages⁵⁰. Ils préféraient pénétrer dans les forêts de la côte de Beaupré et de l'actuelle zone charlevoisienne où, par ailleurs, le récollet Joseph Le Caron et le jésuite Jean de Brébeuf allèrent, l'un après l'autre hiverner avec eux :

Le Pere Joseph [Le Caron] voyant le P. Irenée [Piat] plustost de retour qu'il n'esperoit, prist luy mesme sa place & s'en alla passer le reste de l'Hyver avec les Montagnais [...] Or, il ne fut pas long-temps que les Sauvages prirent plusieurs Eslans, desquels ils en dedierent un pour nos pauvres Religieux de Kebec, qu'ils envoyerent advertir par un de leurs hommes pour le venir querir à dix ou douze lieuës de Kebec [...] Ils n'eurent pas à peine passé ceste riviere qui conduit au saut de Montmorency & le bois en suitte⁵¹.

Craignans que l'hyver se passast sans rien avancer en la cognoissance de la langue, je consultay avec nos Pères s'il ne seroit point à propos que deux de nous allassent passer

⁴⁹. **NMD-076**: Pierre Biard, 1616, « Relation de la Nouvelle-France », *MNF*, vol. 1, p. 494-495.

⁵⁰. **NMD-077**: Gabriel Sagard, ca. 1634, *Histoire du Canada...*, p. 47-49.

⁵¹. **NMD-078**: Gabriel Sagard, ca. 1634, *Histoire du Canada...*, p. 103-106.

l'hyver avec les Sauvages [...] ce fut le Père Brébeuf qui eut ce bonheur. Il partit le 20 d'octobre et retourna le 27 de mars, ayant tousjours esté esloigné de nous de 20 ou 25 lieux⁵².

L'hivernement du père de Brébeuf dont il est question ici était le premier des jésuites au Canada. Arrivés à l'été 1625, les missionnaires de la Compagnie de Jésus entrèrent aussitôt en campagne et jaugèrent l'ampleur de la tâche qui les attendait : « Plusieurs nations l'habitent [ce pays]. L'on m'en a nommé 38 ou 40, sans celles que l'on ne cognoist pas, que les Sauvages néantmoins asseurent », écrivait le supérieur de la mission dès l'été 1626⁵³. Rien pour les rassurer : les Montagnets étaient des nomades, « errans çà et là selon la chasse qu'ils trouvent », et qui ne confluaient que l'été. Les jésuites y distinguaient trois communautés de vingt à trente familles : l'une qui s'assemblait à Québec « sur le bord de la rivière près de [leur] habitation », une deuxième qui s'assemblait vers Tadoussac, et une troisième vers Trois-Rivières « à quarante lieues au-dessus de » l'habitation de Québec⁵⁴. Ils apprirent également que la traite n'était plus ce qu'elle avait été au temps où il n'y avait pas de monopole : « un des anciens m'a dit qu'il a veu jusques à vingt navires dans le port de Tadoussac. Mais maintenant que ceste traitte a esté accordée à l'association qui est aujourd'huy, privativement à tous autres, l'on ne void plus icy que deux navires »⁵⁵. La diminution du nombre de vaisseaux ne signifiait pas, pourtant, une chute dramatique du nombre de fourrures : « On m'a dit que, pour une année, ils en avoient remporté jusques à 22 000. L'ordinaire de chaque année est de 15 000 ou 12 000, à une pistole la pièce ; ce n'est pas mal allé ». S'ils privilégiaient les

NMD-079: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant au père Jérôme Lalemant, du 1^{er} août 1626 », MNF, vol. 2, p. 148. Le témoignage de Sagard est à cet égard des plus explicites: « Kakemistic avec toute sa famille, composée de huict personnes, prirent donc resolution de retourner vers les François [...] il pria le Pere Joseph de luy vouloir donner une paire de raquette qui luy faisoient besoin, & quelque peu de vivres pour ayder à nourrir sa famille, pendant qu'il iroit faire un voyage en son pays vers la riviere du Saguenay au Nort Nordest de Kebec »; NMD-079_1: Gabriel Sagard, ca. 1634, Histoire du Canada..., p. 535.

^{53.} NMD-080: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant... », MNF, vol. 2, p. 138.

NMD-080: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant... », MNF, vol. 2, p. 143: « [...] et ne se cabanent que deux ou trois familles ensemble en un endroit, deux ou trois en l'autre, et les autres de mesme. Ez autres six mois de l'année, vingt ou trente s'assemblent sur le bord de la rivière près de nostre habitation, autant à Thadoussac et autant à quarante lieues au-dessus de nous. Et là ils vivent de la chasse qu'ils ont faicte l'hyver ». On notera que le père Lalemant ne désigna pas d'un ethnonyme particulier les Indiens décrits dans son texte. Ce témoignage et les cartes de Champlain fondent l'hypothèse d'un troisième groupe montagnet, sur la rive sud vers Le Bic.

^{55.} NMD-080: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant... », MNF, vol. 2, p. 144-145.

peaux de castors, les marchands ne dédaignaient pas pour autant celles « d'orignac, de loup cervier, de regnard, de loutre [...] de mattre, de blaireau et de rat musqué » ⁵⁶.

À son retour au Canada, au printemps 1626, Champlain explora la longue côte nord afin d'y découvrir les havres où pouvaient mouiller les navires. Il y apprit qu'une « nation de sauvages » appelés « Exquimaux » y habitaient. Les « sauvages de Gaspey » et « ceux de Tadoussac » leur faisaient la guerre ⁵⁷. Rien ne laisse croire que c'était là l'expression de luttes pour un contrôle territorial, il s'agissait davantage de guerre de repeuplement à l'image de ce dont le père Jamet avait été témoin à son arrivée à Tadoussac en 1615. On notera du texte de Champlain, que c'était « ceux de Tadoussac » et non les *Montagnets* qui pratiquaient cette guerre contre les *Exquimaux de la Côte-Nord*.

En 1627, devant un épineux dossier judiciaire d'un Indien accusé du meurtre de deux Français à une demi-lieue de Québec, Champlain, coincé par différents impératifs⁵⁸, articula sa stratégie sur la composition tripartite du groupe montagnets en exigeant comme otages, « trois jeunes garçons des principaux d'entr'eux, l'un des montagnes, le second des trois rivieres, & le troisiesme le fils du soubçonné »⁵⁹. Ce conseil des chefs choisit de décharger « ceux de trois Rivieres, disant que ce ne pouvoit avoir esté aucun d'iceux qui eust fait ce meurtre, d'autant qu'ils n'estoient que deux cabannes, que la nuict que nos gens furent tuez ils estoient tous à leurs maisons »⁶⁰. Furent plutôt amenés en otage le fils du prisonnier, le fils d'un des chefs de Tadoussac et le fils de Mahigan Aticq, issu du groupe d'Anadabijou habitant désormais proche de Québec et fait capitaine grâce à Champlain. Il appert donc de cette anecdote que le groupe associé à Québec serait une ponction sur la troupe d'Anadabijou et composé de quelques familles désireuses de collaborer plus étroitement avec les Français. Détaché du groupe initial, celui de Québec n'hivernait plus, par ailleurs, dans le pays charlevoisien mais plutôt aux sources de la

⁵⁶. **NMD-080**: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant... », MNF, vol. 2, p. 145.

⁵⁷. **NMD-084**: Samuel de Champlain, 1632, « Livre second des voyages du sieur de Champlain », dans Charles-Honoré Laverdière, *Œuvres de Champlain...*, tome 3, p. 1088 et 1094.

Champlain expliquait qu'il ne pouvait pratiquer la méthode indienne de venger ces deux victimes en faisant « mourir cinquante des leurs », car ce serait là leur « declarer une guerre ouverte, & perdre pour un temps le païs, jusqu'à ce que l'on eust exterminé ceste race, par mesme moyen perdre les traites du pays, ou pour le moins les bien altérer » ; NMD-087 : Samuel de Champlain, 1632, « Livre second des voyages... », p. 1134-1135.

⁵⁹. **NMD-087**: Samuel de Champlain, 1632, « Livre second des voyages... », p. 1136.

^{60.} NMD-087: Samuel de Champlain, 1632, « Livre second des voyages... », p. 1137.

rivière Saint-Charles, au lac Saint-Joseph : « ainsi nommé par les François, à cause que le P. Joseph, Superieur de nostre Maison, y avoit passé partie d'un Hyver avec les Barbares, comme en un tres-bon endroit, tant pour la pesche que pour la chasse [...] & d'où il n'y a de l'habitation que pour une journée de chemin en Hyver » 61. La partition de la troupe d'Anadabijou serait donc une conséquence de l'établissement des Français à Québec.

Si ces événements survenus à l'automne 1627 ne permettent pas de parler d'effritement des Montagnets, l'acquiescement enfin consenti aux instances pressantes et répétées des Français de marier des Indiennes trahirait la genèse de cette déstructuration. Champlain expliquait en effet qu'au cours de l'hiver qui suivit, une trentaine d'Indiens hivernant non loin de Québec, réduits « en leurs extremes necessitez », cherchèrent secours auprès des Français. Il profita de l'occasion pour leur rappeler son déplaisir concernant l'affaire des deux meurtres, ce à quoi cette « trouppe affamée voulant tesmoigner le ressentiment qu'ils avoient en la mort de nos gens, & comme ne trempant aucunement en cette perfidie, desirant se joindre avec nous d'une amitié plus estroitte [...] se resolurent de nous donner trois filles de l'aage de unze à douze & quinze ans, pour [...] les faire instruire & tenir comme ceux de nostre nation, & les marier si bon nous sembloit »⁶². Interprété par Champlain comme un geste d'amitié, ce don pourrait tout autant trahir la difficulté pour ce groupe de collabos de trouver des époux à leurs filles nubiles auprès des autres communautés démographiquement perturbées après un quart de siècle d'escarmouches iroquoises et un demi-siècle de fréquentation des microbes européens. Sagard rapporte, en effet, à cette époque, que Martin Mecabau, du groupe de Québec, « partit pour les Montagnais, vers les quartiers du Cap de Tourmente, où à peine fut-il arrivé qu'il tomba griesvement malade »; il mourut après « cinq jours que la fievre continuë luy dura avec des convulsions fort estranges »⁶³. À n'en point douter le choc microbien fauchait dans la communauté. Champlain n'avait pas encore résolu à sa satisfaction le cas du meurtrier de ces deux Français lorsque les frères Kirke le sommèrent, à l'été 1628, de leur remettre l'habitation de Québec.

^{61.} **NMD-090**: Gabriel Sagard, ca. 1634, *Histoire du Canada...*, p. 823.

^{62.} **NMD-091**: Samuel de Champlain, 1632, « Livre second des voyages... », p. 1138-1140.

^{63.} **NMD-092**: Gabriel Sagard, ca. 1634, *Histoire du Canada...*, p. 546-547.

B- Au temps du père Le Jeune (1632-1649)

Le printemps 1633 ramena Champlain dans la colonie, à la suite de la signature du traité de Saint-Germain-en-Laye. Ce fut l'occasion pour lui de renouer contacts avec les chefs indiens. Capitanal, le fils de Batiscan, était descendu à Québec accompagné de dixhuit canots des siens pour le rencontrer. À la harangue de Champlain, il répondit :

"Tu dis que les François sont venus habiter à Kébec pour nous défendre et que tu viendras en nostre pays pour nous protéger. Je me souviens bien d'avoir ouy dire à nos pères que, quand vous estiez là-bas à Tadoussac, les Montagnaits vous allèrent voir et vous invitèrent à nostre déceu [en nous trompant adroitement] de monter çà-haut [à Trois-Rivières], où nos pères vous ayant veu vous aimèrent et vous prièrent d'y faire vostre demeure "64".

Ces propos du nouveau chef, successeur de Batiscan, confirment la présence de deux groupes associés mais différents dans l'axe Tadoussac — Trois-Rivières : le groupe d'Anadabijou descendu de ses forêts charlevoisiennes pour aller voir Champlain à Tadoussac, et le groupe de Batiscan sorti des forêts trifluviennes et ayant vu Champlain « ça-haut » vers Trois-Rivières.

Bien qu'il retrouvait ses anciens compagnons de traite et de guerre, Champlain eut le déplaisir, à son retour, de constater que l'épisode des frères Kirke à Québec les avait transformés : « Nos Sauvages sont tellement amateurs de l'eau de vie, tant hommes, femmes que filles, qu'ils s'enyvrent comme pourceaux depuis que les Anglois leur ont introduit ceste boisson »⁶⁵. L'habitude s'était insinuée dans leur mode de vie, elle serait difficile à enrayer, quel que soit l'interdit lancé par les autorités. Les jésuites dénoncèrent eux aussi le haut taux de mortalité constaté et décrièrent ces « nouvelles boissons de vin et d'eau-de-vie [qui] dépeupl[ai]ent leurs pays »⁶⁶ : « il y a plusieurs orphelins parmy ce

NMD-106: Propos du chef Capitanal, 1633, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1633] », MNF, vol. 2, p. 453-454. Nous soulignons.

NMD-107: Samuel de Champlain, 1633, « Relation du voyage du sieur de Champlain en Canada », MNF, vol. 2, p. 380.

^{66.} NMD-108: Paul Le Jeune, 1634, « Relation de ce qui s'est passé en Nouvelle-France », 7 août 1634, MNF, vol. 2, p. 605-606.

peuple ; car depuis qu'ils se sont adonnez aux boissons de vin & d'eau de vie, ils meurent en grand nombre », écrivait le père Le Jeune en 1634⁶⁷.

1. L'évangélisation des nomades

Dès son arrivée en 1632, le père Le Jeune s'inquiéta du salut des Indiens nomades négligés au profit des sédentaires Hurons de la région des Grands Lacs depuis le tout début de l'aventure pelletière en Nouvelle-France. Tant pour l'apprentissage de leur langue que pour la connaissance de leur mode de vie, il décida de passer l'hiver 1634-1635 avec des Montagnets. Les circonstances de son départ démontrent que le lieu d'hivernement fut alors sujet à improvisation :

Mon Sauvage et le sorcier, son frère, ayant appris qu'il y avoit quantité de Montagnais ès environ du lieu où ils vouloient hyverner, prirent résolution de passer du costé du nord, craignans que nous ne nous affamassions les uns les autres. Les voylà donc résolus d'aller où m'avoit promis mon hoste et le renégat. Mais à peine avions-nous fait trois lieues sur le grand fleuve pour le traverser, que nous rencontrasmes quatre canots qui nous ramenèrent au sud, disans que la chasse n'estoit pas bonne du costé du nord. Si bien que je fus contraint de demeurer avec le sorcier et d'hyverner au-delà de la grande rivière [Saint-Laurent]⁶⁸.

Les hôtes du père Le Jeune étaient membres de la troupe d'Anadabijou, ils hivernaient donc habituellement dans les forêts charlevoisiennes. Ce à quoi s'attendait le père Le Jeune, puisqu'il écrivait : « les voilà donc résolus d'aller [là] où [mon hôte] m'avait promis ». Sans le consulter, son hôte opta pour la rive sud sur l'espérance d'une meilleure chasse. Après avoir été informés qu'ils seraient nombreux sur la rive sud, son hôte et son frère modifièrent en route leur plan et tentèrent de revenir sur la rive nord. Ils en furent dissuadés sur l'assurance que la chasse n'y serait pas bonne et regagnèrent la rive sud. Ils entrèrent finalement dans les terres vers la rivière du Loup. Comme ils n'étaient pas dans leur secteur traditionnel de chasse, ils devaient compter sur un habitué des lieux : « Quand nos gens remarquoient qu'il n'y avoit plus de chasse à quelques trois ou quatre lieues à l'entour de nous, un Sauvage, qui cognoissoit mieux le chemin du lieu

⁶⁷. **NMD-108**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 600.

⁶⁸. **NMD-110**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », MNF, vol. 2, p. 678.

où nous allions, crioit à pleine teste en un beau matin, hors de la cabane : "Escoutez, hommes, je m'en vais marquer le chemin pour décabaner demain au point du jour". Il prenoit une hache et marquoit quelques arbres qui nous guidoient »⁶⁹. L'hivernement fut d'autant plus pénible à cause des faibles précipitations : « comme les neiges n'estoient pas profondes à proportion des autres années, ils ne pouvoient pas prendre l'élan, si bien qu'ils n'apportoient que quelques castors et quelques porcs-épics, mais en si petit nombre et si peu souvent que cela servoit plustost pour ne point mourir que pour vivre »⁷⁰.

Au terme de cette expérience douloureuse, le père Le Jeune concluait : « Il me semble qu'on ne doit pas espérer grande chose des Sauvages tant qu'ils seront errants [...] je ne crois point que de cent religieux, il y en ait dix qui puissent résister aux travaux qu'il faudroit endurer à leur suitte »⁷¹. Il n'en revenait pas moins avec de précieuses informations ethnographiques. D'abord sur leur nourriture, qui se composait de viande, de sauvagine et de poisson. En ce qui avait trait aux animaux terrestres, le père Le Jeune observait : « ils ont des élans, qu'on appelle ordinairement icy des orignaux, des castors, [...] des caribons [caribous] [...]. Ils ont encore des ours, des bléreaux, des porcs-épics, des renards, des lièvres, des siffleurs ou rossignols : c'est un animal plus gros qu'un lièvre. Ils mangent en outre des marthes et des écurieux de trois espèces ». Parmi les oiseaux, le missionnaire notait « des outardes, des oyes blanches et grises, des canards de plusieurs espèces, des sarcelles, des bernaches, des plongeurs de plusieurs sortes [...] des perdrix ou gélinottes grises, des beccasses et bécassines de quantité d'espèces, des tourterelles, etc. ». Parmi les principaux poissons, le jésuite énumérait : « des saulmons de diverses sortes, des loups marins, des brochets, des carpes et esturgeons, des poissons blancs, des poissons dorez, des barbues, des anguilles, des lamproyes, de l'esplanc, des tortues et autres »⁷². Le père Le Jeune livrait également quelques observations sur leur vêtement : « Leurs robbes sont faictes de peaux d'élans, d'ours et d'autres animaux » 73.

⁶⁹. **NMD-110**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 683.

⁷⁰. **NMD-112**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 656.

NMD-113: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », MNF, vol. 2, p. 559-560. Dans une lettre du même mois, il reprenait ces propos et ajoutait une évaluation démographique de ce champ apostolique: « Ces peuples où nous sommes, sont errans et en fort petit nombre; il sera difficile de les convertir, si on ne les arreste »; NMD-113_1: Paul Le Jeune, 1634, « Lettre au père Barthélemy Jacquinot », août 1634, MNF, vol. 2, p. 525.

⁷². **NMD-114**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 613-614.

⁷³. **NMD-115**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 641.

Enfin, il rendait compte de leur troc. Celui pour l'alimentation : « ils ont encore ces farines et des bleds d'Inde qu'ils troquent pour des peaux d'orignac avec les Hurons ». Celui pour leur tabagie : « Ils achètent encore du pétun de cette nation, qui quasi tous les ans en apporte en grande quantité » Celui pour l'habillement : « Les plus riches [robes] en leur estime sont faites des peaux d'une espèce de petit animal noir qui se trouve aux Hurons. Il a la grandeur d'un lapin. Le poil est doux et luisant ; il entre bien une soixantaine de ces peaux dans une robbe » 75.

Le père Le Jeune donnait un bon aperçu de leur cycle annuel de subsistance :

[...] ce qu'ils tuent en un jour ne void pas l'autre, excepté l'élan et l'anguille, dont ils font sécherie quand ils en ont en grande abondance. Si bien que, pendant le mois de septembre et octobre, ils vivent pour la plus part d'anguilles fresches. En novembre, décembre et souvent en janvier, ils mangent leurs anguilles boucanées et quelques porcs-épics qu'ils prennent pendant les petites neiges, comme aussi quelques castors, s'ils en trouvent. Quand les grandes neiges sont venues, ils mangent l'orignac frais. Ils le font seicher pour se nourrir le reste du temps jusques en septembre, avec quelques oiseaux, quelques ours et castors qu'ils prennent au printemps et pendant l'esté⁷⁶.

L'hiver suivant, 1634-1635, le père Le Jeune le passa à Trois-Rivières. La maladie qui s'était déclarée dans cette région au cours de l'été 1634 l'engageait à ce ministère : « J'apprend que les Sauvages qui sont aux Trois-Rivières sont tous malades et meurent en grand nombre. Le Père Brébeuf, qui a passé par là, m'escrit qu'il seroit à propos que j'y allasse » 77. Le scorbut frappa parmi les Européens, tandis que la famine causée par un second hiver désastreux au plan climatique faucha généreusement dans les rangs indiens. Le père Le Jeune rapportait : « vers Gaspé, les Sauvages ont tué et mangé un jeune garçon que les Basques leur avoient laissé pour apprendre leur langue. Ceux de Tadoussac, avec lesquels j'hyvernay il y a un an, se sont mangez les uns les autres [...]

⁷⁴. **NMD-114**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 615.

^{75.} **NMD-115**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 641.

⁷⁶. **NMD-114**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », *MNF*, vol. 2, p. 617.

^{77.} NMD-119: Paul Le Jeune, 1634, « Lettre au père Barthélemy Jacquinot », MNF, vol. 2, p. 517.

Le Père Buteux et moy, entrans dans une cabane, une femme nous dit qu'il n'estoit resté qu'elle et sa compagne, de tous ceux avec lesquels elles avoient hyverné dans les bois »⁷⁸.

Cette désolante situation trouvait en partie sa source dans la négligence des Indiens, comme le remarquait le père Le Jeune : « Les castors [...] sont plus féconds que nos brebis de France. Les femelles portent jusques à cinq et six petits chaque année. Mais les Sauvages trouvans une cabane tuent tout, grands et petits et masles et femelles. Il y a danger qu'en fin ils n'exterminent tout à fait l'espèce en ces pays, comme il en est arrivé aux Hurons, lesquels n'ont pas un seul castor ». Le jésuite souhaitait se lancer dans une campagne de conscientisation pour préserver tant cette ressource pelletière pour les Français que cette ressource alimentaire pour les Indiens : « on fera en sorte que nos Montaignais, avec le temps, s'ils s'arrestent, que chaque famille prenne son cartier pour la chasse, sans se jetter sur les brisées de ses voisins. De plus, on leur conseillera de ne tuer que les masles, et encore ceux qui seront grands. S'ils goustent ce conseil, ils auront de la chair et des peaux de castor en très grande abondance »⁷⁹.

Il n'y eut pas que le climat qui emporta nombre de Montagnets au pays des morts. Le choc microbien frappa aussi dans les cabanes fréquentées précédemment par le père Le Jeune. Ce dernier en témoignait ainsi : « Quasi tous ceux qui estoient dans la cabanne où le sorcier m'a assez maltraité sont morts, qui d'un costé, qui de l'autre » (« un grand nombre d'Algonquains estans arrivez, je m'en allay chercher par leurs cabanes une petite fillette que j'avois baptisée et nommée Marguerite l'an passé. Sa mère me recogneut bien et me dit qu'elle estoit morte. [...] Comme je vins à demander des nouvelles du père de cet enfant, que j'avois commencé d'instruire, un Sauvage me respondit qu'il estoit mort » L'épidémie affligeait en fait la colonie tout entière, jusque loin dans la Huronie. Avant son départ pour les Pays-d'en-Haut, le père de Brébeuf signalait la désolation qu'elle causait à Trois-Rivières : « Bien sçay-je que la pluspart des Montagnais qui estoient aux Trois-Rivières quand nous nous embarquasmes, estoient malades et que

NMD-120: Paul Le Jeune, 1635, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1635 », MNF, vol. 3, p. 70.

⁷⁹. **NMD-120**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 81.

^{80.} **NMD-122**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 61.

^{81.} **NMD-120**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 68.

plusieurs en mouroient ; comme aussi, qu'il n'est quasi point revenu de canot de la traitte qui n'aye esté affligé de ceste contagion »⁸².

Parmi les victimes, on compta le chef Capitanal. Aux portes de la mort à l'automne 1634, celui-ci se fit transporter de l'autre côté du Métaberoutin « pour mourir auprès de la nouvelle habitation » française⁸³. Le père Jacques Buteux procéda, au mois d'août 1635 à l'élection de son successeur, Etchineskaouat, qui serait lui aussi un fidèle allié des Français.

Ce fut également dans ces circonstances funestes que le père Le Jeune fit sa première rencontre avec les Oueperigou-Ouaouakhi, en la personne de Ouetata Samakheou, une jeune femme laissée pour morte par ses congénères à la porte des jésuites. Interrogée sur son lit de mort, elle informa le père que sa patrie :

Elle me dit que ceux de sa nation s'appelloient "ouperigoue ouaouakhi", qu'ils habitoient bien avant dans les terres plus bas que Tadoussac, de mesme costé; qu'on pouvoit par des fleuves descendre de leur pays dans la grande rivière de Sainct-Laurens; que ces compatriotes n'avoient aucun commerce avec les Européans [...] qu'ils ont des cerfs et des castors en abondance, mais fort peu d'élans; qu'ils parlent le langage montagnais et qu'ils ne manqueroient de venir à la traitte avec les François, n'estoit que les Sauvages de Tadoussac les veulent tuer quand ils les rencontrent. [...] Ces perfides Sauvages les accueillirent fort humainement et quand ils les eurent en leur puissance, ils les mirent à mort traistreusement.

Sans réaliser que lui-même et ses confrères étaient de puissants vecteurs dans la propagation des maladies infectieuses mortelles, le père Le Jeune percevait simplement l'œuvre de Dieu et se réjouissait d'être présent pour recueillir tant d'âmes sauvées de la damnation. Avec une naïveté déconcertante, il déclarait : « J'écrivois [en 1635] que nous avions baptisé vingt-deux personnes. Nous en avons baptizé cette année plus d'une centaine [...] Dieu nous a donné de grandes ouvertures pour le salut de ces peuples, les faisant résoudre en deux points [...] Le premier est qu'ils ne sont pas marris qu'on

^{82.} **NMD-124**: Propos du père Jean de Brébeuf, 1634, dans Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 91-92.

^{83.} **NMD-120**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 79-80.

^{84.} **NMD-120**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », MNF, vol. 3, p. 73-74.

baptize leurs enfans malades, voire ils nous appellent pour ce faire. Le deuxiesme, que les plus âgez mesmes commencent à désirer de mourir chrestiens, demandans le baptesme en leurs maladies »85. Au dire même du missionnaire, il y avait adéquation, à cette époque, entre progression du nombre de baptêmes et augmentation du taux de mortalité⁸⁶. Ce dont témoignaient également les Indiens, et eux aussi en conformité avec leurs propres croyances : « "ce ne sont pas ces boissons qui nous ostent la vie, mais vos écritures ; car depuis que vous avez décry nostre païs, nos fleuves, nos terres et nos bois, nous mourons tous, ce qui n'arrivoit pas devant que vous vinssiez icy" »87. La divergence d'opinions quant aux causes n'altère cependant pas la triste réalité, les communautés indiennes en contact avec les Européens payaient cher démographiquement leurs avantages de premier maillon dans la chaîne d'échange : « "Écoutez ces pauvres vefves, ces pauvres orphelins, qui crient qu'ils n'ont plus de pères et de maris. Voulez-vous seuls, vous autres François, subsister en ce païs-cy; tenéz-vous en repos, ne nous secourez point et dans peu de temps, vous ne verrez plus que des femmes et des enfans" »88. Ils l'exprimèrent de façon encore plus tragique l'année suivante en pressant le gouverneur de les secourir en hommes et en nourriture ; leur pays se dépeuplait, le gibier s'y raréfiait, « par conséquent, que si la terre ne les nourrissoit, ils s'alloient perdre de fond en comble » 89.

À la suite de ces tragédies successives, germa dans l'esprit de quelques membres de la troupe d'Etchineskaouat, successeur de Batiscan, l'idée si chère aux jésuites de la sédentarisation : « "Nous sommes comme une graine qui se sème en divers endroits, ou plustost comme la poussière emportée du vent. Les uns sont enterrez d'un costé, les autres de l'autre. Le païs nous va manquer ; il n'y a quasi plus de chasse proche des

^{85.} **NMD-127**: Paul Le Jeune, 1636, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1636 », *MNF*, vol. 3, p. 198-199.

⁸⁶. Le père Le Jeune poursuivait sur sa lancée l'année suivante et écrivait : « L'an passé [1636] nous baptisasmes environ cent Sauvages. Cette année, nous en avons baptisé plus de trois cens en tout, tant aux Hurons qu'à Kébec et aux Trois-Rivières [...] Je sçay bien que plusieurs Sauvages m'ont demandé le sainct baptesme, mais nous n'avons garde de le conférer à aucun adulte en santé, sinon après une longue espreuve » ; NMD-128 : Paul Le Jeune, 1637, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1637 », MNF, vol. 3, p. 539, 558-559.

^{87.} **NMD-129**: Paroles d'un chef indien, 1636, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1636] », *MNF*, vol. 3, p. 274.

^{88.} NMD-129: Paroles d'un chef indien, 1636, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1636] », MNF, vol. 3, p. 278.

⁸⁹. **NMD-131**: Paul Le Jeune, 1637, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 560.

François. Si nous ne recueillons quelque chose de la terre, nous nous allons perdre" » 90. Sous la pression conjuguée des impératifs économiques liés au commerce des fourrures et aux obligations religieuses liées à l'économie du salut, la culture indienne présentait une première mais inquiétante lézarde : s'accentuait la dépendance des Montagnets aux produits européens et leur chute démographique menaçait la cohésion du groupe. Cette fissure risquait d'autant plus d'être fatale, que la menace iroquoise rôdait autour du lac Saint-Pierre et jetait « une terreur panique » parmi les Indiens réunis autour des jésuites de Trois-Rivières, faisant fuir les membres de la troupe d'Etchineskaouat vers Québec et les Attikamègues dans le Métaberoutin 91. Dans la foulée de ces événements, les jésuites annonçaient aux lecteurs de leurs relations annuelles, en 1638, qu'ils venaient de mettre sur pied la réduction de Sillery, « [1]'un des plus puissans moyens [...] pour les amener à Jésus-Christ [...] dans une espèce de bourgade [où ils pourraient] les aider à défricher et cultiver la terre et à se bastir » 92.

Les Montagnets de Trois-Rivières eux-mêmes se réjouirent de cette assistance et répandirent la bonne nouvelle « dans toutes les nations circonvoisines », publiant partout que les jésuites étaient « leurs pères, [et qu'ils voulaient] résusciter leur nation qui s'en alloit mourant » ⁹³. Les jésuites jubilaient de la réalisation de ce creuset *civilisateur* : « comme ces peuples sont attaqués de grandes maladies, nous procurons qu'on leur dresse un hospital [...] nous nous efforçons de commencer des séminaires de Hurons, d'Algonquins et de Montagnets. Nous en avons maintenant de ces trois sortes à Kébec [...où] nous tâchons d'arrester les Sauvages errans » ⁹⁴.

Les missionnaires ne tardèrent pas à voir les demandes d'assistance se multiplier. Au cours de ce même été 1638, des Attikamègues nomadisant aux sources du Métaberoutin, des Kakouchak nomadisant dans le secteur méridional du lac Piékouagami et des Algonquins Kichesipirini nomadisant sur la route des Pays-d'en-Haut sollicitèrent

^{90.} **NMD-132**: Paroles d'Etchineskaouat et de Makeabichtichiou, nouveaux chefs de la troupe de Batiscan, 1637, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 651.

^{91.} **NMD-132**: Paul Le Jeune, 1637, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 653, 662.

NMD-134: Paul Le Jeune, 1638, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1638 », MNF, vol. 4, p. 106.

^{93.} **NMD-134**: Paul Le Jeune, 1638, « Relation... [1638] », *MNF*, vol. 4, p. 110.

⁹⁴. **NMD-136**: Paul Le Jeune, 1638, « Relation... [1638] », MNF, vol. 4, p. 77-78.

de semblables secours⁹⁵. La mention de ces nouveaux venus dans les récits missionnaires trace les jalons du réseau indien : par les Montagnets de la Batiscan la nouvelle était parvenue aux Attikamègues, par les Montagnets charlevoisiens elle s'était répandue chez les Kakouchak. Les autres *circonvoisins*, plus éloignés, seraient aussi, bientôt, frappés par la vague civilisatrice de l'évangélisation.

Les jésuites ne les avaient pas encore rencontrés, mais ils connaissaient déjà leur existence. Dès leur arrivée en 1625, ils avaient été informés qu'une quarantaine de groupes différents nomadisaient entre Tadoussac et les Grands Lacs96. Une dizaine d'années plus tard, les groupes de l'axe laurentien furent de nouveau mis sous la loupe des jésuites. Grâce aux bons rapports que le père Buteux entretenait avec les gens de la troupe d'Etchineskaouat, ils purent dresser en 1635 une liste des communautés de la profondeur des terres du nord. Le père Le Jeune relatait ainsi les circonstances de cette précieuse découverte pour leur œuvre missionnaire : « Le neufvième octobre [1635], le Père Buteux estant entré en la cabane d'un capitaine montagnès où estoient arrivez quelques estrangers, ce capitaine le fit asseoir auprès de soy [...] il dit au Père : "Prends ton massinatrigan, c'est-à-dire ton livre ou tes tablettes ; écris ce que je te diray". Il luy nomme les noms de douze ou treize petites nations qui sont vers le Nord et le prie de les prononcer tout haut »97. Les jésuites ne publièrent pas cette liste dans leur relation de 1636. En 1637, ils furent en mesure de la confronter avec celle que leur livrait, cette fois, un guerrier de la troupe d'Etouet, successeur d'Anadabijou. À nouveau, le père Le Jeune racontait les circonstances : « Le 24 [avril 1637], un capitaine de Tadoussac passant par Kébec pour aller à la guerre, alla saluer monsieur le Gouverneur [...] Le Père de Quen et moy l'[y] conduisismes [...] Il fit une grande énumération des peuples de ce païs-cy » 98. Le père Le Jeune ne dévoilait pas encore cette liste, mais il précisait dans la suite de sa relation que cet été-là, invité par quelques catéchumènes, il fut « en leurs cabanes » où « des Sauvages de sept et huict nations » suivirent son enseignement⁹⁹. Le père Le Jeune, faut-il le souligner, s'était fait à la langue montagnaise, ce fut donc en cette langue qu'il

^{95.} **NMD-137**: Paul Le Jeune, 1638, « Relation... [1638] », *MNF*, vol. 4, p. 114.

^{96.} NMD-080: Charles Lalemant, 1626, « Lettre du père Charles Lalemant... », MNF, vol. 2, p. 138.

^{97.} **NMD-129**: Paul Le Jeune, 1636, « Relation... [1636] », *MNF*, vol. 3, p. 270.

^{98.} **NMD-132**: Paul Le Jeune, 1637, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 648.

⁹⁹. **NMD-132**: Paul Le Jeune, 1637, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 655.

prêcha en cette occasion les vérités de la foi. Les sept ou huit communautés représentées à ce tentement étaient donc de langue montagnaise (ou du moins l'entendaient). Nul doute qu'elles étaient mentionnées dans ces listes deux fois confiées aux jésuites. L'œuvre de la réduction de Sillery venait de trouver ses assises sous l'impulsion de quelques chefs affidés, et le choc microbien, un très fertile incubateur sous l'impulsion des jésuites.

La réduction de Sillery n'en était encore qu'à ses tout débuts, qu'elle recrutait déjà largement. Une invitation fut lancée aux Abénaquis qui entretenaient des liens avec les Montagnets : « "Père Le Jeune, je ne suis pas de ce pays-cy. Voilà ma demeure dans ces montagnes vers le midy [...] Ces hommes que tu vois, m'estans venus visiter [...] m'ont demandé si je ne te voulois point venir voir, pour demeurer auprès de toy avec les autres" » 100. Des Micmacs qui revenaient d'un séjour en France furent aussi sollicités : « On demanda à mesme temps à Ioanch8 et à son fils 101 [...], s'ils ne vouloient point estre de la partie. Ils respondirent qu'ils s'en iroient consulter leurs gens, que s'ils avoient de l'affection de monter çà-haut, ils les amèneroient » 102. Tous ces va-et-vient décuplaient les vecteurs pour l'épidémie.

Multipliant les exemples de cette dévastation, le père Le Jeune évoquait la propagation de la maladie par l'histoire de voyageurs algonquins : « Quelques Sauvages de l'Isle [Kichesipirini], retournant du païs des Abnaquiois, ont rapporté icy une petite vérole extrêmement contagieuse. Ce mal qui tue partout ces pauvres peuples est descendu jusques à Sillery, c'est-à-dire en la résidence de Sainct-Joseph, où nous rassemblons les Sauvages. Après nous en avoir enlevé quelques-uns, [...] il s'est jetté sur les chefs de ces deux premières familles sédentaires avec une telle fureur que nous n'en sçavons pas

NMD-141: Paroles d'un Abénaquis, 1638, dans Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1639 », MNF, vol. 4, p. 271.

Ce fils de Juan Chou, écrivait le père Le Jeune, était ce jeune Micmac qui était allé en France déposer aux pieds de Louis XIII, une « couronne de porcelaine, pour marque qu'il reconnoissoit ce grand prince, au nom de tous ces peuples, pour leur vray et légitime monarque [...] ce Sauvage estoit allé rendre hommage au roy, non pas seulement au nom de son père et de sa nation, mais encore au nom des autres nations du pays »; NMD-142: Paul Le Jeune, 1639, « Relation... [1639] », MNF, vol. 4, p. 267-268. Cette lecture des événements était par ailleurs reprise par les ursulines : « La première fois que nous visme des sauvages, ce fus encor à quelques lieues de Tadoussac. Ce fust un capitaine nommé Jouenchou, qui est congneu des François et est le pere de ce sauvages [sic] qui a esté saluer le Roy en France au non [sic] de toute sa nation »; NMD-142_1: Cécile de Sainte-Croix, 1639, « Lettre à la supérieure du couvent des ursulines de Dieppe, du 2 septembre 1639 », MNF, vol. 4, p. 747.

¹⁰². **NMD-143**: Paul Le Jeune, 1639, « Relation... [1639] », *MNF*, vol. 4, p. 272.

encor le succez »¹⁰³. L'un de ces Algonquins, nommé Étienne Pigarouich, Kichesipirini marié à une femme de la troupe d'Etchineskaouat, retourna peu après en son pays où la maladie « pressa[it] si fort qu'on laissoit les corps des trépassez sans sépulture ». Quittant ces régions ravagées, il revint à Trois-Rivières où les membres de sa famille succombèrent à la contagion. Chassé du lieu par les membres de la troupe d'Etchineskaouat, Pigarouich revint à Québec¹⁰⁴ où la maladie faisait toujours rage. C'est là un des rares cas aussi bien documentés, mais ce n'est certes qu'un exemple ; combien d'autres n'ont pas laissé de traces dans l'histoire sous la plume des missionnaires ou ne se déduisent que sous ce type de narration simple et brève : « Les Sauvages sont grandement affligez. On dit qu'ils meurent en tel nombre ès pays plus hauts que les chiens mangent les corps morts qu'on ne peut enterrer »¹⁰⁵.

L'histoire de Pigarouich ne s'arrête pas là. Dans sa relation de l'année suivante (1640), le père Le Jeune rapportait que ce Kichesipirini se retira durant l'hiver 1639-1640 avec quelques membres de la troupe d'Etouet, chef du groupe à l'embouchure du Saguenay, reconnu comme un opposant aux jésuites et aux Français. L'hiver n'était pas fini que l'épouse d'Etouet « et tous ses enfans et ceux qui estoient avec luy furent pris du mal commun et enlevés en un instant » 106. Le même hiver, et des suites de la même épidémie, moururent également le chef Etouet et l'indocile chef Tchimeouiriniou qui commandait le groupe réuni à Québec autour des Français. Ces épidémies répétées affaiblirent significativement l'un et l'autre groupes. Cruellement dépeuplés, les Montagnets ne comptaient plus que quelques centaines d'individus vers 1640 107. La petite vérole avait eu raison des dernières digues qui retenaient la poussée européenne vers l'intérieur des terres. Du coup, l'hinterland laurentien s'ouvrit à la pénétration missionnaire et, par ricochet, française.

Dès la fin du printemps 1640, les catéchumènes de Sillery confièrent aux jésuites leur « dessein de descendre à Tadoussac, en partie pour aller en marchandise aux peuples

¹⁰³. **NMD-144**: Paul Le Jeune, 1639, « Relation... [1639] », *MNF*, vol. 4, p. 308-309.

^{104.} **NMD-145**: Paul Le Jeune, 1639, « Relation... [1639] », *MNF*, vol. 4, p. 328-329.

¹⁰⁵. **NMD-146**: Paul Le Jeune, 1639, « Relation... [1639] », MNF, vol. 4, p. 351.

NMD-147: Paul Le Jeune, 1640, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1640 », MNF, vol. 4, p. 604.

 ^{107.} C'est là le constat de Campeau qui a étudié de près les écrits des jésuites de cette période ; voir NMD-148 : Lucien Campeau, 1979, MNF, vol. 2, p. 69*.

du Saguené, mais principalement pour inviter le [nouveau] capitaine de Tadoussac [Nehap] et ses gens d'embrasser la foy et de venir demeurer auprès d'eux [...] Ils nous dirent encore que si ceux de Tadoussac se rangeoient avec eux, qu'ils iroient inviter les autres nations plus esloignées à faire le mesme » 108. L'enthousiasme gagna le père Le Jeune qui leva, cette fois, partiellement le voile sur cette multitude de petites communautés indiennes qui nomadisaient dans les terres. Systématique, il commença par le dénombrement des communautés « en partie voisines des rives du grand fleuve », du côté du nord. Il situait d'abord les Esquimaux, puis suivant « le mesme costé du nord en montant, on rencontr[ait] les peuples de Chisedech [Sept-Îles] et les Bersiamites [groupes de la Haute-Côte-Nord]. Ce sont petites nations dont on a peu de cognoissance, lesquelles ont commerce avec d'autres qui sont dedans les terres. Ensuite, on trouve les Sauvages de Tadoussac, qui ont cognoissance avec la nation du Porc-Epic et par l'entremise de ceuxci avec d'autres Sauvages encore plus retirez dedans les terres » 109. Le père Le Jeune passait ensuite à la région de Trois-Rivières où, disait-il, les naturels de l'endroit allaient « en marchandise aux Attikamègues [qui habitent ordinairement au-dessus du fleuve des Trois-Rivières] et ceux-cy, à trois ou quatre petites nations qui sont au nord de leur pays » 110. Quelques lignes plus haut, il avait aussi fait état de la traite menée par certains Algonquins, via le Métaberoutin, avec « une nation qui se nomme les Utakd'amiuek », eux-mêmes en relation « avec d'autres qui viennent du nord et qui s'appellent [8]apiraga8'ek [Oueperigou-Ouaouagki] ». Ces communautés nordiques se donnaient ordinairement rendez-vous au mois d'août, dans un pays si froid « que les arbres ne viennent pas à juste grandeur pour donner de l'escorce suffisante pour leur faire des canots, qu'ils acheptent des autres peuples »¹¹¹.

La relation de 1641 confirme le succès de l'ambassade des catéchumènes de Sillery, délégués pour solliciter la venue d'un missionnaire à Tadoussac. Relevés de l'emprise du réfractaire chef Etouet, trois chefs de famille descendirent à Sillery, à l'automne 1640, pour se faire baptiser et s'associer au groupe de la réduction. Au

¹⁰⁸. **NMD-149**: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », MNF, vol. 4, p. 575-576.

¹⁰⁹. **NMD-150**: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », MNF, vol. 4, p. 617.

¹¹⁰. **NMD-151**: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », MNF, vol. 4, p. 617 et 576.

NMD-152: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », MNF, vol. 4, p. 577-578. Dans la version imprimée de la relation, on lit Papiraga8'ek. L'imprimeur aura pris le « 8 » du manuscrit pour un « P ».

printemps 1641, sur de nouvelles instances réitérées par Nehap, le nouveau chef de Tadoussac, le père Le Jeune se rendit auprès du « reliqua de ces pauvres peuples », qu'il trouva en compagnie de quelques « Sauvages des peuples du Sagné » 112, des Kakouchak entre autres, venus à Tadoussac à l'été 1640, soit quelques mois seulement après le décès du fameux Etouet. Aussitôt l'arrivée du missionnaire à Tadoussac, les Indiens du lieu s'activèrent à l'érection d'une chapelle à leur mode : « Les jeunes hommes vont chercher des écorces ; les filles et les femmes, des branches de sapin pour la tapisser d'un beau verd. Les hommes plus âgés en font la charpente, qui consiste en quelques perches qu'ils arrondirent en berceau. On jette là-dessus des écorces de fresne ou de prusse » 113.

Tadoussac ne semble toutefois pas être encore un lieu très sécuritaire. Du moins, le père Le Jeune rapportait que ses moments de méditation loin du tentement inquiétèrent fort l'un des ambassadeurs qui s'était fait son protecteur. S'étant aperçu « qu'il portoit un pistolet sous sa robe, [le père] luy demanda ce qu'il venoit faire et ce qu'il vouloit faire de ces armes. "J'y viens, fit-il, pour faire mes prières et pour te garder. Ce lieu où tu te retires est dangereux. Quelque Etechimin ou autre Sauvage mal affectionné peut venir jusques icy et te tuer sans que nous nous en appercevions" »¹¹⁴. Ceux que les jésuites appelaient désormais les « Sauvages de Tadoussac » souhaitaient leur installation, voire même, comme celle à Sillery, la construction d'une maison pour les instruire et où « "[1]es nations voisines y viendront demeurer", disoient ils »¹¹⁵.

Le père Le Jeune, qui n'avait d'abord entrevu que la sédentarisation comme moyen de christianiser ces nomades, s'ouvrit dès lors à la possibilité de missions volantes à Tadoussac : « quelques Pères de nostre Compagnie se pourroient retirer là depuis le printemps jusques au départ des vaisseaux [...] D'y demeurer pendant l'hyver, c'est chose que je ne conseillerois à aucun François. Car les Sauvages s'en éloignent pendant ce temps-là, abandonnant leurs rochers au froid et à la neige et aux glaces » ¹¹⁶. Le succès de cette première visite l'avait déterminé :

¹¹². **NMD-153**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1640 et 1641 », *MNF*, vol. 5, p. 147.

^{113.} **NMD-153**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », *MNF*, vol. 5, p. 149.

¹¹⁴. **NMD-155**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », MNF, vol. 5, p. 85.

¹¹⁵. **NMD-153**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », *MNF*, vol. 5, p. 151.

¹¹⁶. **NMD-153**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », *MNF*, vol. 5, p. 152.

Je vy aborder icy [à Tadoussac] quelques jeunes gens du Sagné qui n'avoient jamais veu de François [...] J'ay communiqué avec quelques familles venues des terres. Ce sont gens simples et très capables de recevoir le bon grain et la riche semence de l'évangile. Estant, certain jour, en une assemblée où les Sauvages traitoient d'envoyer la jeunesse en marchandise vers ces nations plus éloignées, je me presentay pour les accompagner, afin de parler de Dieu à ces pauvres peuples. Cela les mit un peu en peine, car ils ne veulent pas que les François ayent connoissance de leur commerce, ny de ce qu'ils donnent à ces autres Sauvages pour leurs pelteries [...] Je mis des présens entre les mains de deux chrestiens, pour inviter deux nations à venir prester l'oreille aux bonnes nouvelles de l'évangile. Ils me renvoyèrent d'autres présens avec parole que si je voulois m'arrester à Tadoussac, qu'ils y viendroient [...] Quelque temps après, Charles Meaichka8at alla de luy-mesme inviter une autre nation de croire en Dieu¹¹⁷.

Tenace, il n'abandonnait pas pour autant son ambitieux projet de Sillery, qu'il voyait déjà « peuplé d'Abnaquiois, de Bersiamites, de Sauvages de Tadoussac, de la nation du Porc-Epic, des 8papinachi8ekhi, des 8mami8ekhi [...] petits peuples [...] qui se rallieront avec nos néophytes de Sainct-Joseph et qui en appelleront encor d'autres petit à petit » ¹¹⁸. Il projetait même une semblable habitation à Trois-Rivières, qui attirerait non seulement « les Attikamègues et les autres nations dont je ne sçay pas les noms, qui sont dedans les terres » ¹¹⁹, mais aussi « les Kyristin8ns qui trafiquent en la mer du Nord » ¹²⁰.

La relation de 1642 martela la même idée d'un établissement cultuel temporaire à Tadoussac : « Cette maison ne nuiroit pas au dessein de Messieurs de la Nouvelle-France, pour plusieurs raisons ; joint que les Sauvages de Tadoussac, ceux du Sagné, les Bersiamites, les Papinachi8ekhi prient avec instance qu'on la fasse bastir, asseurans que les peuples plus éloignez y aborderoient de tous costés pour y estre instruits et par mesme moyen pour jouyr du commerce des François » 121. D'ailleurs, durant le séjour estival du père Jean de Quen, chargé de la nouvelle mission, vinrent quelques canots « du Sagné et

¹¹⁷. **NMD-153**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », *MNF*, vol. 5, p. 153-155.

¹¹⁸. **NMD-160**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », MNF, vol. 5, p. 161.

¹¹⁹. **NMD-160**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », MNF, vol. 5, p. 161.

¹²⁰. **NMD-160**: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », MNF, vol. 5, p. 164.

¹²¹. **NMD-162**: Barthélemy Vimont, 1642, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en 1642 », *MNF*, vol. 5, p. 448.

d'autres cartiers »¹²² menés par des hommes fort bien disposés à l'évangélisation, mais aussi quelques Micmacs qui menaçaient l'œuvre missionnaire en traitant « des barils tous pleins d'eau-de-vie »¹²³.

Dans leur relation de 1643, les jésuites traçaient un premier bilan de cette mission volante qu'ils jugeaient « très bien réussi[e] », puisque « quantité de petites nations circonvoisines, esmeues du bruict et de l'exemple de ces premiers, sont sorties de ces grandes forests du nort » 124. Certains Indiens, issus de communautés fort éloignées, avaient même été soignés à l'hôpital de Québec ; les religieuses comptèrent, au cours de l'hiver 1642-1643, une centaine de malades de divers horizons : « Montagnez, Algonquins, Atticamègues, Abnaquiois, Hurons, ceux de Tadousac et du Saguené, et de quelques autres nations plus esloignées. A l'heure que j'escris ce mémoire, il y a une femme affligée d'une maladie lente que le Père Buteux y amena dernièrement, retournant de Tadousac, laquelle est de plus de treize ou de quatorze journées avant dans les terres du Saguené » 125. La cartographie de ces communautés, qui arc-boutaient le projet naissant d'une mission volante à Tadoussac, exaltait d'autant plus les missionnaires que leurs catéchumènes montagnets de la première heure allaient se dépérissant.

L'historiographie a souvent souligné que les Iroquois avaient été les premiers à troquer des fourrures pour des fusils, ce qui leur donna, dès 1640, un net avantage et qui expliquerait leur victoire définitive sur les Algonquins et sur les Montagnets avant la deuxième moitié du XVII^e siècle. Elle n'a pas assez relevé le fait que, bien avant les Iroquois, soit dès 1620, les Montagnets s'étaient procuré des armes à feu auprès des commerçants clandestins de La Rochelle qui fréquentaient le Saint-Laurent. La restructuration de la colonie française au début de la décennie 1630 coupa court à cet approvisionnement et les armes obtenues devinrent rapidement inutiles par manque de munitions ou par bris¹²⁶. Ces traits de l'histoire commerciale pourraient bien expliquer le revers de

¹²². **NMD-162**: Barthélemy Vimont, 1642, « Relation... [1642] », *MNF*, vol. 5, p. 453.

¹²³. **NMD-162**: Barthélemy Vimont, 1642, « Relation... [1642] », *MNF*, vol. 5, p. 456.

¹²⁴. **NMD-165**: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation... [1643] », *MNF*, vol. 5, p. 700.

^{125.} **NMD-165**: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation... [1643] », *MNF*, vol. 5, p. 714. Nous soulignons.

^{126.} Champlain fut le premier à dénoncer le troc de fusils français aux Montagnets : « deux vaisseaux de la Rochelle [...] emporterent cette année nombre de peleteries, & avoient donné quantité d'armes à feu, avec poudre, plomb, mesche, aux Sauvages, chose tres-pernicieuxe & prejudiciable, d'armer ces infideles de la façon » ; NMD-168 : Samuel de Champlain, ca 1632, « Seconde partie des voyages du sieur de Champlain », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 3, p. 986.

fortune des Montagnets et de leurs compagnons de guerre au cours de cette période. Tant que les membres de la troupe d'Anadabijou, du moins quelques-uns d'entre eux, profitèrent de l'avantage des armes, ils enregistrèrent des victoires sur leurs ennemis ; ce dont témoignent les sources de cette période. Dès le milieu de la décennie 1630, toutefois, les jésuites relatèrent les nombreuses défaites successives des Montagnets et des Algonquins.

Si le rôle des armes européennes fut déterminant dans les premières escarmouches, ce ne fut pas le seul facteur à intervenir dans le sort réservé aux Montagnets (tant la troupe d'Anadabijou que celle de Batiscan). Avec des effectifs militaires diminués à la suite d'un premier chapelet d'épidémies, déjà en 1637 soit avant l'usage des armes à feu chez les Iroquois, les Montagnets alliés aux Algonquins ne faisaient plus le poids devant l'ennemi¹²⁷. Que dire alors des Montagnets après 1642, lorsque les Iroquois revinrent armés des meurtriers fusils européens qu'ils traitaient depuis peu avec les Hollandais? Les jésuites répondaient eux-mêmes à la question en 1643 : « diverses maladies contagieuses ayant consommé la plus grande partie des Montagnets et Algonquins qui sont voisins, [les Iroquois] n'ont rien à craindre de ce costé-là » 128. Il était urgent de renouveler le champ apostolique ; les démons de la maladie, de la guerre et de la famine œuvraient parfois plus vite que les missionnaires :

A peine eurent-ils ouy parler de la doctrine [...] et commencé à recevoir cette divine semence qu'une maladie contagieuse s'espandit dans toutes ces nations et en moissonna la plus saine partie. Cette maladie n'eust pas plus tost cessé que la guerre [...] commença et a continué depuis à leur estre si funeste qu'ils y ont perdu tous leurs meilleurs guerriers, ont esté chassez de leur propre pays et ne font plus maintenant autre chose que fuyr la cruauté des Iroquois, qui ne laissent pas néantmoins de les attrapper bien souvent et en faire d'horribles massacres. Ensuite de ce malheur, estant contrains de quitter les bois les plus commodes à la chasse qui sont au midy du grand fleuve et sujets aux courses de leurs ennemis, ils sont tombez entre les mains d'un autre ennemy non moins cruel, qui est la faim 129.

¹²⁷. **NMD-169**: Paul Le Jeune, 1637, « Relation... [1637] », *MNF*, vol. 3, p. 648-650.

NMD-170: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation... [1643] », MNF, vol. 5, p. 757-758.

¹²⁹. **NMD-171**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1643 et 1644 », *MNF*, vol. 6, p. 59.

D'aucuns mourraient de faim dans les bois à la recherche de nourriture pour leur famille, d'autres périssaient sous le tomahawk ou l'arquebuse de l'ennemi pour défendre leur position dans la nouvelle chaîne commerciale qui s'imposait sur le territoire, certains étaient faits prisonniers par les Iroquois et passaient de force dans le camp ennemi par l'adoption. Déstabilisés dans leur mode de vie par le continuel état de guerre qui marqua tout le XVII^e siècle et par une intensive chasse au castor afin de répondre à un besoin croissant de produits européens, les Montagnets devinrent plus vulnérables à une sousalimentation. Il en allait de la famine comme de la maladie : elle pouvait frapper à l'unité mais aussi à grande échelle. Les mentions d'individus mourant de faim ne sont pas rares dans les récits des jésuites. Fort de sa propre expérience de l'hiver 1634-1635, le père Le Jeune porte un témoignage crédible 130. Bien qu'habitués à ce mode de subsistance précaire, ces Indiens eux-mêmes reconnaissaient que les nouvelles conditions créées par la venue des Européens les menaçaient en tant que communauté. À ce malheur s'ajouta le fléau des boissons enivrantes qui multipliait le nombre d'orphelins. Chasseurs et guerriers furent de moins en moins en mesure d'assurer la survie de leur groupe, et ce, dès la fin de la première moitié du XVII^e siècle.

Les missionnaires constataient les effets de ce trio de fléaux sur la démographie : « Tous ces accidens ont tellement esclaircy nos Sauvages que là où l'on voyoit il y a huict ans [vers 1636] quatre-vingt et cent cabanes, à peine en voit-on maintenant cinq ou six. Et tel capitaine qui commandoit pour lors à huict cents guerriers n'en compte plus à présent que trente ou quarante et, au lieu des flottes de trois ou quatre cents canots, nous n'en voyons plus que de vingt ou trente » la partir de leur appréciation de la réalité, les jésuites établissaient un taux de mortalité oscillant entre 90 et 95 % dans les rangs montagnets et ceux de leurs proches alliés. Cette importante ponction dans la population indienne laissait des communautés fort déstructurées et « ces restes de nations » se composaient essentiellement, désormais, de « femmes veufves ou filles qui ne sçauroient toutes trouver un mary légitime » la crestate de nouveaux venus qui se pressaient toujours plus

¹³⁰. **NMD-172**: Paul Le Jeune, 1634, « Relation... [1634] », MNF, vol. 2, p. 657, 699.

¹³¹. **NMD-173**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 60.

¹³². **NMD-173**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 60.

nombreux à Tadoussac, à Québec et à Trois-Rivières, ce que les jésuites traduisaient en des termes de projet missionnaire : « Les nations éloignées, attirées par l'odeur de nos bons chrestiens, s'approchent de nous pour jouyr de la mesme faveur » ¹³³. Même des Abénaquis, venus des côtes de l'Atlantique, s'offrirent à demeurer à Sillery ¹³⁴.

Le fait qu'elle fût un foyer de propagation de maladies, plus que la résistance des Indiens à l'évangélisation, condamnait la réduction de Sillery à un succès très relatif. Si les Indiens adhéraient difficilement à la sédentarisation préconisée par les jésuites, ils ne rejetaient pas d'emblée leur religion. C'était d'ailleurs à l'invitation de certains de leurs congénères catéchumènes qu'ils se rendaient nombreux chaque été à Tadoussac pour rencontrer les missionnaires, comme en témoigna le père de Quen au sujet d'un groupe descendu de la Piékouagamie : « Il y avoit deux ans que les chrestiens nouvellement régénérez dans le sang de Jésus-Christ luy avoient fait un présent, afin qu'il amenast ceux de sa nation qui sont plus avant dans les terres pour entendre parler de l'évangile [...Ce qui] le fit résoudre de se venir présenter luy mesme, tout malade qu'il estoit » 135. C'étaient ces catéchumènes qui les encourageaient au baptême : « si quelque Sauvage arrive de quelque endroit plus esloigné, les femmes plus dévotes prennent garde s'il n'y a point dans la troupe quelques enfans qui ne soient pas encore baptisez, afin d'en donner advis au Père » 136. Leur engouement était tel que les jésuites conçurent rapidement la nécessité d'y construire une noble chapelle de pierre, projet auquel collaborèrent avec enthousiasme les Indiens du lieu qui jouèrent les débardeurs en acceptant de transporter « la brique qu'on avoit amenée pour bastir la maison de Tadoussac » 137.

133. **NMD-173**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 61.

NMD-173: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », MNF, vol. 6, p. 63-64: « un capitaine abnaquois [...] parust icy au commencement de l'esté avec huict canots, lorsqu'on se préparoit pour aller à la guerre contre les Iroquois, où il fust emmené. Et estant de retour [...] il prie monsieur le Gouverneur qu'on luy permette de demeurer avec trois de ces gens [...] il sçait dèsjà les prières et le catéchisme, l'ayant apris de Charles Meiask8at, avec lequel il avoit demeuré pendant l'hyver [1642-1643] ».

¹³⁵. **NMD-177**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 158.

^{136.} **NMD-177**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 160.

NMD-177: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », MNF, vol. 6, p. 155. L'édifice devait être complété trois ans plus tard; NMD-179_1: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac, 1668-1700, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 151.

La frénésie ne s'estompa pas de sitôt. Encore en 1645, le père Vimont écrivait que « six ou sept nations différentes » s'étaient regroupées à Tadoussac¹³⁸. Les catéchumènes du lieu continuaient leur œuvre de prosélytisme auprès des communautés voisines : « Un bon néophyte, ayant pénétré bien avant dans les terres du costé du nord, rencontra le capitaine d'une petite nation qui n'a aucun commerce avec les François, sinon par l'entremise des Sauvages qui nous sont voisins [...] ils eslèvent une grande croix sur les rives d'un beau fleuve où ils s'estoient rencontrez » ¹³⁹. La maladie frappa cette année-là moins fort qu'au cours des années précédentes : « Nous avons eu peu de malades cette année et encor moins des morts. La maladie auroit bientost tout égorgé, si elle persévéroit dans la fureur où nous l'avons veue » ¹⁴⁰.

En une demi-décennie, les jésuites avaient été témoins de la radicale transformation de Tadoussac :

Ce que nous appellons Tadoussac est nommé des Sauvages Sadilege [...] On comptoit autresfois sur les rives de ce port trois cens guerriers ou chasseurs effectifs, qui faisoient environ avec leurs familles douze ou quinze cens âmes. Ce petit peuple estoit fort superbe; mais Dieu, le voulant disposer à recevoir son Fils, l'a humilié par des maladies qui l'ont quasi tout exterminé. Ces coups néantmoins sont favorables [...] sa colère mettant à mort une partie des Sauvages par les guerres et les épidimies, sa bonté donnoit aux autres une vie qu'il faudroit chercher au travers de mille morts. C'est ce que nous avons veu de nos yeux [...] Ils se sont rendus à Jésus-Christ, qui semble les vouloir repeupler par un bon nombre de Sauvages qui abordent là de divers endroits, pour voir de leurs yeux ce qu'ils apprennent de leurs oreilles 141.

Dès lors, ne pouvait plus perdurer l'état de guerre latent entre les « Sauvages de Tadoussac » et leurs voisins immédiats, qu'avaient signalé tant les récollets que les

¹³⁸. **NMD-180**: Barthélemy Vimont, 1645, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1644 et 1645 », *MNF*, vol. 6, p. 345.

¹³⁹. **NMD-180**: Barthélemy Vimont, 1645, « Relation... [1645] », *MNF*, vol. 6, p. 333.

¹⁴⁰. **NMD-180**: Barthélemy Vimont, 1645, « Relation... [1645] », MNF, vol. 6, p. 338.

NMD-183: Jérôme Lalemant, 1646, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1645 et 1646 », MNF, vol. 6, p. 595-596. Nous soulignons. Quant au toponyme Sadilege mentionné ici, il apparaît être une mauvaise lecture de l'éditeur qui se serait mépris sur la graphie Sadisegouk, que l'on rencontre dans d'autres documents. Ce toponyme antérieur à 1600 serait une corruption française d'un toponyme indien.

jésuites. Aussi, à l'été 1646, des pourparlers de paix furent engagés avec les Micmacs de la péninsule gaspésienne afin que les Indiens de la Côte-Nord, cibles des uns et des autres, puissent désormais vivre sans l'inquiétude de raids inopinés¹⁴². Dans ce nouveau climat de paix, plusieurs petits groupes sur la liste du père Vimont en 1643 pourraient désormais librement sortir de l'ombre et se rendre nombreux à Tadoussac rencontrer les missionnaires, comme ils avaient, pour d'aucuns, commencé à le faire. Le père de Quen put témoigner, dès 1648, des bons effets de cette paix : bien que saisi « d'étonnement et de douleur » en apprenant la mort subite « de quelques néophites et de plusieurs cathécumènes », il se consola en prêtant « l'oreille aux **Sauvages étrangers** qui ne laissoient pas d'aborder en ce port [Tadoussac] malgré les épouvantes que la nature » y propagait, et entre autres la rumeur qu'ils y allaient chercher la maladie, voire la mort ¹⁴³. Mais quels étaient donc ces groupes qui ne cessaient d'affluer à Tadoussac depuis que le père Le Jeune s'y était rendu pour une première véritable mission volante à l'été 1641 ?

2. La nomenclature de 1643 et son analyse

Dans la foulée de leurs prometteurs succès, les jésuites publièrent, en 1643, la liste de ces petites communautés fréquentées par leurs catéchumènes montagnets : « les Kakouchakhi, ceux qui se trouvent à Maouatchihitonnam – c'est le lieu où les Hurons font leurs assemblées venans traitter avec les nations du nord – les Mikouachakhi, les Outakouamiouek, les Mistasiniouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek, Oupapinachiouek, Oubestamiouek, Attikamegouek. Les chrestiens de Sainct-Joseph [Sillery] et de Tadoussac ont porté le nom de Jésus-Christ dans toutes ces petites nations avec lesquels ils ont quelque commerce » 144. Quelques membres de plusieurs de ces groupes avaient commencé à rencontrer les missionnaires à Tadoussac.

Grâce à leurs informateurs, les jésuites avaient une très bonne idée du champ apostolique qui s'étirait dans les forêts au nord de la vallée laurentienne, même si l'accès

¹⁴². **NMD-184**: Jérôme Lalemant, 1646, « Relation... [1646] », MNF, vol. 6, p. 691-693.

¹⁴³. **NMD-185**: Jérôme Lalemant, 1648, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1647 et 1648 », *MNF*, vol. 7, p. 355. Nous soulignons.

¹⁴⁴. **NMD-352**: Barthélemy Vimont, 1643, « Relation... [1643] », *MNF*, vol. 5, p. 711-712.

au territoire de ces communautés leur était encore interdit. Le père Le Jeune avait déjà rencontré une Oueperigou-Ouaouakhi à Trois-Rivières en 1635 et des Kakouchak à Tadoussac en 1640. Cette même année, il parlait des Oupapinachiouek et des Oumamiouek qu'il espérait attirer à Sillery. Il savait ces communautés en relation avec d'autres nomadisant vers l'intérieur des terres. Une Outakouamiouek logea à l'hôpital de Québec au cours de l'hiver 1642-1643. Voilà autant de rencontres qui donnaient aux jésuites une première indication de leur localisation.

Cette liste reproduite dans la relation de 1642-1643, mais fournie aux jésuites au mitan de la décennie précédente, dévoile un tableau précis des populations indiennes nomadisant à l'intérieur des terres dans le bassin hydrographique du Saguenay et sur les rives des affluents du Saint-Laurent en aval de Tadoussac. La mention de ces groupes, les uns à côté des autres, tend à prouver qu'il s'agissait de communautés autonomes : une liste de voisins et de partenaires commerciaux telle que l'avaient établie les informateurs montagnets des jésuites. Cette nomenclature fournit en fait une première information globale sur la localisation des communautés indiennes, au moment où Champlain s'amenait en Nouvelle-France. Ce portrait ne saurait être négligé, puisqu'il présente la distribution des groupes sur le territoire avant que ne viennent le chambouler les profondes et multiples perturbations résultant de l'effet conjugué, mais non concerté, d'une présence européenne accrue sur les voies de pénétration du continent et d'une interminable guerre iroquoise conduite contre ces petits groupes dispersés dans la profondeur des terres.

Le segment formé des quatre derniers ethnonymes de la nomenclature de 1643 est bien connu. Dès leurs premiers contacts et tout au long de XVII^e siècle, les jésuites localisèrent sur le Métaberoutin les Attikamègues, alliés et voisins de la troupe de Batiscan; ils peuvent donc facilement être géographiquement positionnés. Les trois autres éléments identifient les groupes que les missionnaires localisèrent quelque temps plus tard d'ouest en est sur la Côte-Nord et qui se retrouvent l'un à la suite de l'autre dans la séquence historiquement connue : Oueperigou-Ouaouakhi [ou Bersiamites] (*Oueperigoueiaouek*), Papinachois (*Oupapinachiouek*) et Oumamiouek (*Oubestamiouek*). Quelques autres communautés ont été démystifiées par l'historiographie. C'est le cas, entre autres, des Kakouchak, étudiés par Georges Fortin, des Mouchaoua-Ouastiriniouek,

que les travaux de Jean-Paul Simard ont permis de mieux connaître, et des Outakouamiouek, identifiés et localisés par Marcel Laliberté.

STNS Mustain

STASINS

OLEMBRICA

STASINS

OLEMBRICA

STASINS

OLEMBRICA

STASINS

S

FIGURE 3: MOUCHAU OURAGANICH SUR LA CARTE DU PÈRE LAURE DE 1733

Après avoir recensé les occurrences de l'ethnonyme dans les sources, Laliberté¹⁴⁵ a démontré que les Outakouamiouek formaient une communauté autonome et distincte entretenant des contacts tant avec les Attikamègues nomadisant aux sources du Métaberoutin qu'avec la troupe d'Anadabijou vers l'embouchure du Saguenay ou les Oukouingouechiouek du bassin de la baie James. Les Outakouamiouek occupaient initialement un territoire à la jonction des bassins versants à la hauteur des terres, vers l'actuelle municipalité de Chibougamau. L'étymologie de leur ethnonyme les situerait à la source de la rivière Ashuapmushuan (baptisée Saint-Sacrement par les jésuites et appelée

¹⁴⁵. Voir **NMD-186**: Marcel Laliberté, 1987, « Sur la piste des Takouamis. Les populations et les axes traditionnels de communication dans les régions à l'ouest du lac Saint-Jean aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Saguenayensia*, vol. 29, n° 4, 1987, p. 4-10.

Nécoubeau par les voyageurs): *takou* évoquant en effet une terre élevée¹⁴⁶. Imprégnant leur présence dans la toponymie, les Outakouamiouek donnèrent vraisemblablement leur nom au lac Outakouami, que les jésuites signalèrent, dès 1658, comme une des trois principales voies de circulation entre les établissements situés sur les rives du Saint-Laurent et la méconnue mer du Nord. Ce lac Outakouami se situait à une soixantaine de lieues du lac Saint-Jean, en direction nord-nord-ouest, distance qui se parcourait en dix jours à la montée et en cinq jours à la descente.

En ce qui a trait aux Mouchaoua-Ouastiriniouek, ils auraient laissé leur nom à la rivière Mouchaouraganich qui serpentait entre les actuels lacs Onistagane et Albanel et que, sur l'une de ses cartes de 1733, le père Laure signalait dans un « pays pelé » 147 (figure 3). Le père François de Crespieul séjourna en 1674 dans ce lieu, qu'il nommait alors Mouchau Ouraganish. Il y fit la rencontre d'Indiens issus de différentes communautés; rien de plus normal puisque c'était là un lieu de foire estival pour les communautés nordiques¹⁴⁸. Simard ne ménagea aucune énergie pour situer géographiquement le lieu de cette rencontre de 1674. Après avoir longuement interrogé la cartographie ancienne, analysé les données topographiques contenues dans le récit du père de Crespieul et confronté ces données les unes avec les autres, il parvint, dans un premier temps à situer vaguement Mouchau Ouraganish dans la zone orientale du lac Mistassini¹⁴⁹, vraisemblablement sur les rives d'un des lacs dans le prolongement des rivières Mistassini et Mistassibi coulant vers le lac Saint-Jean. Simard poussa toutefois plus loin son enquête et interrogea des chasseurs indiens du lac Saint-Jean, qui connaissaient particulièrement bien ce coin de pays et les emplacements les plus propices pour un rassemblement de l'ampleur de la foire de Mouchau Ouraganish. Quelques informateurs lui indiquèrent les rives de l'actuel lac Piraube, mais ceux qui connaissaient

Les lexiques montagnais et naskapi donnent, respectivement, takuatuetaukau pour désigner là où deux élévations de terrain convergent et taahkutaauhch pour au sommet d'une élévation de terrain; NMD-187: Lynn Drapeau, 1991, Dictionnaire montagnais français, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 630, et NMD-188: Marguerite Mackenzie et Bill Jancewicz (édit.), 1994, Lexique naskapi, Kawawachikamach, Naskapi Development Corporation, 1994, vol. 1, p. 355.

[[]NMD-189??]: Pierre-Michel Laure et Edme Guyot, 1733, Carte du Domaine du roy en Canada dressée par le Père Laure, missionnaire j[ésuite], 1731, augmentée de nouveau, reveüe et corrigée avec grand soin en attendant un exemplaire complet l'automne 1732; BAnQ-C, SHS, carte n° 2-25-C (NMC-1029 ou NMC-18240).

¹⁴⁸. **NMD-190**: Jean-Paul Simard, 1977, « M8chau 8raganich et la traite de Tadoussac », *Saguenayensia*, vol. 19, n° 4, 1977, p. 109.

¹⁴⁹. Voir **NMD-190** : Jean-Paul Simard, 1977, « M8chau 8raganish... », p. 108.

le mieux le secteur, pour y aller régulièrement à la chasse, furent plutôt d'avis que le lieu idéal pour la rencontre de Mouchau Ouraganish se situait à quelques kilomètres au nordouest du lac Piraube, soit au lac Machisque (des cèdres), long lac à la source d'un des bras de la rivière Mistassibi¹⁵⁰. Les Mouchaoua-Ouastiriniouek auraient donc nomadisé, au temps des premiers contacts, dans la zone s'étirant au nord du lac Saint-Jean et à l'est du lac Mistassini, soit dans le secteur arrosé par l'actuelle rivière Mistassibi (figure 4).

Sur ses cartes, le père Laure identifiait des Mouchaouau-Iriniouetz à « la nation des pays déserts » ; or, il qualifiait de « pays pelez » la zone à l'est du lac Albanel¹⁵¹. Une incursion dans les anciens lexiques de la langue montagnaise fait découvrir que *M8cha8agau* désignait une terre sans arbres. On sait encore que *8ragan* signifiait une écuelle d'écorce et que *nish* jouait le rôle d'un suffixe diminutif ; *8raganish* aurait donc désignait une petite écuelle d'écorce¹⁵². Liées l'une à l'autre, ces deux expressions auraient donc évoqué un lieu où les arbres étaient si petits qu'on ne pouvait rien faire d'autres que de petites écuelles avec leurs écorces. Or, le lac Machisque est situé tout juste en deçà du 51^e parallèle, soit à la limite du domaine écologique du bouleau blanc et du bouleau nain¹⁵³. Le Mouchau Ouraganish des Mouchaoua-Ouastiriniouek correspondrait donc à ce lieu de foire signalé aux jésuites par les traiteurs algonquins, qui dénigraient quelque peu l'endroit en le qualifiant de lieu où les arbres ne poussaient pas assez pour utiliser leur écorce dans la fabrication de canots¹⁵⁴.

150. Voir **NMD-192**: Jean-Paul Simard, 1976, « Le meeting de M8chau 8raganich », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 6, n° 2, 1976, p. 2-16.

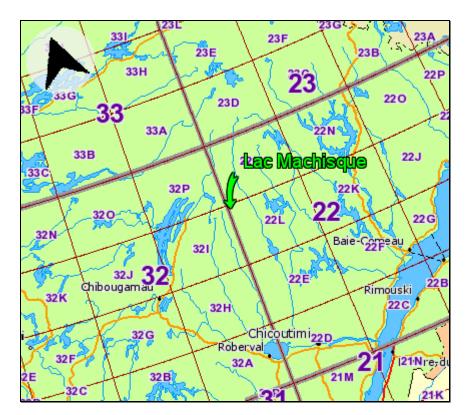
[[]NMD-193??]: Pierre-Michel Laure et Edme Guyot, 1733, Carte du Domaine du Roy en Canada, dédiée à Monseigneur le Dauphin par le père Laure, jésuite, missionnaire de ces endroits, mise au net et corrigée sur de bons mémoires par le Sieur Guyot, président du grenier à sel de Versailles; BAnQ-C, SHS, carte n° 2-30-A (ANC, NMC-15255).

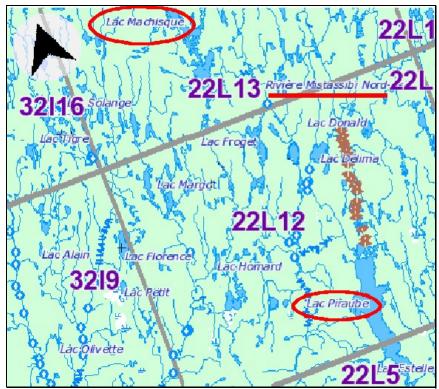
Voir NMD-194: Bonaventure Fabvre, ca 1695, Racines montagnaises compilées à Tadoussac avant 1695, pré-transcription Lorenzo Angers et édition Gerard Edmund McNulty, Québec, Université Laval, Centre d'études nordiques, 1970, p. 164, 246. La même filière étymologique a été suivie par les linguistes de la Commission de toponymie du Québec dans leur analyse de l'hydronyme Mouchalagane. En référant à la rivière Mouch'ouragane du père Laure, la Commission crée cependant une ambiguïté qui laisse croire que le missionnaire désignait ainsi l'actuelle rivière Mouchalagane, ce qui n'est pas le cas; voir NMD-194_1: Commission de toponymie du Québec, 1994, Noms et lieux du Québec: dictionnaire illustré, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1994, p. 462.

^{153.} NMD-195: R. Cole Harris *et al.*, 1987, *Atlas historique du Canada*, vol. 1: *Des origines à 1800*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987, planche 17.

¹⁵⁴. **NMD-196**: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », *MNF*, vol. 4, p. 577-578.

FIGURE 4: LOCALISATION DE MOUCHAU OURAGANISH SUR UNE CARTE MODERNE





Quant aux Kakouchak, les travaux de Fortin ont permis de les particulariser parmi les groupes errants de l'hinterland et de les distinguer des Montagnets de l'embouchure du Saguenay. Ce chercheur rappelait la distinction très nette que faisaient les jésuites entre ceux qu'ils appelaient les « Sauvages de Tadoussac » et ceux du lac Piékouagami. Une preuve est d'ailleurs fournie par la première mention de Kakouchak au registre de Sillery, lors du premier séjour du père Le Jeune à Tadoussac en 1641 : après avoir inscrib les baptêmes de plusieurs individus de la « natione de Tadoussac », il terminart ses entrées au registre par la note suivante : « Hae duodecim personae sine caeremoniis baptisatae Tadousaci sunt ex natione quam vulgo Kak8chaki velut nos Galir appellamus la nation des Porcs-Épics »¹⁵⁵. Fortin soutient que le pays des Kakouchak ne rejoignait pas Chicoutimi vers l'est¹⁵⁶. D'ailleurs, au temps de l'exploration des limites de la Ferme de Tadoussac par l'arpenteur Normandin, se racontait encore, en Piékouagamie, la légende évoquant la présence de Géants aux contreforts du pays des montagnes. Le Rocher-de-la-Vieille qui surplombe encore de nos jours la ville de Chicoutimi appartient à cette mythologie des Géants mangeurs d'hommes qui avaient comme mission d'« éloigner les intrus » et de « marquer un interdit » 157. Cette présence géographique et mythologique traçait les limites. Le Rocher-de-la-Vieille surveillait l'entrée du territoire de la troupe d'Anadabijou, comme la Michta Assini veillait sur l'accès au lac Mistassini où nomadisaient les Mistassiniouek.

Outre les rives du lac Métabetchouan, les Kakouchak auraient principalement nomadisé sur le cours de la rivière du même nom et dans le secteur méridional de la Piékouagamie. L'étymologie de cet hydronyme évoque une rivière qui descend en cascade vers un lac en sortant du bois. Le père de La Brosse en avait donné une traduction latine : « fluo ex terris ad (je coule des terres à..., si une rivière pouvait parler) ». La nuance est significative. La rivière ne parlait pas, l'informateur, oui.

NMD-197: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery (1638-1690), Chicoutimi/Sillery, Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi/Presses de l'Université du Québec, 1994, p. 113. Aux registres de Trois-Rivières, on retrouve également cette formulation: « Le 17 avril [1636] une jeune Sauvagesse agée de 13 à 14 ans, de la nation de Tadoussac, ayant esté instruite par le P. Jacques Buteux, fut baptisée par le mesme »; NMD-999-101: BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174, pièce 21.

NMD-198: Georges Fortin, 1991, « Le modèle ethnohistorique des Kakouchaks (les Montagnais du Lac-Saint-Jean) », Saguenayensia, vol. 33, n° 4, 1991, p. 31-32.

NMD-199: Russel Bouchard, 2002, L'exploration du Saguenay par J.-L. Normandin: Au cœur du Domaine du Roi, Sillery, Septentrion, 2002, p. 132, note 73.

Métabetchouan se lirait donc « la rivière par laquelle je sors de la forêt pour arriver au lac » ; ce qui prend tout son sens pour des Kakouchak qui quittaient leurs campements d'hiver pour se rencontrer, l'été, sur le bord du lac, d'où ils gagnaient la hauteur des terres où se tenaient des foires vers le nord¹⁵⁸.

Enfin, tout au long du Régime français, les Mistassiniouek (Mistassins) furent localisés dans le bassin du lac Mistassini. C'est dans ce positionnement géographique que le père Charles Albanel les signala lors de son voyage vers la mer du Nord en 1672; témoignage que corrobora un demi-siècle plus tard son confrère le père Laure, qui traça « le domaine du chef des Mistassins » sur les rives occidentales du lac Mistassini (figure 5); puisqu'il faut redonner ici au lac Mistassini son orientalion nord-sud que le père Laure couchait plutôt dans un axe est-ouest.

Demaine du dief des Mistarins

SINS

Mouetchich

1.57 pour

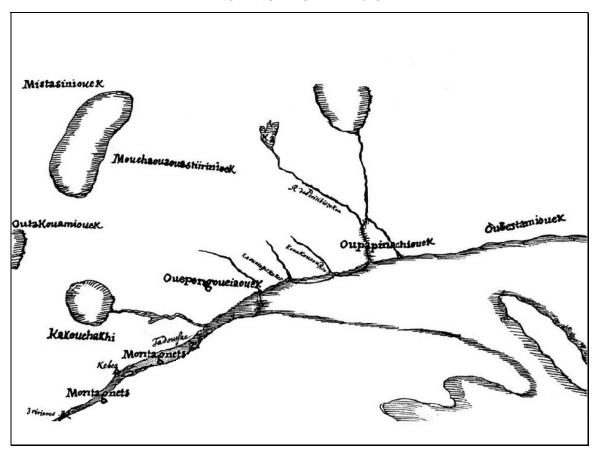
1.57 p

FIGURE 5: LE « DOMAINE DES MISTASSINS » SUR LA CARTE DU PÈRE LAURE DE 1733

Voir NMD-200: David E. Cooter, 1977, « Métabetchouan », Saguenayensia, vol. 19, n° 6, 1977, p. 138, en réponse à un article de Jean-Baptiste Savard, 1977, « Métabetchouan », Saguenayensia, vol. 19, n° 4, 1977, p. 116 (NMD-200_1). Voir également NMD-200_2: Joseph E. Guinard, ca 1955, Les noms indiens de mon pays. Leur signification. Leur histoire, Montréal, Rayonnement, [1955], p. 90.

À partir de ces données historiques et historiographiques, il est possible de positionner géographiquement sept des communautés mentionnées dans la nomenclature de 1643 (figure 6).

FIGURE 6 : CROQUIS DU POSITIONNEMENT DE QUELQUES GROUPES MENTIONNÉS DANS LA NOMENCLATURE DE 1643¹⁵⁹



L'historien Claude Delisle, père du cartographe Guillaume Delisle, est le premier à avoir tenté, au XVII^e siècle, de saisir la portée documentaire de cette énumération. Dans un travail de repérage de données pouvant permettre à son fils de construire une première carte scientifique de l'Amérique du Nord, il avait dépouillé dans leur séquence chronologique les relations des jésuites. Il connaissait bien la signification de la première et de la dernière appellation de la liste : les Kakouchak, que les jésuites identifiaient au

^{159.} Le croquis localise sept groupes nomadisant à proximité des Montagnets, lesquels ne figurent pas dans la nomenclature. Quant au huitième groupe, il s'agit des Attikamègues que l'on retrouve sur le Métaberoutin (actuelle rivière Saint-Maurice); ils ne sont pas représentés sur ce croquis. Cette illustration emprunte à une esquisse du XVII^e siècle produite par le cartographe français Guillaume Delisle.

bassin du lac Saint-Jean, et les Attikamègues, qu'ils localisaient sur le cours du Métaberoutin au nord du poste des Trois-Rivières. Delisle releva d'ailleurs dans les textes que les Attikamègues demeuraient à trois ou quatre journées du grand fleuve dans les terres. Forts de ces données, les Delisle distribuèrent les autres groupes sur le territoire. La retranscription des ethnonymes dessinait un grand cercle partant de la rive orientale du lac Saint-Jean pour se terminer quelque part au nord de Trois-Rivières, à une distance suffisamment éloignée pour représenter le temps qu'il fallait pour rejoindre les Attikamègues dans leur pays (figure 7).

FIGURE 7 : EXTRAIT DU CROQUIS 14,18 DES DELISLE POUR LOCALISER LES GROUPES INDIENS MENTIONNÉS DANS LA RELATION DES JÉSUITES DE 1642-1643¹⁶⁰.



Un tel arrangement plaçait les Mistassins dans une position plutôt réaliste, laissant au centre un vide représentatif du positionnement géographique du lac Saint-Jean: quelque part au nord de ce lac nomadisaient des Mistassiniouek, que rencontrèrent dans ces parages les missionnaires une quarantaine d'années plus tard. Cette distribution était toutefois moins heureuse, par exemple, pour les Oupapinachiouek qui se retrouvaient dans la zone occidentale de la Piékouagamie, alors que les jésuites les localisaient plutôt sur des terres en aval de Tadoussac. Les Delisle apportèrent une première correction en

^{160.} NMD-202 : Guillaume et Claude Delisle, ca 1695, « Croquis de la relation de la Nouvelle-France et des Hurons en 1642 et 1643 » ; ANF, MAP 6JJ/75B, croquis 14,18.

indiquant également les *Papinachioueki* et les *Betsiamites* plus bas sur le fleuve, en conformité avec ce qu'ils pouvaient lire dans les écrits des missionnaires (figure 7).

Les Delisle savaient ne pas être devant une liste brouillonne d'ethnonymes mais devant une énumération systématique construite selon une logique discursive. Cette nomenclature recelait un fil conducteur qu'ils voulurent décoder. Dans une carte conciliative des données cumulées en vue de l'établissement d'une carte générale de la partie du Canada comprise entre les lacs Supérieur et Outakouami (figure 8)¹⁶¹, ils précisèrent la distribution de ces communautés indiennes sur le territoire. Ils ne les disposaient plus en cercle autour d'un invisible lac Saint-Jean, mais en ovale de part et d'autre d'une voie de circulation entre le lac Saint-Jean et le lac Mistassini.

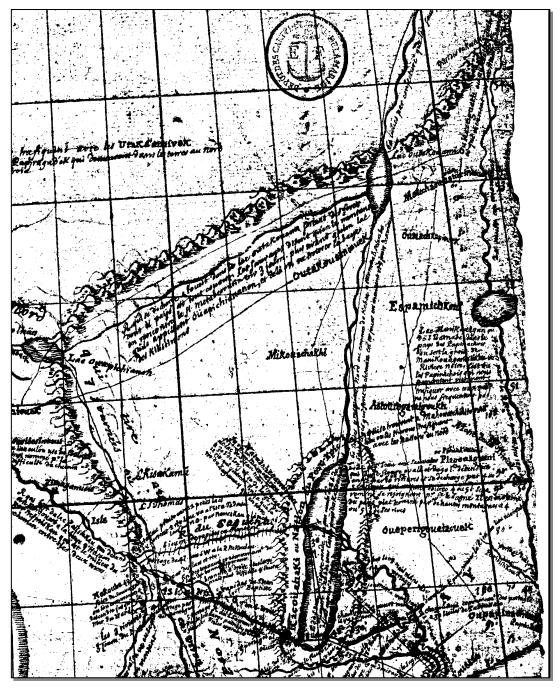
Avec la même logique et fort des travaux de Simard, Laliberté et Fortin, il est possible de bonifier le croquis des Delisle. Il s'agirait alors de traiter les cinq communautés non-localisées, en les distribuant sur le territoire et selon leur ordre dans la liste à partir de celles géographiquement localisées. Ainsi, mentionnés entre les Mistassiniouek et les Mouchaou-Ouastiriniouek, les Ouchestigouek se retrouveraient au nord-est du lac Mistassini ; inscrits entre les Kakouchak du bassin de la Métabetchouan et les Outakouamiouek du lac Chibougamau, les Mikouachak se situeraient dans la zone occidentale du lac Saint-Jean vers le cours de l'actuelle rivière Ashuapmushuan, entre son embouchure et l'actuel lac Chigoubich et à la confluence de cette rivière et de l'actuelle rivière du Chef. Et ainsi de suite pour les trois autres groupes.

Or, en ce qui concerne la zone occidentale du lac Saint-Jean, certaines données historiques puisées au journal de voyage des pères Claude Dablon et Gabriel Druillettes concourent plutôt à y situer le groupe des Escurieux. En effet, alors que ces deux missionnaires étaient en route vers la mer du Nord en juin 1661, ils apprirent la cuisante défaite de ce groupe aux mains des Iroquois. La lecture de leur journal nous informe qu'ils s'arrêtèrent un long moment au lac Saint-Jean. Renseigné sur leur présence parmi les Indiens du lac, le parti de 180 guerriers qui dévastait alors la région choisit un trajet à l'écart et alla faire des ravages plus avant dans les terres. Les pères signalèrent que les

NMD-203: Guillaume et Claude Delisle, ca 1700, « Partie du Canada, du lac Outakouami au lac Supérieur », ANF, MAP, 6JJ/75B, croquis 14,10.

Iroquois les avaient « prévenus et qu'ayant surpris la nation des Escurieux, à quelques jours d'icy », ils les avaient « défait[s] entièrement » 162 .

FIGURE 8 : EXTRAIT DU CROQUIS 14,10 DES DELISLE ILLUSTRANT LA PARTIE DU CANADA COMPRISE ENTRE LES LACS OUTAKOUAGAMI ET SUPÉRIEUR.



NMD-204: Claude Dablon et Gabriel Druillettes, 1661, « Lettre écrite au révérend père Hiérosme Lallemant [...] de Nekouba, du 2 juillet 1661 », dans Jérôme Lalemant, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en 1660-1661 », MNF, vol. 9, p. 598.

À quelques jours d'ici, par rapport au lieu où étaient les missionnaires, c'est-à-dire à Nicabau, où ils rédigèrent leur journal. Là où, d'ailleurs, devait les y rejoindre une deuxième flottille partie de Trois-Rivières et avec laquelle ils comptaient réaliser la seconde étape de leur voyage, soit de se rendre à la mer du Nord. Or, lorsqu'ils apprirent « la triste nouvelle » de la ruine des Escurieux, « toute la face de [leurs] affaires chang[a] », puisque leurs guides ne songèrent plus « qu'à retourner sur leurs pas ». Non seulement les Escurieux avaient été défaits, mais également la flottille de Français et d'Indiens de Trois-Rivières qui devait venir par le Métaberoutin. Ceux-ci avaient été « taillé[s] en pièces » « à gauche », tandis qu'« à droite », les Iroquois avaient « détruit la nation des Escurieux » les Sans équivoque d'après ces indications des jésuites, les Escurieux nomadisaient sur l'Ashuapmushuan et plus particulièrement sur deux de ses principaux affluents : les actuelles rivières du Chef et Nestaocano. Une telle localisation mettrait les Escurieux sur des terres que la nomenclature de 1643 attribuait aux Mikouachak.

Une incursion dans les lexiques montagnais laissés par les jésuites et dans les dictionnaires modernes de langue montagnaise permet de résoudre cette apparente contradiction. Par exemple, le père Bonaventure Fabvre donne *Anik8chas* pour *petit escurieux*, le père Laure traduit *anikutchach* par *écureuil roux*, le père Luc Sirois écrit plutôt *nekotshash* pour le même animal, tandis que Lynn Drapeau propose *anikutshash* prononcé *nukutsas* pour *écureuil* ou *écureuil roux*¹⁶⁴. Les Escurieux défaits en 1661 par les Iroquois étaient donc, en fait, les Mikouachak mentionnés par les missionnaires en 1643. En 1730, le père Laure évoqua leur empreinte dans la toponymie piékouagamienne, en signalant, entre les lacs Saint-Jean et Mistassini, un *portage à l'écureuil* qui permettait de passer du bassin de l'actuelle rivière Mistassini à celui de l'actuelle rivière du Chef. Ce portage, situé sur la route reliant la foire de Nicabau à celle de Mouchau Ouraganish, aurait mené à l'un et l'autre lieux traditionnels de rencontre via le pays des Escurieux (figure 9). La logique discursive de la nomenclature trouvait une nouvelle assise.

¹⁶³. **NMD-204**: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] », *MNF*, vol. 9, p. 597-599.

NMD-999-602a: Bonaventure Fabvre, ca 1695, Racines montagnaises..., p. 24; NMD-999-602b: Pierre-Michel Laure, ca 1720, Apparat français-montagnais..., p. 333; NMD-999-602c: Luc Sirois, 1936, Montagnais sans maître, Betsiamites, s.n., 1936, p. 92, et NMD-999-602d: Lynn Drapeau, 1991, Dictionnaire montagnais français..., p. 45.

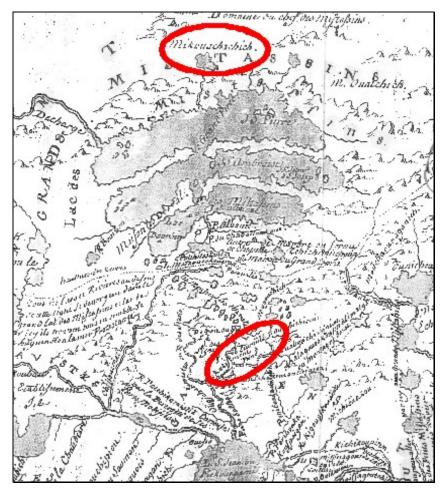


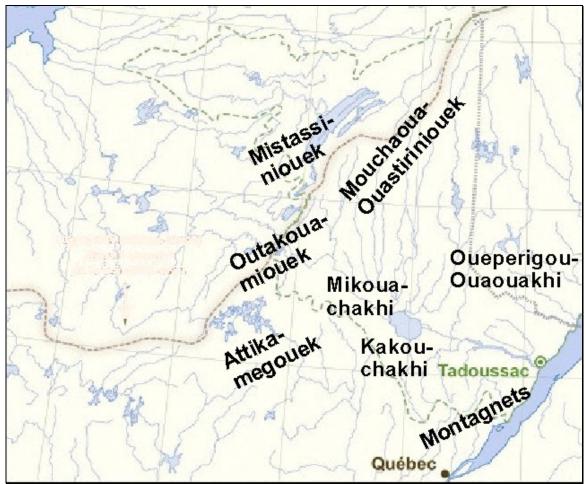
FIGURE 9 : LE LAC MIKOUACHACHICH ET LE PORTAGE À L'ÉCUREUIL SUR L'UNE DES CARTES DU PÈRE LAURE DE 1733

Au demeurant, les Mikouachak semblent avoir habité un pays particulièrement inhospitalier puisque sujet à de continuels feux de forêts ; du moins, lors de leur voyage à Nicabau, en 1661, les jésuites rapportaient que l'air de ce lieu était « presque toujours embruny des fumées que causent les embrasemens des forests circonvoisines, qui s'allumant à quinze et vingt lieues à la ronde [leur avaient] jetté leurs cendres de plus de dix lieues loin » ; et que de tels embrasements en ces lieux étaient « fort ordinaires pendant un mois ou deux de l'esté » comme le portaient à croire « la quantité de forests

toutes composées de tisons éteints » qu'ils avaient rencontré tout au long de leur chemin. 165

La nomenclature des groupes indiens publiée en 1643 permet donc d'identifier l'ensemble des différentes communautés nomadisant en Piékouagamie et leurs voisins les plus immédiats, au moment des premiers contacts (figure 10). La logique discursive qui la gouverne permet de conclure au sujet de la distribution des groupes indiens sur le territoire aux premiers temps de la Nouvelle-France

FIGURE 10 : LOCALISATION DE PEUPLES INDIENS DE LA PIÉKOUAGAMIE ET DE QUELQUES VOISINS IMMÉDIATS VERS 1643



¹⁶⁵. **NMD-204**: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, « Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1661] », *MNF*, vol. 9, p. 595.

C- Au temps de la percée missionnaire (1650-1760)

Dès sa première rencontre avec Anadabijou et les siens, Champlain apprit qu'au bout de la rivière Saguenay se trouvait un lac par lequel on entrait dans trois autres rivières. Sur ce lac et sur ces rivières habitaient d'autres groupes :

Ils me feirent rapport, qu'ayant passé le premier saut, d'où vient ce torrent d'eau, ils passent huict autres sauts, & puis vont une journee sans en trouver aucun, puis passent autres dix sauts, & viennent dedans un lac, où ils sont deux jours à repasser; en chasque jour ils peuvent faire à leur aise quelque douze à quinze lieuës; audit bout du lac, il y a des peuples qui sont cabannez, puis on entre dans trois autres rivieres, quelques trois ou quatre journees dans chacune, où au bout desdites rivieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la source du Saguenay, de laquelle source jusques audit port de Tadousac, il y a dix journees de leurs Canos. Au bord desdites rivieres, il y a quantité de cabannes, où il vient d'autres nations du costé du Nort, troquer avec lesdits Montagnez des peaux de castor & martre, avec autres marchandises que donnent les vaisseaux François ausdits Montaignez¹⁶⁶.

_

NMD-033: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 85-86. Reprenant cette description à l'occasion de son voyage sur le Saguenay, à mi-chemin entre l'embouchure et Chicoutimi, Champlain écrivait, en 1608 : « Les sauvages m'ont fait rapport qu'ayant passé le premier saut ils en passent huit autres, puis vont une journée sans en trouver, & de rechef en passent dix autres, & vont dans un lac, où ils font trois journées, & en chacune ils peuvent faire à leur aise dix lieues en montant : Au bout du lac, [il] y a des peuples qui vivent errans; & trois rivieres qui se deschargent dans ce lac, l'une venant du Nord, fort proche de la mer, qu'ils tiennent estre beaucoup plus froide que leur pays; & les autres deux d'autres costes par dedans les terres, où il y a des peuples sauvages errans qui ne vivent aussi que de la chasse, & est le lieu où nos sauvages vont porter les marchandises que nous leur donnons pour traicter les fourrures qu'ils ont »; NMD-054: Samuel de Champlain, 1613, « Les voyages... Livre second », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 291-291. Plus dépouillé, ce passage met plus clairement en évidence la distance qui séparait la troupe d'Anadabijou de ses voisins de la Piékouagamie. Par ailleurs, il convient de rappeler ici le sens du mot nation employé par les chroniqueurs de l'époque tel que Champlain et les jésuites, d'après la définition qu'en donnait Furetière à la fin du XVII^e siècle. Le terme désignait un ensemble d'habitants occupant « une certaine estenduë de terre, renfermée en certaines limites ou sous une même domination ». Il notait également que « Chaque nation a[vait] son caractère particulier ». Quant au terme peuple, c'était un « nom collectif [désignant une] assemblée de personnes qui habitent un pays », comme dans l'expression courante sous la plume des jésuites, qui parlaient des « petits peuples du Nord ». NMD-999-1: Antoine Furetière, ca 1675, Dictionnaire universel..., p. 1389, 1575. Dans la conception très française de l'époque, une nation se composait donc de plusieurs peuples habitant plusieurs pays, en l'occurrence des Bretons en Bretagne, des Bourguignons en Bourgogne, des Normands en Normandie qui ne faisaient qu'une seule et même France.

Alors qu'il eut recours à l'expression autres nations pour désigner les Indiens du nord commerçant dans la région du lac Saint-Jean, il employa simplement le terme peuples pour parler des Indiens qui y cabanaient, ceux que les jésuites identifièrent quelques décennies plus tard comme Kakouchak ou Porcs-Épics. On reconnaîtra facilement que la notion d'altérité est plus fortement rendue dans la première expression — autres nations — que dans la seconde — des peuples. Pourtant, l'emploi de deux expressions différentes semble indiquer que Champlain renvoyait à deux réalités également différentes : d'une part, d'autres nations bien distinctes des Montagnets d'Anadabijou, d'autre part, il y a des peuples qui sont cabannéz comme l'expression il y a des gens qui vivent là-bas.

Étranger à cette région qu'il n'avait pas explorée, Champlain ne pouvait certifier que ces *peuples* étaient ou n'étaient pas des Montagnets de la même souche que ceux rencontrés à Tadoussac. Pourtant, s'il avait eu la conviction, par le truchement de ses informateurs indiens, que c'était là des Montagnets, n'aurait-il pas eu recours à une expression telle *le pays des Montagnets*, pour qualifier cette région du Haut-Saguenay, forme qu'il employa pour désigner le territoire des Algonquins et des Etchemins ? Sa relation laisse plutôt croire qu'il ne jugea pas les *cabannés* du lac comme appartenant au même groupe que ceux rencontrés à Tadoussac. C'est du moins le sens que prend la phrase par laquelle il associait les cabanes des gens du lac et celles au bord des rivières. « Il y a quantité de cabannes, où il vient d'autres nations du costé du Nort, troquer avec lesdits Montagnez » doit donc se lire ainsi : outre la nation qui est cabanée au bout du lac, il y a d'autres nations qui descendent du nord, et toutes ces nations commercent avec lesdits Montagnets, peuple côtier, en contact avec les vaisseaux français.

Ce premier témoignage de Champlain est d'ailleurs à rapprocher d'un second concernant les Indiens de la région de Trois-Rivières, qui se présente sous une forme fort semblable : « Les trois rivières vont 40 journees de sauvages : & disent qu'au bout d'icelle rivière [Saint-Maurice] il y a des peuples qui sont grands chasseurs, n'ayans de demeure arrestee, & qu'ils voyent la mer du Nort en moins de six journees » 167. On ne

^{167.} NMD-999 (009): Samuel de Champlain, 1613, «Les voyages... Livre second », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 327.

saurait nourrir l'idée que les peuples occupant alors l'embouchure du Saint-Maurice fussent de la même communauté que ceux décrits comme chassant au-delà de la hauteur des terres dans le bassin hydrographique de la baie James. Aussi, ces deux passages des récits de Champlain doivent se lire sensiblement de la même façon et mettre en lumière le caractère distinct des groupes occupant l'embouchure du Saguenay et du Saint-Maurice par rapport à leurs congénères de la profondeur des terres. Les Indiens de la côte, ils les avaient appelés Montagnets parce que les montagnes recouvraient leur pays. S'étant avancé de douze à quinze lieues dans le Saguenay, en 1603, il avait pu constater que le pays n'était que « montagnes de rochers [... où il n'avait] point trouvé une lieuë de terre plaine tant d'un costé que d'autre »¹⁶⁸, mais en amont, une fois les sauts franchis, le terrain pouvait-il être aussi accidenté s'il y avait autant de lacs et de cabanes que ses informateurs le lui rapportaient? De même, il ne semble pas que les Montagnets, qui lui parlèrent des voies de communication à l'intérieur des terres, n'eussent eux-mêmes précisé si les Indiens du lac Saint-Jean faisaient partie de leur famille, sinon Champlain l'eût assurément relevé.

Champlain écrivait : « où il vient d'autres nations du costé du Nort, troquer avec lesdits Montagnéz ». Une telle formule permet de conclure que *lesdits Montagnéz*, c'està-dire la troupe d'Anadabijou, n'occupaient pas ce territoire piékouagamien, mais qu'ils s'y rendaient, comme les autres groupes, spécifiquement pour y pratiquer le troc des produits européens contre des fourrures. L'hypothèse inverse impliquerait l'existence d'une sorte de système de *libre-échange* qui s'inscrirait à contresens d'un vaste courant historiographique qui fait traditionnellement la preuve que les différentes communautés indiennes participant au réseau d'échange des produits européens avaient plutôt tendance à défendre jalousement leur position dans la chaîne commerciale. Ce momentané système de *libre-échange* expliquerait mal, également, comment les membres de la troupe d'Anadabijou auraient pu, tout à coup, imposer une interdiction d'accès au territoire piékouagamien et en faire ainsi une chasse gardée où personne, ni Européens ni Indiens étrangers, ne pouvaient pénétrer les d'accès de Champlain, qui revendiquaient

^{168.} NMD-033: Samuel de Champlain, 1603, « Des Sauvages... », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 84.

Sur cette thèse de la chasse gardée, voir entre autres NMD-617: Jean-Paul Simard, 1983, « Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche », dans Christian Pouyez, Yolande Lavoie et

pour eux seuls la libre circulation des personnes et des biens, ne relevaient donc pas de la même famille que les *peuples cabannéz* au fond du lac Saint-Jean.

Reprenant ce passage dans une version ultérieure de ses relations de voyage, Champlain ajoutait qu'il avait « desiré souvent faire ceste descouverte [jusqu'à la mer du Nord] mais [ses hôtes] n'ont voulu qu['il] all[ât] avec eux n'y aucuns de [se]s gens » 170; il ne faisait toutefois pas mention de ce refus catégorique dans son récit de 1603 alors qu'il avait remonté le Saguenay jusqu'au Tableau. Cette affirmation étaye la thèse voulant que le territoire de la troupe d'Anadabijou ne s'étendait pas très loin en amont de Chicoutimi: là où il n'y avait pas d'autres peuples, Champlain pouvait être convié à admirer le paysage du royaume saguenéen, au-delà, où vivaient des voisins, il n'était pas question de l'y laisser circuler.

Les jésuites reprirent le travail là où Champlain l'avait laissé. Moins d'une décennie après sa mort, ils savaient que leur apostolat en Piékouagamie les conduisait vers les Kakouchak, les Mikouachak, les Outakouamiouek, les Mistassiniouek et les Mouchaoua-Ouastiriniouek. C'étaient ces groupes qui occupaient les cabanes auxquelles référaient les fils d'Anadabijou en 1603¹⁷¹.

al., Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay xvle-xxe siècles, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 67-94. Il serait cependant faux de croire que les Indiens rencontrés à Tadoussac furent les seuls à tenter de réfréner l'exploration européenne, les écrits des jésuites font, par exemple, découvrir un même manque d'enthousiasme de la part des Mistassins. De même, les Algonquins de l'Outaouais opposèrent une ferme résistance au désir de Champlain et voulurent le détourner de son projet de remonter jusqu'en Huronie en objectant la rudesse du voyage. Pour sa part, le chef algonquin Tessouat prétexta que les Népissingues étaient de dangereux sorciers et de mauvais guerriers, espérant ainsi divertir l'explorateur de son projet d'atteindre la mer du Nord. La thèse de la chasse gardée est de nos jours remise en question sur la base d'une relecture moins anachronique des textes ethnohistoriques; NMD-999-5: Jean-François Moreau, 1994, « La Chassegardée des Kakouchaks: regards anthropologiques », Saguenayensia, vol. 36, n° 4, 1994, p. 46; NMD-619: Paul Charest, 2001, « Les Montagnais ou Innus », dans Atlas historique du Québec, vol. 6: Le Nord: habitants et mutations, sous la direction de Gérard Duhaime, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / Le Groupe d'études inuit et circumpolaires, 2001, p. 43.

NMD-053: Samuel de Champlain, 1613, « Les voyages... Livre second », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 1, p. 292.

Cette distinction qu'il convient de faire entre les différentes communautés indiennes de l'intérieur des terres est également le point de vue défendu par Léonidas Larouche qui rendit ainsi compte de cette diversité ethnique : « Une douzaine de tribus différentes fréquentaient la mission de Tadoussac à cette époque [deuxième moitié du XVII^e siècle]. On comprend l'embarras du missionnaire à bien écrire les noms propres dans toutes ces langues ou dialectes différents » ; NMD-999-6 : Léonidas Larouche (édit.), 1972, Le Second registre de Tadoussac..., p. xii.

Sur les Mikouachak et les Mouchaoua-Ouastiriniouek, on ne saurait en dire davantage que ce qui a été écrit ci-devant, les sources n'étant pas plus prolixes à leur sujet. Les trois autres communautés méritent qu'on y consacre quelques lignes de plus.

1. Les Kakouchak

Tableau 1 : Synopsis du bouleversement chez les Kakouchak sous le Régime français		
DATE	ÉVÉNEMENT	TÉMOIGNAGE
1603	Signalement de leur présence aux sources du Saguenay.	« Audict bout du lac [Piékouagami], il y a des peuples qui sont cabannez, puis on entre dans trois autres rivieres ».
1634	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« J'apprend que les sauvages qui sont aux Trois- Rivières sont tous malades et meurent en grand nombre ».
1637	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« la grande contagion qui a massacré quasi tous ces peuples, sans s'attacher aux François ».
1638	Signalement de leur présence dans les terres.	« Quelques sauvages des Attikamègues, de la nation des Porcs-Epics et de l'Isle, ont demandé le mesme secours qu'on donnoit aux autres ».
1639	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« Quelques Sauvages de l'Isle retournant du païs des Abnaquiois, ont rapporté icy une petite verole extrémement contagieuse ; Ce mal qui tuë par tout ces pauvres peuples, est descendu jusques à Sillery [] ». « Les sauvages sont grandement affligez. On dit qu'ils meurent en tel nombre ès pays plus hauts que les chiens mangent les corps morts qu'on ne peut enterrer ».
1640	Signalement de leur présence dans les terres.	« Ensuite on trouve les Sauvages de Tadoussac, qui ont cognoissance avec la nation du Porc-Epic et par l'entremise de ceux-ci avec d'autres Sauvages encore plus retirez dedans les terres ».
1640	Signalement de leur venue à Tadoussac.	« Il [Meiachkaouat] parla si bien aux Sauvages de Tadoussac et à quelques-uns du Sagné [Kakouchak] qu'ils le déléguèrent à Kébec [à l'été 1640] pour venir quérir quelque Père de nostre Compagnie, afin de leur enseigner les prières ». « Si tost qu'il [Charles Meiachkaouat] fut touché de Dieu, voyant des Sauvages du Sagné arriver à Tadoussac [en 1640], il les alla visiter, les exhorta à embrasser la foy dont il n'avoit quasi aucune cognoissance et pource que les présents sont les paroles de ce païs-cy, il leur offre un grand collier de porcelaine pour les engager à croire en Nostre-Seigneur. Je [le père Le Jeune] n'appris cela qu'un an après et encore par accident ».

1640	Signalement de leur venue à Tadoussac.	« Il se formoit aussi un petit Troupeau de Fidèles à Tadoussac, lieu plus fréquenté qu'aucun autre depuis lontemps par les Montagnez, les Papinachois, les Bersiamites, & la Nations du Porc Epi ».
1641	Espérance de leur venue à Sillery.	« Premièrement, je m'attens que Sainct-Joseph sera peuplé d'Abnaquiois, de Bersiamites, de Sauvages de Tadoussac, de la nation du Porc- Epic, des 8papinachi8ekhi, des 8mami8ekhi. Ce sont petits peuples dans les terres qui se rallieront avec nos néophytes de Sainct-Joseph et qui en appelleront encor d'autres petit à petit ».
1641	Début d'une mission permanente à Tadoussac.	
1642	Signalement de leur venue à Tadoussac.	« Les prières se font le soir et le matin dans les cabanes, avec une telle consolation de ces bonnes gens que quelques Sauvages du Saguené, se voulans embarquer pour retourner en leur pays, vinrent quérir le Père dès le poinct du jour pour les faire prier Dieu devant leur départ ».
1643	Signalement de leur présence dans les terres et de leur différence d'avec leurs voisins.	« Nous le voions particulièrement dans les Sauvages du Sagenay, de Tadoussac et des Attikamek, qui vivent comme des Saints ».
1643	Signalement de leur présence dans les terres.	«quantité de petites nations du Nord, dont en voicy les noms. Les Kakouchakhi, [] Les Mikouachakhi les Outakouamiouek. Les Mistasiniouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek. Oupapinachiouek, Oubestamiouek, Attikamegouek. Les Chrestiens de sainct Joseph & de Tadoussac, ont porté le nom de Jesus-Christ, dans toutes ces petites Nations avec lesquels ils ont quelque commerce ».
1646-1647	Épidémie de maladies mortelles.	« Les peuples du nord qui faisoient paroistre l'an passé tant de feu pour la foy ont esté accueillis de ces tyrans [épidémies et guerres] À peine furent-ils retirez de Tadoussac [] que la mort se jetta sur ces petits innocens et la maladie, sur une grande partie de leurs parens ».
1647	Ouverture de la <i>chasse gardée</i> .	« Je vous diray deux mots d'un voyage que fit le Père de Quen dans le pays de la nation du Porc- Espic [où] après avoir donné toute la consolation qu'il peut à ce petit troupeau, il se rembarqua [pour Tadoussac] ».

1647	Visite du père de Quen au pays des Kakouchak sur la nouvelle qu'il y avait là de nombreux malades.	« Ayant appris que quelques chrestiens estoient malades en ce quartier-là, il s'y fit conduire par deux Sauvages [] dans le lac Piouagamik, sur les rives duquel habite la nation du Porc-Epic ; que nous cherchions ».
1651	Grand rassemblement de Tadoussac comme vecteur épidémiologique.	« on a veu aborder en ce port de Tadoussac, pendant l'esté dernier, environ huict à neuf cens sauvages de divers endroits [Dans la chapelle] on y chantoit tous les jours pour un temps les louanges de Dieu en françois, en huron, en algonquin, en montagnets et en langue canadienne, miscouienne ». « Il s'y est trouvé cette année [1651] plus de huict cens personnes [qui] ont esté pour la pluspart accueillis d'un rheume fort fascheux, qui a régné tout le mois de juillet en ces quartiers-là, et qui en quelques-uns estoit accompagné d'une fièvre maligne et continue ».
1652	Description de leur pays.	« Le lac que les Sauvages appellent Piagouagami et que nous avons nommé le lac de Saint-Jean fait le pays de la nation du Porc-Epic. Il est esloigné du Tadoussac de cinq ou six journées ».
1652	Présence d'Attikamègues au pays des Kakouchak.	« Un bon néophyte du païs des Attikamègues, s'estant réfugié en cette contrée [au pays des Kakouchak] ».
1652	Forte vague de mortalité chez les Kakouchak.	« "Je m'embarquay pour cette mission, le 16 de may, en la compagnie de douze canots qui s'en alloient en traite [] vers le[s] peuples de ce beau lac [] Nous rencontrasmes souvent, sur les rives du fleuve qui nous portoit, des tombeaux de trespassés. Ces peuples, estans venus l'année précédente à Tadoussac, furent saisis d'une maladie à leur retour qui en égorgea plusieurs [] Le soir du mesme jour, vintiesme de may, nous arrivasmes sur les rives du lac de Sainct-Jean, où nous trouvasmes trois cabanes dans lesquelles il y avoit bon nombre de malades, qui n'attendoient que ma venue pour mourrir contens. Ils avoient passé tout l'hyver dans de grandes douleurs, qui leurs avoient causé une langueur mortelle" ».
1653	Signalement d'une mission chez les Kakouchak.	« Il faudroit maintenant parler de la résidence de Sainct-Joseph à Sillery, de la résidence des Trois-Rivières, de la mission de Sainte-Croix à Tadoussac, de la mission de Saint-Jean en la nation des Porcs-Epics, de la mission des Poissons-Blancs, [] et autres ».

1653-1654	Le pays des Kakouchak est signalé comme un lieu de convergence.	« Un Père [Albanel] qui a esté bien avant dans le fleuve du Sagné nous mande qu'il a fait rencontre au lac Saint-Jean de deux jeunes Sauvages chrestiens, qui, se doutant bien qu'ils trouveroient un confesseur en ce quartier-là, avoient fait deux cens lieues de chemin pour se venir confesser ».
1658	Raids iroquois sur Tadoussac.	« nos pauvres Algonquins, et d'en-haut et d'en-bas, courent aujourd'huy risque d'estre tous détruits, [une troupe d'Iroquois a] dessein d'aller renverser tout ce qu'elle rencontrera soit au Sagné, soit à Tadoussac ».
1658	Les raids iroquois n'ont pas encore détruit la Piékouagamie.	« Les ennemis tuent les ouailles et les pasteurs [] Tout n'est pas encore perdu. La mission de Tadoussac, des Porcs-Épics, des Poissons-Blancs et des peuples qui les fréquentent, la mission des Abnaquiois, des Hurons et des Algonquins qui sont restez subsiste encore ».
1660-1661	Épidémie de maladies mortelles.	« Nous fusmes arrestez à Tadoussac trois semaines par une sorte de maladie contagieuse et jusqu'alors inconnue, qui enlevoit la pluspart de ceux qui en estoient saisis ». « Mais nous en avons un autre [ennemi que l'Iroquois], qui nous suit de plus prés. C'est la mortalité qui, ayant commencé à nous attaquer à Tadoussac, a passé tous les saults avec nous ». «sans parler de cette maladie inconnue et de cette corruption maligne, dont nous n'avons pû nous défendre au milieu de nos précipices ».
1661	Raids iroquois sur Tadoussac.	[Le 6 juin], soixante et soixante-dix Agniéronons attaquèrent [Tadoussac], tous ceux qui y estoient, soit de François, soit de sauvages, au nombre de plus de cent âmes retournèrent [à Québec] et abandonnèrent Tadoussac ».
1	EXTINCTION DE LA COMMUNAUTÉ.	
1670-1671	Épidémie de maladies mortelles.	« La petite verolle qui fait autant de ravages parmy ces peuples, que la peste & l'extremité de la faim & du froid, ont esté les principales maladies, qui ont affligé cette miserable colonie ; & qui nous en ont enlevé environ deux cens cinquante personnes, tant Montagnais qu'Algonquins, Papinachois & Gaspesiens, de la Mission de Sillery & de Tadoussac ».
1671	Repeuplement du pays des Kakouchak.	« [L'entrée du lac Saint-Jean] c'estoit autrefois l'endroit, ou toutes les Nations, qui sont entre les deux Mers, de l'Est, & du Nord, se rendoient

		pour faire leur commerce; j'y ay veu plus de vingt Nations assemblées. Les Habitans ont esté extremement diminuez par les dernieres guerres, qu'ils ont eu avec l'Iroquois, & par la petite verole, qui est la peste des Sauvages: maintenant ils commencent à se repeupler par des gens des Nations estrangeres, qui y abordent de divers costez, depuis la paix [] Le 7 [septembre] nous gagnâmes le bout du Lac ».
1680-1700	Période de crise dans la Ferme de Tadoussac.	« La traite de Tadoussac s'en va ruynée par la grande mortalité des Sauvages de ces quartiers. Et parce que les pays du Nord ou elle se fait sont presque absolument depeuplez d'orignaux et de castors ».
1684-1687	Épidémie de maladies mortelles.	« Il est bien mort des sauvages, de nos missions du seul village de Sillery il y en a plus de cent trente morts ».
1700-1702	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	
1703	NON MENTIONNÉS PAR LE PÈRE JOUVENCY DANS SON RAPPORT SUR LES MISSIONS.	
1703	NON MENTIONNÉS PAR LES DELISLE DANS LEUR CARTE DU CANADA.	
1709	NON MENTIONNÉS PAR L'INTENDANT RAUDOT DANS SES LETTRES ET SON « ÉTAT DES SAUVAGES ».	

Informés de l'existence des Kakouchak dès 1635, les jésuites les décrivirent en 1638, comme des demandeurs de missionnaires. Dans sa relation de cette année-là, le père Le Jeune rapportait en effet que « Quelques Sauvages des Attikamegues, de la nation des Porcs-epics, & de l'Isle, ont demandé le mesme secours qu'on donnoit aux autres » ¹⁷². Les jésuites les connaissaient à peine et ils n'avaient pas encore mis le pied dans leur pays, mais ils les distinguaient, en 1640, des Indiens fréquentant Tadoussac : « Ensuite on trouve les Sauvages de Tadoussac, qui ont cognoissance avec la nation du Porc Epic » ¹⁷³. Cette information, les jésuites la tenaient de leurs catéchumènes de Sillery, et particulièrement du prosélyte Charles Meiachkaouat. Quelque temps après le

¹⁷². **NMD-137**: Paul Le Jeune, 1638, « Relation... [1638] », *MNF*, vol. 4, p. 114.

NMD-150: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », MNF, vol. 4, p. 617. La plupart des occurrences ultérieures établissent cette même distinction.

décès d'Etouet, successeur d'Anadabijou fort hostile aux jésuites et aux Français, Meiachkaouat avait rencontré à Tadoussac quelques Kakouchak venus en traite. C'est lui qui leur servit d'intermédiaire, lorsque le père Le Jeune se rendit à Tadoussac en 1641 et qu'il baptisa une douzaine d'entre eux¹⁷⁴.

En 1642, lorsque le père de Quen fut chargé de cette mission, les Kakouchak étaient définitivement sous le radar des jésuites, qui les mentionnaient parmi les groupes sollicitant fortement la construction d'une maison de prière à Tadoussac¹⁷⁵. Le père de Quen rapportait d'ailleurs leur zèle : « Quelques sauvages que nous appellons du Sagné, pource qu'ils viennent voir les François par un fleuve qui porte ce nom, ayans veu prier leurs compatriotes [les Indiens se réunissant à Tadoussac] pressoient si ardemment et si importunément qu'on leur enseignast à prier » ¹⁷⁶. Faisant écho aux jésuites dans une lettre adressée à ses anciennes consœurs de Tours, Marie de l'Incarnation louait les dispositions chrétiennes des nouveaux groupes indiens désormais soumis à l'œuvre évangélique : « Nous le voions particulièrement dans les Sauvages du Sagenay, de Tadoussac et des Attikamek, qui vivent comme des Saints » ¹⁷⁷.

Témoin privilégié du rapprochement qui s'opérait entre les deux groupes, le père de Quen rapportait, en 1644, le mariage d'une jeune Montagnaise « contrainte de s'en aller dans le Sagné à la sollicitation des parens de son mary » 178. Pour les années suivantes (1644-1646), bien qu'ils ne soient pas explicitement mentionnés parmi les catéchumènes de Tadoussac, il est clair dans les textes des jésuites que les Kakouchak fréquentaient alors ce lieu assidûment. Aussi, lorsqu'une terrible épidémie éclata au cours de l'hiver 1646-1647, les jésuites, et le père de Quen qui avait soin de cette mission tout particulièrement, s'inquiétèrent du sort des Kakouchak. Descendu à Tadoussac au printemps 1647, le père de Quen apprit que bon nombre de ses catéchumènes ne viendraient pas à sa rencontre parce qu'ils se mouraient dans leur pays. Les membres de

^{174.} NMD-197: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery..., p. 113.

^{175.} **NMD-225**: Barthélemy Vimont, 1642, « Relation... [1642] », *MNF*, vol. 5, p. 447-449.

¹⁷⁶. **NMD-226**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 162-163.

NMD-999-4: Marie de l'Incarnation, 1643, « Lettre à la Mère Marie-Gillette Roland, religieuse de la Visitation de Tours, du 24 août 1643 », dans Guy Oury (édit.), *Marie de l'Incarnation, ursuline* (1599-1672). Correspondance, Solesmes/Paris, Abbaye Saint-Pierre/CNRS, 1971, p. 181.

¹⁷⁸. **NMD-227**: Barthélemy Vimont, 1644, « Relation... [1644] », *MNF*, vol. 6, p. 153.

la troupe de Nehap, successeur d'Anadabijou, qui avaient jusqu'alors fermé l'accès du Saguenay, ne résistèrent pas cette fois aux pressantes sollicitations du missionnaire.

Le 11 juillet 1647 marque une date hautement historique dans l'histoire du Royaume du Saguenay. Ce jour-là le père de Quen partit de Tadoussac pour remonter le fjord et pousser plus loin que ne l'avait fait Champlain le 11 juin 1603. Franchissant en cinq jours un trajet qui en demandait habituellement dix, les deux nautoniers qui le conduisirent ne traînèrent pas en route. Après plusieurs portages, via la rivière Chicoutimi, le lac Kénogamie et la Belle Rivière, le missionnaire et ses guides parvinrent au lac Piékouagami qu'ils canotèrent un moment pour parvenir à l'embouchure de la rivière Métabetchouan, le cœur du pays des Kakouchak¹⁷⁹: « dans le lac Piouagamik [Saint-Jean], sur les rives duquel habite la nation du Porc-Epic; que nous cherchions. [...] Nous vogasmes quelque temps sur ce lac, & enfin nous arrivasmes au lieu où estoient les Sauvages de la nation du Porc-Epic » 180. Ce voyage de mission dans l'intérieur des terres relevait pour lors de l'exception. Les jésuites n'envisageaient pas encore de se faire Sauvage à la suite des Sauvages et les suivre partout dans leurs différents pays. Pourtant, l'habitude venait d'être prise.

Au printemps suivant (1648), lorsque le père de Quen arriva à Tadoussac, il fut informé que la mort avait lourdement fauché parmi ses catéchumènes. Un grand nombre de ceux qu'il avait rencontrés l'année précédente avaient en effet été saisis par la maladie qui « les poursuivit jusques dans le fond de leurs grands bois, où elle en égorgea un bon nombre » ¹⁸¹. Ce fléau affola tant les survivants que leurs parents, si bien que peu de ces nouveaux catéchumènes vinrent à la rencontre de Tadoussac en cet été 1648. N'écoutant que son courage et son zèle missionnaire, le père de Quen sauta de nouveau dans un canot d'écorce et remonta le Saguenay en direction du Piékouagami. À mi-chemin, il fit la rencontre d'une escouade qui l'informa que plusieurs de ceux qui s'étaient donné rendezvous en vue de descendre à Tadoussac avaient décidé, dans les circonstances, de rebrousser chemin. Seule cette escouade avait bravé la maladie. Faisant la sourde oreille

NMD-228: Paul Ragueneau, 1652, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en 1651-1652 », MNF, vol. 8, p. 306-307.

NMD-229 : Jean de Quen, 1647, « Journal d'un voyage en Piékouagamie », dans Jérôme Lalemant, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en l'année 1647 », MNF, vol. 7, p. 175.

¹⁸¹. **NMD-230** : Jérôme Lalemant, 1648, « Relation... [1648] », *MNF*, vol. 7, p. 354-355.

aux conseils des leurs qui leur recommandaient de s'abstenir du voyage, ces quelques braves avaient entrepris malgré tout de se rendre à Tadoussac. S'il s'approcha cet été-là de la Piékouagamie, le père de Quen n'en foula toutefois pas le sol ; le lieu où se fit la rencontre se situant plutôt dans les parages du futur site du poste de Chicoutimi. Ce voyage écourté ne constituait pas en soi un échec catastrophique pour l'œuvre missionnaire puisque les réticences d'autrefois ne tenaient plus : « Ces peuples qui cachoient jadis aux François les chemins des nations où ils vont trafiquer, ne voulans pas mesme que nous en abordassions, nous pressent maintenant qu'ils sont chrestiens de les suivre dans ces vastes forests, pour baptiser et pour confesser les nations qui ne peuvent approcher de leur pays », observaient les jésuites en 1650¹⁸².

Tandis que son confrère Druillettes parcourait les forêts saguenéennes entre les actuels lacs Pipmuacan et Saint-Jean¹⁸³, le père de Quen retourna en Piékouagamie à l'été 1650. Politiquement affaiblis par le décès de quelques chefs en peu d'années (particulièrement les chefs réfractaires Etouet et Tchimeouiriniou décédés en 1640) et démographiquement diminués à la suite des épidémies répétitives, les « Sauvages de Tadoussac » ouvraient désormais les bras à leurs voisins : « Les chrestiens avec leurs chefs, jadis si jaloux de leur païs et leur port de Tadoussac qu'ils en refusoient la cognoissance aux autres nations, voyans que les Pères ne pouvoient pas les aller trouver dans le fonds de leurs grands bois, les ont invitées de venir demeurer auprès d'eux pour apprendre le chemin du ciel » ¹⁸⁴. Aussi, le père de Quen proposa-t-il de tenir, désormais, des registres de l'activité apostolique : « Il est besoin des catalogues de toutes les nations du nord, qui descendent ordinairement en ce port, tant de ceux qui sont chrestiens et catéchumènes que de ceux qui sont encor payens. Ces catalogues doibvent estre distingués par nations et par familles, où sera l'âge de chaque personne, les mœurs, l'esprit, la dévotion, les bonnes et mauvaises qualités » ¹⁸⁵. Conscient qu'une telle

_

¹⁸². **NMD-231**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France jusqu'à l'été 1650 », *MNF*, vol. 7, p. 766.

^{183.} **NMD-231**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 766-767.

¹⁸⁴. **NMD-231**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 766.

NMD-234: Jean de Quen, 1650. « Règlement de la mission de Tadoussac », MNF, vol. 7, p. 677. Ces catalogues furent probablement détruits avec le premier registre de Tadoussac, commencé en 1650, lors de l'incendie de la chapelle en 1665. Le Catalogus generalis totius montanensium gentis dressé par l'abbé Joseph-Jean Roy, à la fin du XVIII^e siècle s'inscrit dans cette tradition et peut donner une idée de la composition de ces catalogues disparus.

fréquentation du lieu de mission ne pouvait plus impartir à un seul missionnaire qui connaissait bien ses ouailles, le père de Quen sentait le besoin de doter Tadoussac de registres détaillés, par communauté et par famille. Dans sa fougue, il prévoyait également doter la mission de Tadoussac d'« un catéchisme en langue montagnèze que le missionnaire de Tadoussac enseignera[it] sans y rien changer » et pressait son supérieur de faire « achever le dictionaire du Père Le Jeune commencé en langue montagnèze, d'autant qu'il n'y en a aucun en ce pays » le que le père Le Jeune était repassé en France depuis l'année précédente.

Un tel projet de recensement et de livres appropriés à la mission de Tadoussac s'imposait puisque, dès l'hiver 1650-1651, les jésuites envoyèrent le père Albanel¹⁸⁷ avec un groupe d'Indiens fréquentant Tadoussac, pour « son premier hyvernement avec les sauvages montagnets ». Comme le rapportait le père Lalemant à son provincial, ces « Montagnets » étaient différents de « ceux du Saguené, autre nation du nort » où les jésuites avaient alors « dèsjà fait trois voyages » 188. Que des Kakouchak fissent partie des hivernants accompagnant le père Albanel ne relève pas de l'impossible 189. Ils auraient alors accepté de séjourner loin de leurs territoires traditionnels, le lieu d'hivernement ne pouvant se situer aussi loin dans les terres. Parti de Québec le 22 octobre, l'automne était déjà très avancé, le père Albanel ne pouvait donc songer atteindre le Piékouagami et partir à la découverte de chasseurs déjà enfoncés dans les forêts pour l'hiver. Revenu à Tadoussac le 22 avril 1651, il était trop tôt pour qu'il se fût aventuré sur un Saguenay livré à la fonte des glaces ou qu'il tentât de traverser un Piékouagami qui menaçait de caler. Par ailleurs, ce serait à cette occasion que les marchands français Simon Guyon, Charles Cadieu de Courville et Louis Couillard de Lespinay, sous prétexte d'y conduire le missionnaire, firent leur « voyage dans le Sagné pour lier la partie avec les Sauvages et

⁸⁶. NMD-234: Jean de Quen, 1650, « Règlement de la mission de Tadoussac », MNF, vol. 7, p. 677.

Le père Albanel avait passé l'hiver précédent (1649-1650) avec le père de Quen, à Montréal, parmi des réfugiés algonquins. Pour ce jésuite arrivé en août 1649, ce séjour fut certainement l'occasion d'un cours intensif avec le père de Quen qui missionnait auprès des Montagnets depuis quelques années et une immersion en langue algonquine avec les réfugiés.

¹⁸⁸. **NMD-236**: Jérôme Lalemant, 1650, «Lettre du père Jérôme Lalemant au père Claude de Lingendes », *MNF*, vol. 7, p. 780.

Lors de son hivernement sur la rive sud du fleuve, le père Henri Nouvel avait passé la saison avec des Montagnais, des Papinachois et quelques Algonquins. Les groupes christianisés qui acceptaient de prendre en charge un missionnaire pour l'hiver se composaient souvent d'individus de différentes provenances.

jetter le hameçon [les bases] de cette traite » ; duquel voyage, ils rapportèrent « environ trois cents castors » ¹⁹⁰. Ces détails glanés de ci de là identifient le lieu d'hivernement du père Albanel, qui correspondrait au cours de l'un des affluents sur la rive sud du Saguenay ¹⁹¹.

L'été suivant, le père Albanel rapportait à son supérieur que « plus de huict cens personnes » s'étaient trouvées à Tadoussac au cours de la belle saison 192. De tels rassemblements constituaient de formidables foyers d'infection. S'ils se réjouissaient que les louanges du Seigneur résonnassent dans de multiples langues sous les voûtes de la chapelle de Tadoussac, les jésuites déploraient dans la même relation que ces huit à neuf cents personnes avaient été « pour la pluspart accueillis d'un rheume fort fascheux, qui a régné tout le mois de juillet en ces quartiers-là, et qui en quelques-uns estoit accompagné d'une fièvre maligne et continue » 193. Cette fièvre maligne observée à l'été 1651 eut tôt fait de nombreuses victimes. Comme à son premier voyage, le père de Quen remonta le Saguenay, à l'été 1652, à la rencontre d'un troupeau agonisant 194. Sur son trajet, il observa les funestes ravages causés par la maladie. En route vers le lac Piékouagami qui « fait le pays de la nation du Porc-Epic » 195, le père accompagnait une importante délégation de marchands: contrairement à 1647, il remonta le Saguenay avec douze canots partis en traite. En chemin, il rencontra « des tombeaux de trespassés [parmi ces groupes qui], estans venus l'année précédente à Tadoussac, furent saisis d'une maladie à leur retour qui en égorgea plusieurs [...] Le soir du mesme jour, vintiesme de may, nous arrivasmes sur les rives du lac de Sainct-Jean, où nous trouvasmes trois cabanes dans lesquelles il y avoit bon nombre de malades, qui n'attendoient que ma venue pour mourrir

 190 . **NMD-237** : [Paul Ragueneau], 1650, « Journal des jésuites, 1650 », MNF, vol. 7, p. 797-799.

^{191.} Le résumé de cette expérience inséré par le père Ragueneau dans la relation de 1651 appuie cette hypothèse : « les chrestiens montagnets [...] vont dans les bois, grimpans au sommet des montagnes d'une prodigieuse hauteur », description qui correspond bien au paysage du fjord. NMD-238 : Paul Ragueneau, 1651, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1650 et 1651 », MNF, vol. 8, p. 127. La mention du retour de mission du père Albanel au journal des jésuites, au mois d'avril, confirme le lieu d'hivernement ; NMD-999 (079) : [Paul Ragueneau], 1651, « Journal des jésuites, pour 1651 », MNF, vol. 8, p. 160.

¹⁹². **NMD-238**: Paul Ragueneau, 1651, « Relation... [1651] », *MNF*, vol. 8, p. 127.

¹⁹³. **NMD-238**: Paul Ragueneau, 1651, « Relation... [1651] », *MNF*, vol. 8, p. 127.

¹⁹⁴. **NMD-240**: Paul Ragueneau, 1652, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 307.

¹⁹⁵. **NMD-240**: Paul Ragueneau, 1652, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 306.

contens. Ils avoient passé tout l'hyver dans de grandes douleurs, qui leurs avoient causé une langueur mortelle » ¹⁹⁶.

Lors de ce voyage de 1652, le père de Quen nota la présence de catéchumènes ordinairement rencontrés à Trois-Rivières: « Un bon néophyte du païs des Attikamègues », s'y était en effet réfugié¹⁹⁷. Cette nouvelle n'étonnait guère les missionnaires puisque les Iroquois avaient, à plus d'une occasion, ravagé le territoire des Attikamègues au cours des mois précédents. L'un des leurs, le père Buteux, était même tombé sous leur tomawak en missionnant dans ce pays. Que certains rescapés de cette communauté aient cherché refuge chez des voisins vers l'est tombait sous le sens. Certains d'entre eux, d'ailleurs, s'étaient même réfugiés à Tadoussac¹⁹⁸.

Les années suivantes, les pères de Quen et Albanel se rendirent encore chez leurs catéchumènes¹⁹⁹, ce dernier hivernant même plusieurs années consécutives parmi ses ouailles de l'axe saguenéen²⁰⁰. Pourtant, en 1653, la mission se faisait davantage au lac Saint-Jean qu'à Tadoussac, signe que le pôle d'activités commençait à se déplacer vers l'intérieur du continent²⁰¹. Les jésuites relevaient que la mission Saint-Jean chez les Kakouchak devenait un lieu de convergence des divers groupes indiens. Pour sa part, le père Albanel, qui avait désormais soin de cette mission, rencontra une fille issue d'une communauté éloignée : bien qu'elle n'eût « jamais veu de gens faits comme nous, portans des robes noires », elle était venue demander le baptême²⁰². Au cours de l'hiver 1653-1654, par exemple, lui qui était allé, « bien avant dans le fleuve du Sagné », racontait que « deux jeunes Sauvages chrestiens, qui, se doutant bien qu'ils trouveroient un confesseur en ce quartier-là, avoient fait **deux cens lieues** de chemin pour se venir confesser »²⁰³. Aussi, comme le proposent certaines entrées au journal des jésuites ou certains passages

¹⁹⁶. **NMD-240**: Paul Ragueneau, 1652, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 307-308.

¹⁹⁷. **NMD-240**: Paul Ragueneau, 1652, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 311.

¹⁹⁸. **NMD-244**: Paul Ragueneau, 1652, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 304.

¹⁹⁹. **NMD-999** (084): [Paul Ragueneau], « Journal des jésuites pour 1652 », *MNF*, vol. 8, p. 379, et **NMD-999** (083): Paul Ragueneau, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 302.

Le père de Quen, devenu supérieur, écrivait à Rome : « Pater Albanellus, Montanensibus, quibuscum hyeme moratur in sylvis » ; NMD-999 (088) : Jean de Quen, 1653, « Lettre au général, le père Goswin Nickel, du 21 octobre 1653 », MNF, vol. 8, p. 552.

NMD-999 (086): Paul Le Jeune, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France jusques a l'été de l'année 1653 », MNF, vol. 8, p. 626.

²⁰². **NMD-245**: Paul Le Jeune,. « Relation... [1653] », *MNF*, vol. 8, p. 626.

NMD-246: François Le Mercier, 1654, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1653 et 1654 », MNF, vol. 8, p. 723-724. Nous soulignons.

des relations, ce fut loin dans le Saguenay, voire même en amont de Chicoutimi, que le père Albanel passa la plupart de ses premiers hivers dans les bois, vraisemblablement jusqu'en 1655.

Ce fut, pour un long moment, le dernier hiver du père Albanel dans le Saguenay²⁰⁴, L'année suivante (hiver 1655-1656), il accompagna plutôt un groupe d'Indiens hivernant sur la rive sud. Quelles raisons justifiaient ce changement de politique? Les guerres iroquoises? L'hécatombe démographique? Ces deux raisons conjuguées? Du moins, c'est sur ces circonstances que disparut des écrits des jésuites l'appellation Kakouchak.

Après avoir anéanti la Huronie entre 1648 et 1652 et après avoir dévasté le pays arrosé par le Métaberoutin entre 1651 et 1653, les Iroquois eurent Tadoussac dans leur mire au cours de la deuxième moitié de la décennie 1650. Au printemps 1658, ils s'étaient cantonnés sur la rive sud du fleuve à dessein de sé fabriquer des canots « pour surprendre ensuite tous les Montagnets et les Algonquins qui retourn[ai]ent ordinairement de leur chasse en ce temps-là »²⁰⁵. Les jésuites écrivaient alors que tout n'était « pas encore perdu » puisqu'ils pouvaient compter sur leurs missions de l'intérieur, dont celle « des Porcs-Épics » en Piékouagamie et celle « des Poissons blancs » dans le Métaberoutin, qui « subsist[aient] encore »²⁰⁶. Ainsi, perdurait dans l'adversité la mission à l'embouchure de la rivière Métabetchouan où se retrouvaient des Indiens de différentes communautés.

Dès lors et pendant une dizaine d'années, le Saguenay et la Piékouagamie furent soumis aux raids de l'ennemi. Le père Albanel remonta-t-il le Saguenay lors de ses missions estivales de 1658 et de 1659? Les sources ne sont pas loquaces. On sait simplement qu'au cours de ces deux années, il partit de Québec au début du mois de mai pour Tadoussac et n'en revint qu'au mois d'août²⁰⁷, ce qui lui donnait suffisamment de

À l'hiver 1659-1660, les jésuites tentèrent cependant une nouvelle expérience : un hivernement à Tadoussac. Ce fut le père Albanel, en charge de cette mission, qui brava la sagesse indienne selon laquelle il était impossible de passer l'hiver à Tadoussac; NMD-247: [Jérôme Lalemant], 1659, « Journal des jésuites pour 1659 », MNF, vol. 9, p. 391.

NMD-248: [Paul Le Jeune], 1658, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France ès années 1657 et 1658 », MNF, vol. 9, p. 269.

²⁰⁶. NMD-249: [Paul Le Jeune], 1658, « Relation... [1658] », MNF, vol. 9, p. 279-280.

NMD-999 (098): [Jean de Quen], 1658, « Journal des jésuites pour 1658 », MNF, vol. 9, p. 308-311: parti le 13 mai en compagnie de deux donnés et de deux jésuites, il revint à Québec le 8 août. L'année suivante, il quitta Québec le 12 mai et ne revint que le 31 août avec la barque de Couillart de

temps pour aller faire une mission au lac Saint-Jean; toutefois, les relations de ces années-là n'en soufflèrent mot. Il occupa d'ailleurs son automne 1659 à la préparation d'une nouvelle expérience d'hivernement dans la région menacée de Tadoussac où, traditionnellement, les Indiens ne passaient pas l'hiver. Retourné à Tadoussac au début de l'automne en compagnie du donné et charpentier Guillaume Boivin, lui et son compagnon étaient de retour à Québec le 9 novembre. Moins de deux semaines plus tard, il repartait pour son hivernement de Tadoussac; le supérieur commentait ainsi le projet : « C'est une épreuve qu'on fait, pour voir si cela se doit continuer, n'ayant encore jamais esté fait de la sorte » 208.

Au temps fort des guerres iroquoises, les jésuites évoquèrent leur difficulté à desservir « ceux du lac S. Jean », à soixante lieues de Tadoussac, que menaçaient les Iroquois²⁰⁹. Pendant l'hiver de 1660-1661, par exemple, 180 Agniers étaient venus tendre des embuscades aux Kakouchak et à leurs congénères²¹⁰. Les jésuites Dablon et Druillettes, qui revenaient de Nicabau à l'été de 1661, firent escale au lac Saint-Jean ; ils y restèrent, écrivirent-ils, le temps de visiter et de consoler les « restes d'une Eglise désolée »²¹¹. À l'hiver de 1661-1662, un captif à Nicabau, échappé des mains de l'ennemi, assurait « que toutes les terres du Nord qui n'avoient jamais veu d'Iroquois, en [étaient alors terriblement] infectées » et que ces derniers projetaient de « descendre par le lac Saint Jean »²¹².

En 1665, grâce à quelques prisonniers évadés de l'Iroquoisie, les projets de l'ennemi furent mieux connus. Partis à l'hiver précédent, une centaine de guerriers s'étaient donné comme objectif la destruction de la Piékouagamie. Cette escouade se divisa en trois pelotons : le premier, pour attaquer « le païs des Mistasiriniens » ; le

Lespinay: **NMD-999** (101): [Jean de Quen], 1659, « Journal des jésuites pour 1659 », *MNF*, vol. 9, p. 382-386.

²⁰⁸. **NMD-247** : [Jérôme Lalemant], 1659, « Journal des jésuites pour 1659 », *MNF*, vol. 9, p. 391.

NMD-250 : Jérôme Lalemant, 1660, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France en 1659 et 1660 », MNF, vol. 9, p. 494.

NMD-251: Claude Dablon et Gabriel Druillettes, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba», dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] » MNF, vol. 9, p. 597-598.

NMD-251: Claude Dablon et Gabriel Druillettes, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba», dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] » MNF, vol. 9, p. 598.

NMD-253 : Jérôme Lalemant, 1662, « Relation de ce qui s'est passé en la mission des Pères de la Compagnie de Jésus au païs de la Nouvelle France, depuis l'esté de l'année 1661 jusques à l'esté de l'année 1662 », *RJ*, vol. 47, p. 150-152.

deuxième, pour dévaster le « lac de Piagouagami »; quant au troisième, les jésuites confessaient ne pas bien savoir où il s'était rendu mais on peut croire que la foire de Mouchau Ouraganish se présentait comme une parfaite cible. Les jésuites rapportèrent ainsi la bataille du lac :

Ces Barbares [...] descouvrirent les pistes de ceux du lac; qui ayant eu quelque crainte des Iroquois, s'estoient renfermez dans une palissade de pieux, au nombre de quarante-cinq, avec leurs femmes & leurs enfans : quelques-uns neantmoins ne laisserent pas de s'écarter, pour vivre de leur chasse; [...] les pistes des Iroquois ayant esté descouvertes par un jeune Montagnets, qui estoit sorti du fort, il retourna sur ses pas, & en donna l'alarme à ses compatriotes. A cette nouvelle, quatorze des plus braves sortent pour reconnoître l'ennemi. Mais ils furent bien-tost investis, & attaquez de toutes parts. Les Iroquois plus forts en nombre, en tuënt quatre d'abord, & en font trois captifs; [...] Les sept Montagnets qui restoient, se retirent dans leur palissade, & ne pensent qu'à se fortifier²¹³.

L'évasion de l'un des captifs, qui connaissait le lieu de refuge des Iroquois vers l'embouchure de l'Ashuapmushuan, engagea ses congénères dans une contre-attaque surprise qui se solda par une victoire. Ils essuyèrent la perte de deux hommes mais tuèrent dix-huit guerriers et firent deux femmes prisonnières.

Les incursions iroquoises dans cette zone nordique se poursuivirent. La présence continuelle de ces guerriers compromettait l'activité missionnaire. Aussi, il apparaît hautement improbable que la mission de Métabetchouan ait été fondée par le père Henri Nouvel en 1665 ou en 1666, comme le soutient l'historiographie²¹⁴. Le journal des

²¹³. **NMD-254**: François Le Mercier, 1665, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, és années 1664 & 1665 », *RJ*, vol. 50, p. 36-38.

L'erreur semble tirer sa source de Thwaites qui indiquait, dans une note à la relation de 1676-1677, que la mission de Métabetchouan « was probably founded by Father Nouvel, perhaps about 1665; and it, rather than Chicoutimi was the center of the missionaries' winter campaigns in the vicinity of Lake St. John »; NMD-999-7: Reuben Gold Thwaites, 1900, « Notes to vol. LX », RJ, vol. 60, p. 322, note 31. Souscrivant à cette hypothèse, Bouchard et Perron la transformèrent en assertion, en modifiant l'année de fondation: « En 1666, le Père Henri Nouvel, fier d'avoir passé une partie de l'hiver avec les Papinachois et une partie de l'été avec les Indiens du Lac-Saint-Jean, se félicite du succès remporté. Au cours de ce long voyage, il fonde la mission de Métabetchouan »; NMD-999-8: Russel Bouchard et Normand Perron, Chicoutimi: la formation de la métropole régionale, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, collection « Histoire des municipalités » n° 4, 1987, p. 10.

jésuites n'aurait certainement pas passé sous silence une telle fondation; or, il n'en fait aucunement mention ni pour une année ni pour l'autre. Il est vrai que les pères Nouvel et Druillettes avaient « yverné avec les sauvages vers Tadoussac » au cours de l'hiver 1664-1665. Dès le commencement du mois d'avril, ils firent d'ailleurs connaître à leur supérieur qu'ils avaient administré une cinquantaine de baptêmes. Le père Pierre Bailloquet leur fut alors envoyé en renfort, à la fin du même mois, avant de s'embarquer pour Gaspé et Port-Royal. Après un court repos à Québec, le père Nouvel repartait à la fin mai pour son deuxième voyage sur la rivière Manicouagan²¹⁵, d'où il revint à Québec le 26 juillet. S'il remonta jusqu'en Piékouagamie à la fin de l'été, ce voyage ne laissa aucune trace dans les archives.

L'été suivant ne fut pas moins occupé. Après un nouvel hivernement dans la région de Tadoussac, le père Nouvel partit pour ses missions sur la côte. Le 13 juillet, il écrivait à son supérieur qu'il avait visité au cours de l'été les missions des Papinachois, vers la rivière Manicouagan, et des Oumamiouek, vers Sept-îles ; il était donc parti tôt en juin, ce qui ne lui avait assurément pas donné le temps nécessaire pour monter en Piékouagamie, faire sa mission et revenir à Tadoussac pour son périple sur le Saint-Laurent. Il ne le fit pas non plus à son retour puisqu'il était à Québec le 30 septembre d'où il partait pour une mission à Trois-Rivières. Au demeurant, les Iroquois se firent menaçants à Tadoussac au cours de l'automne 1666²¹⁶. À la lumière de ces faits, on peut douter d'une présence missionnaire en Piékouagamie dans la deuxième moitié de la décennie 1660 ou, du moins, d'une présence significative qui aurait entraîné la fondation d'une nouvelle mission.

Les guerres iroquoises perturbèrent profondément et durablement les communautés indiennes de la Piékouagamie. Témoins des événements, les jésuites rendaient compte de cette réalité par l'adaptation de leur vocabulaire. Ainsi, en faisant le bilan annuel des travaux apostoliques, en 1667, le père François Le Mercier louangeait l'œuvre du père Nouvel qui avait soin de la mission « des Sauvages du Lac S. Jean vers Tadoussac »²¹⁷.

²¹⁵. **NMD-999** (122): [Jérôme Lalemant et François Le Mercier], 1665, « Journal des Pères Jésuites, en l'année 1665 », *RJ*, vol. 49, p. 156-180.

²¹⁶. **NMD-999** (125): [François Le Mercier], 1666, « Journal des Pères Jésuites, és années 1666 et 1667 », *RJ*, vol. 50, p. 180-206.

NMD-255: François Le Mercier, 1667, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France les années 1666 & 1667 », *RJ*, vol. 51, p. 74.

Quelques décennies plus tôt, ces « Sauvages du Lac » ne descendaient même pas à Tadoussac pour la traite, car le passage vers ce lieu leur était fermé par les membres de la troupe d'Anadabijou. En 1667, ces deux groupes autrefois si distincts étaient désormais rassemblés dans une seule mission, dont le foyer principal se trouvait, pour lors, dans les terres, puisque Tadoussac était trop exposé à la fureur ennemie et la chapelle élevée avec le concours des Indiens ne pouvait plus servir de lieu de rassemblement puisqu'elle avait été ravagée par les flammes en septembre 1665²¹⁸.

Faisant la revue des groupes présents à Québec, lors de l'intronisation de Negaskaouat comme nouveau capitaine de Sillery en 1669, les missionnaires énuméraient : « les Algonquins, les Montagnais, les Gaspésiens, les Abnaquiois, les Etechemins, les Poissons blancs, les Nipissiriniens & les Hurons » ; des Kakouchak, nulle trace²¹⁹. De retour dans les missions de la Ferme de Tadoussac à l'automne 1669, après une dizaine d'années d'absence, le père Albanel fut sidéré de trouver l'ancien poste de traite aussi désolé :

Ce qui m'a le plus touché, c'est la grande solitude & le peu de monde que j'ay trouvé dans cette belle & florissante Mission de Tadoussac. Je la comparois avec ce qu'elle estoit autrefois, quand j'avois le bien [lire: bonheur] de gouverner cette Eglise, & je n'y voyois que quelques restes misérables de son ancienne splendeur. Il y venoit ordinairement tous les ans jusqu'à 1000 & 1200 personnes; & à peine a t'on veu cette année cent Sauvages. Elle a perdu plus de six vingt personnes cét hyver [...] Comme il y a vingt ans que je servois cette Mission, & que je les connoissois presque tous, ce m'a esté une particuliere consolation de sçavoir qu'ils estoient morts avec des marques si avantageuses de leur salut²²⁰.

NMD-256: François Le Mercier, 1668, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France aux années 1667 & 1668 », RJ, vol. 51, p. 276-278, et NMD-999-4: Marie de l'Incarnation, 1665, « Lettre à son fils, du 30 septembre 1665 », Correspondance..., p. 754.

NMD-257: François Le Mercier, 1669, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France les années 1668 & 1669 », *RJ*, vol. 52, p. 224-226.

NMD-258: Charles Albanel, 1670, « Seconde lettre au supérieur des missions », dans François Le Mercier, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France ès années 1669 et 1670 », *RJ*, vol. 53, p. 76-78.

Son étonnement se s'estompa pas en remontant le Saguenay jusqu'en Piékouagamie, à l'occasion de son voyage à la mer du Nord en septembre 1671. Il y constatait là les mêmes profonds changements.

[L'entrée du lac Saint-Jean] c'estoit autrefois l'endroit, ou toutes les Nations, qui sont entre les deux Mers, de l'Est, & du Nord, se rendoient pour faire leur commerce; j'y ay veu plus de vingt Nations assemblées. Les Habitans ont esté extremement diminuez par les dernieres guerres, qu'ils ont eu avec l'Iroquois, & par la petite verole, qui est la peste des Sauvages: maintenant ils commencent à se repeupler par des gens des Nations estrangeres, qui y abordent de divers costez, depuis la paix. Nous arrestâmes là trois jours, pour faire provision de vivres, qui commençoient desja à nous manquer. Le 7 [septembre 1671] nous gagnâmes le bout du Lac²²¹.

Dans la suite de leurs *Relations*, les jésuites n'employèrent plus guère qu'une locution au référent géographique : « les Sauvages du lac ». Dans leur deuxième registre ouvert pour la mission de Tadoussac, les jésuites inscrivirent le premier mariage célébré au lac Saint-Jean en 1673 : l'époux portait comme nom indien *Attikamegouch*²²².

Les Kakouchak s'effacèrent comme groupe; ils s'éclipsèrent également à l'unité. En effet, les termes *Kakouchak* et *Porc-Épic* ne furent pas consignés dans le deuxième registre de Tadoussac, où furent colligés les actes de baptême, mariage et sépulture administrés aux Indiens de cette mission entre 1668 et 1700. Au demeurant, les deuxième et troisième registres de Tadoussac présentent des mentions de *chef du lac Saint-Jean* et non de *dux Kakouchakis*; modification lexicale qui concorde exactement avec les observations colligées dans les *Relations* depuis 1660.

Conformément à cette littérature missionnaire, la cartographie française cessa de leur assigner un territoire. Apparus dans la production cartographique par les soins du cartographe Pierre Duval en 1653, soit au temps fort de la mission de Saint-Jean, les Kakouchak en sortirent dès la fin du siècle. La carte du Canada produite par les Delisle en

NMD-259 : Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France ès années 1671 et 1672 », *RJ*, vol. 56, p. 154-156.

²²². **NMD-260** : Léonidas Larouche (édit.), *Le Second registre de Tadoussac...*, p. 82.

1703 les gomma définitivement de l'histoire. Au siècle suivant, les observateurs coloniaux n'usèrent plus que du gentilé *Piékouagamiens*, à la racine montagnaise et à la terminaison française; une nouvelle appellation désignant une communauté plus large, moins homogène, recrutant ses éléments humains sur un territoire élargi, une collectivité hétéroclite où se retrouvèrent vraisemblablement quelques Kakouchak mais aussi beaucoup d'autres éléments indiens. Les Kakouchak s'étaient éteints comme groupe distinct et autonome.

2. Les Outakouamiouek

Tableau 2 : Synopsis du bouleversement chez les Outakouamiouek sous le Régime français		
DATE	ÉVÉNEMENT	TÉMOIGNAGE
1634	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« J'apprend que les sauvages qui sont aux Trois- Rivières sont tous malades et meurent en grand nombre ».
1635	Présence d'Outakouamiouek et d'Oueperigou-Ouaouakhi, leurs alliés commerciaux, à Trois-Rivières.	
1637	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« la grande contagion qui a massacré quasi tous ces peuples, sans s'attacher aux François ».
1639	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« Quelques Sauvages de l'Isle retournant du païs des Abnaquiois, ont rapporté icy une petite verole extrémement contagieuse; Ce mal qui tuë par tout ces pauvres peuples, est descendu jusques à Sillery [] ». « Les sauvages sont grandement affligez. On dit qu'ils meurent en tel nombre ès pays plus hauts que les chiens mangent les corps morts qu'on ne peut enterrer ».
1640	Signalement de leur présence dans les terres au nord de Trois-Rivières et de leur lien avec les Oueperigou-Ouaouakhi du lac Pipmuacan.	« Nos Algonquins sont allez en traicte vers une nation qui se nomme les Utakd'amiuek. Ceux-ci traictent avec d'autres qui viennent du nord et qui s'appellent Papiraga8'ek [Oueperigou-Ouaouakhi] ». « Un jeune homme chrestien, âgé d'environ vingt-deux ans, n'ayant peu trouver femme à Sainct-Joseph, s'en alla en marchandise vers une autre nation dans les terres, d'où il ramena une jeune fille, avec le scandale des nouveaux chrétiens [] Il demeuroit avec elle comme estant marié à la façon des sauvages. Sitost qu'il parut aux Trois-Rivières, on la luy fit quitter ».
1641	Débur d'un mission permanente à Tadoussac.	
1643	Signalement de leur présence dans les terres.	«quantité de petites nations du Nord, dont en voicy les noms. Les Kakouchakhi, [] Les Mikouachakhi les Outakouamiouek. Les Mistasiniouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek. Oupapinachiouek, Oubestamiouek, Attikamegouek. Les Chrestiens de sainct Joseph & de Tadoussac, ont porté le nom de Jesus-Christ, dans toutes ces petites Nations avec lesquels ils ont quelque commerce ».

1646-1647	Épidémie de maladies mortelles.	« Les peuples du nord qui faisoient paroistre l'an passé tant de feu pour la foy ont esté accueillis de ces tyrans [épidémies et guerres] À peine furent-ils retirez de Tadoussac [] que la mort se jetta sur ces petits innocens et la maladie, sur une grande partie de leurs parens ».
1647	Ouverture de la <i>chasse gardée</i> .	« Je vous diray deux mots d'un voyage que fit le Père de Quen dans le pays de la nation du Porc- Espic [où] après avoir donné toute la consolation qu'il peut à ce petit troupeau, il se rembarqua [pour Tadoussac] ».
1650	Visités par des traiteurs algonquins.	« Une escouade de vingt-cinq ou trente hommes estoient allez en marchandises vers la nation des 8ta8kot8emi8ek [à Nicabau]. Ce sont peuples qui ne descendent quasi jamais vers les François. Leur langue est meslée de l'algonquine et de la montagnèse ».
1650	Confirmation du lien commercial entre les Oueperigou-Ouaouakhi et les Outakouamiouek.	« Les chrestiens avec leurs chefs, jadis si jaloux de leur païs et leur port de Tadoussac qu'ils en refusoient la cognoissance aux autres nations [] les ont invitées de venir demeurer auprès d'eux [] Ils ont amené le Père Gabriel Druillettes dans ces contrées par un chemin nouveau, mais très affreux [] un brave et généreux catéchumène [oueperigou-ouaouakhi] voulut accompagner le Père, mais le fit passer par son païs [] "Ne fais donc point de difficulté de m'accorder cette grâce [le baptême], qui doit non seulement profiter à mon âme, mais qui doit encore donner lumière à la nation des 8tak8ami8ek, qui sont distans de ce lieu de dix journées [et] qui sont mes alliez" ».
1651	Grand rassemblement de Tadoussac comme vecteur épidémiologique.	« on a veu aborder en ce port de Tadoussac, pendant l'esté dernier, environ huict à neuf cens sauvages de divers endroits [on y chantoit tous les jours [] en françois, en huron, en algonquin, en montagnets et en langue canadienne, miscouienne ». « Il s'y est trouvé cette année plus de huict cens personnes [qui] ont esté pour la pluspart accueillis d'un rheume fort fascheux, qui a régné tout le mois de juillet en ces quartiers-là, et qui en quelques-uns estoit accompagné d'une fièvre maligne et continue ».
1658	Raids iroquois sur Tadoussac.	« nos pauvres Algonquins, et d'en-haut et d'en-bas, courent aujourd'huy risque d'estre tous détruits, [une troupe d'Iroquois a] dessein d'aller renverser tout ce qu'elle rencontrera soit au Sagné, soit à Tadoussac ».

1660-1661	Épidémie de maladies mortelles.	« Nous fusmes arrestez à Tadoussac trois semaines par une sorte de maladie contagieuse et jusqu'alors inconnue, qui enlevoit la pluspart de ceux qui en estoient saisis ». « Mais nous en avons un autre [ennemi que l'Iroquois], qui nous suit de plus prés. C'est la mortalité qui, ayant commencé à nous attaquer à Tadoussac, a passé tous les saults avec nous ». «sans parler de cette maladie inconnue et de cette corruption maligne, dont nous n'avons pû nous défendre au milieu de nos précipices ».
1661	Raids iroquois sur Tadoussac.	[Le 6 juin], soixante et soixante-dix Agniéronons attaquèrent [Tadoussac], tous ceux qui y estoient, soit de François, soit de sauvages, au nombre de plus de cent âmes retournèrent [à Québec] et abandonnèrent Tadoussac ».
1661	Première présence française au lac Nicabau.	« Lettre écrite [] de Nekouba, à cent lieues de Tadoussac, dans les bois, sur le chemin de la mer du nort [] ».
1661	Importante foire à Nicabau.	« Nekouba est un lieu célèbre à cause d'une foire qui s'y tient tous les ans, à laquelle tous les sauvages d'alentour se rendent pour leur petit commerce. Voicy l'accueil que nous firent soixante hommes qui nous y attendoient [] les chants redoublèrent pour commencer la danse, qui se faisoit par les vieillards et par les enfans pesle-mesle ».
1661	Raids iroquois autour de Nicabau.	« [L'Iroquois] a taillé en pièces les François et les sauvages des Trois-Rivières qui [] alloient à Nekouba, aussi bien que nous [] On nous rapporte que l'Iroquois nous a prévenus et qu'ayant surpris la nation des Escurieux, à quelques journées d'icy, il l'a défaite entièrement et a jetté un tel effroy dans tous les peuples circonvoisins qu'ils se sont tous dissipez [] A la nouvelle de cette nation ruinée, si proche du lieu où nous sommes, nos sauvages ne songent plus qu'à retourner sur leurs pas ».
1661	Raids iroquois sur le chemin de Nicabau.	« [] nouvelle de la défaite de trente âmes qui s'en alloient en traite au nord par les Trois-Rivières par soixante-dix Agniéronons qui ne faisaient qu'une partie de trois cents, dont cent quatre-vingts estoient destinés p[ou]r aller au rendés-vous de nos Algonquins de Tadoussac [à Nicabau], ce qui mettoit nos Pères Dablon et Druilléte et quatre-vingts canots sauvages en grand risque ».
1662	Raids iroquois au pays des Outakouamiouek.	« Les autres ont esté plus heureux dans la nouvelle entreprise qu'ils ont faite cét hyver dernier sur nos Sauvages du Nord ; ce sont ceux

		vers qui deux de nos Peres furent l'an passé [] quand ils se rendirent à Necouba [] Nous avons appris, ce que nous en allons dire, par deux Sauvages, qui ayans esté pris à Necouba mesme par les Agneronnons, se sont heureusement eschappez de leurs mains lors qu'ils approchoient de leur bourg [] Toutes les terres du Nord qui n'avoient jamais veu d'Iroquois, en sont tellement infectées, qu'il n'y a plus de caverne assez sombres [] pour s'y cacher [] dés le commencement de l'hyver ils ont fait une grande prise de plusieurs familles [] ils avaient surpris à Necouba bon nombre d'autres Sauvages [] que leur dessein n'estoit pas de s'en tenir là, mais de donner jusqu'à la mer du Nord ».
1663	Deuxième présence française au lac Nicabau.	« continuant leur route passerent par le lac de necouba et de mistacirinis [lac Mistassini] ou ils étoient le vingt six ^e juin [1663] ».
1670-1671	Épidémie de maladies mortelles.	« La petite verolle qui fait autant de ravages parmy ces peuples, que la peste & l'extremité de la faim & du froid, ont esté les principales maladies, qui ont affligé cette miserable colonie; & qui nous en ont enlevé environ deux cens cinquante personnes, tant Montagnais qu'Algonquins, Papinachois & Gaspesiens, de la Mission de Sillery & de Tadoussac ».
1680-1700	Période de crise dans la Ferme de Tadoussac.	« La traite de Tadoussac s'en va ruynée par la grande mortalité des Sauvages de ces quartiers. Et parce que les pays du Nord ou elle se fait sont presque absolument depeuplez d'orignaux et de castors ».
1684-1687	Épidémie de maladies mortelles.	« Il est bien mort des sauvages, de nos missions du seul village de Sillery il y en a plus de cent trente morts ».
1700-1702	Épidémie de maladies mortelles.	
1730	Signalement de Nicabauistes dans les profondeurs de la Piékouagamie.	Il est surprenant que parmi tant de differentes nations, Chekoutimiens, Piék8agamiens, Nék8bauïstes, Chomouch8anistes, Mistassins, Tad8ssaciens et Papinacheois, il ne se trouva qu'un seul yvrogne qui me brutalisât [] L'embarras le plus effrayant etoit de voir malades des adultes qui n'etoient point encore baptisez. Entre autres un certain Nekoubaüiste ».
1732	Signalés au lac Nicabau, mais peu nombreux.	« Les sauvages les plus affidés sont ceux des environs du lac de Nicopao qui sont les Tak8amis qui par malheur ne sont pas en grand nombre car le Sr Desgroseliers ma dit qu'il n'avoit eu ce printems que dix sept sauvages a son poste ».

Comme les Kakouchak, les Outakouamiouek se firent connaître assez tôt des Français. Dès 1640, avant même qu'aucun d'entre eux n'ait remonté le Métaberoutin, les jésuites en apprenaient un peu plus sur l'existence de cette communauté par le biais de quelques traiteurs algonquins fréquentant le poste de Trois-Rivières : « Nos Algonquins sont allez en traicte vers une nation qui se nomme les Utakd'amiuek »²²³. Ainsi, les informations obtenues en 1635 se précisaient quelque peu : les Outakouamiouek n'étaient plus un obscur groupe perdu dans les profondeurs laurentiennes et devenaient une communauté de l'arrière-pays trifluvien, qui serait bientôt accessible aux missionnaires. Bien que les jésuites ne les identifièrent pas spécifiquement dans leur relation de 1635, il appert que des Outakouamiouek seraient venus à Trois-Rivières dès cette époque. Ils y seraient d'ailleurs descendus en compagnie de quelques Oueperigou-Ouaouakhi, qui habitaient alors le bassin de l'actuel réservoir Pipmuacan et avec lesquels ils étaient en contact commercial. À preuve, ce fut au cours de cet été 1635 que les jésuites firent la connaissance de ce groupe nomadisant à la jonction de l'arrière-pays saguenéen et de la Haute-Côte-Nord, par le biais d'une Oueperigou-Ouaouakhi, tombée malade et décédée à Trois-Rivières. Assidu à son chevet, le père Le Jeune avait profité de sa présence pour en apprendre davantage sur sa communauté²²⁴. Or, en 1640, les jésuites précisaient le lien commercial entre les deux groupes: « Ceux-ci [les Outakouamiouek] traictent avec d'autres qui viennent du nord et qui s'appellent 8apiraga8'ek [Oueperigou-Ouaouakhi] »²²⁵.

Les informations sur cette communauté se distillant au compte-gouttes dans les archives, on ne saurait étayer la thèse des méfaits du choc microbien dans leur contrée dès la première moitié du XVII^e siècle ; quoique le décès de leur compagne oueperigou-

²²³. **NMD-152**: Paul Le Jeune, 1640, « Relation... [1640] », *MNF*, vol. 4, p. 577.

²²⁴. **NMD-326**: Paul Le Jeune, 1635, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 57-59, 73-74.

Dans la version imprimée de la relation, on lit *Papiraga8'ek*. L'imprimeur prit le « 8 » du manuscrit pour un « P », erreur qui eut pour effet de confondre nombre de chercheurs. À défaut de connaître l'existence des Oueperigou-Ouaouakhi, plusieurs historiens ont en effet retenu le radical de l'ethnonyme et ont déduit qu'il s'agissait des Papinachois alors qu'une étude serrée des relations des jésuites tend plutôt à confirmer qu'il s'agissait des Oueperigou-Ouaouakhi. Le lien commercial entre ces deux groupes est de nouveau évoqué dans la relation de 1650, alors qu'un chef indien, identifiable à la communauté des Oueperigou-Ouaouakhi, demandait au père Druillettes de lui conférer le baptême pour qu'il puisse « donner lumière à la nation des 8tak8ami8ek [...] ses alliez »; NMD-340 : Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 766-769.

ouaouakhi puisse déjà laisser entrevoir les funestes conséquences de ces premiers contacts. Était-ce la raison pour laquelle ils ne descendirent que rarement à Trois-Rivières? Du moins, les jésuites confirment leur présence sporadique en ce lieu avant le mitan du XVII^e siècle: « Ce sont peuples qui ne descendent quasi jamais vers les François » ²²⁶.

Plus sensibles aux variations linguistiques du fait qu'ils étaient encore à l'étude des langues indiennes, les jésuites notèrent que les Outakouamiouek formaient une communauté culturellement hybride : « Leur langue est meslée de l'algonquine et de la montagnèse » ²²⁷. Ce qui porte à croire qu'ils auraient vécu dans une zone tampon entre deux univers culturels ; à moins que ce ne fût leur rôle de peuple commerçant qui ait été à l'origine de ce mélange linguistique. Quel était donc leur pays ?

On sait que, au temps des premiers contacts, les Outakouamiouek auraient nomadisé au sud-sud-ouest du lac Mistassini, dans l'actuelle région des lacs Obatogamau et Chibougamau, dans le secteur de la hauteur des terres, à la jonction des bassins mauricien, jeannois et jamesien (figure 11). Cette notion de lieu de jonction est par ailleurs bien rendue par l'étymologie du toponyme Chibougamau, qui signifierait là où « l'eau est bloquée » ²²⁸. Ce lac est en effet enserré entre ces trois bassins hydrographiques.

Les Outakouamiouek occupaient-ils davantage les rives du lac Chibougamau ? Ou celles du lac Ashuapmushuan ? Ou le pourtour du lac Nicabau ? Les sources ne permettent pas de trancher. Il est cependant clair que les Outakouamiouek étaient le groupe hôte de la foire de Nicabau, où se rencontraient non seulement les Indiens du Nord mais aussi les Montagnets du Saint-Laurent et les Hurons des Grands Lacs. Ce qui justifiait amplement les Algonquins de multiplier leurs efforts pour aller en traite dans ce coin de pays, comme le soulignèrent les jésuites en 1640 et en 1650. Au mitan du XVII^e

²²⁶. **NMD-340**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 755.

²²⁷. **NMD-340**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 755.

NMD-188: Eugène Rouillard et Lorenzo Proteau, 1999, Noms géographiques de la province de Québec et du Canada. Traduction des noms empruntés aux langues amérindiennes du Canada. Boucherville, Éditions des amitiés franco-québécoises, 1999, p. 33-34; NMD-188_1: Pierre-Georges Roy, 1906, Les noms géographiques de la Province de Québec, Lévis, s.n., 1906, p. 130, et NMD-188_2: Georges Lemoine, 1901, Dictionnaire français-montagnais, avec un vocabulaire montagnais-anglais, une courte liste de noms géographiques et une grammaire montagnaise, Boston, W. B. Cabot et P. Cabot, 1901, p. 279.

siècle, au temps fort de la guerre iroquoise en Huronie, les Algonquins avaient même constitué « une escouade de vingt-cinq ou trente hommes » ²²⁹ pour se rendre à cette foire. Avant l'établissement des postes de traite par les Français, c'était donc par Nicabau que transitaient de grandes quantités de fourrures échangées par les petites communautés indiennes du nord.

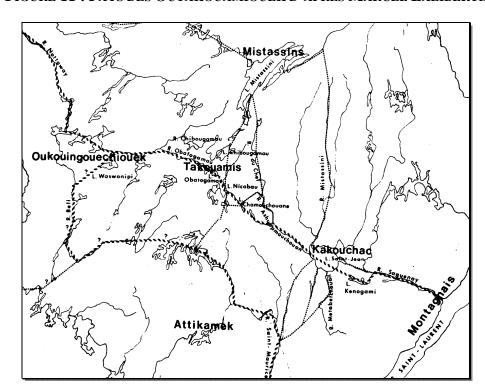


FIGURE 11: PAYS DES OUTAKOUAMIOUEK D'APRÈS MARCEL LALIBERTÉ

L'année suivant cette importante virée algonquine à la hauteur des terres, soit au printemps 1651, le père Buteux entreprit la remontée du Métaberoutin vers le pays des Attikamègues. On sait par son journal de voyage qu'il dépassa le traditionnel pays de ses ouailles ; il se serait alors rendu dans la zone orientale de l'actuel réservoir Gouin, vers la

NMD-340: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », MNF, vol. 7, p. 755. L'identification de ces intermédiaires de traite est rendue possible grâce à l'anecdote rapportée par les jésuites qui met en scène un dénommé Barthélemy Chigounabik, fervent chrétien entouré de néophytes à la foi incertaine. Or, ce Chigounabik figure parmi les Algonquins baptisés par le père Duperron à Montréal en 1643, au cours d'une grande mise en scène orchestrée par le chef algonquin Tessouat afin de leurrer les jésuites. À l'acte de baptême le concernant, Chigounabik apparaît en compagnie d'un Mataouchkarini, lesquels reçurent monsieur de Maisonneuve comme parrain et madame de La Peltrie comme marraine. Plus ferme dans la foi que ses compatriotes et voisins, Chigounabik aurait joint le groupe d'Indiens christianisés qui souhaitaient se sédentariser dans la région de Trois-Rivières.

baie Verreau. C'est là qu'il rencontra plusieurs Indiens qui craignaient son message évangélique : « ces gens venoient d'un païs où la foy estoit encore estimée comme une loy de mort » ; une telle description correspondrait assez aux Outakouamiouek et aux Oueperigou-Ouaouakhi qui auraient fortement été victimes du choc microbien dès leurs premiers contacts avec les Français.

Le père Buteux tenta une nouvelle mission à la hauteur des terres par le Métaberoutin au printemps suivant. Cette fois, les Iroquois attendaient son escouade : quelques-uns de ses compagnons ainsi que lui-même perdirent la vie lors de cette attaque. Ce raid devait être précurseur d'une longue période de guerres iroquoises dans l'arrière-pays laurentien. Pendant une quinzaine d'années les missionnaires rapportèrent les suites de l'une et l'autre attaques dont ils entendaient les échos, alors que les Iroquois ravageaient nombre de communautés indiennes jusqu'aux rivages de la mer du Nord. Ce fut d'ailleurs le climat de terreur créé par leurs incessants et imprévisibles raids qui contraignit les jésuites à abandonner leur projet de mission à la mer du Nord, au début de la décennie 1660. Parvenus à Nicabau, les pères Druillettes et Dablon durent en effet rebrousser chemin à l'été 1661 sur l'annonce de multiples défaites tout autour d'eux²³⁰.

Lors de cette halte à Nicabau, premier séjour documenté de Français à cette hauteur des terres, les jésuites décrivirent le lieu comme célèbre « à cause d'une foire qui s'y tient tous les ans, à laquelle tous les sauvages d'alentour se rendent pour leur petit commerce »²³¹. La région fut perçue comme pauvre en ressources alimentaires : « les orignaux et les autres bestes y sont rares [...] Les oiseaux semblent s'estre retirez de ces solitudes [... même les maringoins] ny trouvent pas de quoy vivre »²³². Malgré cette désolation, qui pourrait s'expliquer par une séquence rapprochée de feux de forêts dont certains brûlaient encore au moment du passage des missionnaires, plusieurs familles s'y étaient réunies en 1661. Les missionnaires racontaient avoir été accueillis par les chants et les cris d'allégresse d'une soixantaine d'hommes et par les danses des vieillards et des

^{230.} **NMD-251**: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, « Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1661] », *MNF*, vol. 9, p. 597-598.

NMD-251: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, « Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1661] », MNF, vol. 9, p. 594.

NMD-251: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] », MNF, vol. 9, p. 595.

enfants²³³. Des Outakouamiouek parmi ces familles? Les jésuites n'en soufflent mot, hormis pour mentionner qu'ils avaient missionné parmi « huit ou dix nations » ²³⁴.

Carte d'une exploration faite en 1732 par J.-L. Normandin arpenteur du Roy.

Mecauloure M. Marchaelinger Agriculture of the consistence of the con

FIGURE 12: L'ÉTABLISSEMENT DE NICOLAS PELTIER EN 1680

Les jésuites écriraient certainement que la Providence avait préservé Nicabau des attaques iroquoises durant leur séjour. Quelques mois après leur départ, le feu ennemi s'abattit pourtant sur toute la région : « Toutes les terres du Nord qui n'avoient jamais veu d'Iroquois, en sont tellement infectées, qu'il n'y a plus de caverne assez sombres [...] pour s'y cacher [...] dés le commencement de l'hyver ils ont fait une grande prise de

La pudeur fait vraisemblablement taire ici la présence des femmes. On se souviendra de la description que donna Champlain de ces danses de réjouissance à Tadoussac en 1603, alors que les danseuses « montraient leur nature ».

²³⁴. **NMD-251**: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] », *MNF*, vol. 9, p. 596.

plusieurs familles [...] ils avaient surpris à Necouba bon nombre d'autres Sauvages [...] leur dessein n'estoit pas de s'en tenir là, mais de donner jusqu'à la mer du Nord »²³⁵.

Les observations sur les Outaouamiouek se dissipent dans ces lugubres circonstances. Lorsque les Français reprirent leur projet de se rendre à la mer du Nord, en 1671, ils ne se rendirent pas à Nicabau et les missions jésuites ultérieures portèrent davantage sur la zone orientale du lac Mistassini où se tenait désormais la fameuse foire de Mouchau Ouraganish. Nicabau et le pays des Outakouamiouek fut donc un moment négligé. Lorsque ce pays revint sous la loupe des Français, on y voit confortablement installé un *Français ensauvagé*, Nicolas Peltier, qui y avait fondé vers 1680 un établissement à quelques kilomètres au sud du lac Nicabau (figure 12²³⁶).

Peltier séjournait là en compagnie de quelques membres de sa belle-famille, que l'on voit, par exemple, servir de témoins à des baptêmes ou à des mariages administrés par les missionnaires. Or, le beau-père de Peltier, Jacques Oueskini, est identifié aux registres comme un Algonquin. Cette présence *étrangère* laisse croire que les Outakouamiouek qui fréquentaient autrefois le secteur n'avaient pas été en mesure de reprendre leur territoire à la fin des hostilités iroquoises ou que, comme d'autres groupes démographiquement diminués, ils s'étaient fondus aux vestiges de leurs voisins. Une quinzaine d'années plus tard, le père Fabvre qui hiverna auprès de la famille Peltier maria, en janvier 1693 à la rivière « Takouami », trois fils de Michel Ouskachis, mistassins de nation²³⁷. Ce qui confirmerait la disparition du groupe initial des Outakouamiouek.

Dans ces circonstances, il est moins étonnant de lire, en 1705, les propos du commis en poste à Chicoutimi qui évoquait le désir des Indiens de Nicabau de demander asile au chef des Mistassins : « Les sauvages me demandent a aller aux Mistassins pour obténir de Mirouabech, chef du lieu, des terres pour y chassér et abandonnér le lacq. Les

²³⁶. Reproduite dans **NMD-999-9**: Victor Tremblay, 1965, « Le cas de Nicolas Peltier », *Saguenayensia*, vol. 7, n° 2, 1965, p. 29.

²³⁵. **NMD-253**: Jérôme Lalemant, 1662, « Relation... [1662] », *RJ*, vol. 47, p. 148-152.

^{237.} Ses fils sont Joseph Koukoumisouau, Zacharie Ouasitsero et Joseph Lazare Outsipitigan. Leur appartenance ethnique nous est fournie lors du décès d'un quatrième frère, au cours de l'hiver 1695. NMD-999-10: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 100-101, 134, et NMD-999-11: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac. Miscellaneorum liber, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 10, 15.

sauvages de Nék8bau en feront autant, ainsi des autres »²³⁸. Pour les Indiens de Nicabau, ce déplacement tombait sous le sens puisqu'il s'agissait pour eux, du moins pour une partie d'entre eux, de retourner vers le pays d'où ils venaient. Aussi, c'est vraisemblablement en référence au nom de l'ancien lieu de foire que l'arpenteur Normandin ramena l'ethnonyme Takouami dans son rapport d'exploration de 1732. Il observait que, parmi les Indiens fréquentant le poste établi sur la rivière Ashuapmushuan, les plus affidés étaient « ceux des environs du lac de Nicopao [Nicabau] qui sont les Tak8amis ». Il déplorait toutefois leur faiblesse démographique : « [ils] ne sont pas en grand nombre car le Sr Desgroseliers ma dit qu'il n'avoit eu [...] que dix sept sauvages a son poste » le printemps précédent²³⁹, poste qui ne desservait pas que les Indiens de la région de Nicabau, au demeurant. L'heure de gloire de Nicabau et des Outakouamiouek était résolument révolue.

²³⁸. **NMD-479**: Robert Drouard, 1705, «Lettre du sieur Drouard, du 21 mai 1705 », reproduite dans François Hazeur, «Requête de François Hazeur aux Directeurs de la Compagnie de la Colonie, du 19 juin 1705 », ANF, C11A, vol. 25, f° 85.

NMD-999 (236): Joseph-Laurent Normandin, 1732, « Journal d'exploration du Saguenay », publié dans Russel Bouchard, L'exploration du Saguenay..., p. 170-171.

3. Les Mistassiniouek

Tableau 3 : Synopsis du bouleversement chez les Mistassiniouek sous le Régime français		
DATE	ÉVÉNEMENT	TÉMOIGNAGE
1603	Signalement de leur présence aux sources du Saguenay.	« audit bout du lac, il y a des peuples qui sont cabannez, puis on entre dans trois autres rivieres, quelques trois ou quatre journees dans chacune, où au bout desdites rivieres, il y a deux ou trois manieres de lacs, d'où prend la source du Saguenay ».
1634	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« J'apprend que les sauvages qui sont aux Trois- Rivières sont tous malades et meurent en grand nombre ».
1637	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« la grande contagion qui a massacré quasi tous ces peuples, sans s'attacher aux François ».
1639	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	« Quelques Sauvages de l'Isle retournant du païs des Abnaquiois, ont rapporté icy une petite verole extrémement contagieuse ; Ce mal qui tuë par tout ces pauvres peuples, est descendu jusques à Sillery ». « Les sauvages sont grandement affligez. On dit qu'ils meurent en tel nombre ès pays plus hauts que les chiens mangent les corps morts qu'on ne peut enterrer ».
1641	Mission permanente à Tadoussac.	
1643	Signalement de leur présence dans les terres.	«quantité de petites nations du Nord, dont en voicy les noms. Les Kakouchakhi, [] Les Mikouachakhi les Outakouamiouek. Les Mistasiniouek, Oukesestigouek, Mouchaouaouastiirinioek, Ounachkapiouek, Espamichkon, Astouregamigoukh, Oueperigoueiaouek, Oupapinachiouek, Oubestamiouek, Attikamegouek. Les Chrestiens de sainct Joseph & de Tadoussac, ont porté le nom de Jesus-Christ, dans toutes ces petites Nations avec lesquels ils ont quelque commerce ».
1646-1647	Épidémie de maladies mortelles.	« Les peuples du nord qui faisoient paroistre l'an passé tant de feu pour la foy ont esté accueillis de ces tyrans [épidémies et guerres] À peine furent-ils retirez de Tadoussac [] que la mort se jetta sur ces petits innocens et la maladie, sur une grande partie de leurs parens ».
1647	Ouverture de la <i>chasse gardée</i> .	« Je vous diray deux mots d'un voyage que fit le Père de Quen dans le pays de la nation du Porc-Espic [où] après avoir donné toute la consolation qu'il peut à ce petit troupeau, il se rembarqua [pour Tadoussac] ».

1651	Grand rassemblement de Tadoussac comme vecteur épidémiologique.	« on a veu aborder en ce port de Tadoussac, pendant l'esté dernier, environ huict à neuf cens sauvages de divers endroits [] on y chantoit [] en françois, en huron, en algonquin, en montagnets et en langue canadienne, miscouienne ». « Il s'y est trouvé cette année plus de huict cens personnes [qui] ont esté pour la pluspart accueillis d'un rheume fort fascheux, qui a régné tout le mois de juillet en ces quartiers-là, et qui en quelques-uns estoit accompagné d'une fièvre maligne et continue ».
1658	Raids iroquois sur Tadoussac.	« nos pauvres Algonquins, et d'en-haut et d'en- bas, courent aujourd'huy risque d'estre tous détruits, [L'Iroquois a] dessein d'aller renverser tout ce qu'[il] rencontrera soit au Sagné, soit à Tadoussac ».
1660-1661	Épidémie de maladies mortelles.	« Nous fusmes arrestez à Tadoussac trois semaines par une sorte de maladie contagieuse et jusqu'alors inconnue, qui enlevoit la pluspart de ceux qui en estoient saisis ». « nous en avons un autre [ennemi que l'Iroquois], qui nous suit de plus prés. C'est la mortalité qui, ayant commencé à nous attaquer à Tadoussac, a passé tous les saults avec nous ». «sans parler de cette maladie inconnue et de cette corruption maligne, dont nous n'avons pû nous défendre au milieu de nos précipices ».
1661	Raids iroquois sur Tadoussac.	[Le 6 juin], soixante et soixante-dix Agniéronons attaquèrent [Tadoussac], tous ceux qui y estoient, soit de François, soit de sauvages, au nombre de plus de cent âmes retournèrent [à Québec] et abandonnèrent Tadoussac ».
1661	Des émissaires népissingues sont interceptés vers le lac Mistassini.	« les députez par nostre conducteur qui devoient convoquer les nations à la mer du Nort et leur donner le rendez-vous pour nous y attendre avoient esté tuez l'hiver passé d'une façon étonnante ».
1661	Rencontre probable de Mistassins à Nicabau en juillet 1661.	« nous avons veu des peuples de huit ou dix nations, dont les unes n'avoient jamais veu de François [] Les autres [] avoient esté baptisées autrefois à Tadoussac ou au lac Saint-Jean [] Nous avons [] fait entendre l'évangile pour la première fois à diverses nations ».
1663	Première présence française au lac Mistassini.	« continuant leur route passerent par le lac de necouba et de mistacirinis [lac Mistassini] ou ils étoient le vingt six° juin [1663] ».
1665	Raids iroquois vers le lac Mistassini.	« Cent Iroquois [] ayant resolu d'aller en guerre, partirent de leur païs, environ au milieu de l'Hiver [] ils se diviserent en trois bandes [] Trente vont vers le païs des Mistasiriniens ».

1669	Baptême de quelques Mistassins à la rivière Outardes.	« Fluvium Piritibistit [] 23 jun. 1669 Mistassinirini8ek (mistassins) Franciscum Xav. Kenoabmat. 60 natum. Josephum 8ra8as, 25 an. ».
1670-1671	Épidémie de maladies mortelles.	« La petite verolle qui fait autant de ravages parmy ces peuples, que la peste & l'extremité de la faim & du froid, ont esté les principales maladies, qui ont affligé cette miserable colonie; & qui nous en ont enlevé environ deux cens cinquante personnes, tant Montagnais qu'Algonquins, Papinachois & Gaspesiens, de la Mission de Sillery & de Tadoussac ».
1671	Rencontre de Mistassins à l'embouchure de l'Ashuapmushuan.	« le 17 [septembre 1671] cinq canots d'Attikamegues, ou poissons blancs, & de Mistassirinins nous vindrent joindre ».
1672	Le pays des Mistassins : un territoire bien gardé.	« [Ouskan, capitaine des Mataouiriniou] voulut fermer le passage de la riviere, sur laquelle, il n'avoit aucun pouvoir; & pour couvrir son jeu, il fit une longue description des chemins, de la multitude, & des difficultez des portages, des rapides, & des cheutes d'eau, & tout son discours ne tendant qu'à refroidir mes gens, il luy fut aisé de leur persuader, de dire, pour seconder son dessein qu'ayant oublié les chemins, ils ne pouvoient pas aller plus avant, faute d'un bon guide [] Je m'advisay, pour rompre ce dessin de pratiquer un bon vieillard de la nation des Mistasirinis, qui [] se laissa aisement gagner [] ».
1672	Voyage du père Albanel au pays des Mistassins.	« [Le 10 juin 1672] sur le soir, nous fimes rencontre de trois Mistassirinins [dont Moukoutagan] dans un canot [] ils venoient au devant de nous, ayant apperçeu de grandes fumées que nous faisions de temps en temps approchant de cette nation, pour signal de nostre arrivée [Moukoutagan lui dit :] "arreste icy, il faut que nostre vieillard [Sesibaourat], maistre de ce païs sçache ton arrivée" [] ». Le 18 [juin 1672] nous entrasmes dans ce grand Lac des Mistassirinins qu'on tient estre si grand, qu'il faut vingt jours de beau temps pour en faire le tour ».
1672	Description du pays des Mistassins.	« il y a quantité de tres-belle isles, du gibier, & du poisson de toute espece, les orignaux, les ours, les cariboux, le porc-epy, & les castors y sont en abondance ».
1672	Des Mistassins au lac Saint-Jean.	« Le 23 [juillet 1672] nous nous rendîmes au Lac de saint Jean [] les Mistasirinins [de la troupe à Sesibaourat] m'attendoient depuis un mois ».
1672	Baptême de quelques Mistassins vers les îlets Jérémie.	Islets de l'Ascension. 7 junii Mistasirini8ets, Mariam Magdalenam 6 mens. natam [] Mariam Joannam 2 ann. nat. »

1674	Effet du choc microbien.	« une partie des Tadoussac partirent peu de temps après pour Québec [] Je m'embarquay avec eux. Pendant notre voyage, nous fûmes presque tous malades, et quatre ou cinq des plus âgés moururent. Ces bons Sauvages n'avaient point encore vu de missionnaires avant moi ». « entre autres des Tadoussac qui, nonobstant les maladies dont Dieu les a affligés depuis leur baptême, sont demeurés fermes dans la foi, et en ont fait profession publique, mourant très-bons chrétiens ».
1676	Hivernement de Mistassins au lac Saint-Jean.	« Le 2 de [novem]bre nous arrivasmes a Metabiki8an [Métabetchouan] où plusieurs sauvages nous attendoient [] quelques Tadoussac arrivèrent et me prierent de les secourir. Le Pere Boucher [] s'embarqua incontinent a ce dessein et alla cabanner a 2 lieues d'icy [où aussi il] confessa 2 familles d'Etchemins ».
1678	Séjour de Mistassins à Chicoutimi.	« le père de Crépieul [] fut contraint de quitter le lac Saint-Jean pour se rendre à Chécoutimi, où il était attendu par un grand nombre de Sauvages, Tadoussac, Etchemins, Abénaquis, Papinachois, Outabitibecs, Algonquins, Montagnais ».
1680-1700	Période de crise dans la Ferme de Tadoussac.	« La traite de Tadoussac s'en va ruynée par la grande mortalité des Sauvages de ces quartiers. Et parce que les pays du Nord ou elle se fait sont presque absolument depeuplez d'orignaux et de castors ».
1684-1687	Épidémie de maladies mortelles.	« Il est bien mort des sauvages, de nos missions du seul village de Sillery il y en a plus de cent trente morts ».
1697	Présence de Mistassins dans les terres signalée par le marchand La Chesnaye.	« Au nord du fleuve [] l'on a toujours connu les Papinachois, Montagnes, Poissons blancs [] Mistassins, Algonquins ».
1700	Visite du père Chardon au pays des Mistassins.	« Le R. P. Chardon [] avait été aux Mistassins pour visiter cette mission et examiner s'il pourrait hyverner en ce lieu là ».
1700-1702	Épidémie de maladies mortelles dans la vallée laurentienne.	
1705	Survie précaire.	« On n'a point apris cet hiver aucunes nouvelles des Petits Mistassins, ils avoient de coutume de venir chercher des vivres et du tabac en hiver [à Chicoutimi] [] Je ne scay aucunes nouvelles des Petits Mistassins n'y de Poulin qui êst aux Grans Mistassins s'il y a êu mortalité parmy ces sauvages il ne faut rien esperer. je crains beaucoup du costé des Petits Mistassins, les sauvages du lac les croient tous morts de faim ».

1706	Survie précaire.	« Les Mistassins qui donnoient autrefois du proffit, ont donné a Chécoutimy plus de mil livres de perte ces deux années dernieres par les mauvais retours ».
1709	Présence de Mistassins dans les terres signalée par l'intendant Raudot.	« Entre toutes les rivieres qui se dechargent dans le lac Saint-Jean [] on trouve celle de Nekouba, sur laquelle se trouvent les grands et petits Mistassins qui habitent le lac de leur nom d'où sort cette riviere ».
1720	Hivernement de Mistassins vers Chicoutimi.	« il y avoit une famille entière de Mistassins predestinez et dont l'aimable candeur attiroit davantage l'attention du missionnaire. Fallut les aller chercher a une lieuë du village [Chicoutimi] Une matrone que j'avois baptisée avec ses deux enfans a Noël [] mourut genereusement au service des malades ».
1721	Signalement de leur présence dans le bassin méridional de la mer du Nord.	« Dans la partie Méridionale de cette Baye [d'Hudson] le Commerce se fait avec les Mistassins, les Monsonis, les Christinaux et les Assiniboils [] Les Sauvages des environs du Fleuve Bourbon, & de la Riviere de Sainte Therese, n'ont aucune affinité de Langage ni avec les uns, ni avec les autres ».
1730	Description de leur pays.	« [Au lac Saint-Jean] il y a une riviere fort curieuse [] cette rivière [] que fournit le Lac Ka8itchi8it lequel de lac en lac va jusqu'au lac du père Albanel [] assez pres du grand Lac des Mistassins lequel recevant du Lac Albanel se decharge dans la mer du Nord. C'est dans cet endroit la qu'habitent les Michtassini ou en François Mistassins. Ce nom composé de <i>michta</i> , grand, et d'assini, pierre, leur vient d'une grosse roche qui se rencontre dans leur rivière ; [] Ils ont en vénération ce rocher [] C'est vers là aussi qu'ils prétendent qu'après le déluge [] le grand Canot vint s'échouer sur une haute montagne ».
1730	Évaluation démographique.	« cette nation qui se reduit a peu de gens dont une partie se range ici au printemps [Chicoutimi], l'autre aux Anglois [] Bien differens des autres sauvages ceux-ci n'aiment point communément l'eau-de-vie ».
1730	Description de leurs habitudes alimentaires.	« Les mistassins vivent de poisson dont leurs lacs sont abondans. Il y a peu de castor chez eux, mais le caribou par bandes les dedomage ».
1730	Ouverture d'un poste de traite au pays de Mistassins.	« [il faudrait] etendre notre mission plus loin ; car enfin de se borner simplement a Chekotimi, a Tad8sac et aux Ilets, c'est un petit objet ; je m'apperçois d'ailleurs que les nouveaux etablissements qu'on a faits aux Mistassins, et qu'on vient de faire pour la traite du lac St-Jean ont empesché et empescheront bien des Sauvages a demi chretiens de descendre ici desormais trouvant là plus que leur necessaire ».

1750	Fermeture du poste de traite au pays des Mistassins.	« Les Mistassins sont les meilleurs gens du monde. Ils hyvernent environ a 200 lieues de Chek8timi en tirant vers la baye dhudson ou quelques uns d'entre eux vont traittée, quelques uns apportent eux même leurs Pelleteries au Poste ; et on envoye un traitteur chez eux pour recevoir celles des autres et leur donner leur besoins. Depuis trois ans, c'est un engagé de Tadoussac qui fait le voyage [] Reste un Endroit ou on a commencé a envoyer l'année derniere, et ou je pense qu'on doit envoyer encore cette année. C'est 8nichtagan. [] Les Mistassins même sy rendront volontiers a ce que Jay oui dire, et par la on sera dispensé de faire dans la suite le voyage des Mistassins ».
------	---	---

Comme pour plusieurs petites communautés de l'intérieur des terres, les Mistassiniouek entrèrent dans l'univers européen en 1643, par la longue énumération des groupes en contact avec les Montagnets. Au début de la décennie 1660, les Français s'apprêtaient à fouler leur territoire. Envoyés en mission auprès des Kilistinons de la mer du Nord, les pères Druillettes et Dablon comptaient en effet emprunter la voie du lac Mistassini. La députation indienne qui les devançait et qui avait été chargée de « convoquer les nations à la mer du Nort et leur donner le rendez-vous pour [les] y attendre » ne put remplir son ambassade. Ces hommes, des Népissingues²⁴⁰, avaient été massacrés avant d'atteindre leur destination. D'après le récit des missionnaires, ce n'était pas une embuscade tendue par les Iroquois qui avait mis fin à leur expédition mais plutôt un « mal extraordinaire », qui les avait transformés en loups-garous anthropophages et contre lequel la mise à mort était l'unique remède connu. Les députés avaient-ils été réellement tués ou n'était-ce là qu'une autre histoire inventée pour effrayer les Français et les inciter à rebrousser chemin? Du moins, elle semble confirmer que, vers le nord aussi, des groupes intermédiaires (les Mistassiniouek?) ne voyaient pas d'un bon œil l'avancée française sur le territoire. Il est cependant hautement probable que les missionnaires

 $^{^{240}}$. Leur identité ne nous est pas connue, mais leur appartenance ethnique se déduit des écrits des pères qui notaient voyager en compagnie de Népissingues. Ils mentionnaient dans leur journal que, peu après avoir entamé leur remontée de la rivière Ashuapmushuan, la mort enleva « la première fille d'un capitaine nipissirinien, [leur] conducteur, [et] se jetta si violemment sur la seconde qu'en moins de deux jours elle sui[vi]t en l'autre monde sa sœur aînée » ; NMD-615 : Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, « Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1661] », MNF, vol. 9, p. 593.

rencontrèrent alors à Nicabau quelques Mistassiniouek, puisqu'ils y signalèrent la présence de « huit ou dix nations, dont les unes n'avoient jamais veu de François »²⁴¹.

Avant même que les Européens ne foulassent leur pays, les Mistassiniouek furent dispersés par les Iroquois. Dès le début de la décennie 1660, ces derniers formaient comme « nouvelle entreprise » d'attaquer les « sauvages du Nord » 242. À l'hiver 1661, ils ravagèrent Nicabau. Les jésuites, qui n'avaient encore qu'une mince connaissance des Mistassiniouek, ne rapportèrent aucun dommage dans cette communauté. À l'été 1663, les Mistassiniouek virent des Français atteindre leur pays pour la première fois. Malgré les attaques iroquoises qui sévissaient dans ces contrées nordiques, les autorités coloniales voulaient damer le pion aux Anglais et atteindre la mer du Nord par l'intérieur des terres. Ce mandat du gouverneur Davaugour avait été confié à trois explorateurs. Le rapport de cette entreprise n'a pas été conservé, mais une déclaration postérieure de Guillaume Couture, l'un des trois explorateurs, informe du trajet alors parcouru :

[...] continuant leur route passerent par le lac de necouba et de mistacirinis [lac Mistassini] ou ils étoient le vingt six^e juin [1663], qu'ils furent étonnés d'y voir tomber plus d'un grand pied de neige dans une seulle nuit, que passant plus outre, ils passerent encore par le lac de nemisco et allerent jusquà une rivière qui se decharge dans la mer du nord, mais que les sauvages que le déposant avoit avec luy ne voulant passer plus outre, d'autant que ceux quils trouverent audit pais, n'ayant jamais veû d'européans, les soupçonnoient et témoignoient avoir de la peine contre eux, il se crut obligé de ne pas passer plus outre et apres avoir negocié avec eux et leur avoir fait des presens pour une alliance future, il s'en revint²⁴³.

Couture et ses compagnons auraient alors traversé le pays des Mistassiniouek, mais on ne sait si, à cette occasion, ils leur firent à eux aussi quelques présents pour franchir leur territoire alors sous la menace iroquoise.

NMD-615: Gabriel Druillettes et Claude Dablon, 1661, «Lettre écrite [...] de Nekouba », dans Jérôme Lalemant, «Relation... [1661] », MNF, vol. 9, p. 596.

²⁴². **NMD-253**: Jérôme Lalemant, 1662, « Relation... [1662] », *RJ*, vol. 47, p. 148.

NMD-262 : Guillaume Couture, 1688, « Enquête faite par Chartier de Lotbinière, lieutenant général de la Prévôté de Québec, au sujet de la présence française à la baie d'Hudson, du 2 novembre 1688 », ANF, C11A, vol. 10, f° 96r°-v°.

Les massacres préparés par l'ennemi au cours de l'hiver 1664-1665 se rendirent aux oreilles des jésuites ; ils notèrent qu'une colonne d'une trentaine de guerriers se dirigeait vers « le païs des Mistasiriniens »²⁴⁴. Lorsque les jésuites se rendirent chez les Mistassiniouek, au début de la décennie 1670, c'était une communauté déjà amputée d'une partie de ses effectifs et perturbée sur ses bases sociales qu'ils rencontrèrent. Déjà à l'été 1669, le père Nouvel qui missionnait auprès des Papinachois de la Manicouaganie avait baptisé quelques Mistassiniouek à la rivière aux Outardes²⁴⁵. Les Papinachois les auraient attirés vers l'est lors de leurs voyages de traite à la mer du Nord. Les Mistassiniouek étaient par ailleurs sur la Côte-Nord en compagnie de quelques Oukouingouechiouek, leurs voisins du bassin jamesien²⁴⁶.

Sur la fin du mois d'août 1671, le père Albanel se mit en roûte pour la mer du Nord. Après avoir croisé, le 30 août, « deux cabanes de Sauvages de Sillery » au lac Kénogami²⁴⁷, il rencontra, le 17 septembre, en remontant l'Ashuapmushuan, « cinq canots d'Attikamegues, ou poissons blancs, & des Mistassirinins » qui venaient hiverner dans ces parages. Ces Mistassiniouek et ces Attikamègues revenaient d'une foire vers le nord où ils avaient traité « une hache & du tabac » avec un Papinachois qui les avaient eus des Anglais à la mer du Nord²⁴⁸. Ils effrayèrent l'escouade du missionnaire sur la nouvelle que les rivages de cette mer n'étaient pas très sûrs, affirmant : « qu'on s'y battoit rudement, qu'un Sauvage avoit esté tué dans leur demelé, & qu'un autre avoit esté emmené prisonnier »²⁴⁹. Les réfugiés à la mer du Nord se livraient donc à une cohabitation difficile.

NMD-263: François Le Mercier, 1665, « Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle France, és années 1664 & 1665 », RJ, vol. 50, p. 36.

⁵ NMD-264: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 4.

Les Oukouingouechiouek furent notamment identifiés et localisés en 1657. Les jésuites notèrent qu'un groupe de traiteurs remontant vers le Haut-Mauricien par la rivière Batiscan avait rencontré différents groupes indiens qui demandaient à prier Dieu: des Poissons-Blancs, de même que des « Agouing8i'8ek et des Kiristinons qui sont proche de la mer du Nord »; NMD-999 (094): [Jean de Quen], 1657, « Journal des jésuites pour 1657 », MNF, vol. 9, p. 145.

²⁴⁷. NMD-265: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 154.

NMD-265: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 156.

NMD-265: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 156.

Devant une aussi sérieuse nouvelle, le père Albanel attendit des directives claires des autorités sur la suite de son voyage. Lorsqu'il voulut se remettre en route à la fin octobre, la saison était trop avancée pour se rendre à destination. « [L]es neiges, & les glaces » l'obligèrent à hiverner à Nataschegamiou²⁵⁰. Ce lieu convenait parfaitement pour un hivernement « à cause de la chasse, qui s'y trouve abondante ». On le disait en effet « assez peuplé d'orignaux, & de caribous », et « le castor & le porc epy s'y estoit multiplié depuis sept à huit ans que personne ne chassoit dans ces vastes forests »²⁵¹. Cet hiver, le père Albanel le passa en partie avec la famille d'un vieillard dont certains de ses enfants avaient trouvé refuge à Québec au temps des raids iroquois. Lui-même venait de très loin pour rencontrer le missionnaire : « quatre cens lieuës », nous dit Albanel, ce qui le localisait à cette fameuse mer du Nord²⁵².

Au printemps 1672, lorsque le père Albanel voulut reprendre sa mission politique, l'Algonquin Ouskan, un autre des hivernants, tenta de l'en détourner. S'il n'affecta pas la volonté du missionnaire, il réussit toutefois à dissuader les nautoniers engagés à Tadoussac. Le père Albanel dut alors négocier les services de nouveaux guides. Au moyen « d'un riche present » et sur la promesse qu'il leur fournirait « du tabac autant qu'il[s] en pourroi[en]t user pendant le voyage », il obtint les services d'« un bon vieillard de la nation des Mistasirinis » et de son fils. Le marché conclu, l'escouade du père Albanel se remit en route le 1^{er} juin 1672.

Le 10 juin, le père Albanel et ses compagnons parvenaient à la hauteur des terres, vers Palistaskau au sud du lac Mistassini. Ayant remarqué leurs signaux de fumée

D'après les cartes de l'époque et le journal du voyage de Normandin, Nataschegamiou correspondrait à la fourche sur l'actuelle rivière Ashuapmushuan où se déverse l'affluent venant du lac Chigoubiche. Nataschegamiou serait alors au cœur du traditionnel pays des défunts Mikouachak.

²⁵¹. **NMD-265**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 160.

Le père Albanel ne mentionnait pas le lieu de départ du vieillard, mais ces 400 lieues, de l'estimation même des jésuites, le situent sur ces rives nordiques. Pour sa part, le père de Crespieul évaluait à 300 ou 400 lieues la distance de Chicoutimi à Nemiscau. Considérant que le père Albanel était déjà à quelques dizaines de lieues en amont sur l'Ashuapmushuan et qu'il référait à un franc 400 lieues, on peut raisonnablement penser que son vieillard nomadisait originellement près de la mer du Nord. Sans mentionner ce qu'il considérait comme son point de départ, le père Albanel précisait, au bilan de son voyage, qu'il fallait « faire 800 lieuës pour aller & pour revenir » de la mer du Nord; NMD-270_1: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 212-214.

annonçant leur approche, les Mistassiniouek envoyèrent trois hommes à leur rencontre. Le père Albanel nourrit très tôt quelque méfiance envers cette délégation :

> [...] considérant de pres le plus âgé des trois, qui s'appelle Moukoutagan, comme qui diroit cousteau crochu; j'entray dans la défiance qu'ils ne nous voulut faire achepter le passage, mais s'estant apperceu de ma défiance, il essaya de cacher son dessein, & ce fut le matin en partant, qu'il s'en expliqua, en me disant, Robe noire, arreste icy, il faut que nostre vieillard, maistre de ce païs, sçache ton arrivée, je m'en vay l'avertir [...] je fis [...] semblant de m'offenser de ce langage; c'est pourquoy je luy répondis un peu brusquement, est-ce toy qui m'arreste? Non ce n'est pas moy, & qui donc? Le Vieillard Sesibaourat [...] Il [Moukoutagan] s'embarque, & part à l'heure mesme, mais je fus tout estonné que le soir quatre canots parurent, qui me vinrent prier de la part du Vieillard, de l'excuser, s'il n'estoit pas venu, qu'un vent contraire l'arrestoit jusqu'au lendemain [...] Ce fut le 13 de Juin que dix-huit canots arriverent, la pluspart ayant peints leurs visages, & s'estant parez de tout ce qu'ils avoient de precieux [...] le Capitaine [Sesibaourat] mettant pied à terre, je le fis saluer de dix coups de fusils en signe de réjouïssance, & dés le mesme soir je le fis appeler avec les principaux d'entr'eux²⁵³.

Quelle que soit l'interprétation de l'interdiction de passage faite par le père Albanel, il ressort de cette narration que Moukoutagan ne prétendait pas avoir lui-même les pouvoirs de taxer le passage sur le lac Mistassini, mais qu'il reconnaissait ce pouvoir à Sesibaourat. Ce que ne dit pas le texte du père Albanel, c'est que Moukoutagan n'était pas Mistassiniouek mais Oukouingouechiouek²⁵⁴; rien de plus normal alors, qu'il n'ait eu aucune prétention quant au passage sur le lac Mistassini. Comme leurs voisins poissons-blancs nomadisant au sud de leur territoire traditionnel, les Oukouingouechiouek, qui occupaient initialement le bassin de la rivière Nottaway, avaient été dévastés par les Iroquois, peu après la destruction du pays des Attikamègues; ce que les jésuites avaient appris en 1658. Le chef népissingue Aouatanik, qui les en informait, affirmait alors que

²⁵³. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, «Journal», dans Claude Dablon, «Relation... [1672]», *RJ*, vol. 56, p. 170-172.

²⁵⁴. **NMD-264** : Léonidas Larouche (édit.), *Le Second registre de Tadoussac...*, p. 7.

ce groupe avait été contraint « de se refugier chez les autres plus éloignées »²⁵⁵. Fuyant sous la pression de l'ennemi, certains Oukouingouechiouek poussèrent même loin vers l'est, dans la région de la rivière aux Outardes où, une vingtaine d'années plus tard, les missionnaires les retrouvèrent et les baptisèrent²⁵⁶.

Bon nombre d'Oukouingouechiouek avaient donc trouvé refuge auprès des Mistassiniouek, dans un pays qui, aux dires du père Albanel, regorgeait de ressources halieutiques et cynégétiques²⁵⁷. *Apatride* au lac Mistassini, Moukoutagan ne pouvait imposer de droit de passage, mais en lieutenant de son hôte Sesibaourat, il veillait sur les droits de son protecteur.

Pourtant, même devant Sesibaourat, le père Albanel, représentant de Sa Majesté très Chrétienne, n'entendait pas s'assujettir. Évoquant l'investissement consenti par le roi de France pour apaiser toutes ces contrées, il imposa à Sesibaourat la libre circulation des sujets de ce grand roi « sur cette terre conquise par ses armes » 258. Empathique toutefois au malheur de la communauté de son hôte, et conformément aux coutumes qui établissaient les modalités du droit de passage, il offrit à Sesibaourat une natte « pour couvrir les fosses de [ses] morts, qui ont esté tuez par l'Iroquois [... et pour ceux qui avaient] échapé leurs feux, & leur cruautez » 259. Il ne manqua pas de rappeler aux Mistassiniouek qu'ils devaient reprendre leur ancien chemin du lac Saint-Jean 260. Son message fut bien reçu, car ils furent nombreux à accepter le rendez-vous fixé en Piékouagamie quelques semaines plus tard.

NMD-273: Témoignage de Gabriel Druillettes, 1660, dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1660] », MNF, vol. 9, p. 471.

²⁵⁶. NMD-264: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 4-5.

²⁵⁷. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 178-180: « du gibier, & du poisson de toute espece, les orignaux, les ours, les cariboux, le porc-epy, & les castors y sont en abondance ».

²⁵⁸. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 174.

²⁵⁹. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 174. Nous soulignons.

^{260.} Bien qu'il respectât ainsi la coutume obligeant les étrangers à payer un droit de passage, le père Albanel évitait d'inscrire son geste dans un acte de subordination. Le contexte et le discours laissent plutôt entendre que les Français considéraient pouvoir circuler à leur guise sur ce territoire réclamé par leur roi. Aussi, par cette offrande de présents, le père Albanel cherchait davantage à gagner la fidélité de ce groupe à la couronne de France qu'à assujettir Louis XIV et ses sujets aux prétentions d'une communauté indienne.

Rendu au lac Nemiscau, le père Albanel fut témoin de la désolation qui y régnait : la « grande nation [des Ouinipegouek] qui l'habitoit, il y a huit ou dix ans » avait fuit les lieux. Vers 1665, les Iroquois n'avaient pas frappé qu'au lac Mistassini, ils s'étaient en effet portés plus au nord et avaient fait main basse sur un groupe de quelque 80 personnes vers le lac Nemiscau. Cet endroit était devenu trop dangereux et « les originaires s'en éta[ie]nt écartés » ; il ne présentait plus que « les tristes monumens du lieu de leur demeure, & les vestiges sur un islet de roches, d'un grand fort fait de gros arbres, par l'Iroquois, d'où il gardoit toutes les avenuës, & où il fait souvent des meurtres » ²⁶¹. La rivière Rupert était à cette époque une des voies importantes du trafic des fourrures. Les Iroquois s'y étaient fortifiés et y avaient intercepté les convois qui y circulaient.

À son retour de la mer du Nord, le père Albanel eut connaissance de deux groupes de Mistassiniouek. Le premier, « une troupe de cent cinquante Mistasirinins », était trop écarté de sa route pour qu'il puisse les rejoindre sans indisposer ses guides²⁶². Le second, qui comptait « deux cens autres Sauvages », l'attendait « à la riviere de Minahigouskat » et lui promit « de se rendre au Lac de saint Jean le Printemps prochain pour y estre instruit »²⁶³. Le 19 juillet 1672, soit le lendemain de cette rencontre et avant de retourner au lac Saint-Jean²⁶⁴, le père Albanel, comme il l'avait fait dix jours plus tôt sur les rives de la Nemiscau, planta les armes du roi « sur cette riviere [Minahigouskat], pour servir de sauve-garde à tous ces Peuples, contre toutes les Nations Iroquoises » ²⁶⁵. À son arrivée au lac Piékouagami, l'y attendait « depuis un mois » le groupe rencontré au lac Mistassini²⁶⁶.

Remplissant sa promesse, il catéchisa et conféra le baptême à trente adultes, qu'il invita à rester « au lac pour y passer l'Hyver & se mieux establir dans le

²⁶¹. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 182-184.

²⁶². **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 206-208.

²⁶³. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 208.

²⁶⁴. **NMD-282**: Anonyme, ca 1694, « Deuxième mémoire de la compagnie française pour servir de réponse à la réplique fournie par la compagnie anglaise », ANF, C11A, vol. 13, f° 194v°.

²⁶⁵. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 210.

²⁶⁶. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 210.

Christianisme » ²⁶⁷. Il comptait que ce séjour leur fût profitable « car comme les gens qui habitent ce lac sont plus anciens Chrestiens, & plus fermes dans la Foy, leur exemple servira beaucoup à cette nation » ²⁶⁸. La troupe qui attendait le père Albanel n'était pas, cependant, celle de Sesibaourat mais plutôt celle de Moukoutagan, identifié comme chef des Oukouingouechiouek lors de son baptême en date du 27 juillet 1672 ; baptême que ce chef reçut par ailleurs avec son épouse et trois de ses enfants ²⁶⁹. Ainsi, pour des fins autant apostoliques qu'économiques, cette communauté, une première fois dérangée par la menace iroquoise, fut invitée à se déplacer de nouveau et à occuper des territoires devenus visiblement vacants. Grâce à la bienveillance des jésuites, l'ancien pays des Mikouachak compterait des Oukouingouechiouek parmi ces Indiens étrangers qui y abordaient depuis le retour de la paix.

Mandé de porter assistance à son confrère Albanel en mission en Piékouagamie, le père de Crespieul partit pour son premier hivernement au Saguenay à l'automne 1671. Après avoir passé l'hiver dans la région de Chicoutimi, il revint à Tadoussac en mai 1672, d'où il gagna la mission papinachoise établie aux « Islets de l'Ascencion » sur la Haute-Côte-Nord. Comme son confrère Nouvel les années précédentes, le père de Crespieul administra à cet endroit le baptême à quelques Mistassiniouek et à quelques Oukouingouechiouek, dont la fille du chef qui eut pour marraine l'Abénaquise Marie Taniskoua²⁷⁰.

À l'automne 1672, en compagnie de quatre commis à la solde des marchands associés Charles Bazire et Charles Aubert de La Chesnaye, de même que le dénommé Charisse, qualifié de « capitaine des Sauvages de Pek8a[ro]gamin, et des environs »²⁷¹, le père de Crespieul missionna « au Lac Saint-Jean dit Pakoüagamy aux anvirons soixante

²⁶⁷. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 210.

^{268.} NMD-271: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 210.
269. NMD-271: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 210.

^{269.} NMD-264 : Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 7.

²⁷⁰. **NMD-264**: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 5-6.

NMD-999 (291): Louis de Buade de Frontenac, 1673, « Permis de circuler dans le Domaine du roi, du 28 janvier 1673 », ANF, C11A, vol. 4, f° 58 : « Nous avons permis a Charisse capitaine des Sauvages de Pek8a[ro]gamin, et des environs de prendre le nommé La Chesnaye pour s'en servir dans le rencontre ou ils en auront besoin ».

dix lieues au dessus de Tadoussac »²⁷². Cette entreprise pelletière et missionnaire avait dans sa lorgnette la communauté oukouingouechiouek déplacée, du moins pour cet hiver, au lac Saint-Jean à la demande expresse du père Albanel. Le père de Crespieul n'eut pas, comme ouailles, les seuls Oukouingouechiouek hivernant au lac Piékouagami, il eut aussi une grande partie de la communauté indienne chrétienne de Sillery qui avait migré vers Chicoutimi, devenu le nouveau creuset indien. Aussi, voit-on au cours de l'automne 1673 le père de Crespieul administrer le baptême au fils du chef de Sillery, à la fille d'un couple d'Etchemins et au fils d'un couple de Micmacs²⁷³. Puis, au cours de l'hiver, il administra le baptême au fils d'un autre couple identifié comme venant de Sillery, au fils d'un autre couple de Micmacs et au fils d'un autre couple d'Etchemins²⁷⁴.

Malgré l'assurance de paix donnée par le père Albanel aux Mistassiniouek, les Iroquois n'avaient pourtant pas encore enterré définitivement la hache de guerre. Aussi, lors de l'hiver 1673-1674 qu'il passa dans les bois avec quelques familles venues de Sillery et quatre familles d'Outabitibis, le père de Crespieul fut bientôt averti « que l'épouvante était partout », la rumeur soutenait même que l'ennemi avait « surpris un parti de [...] Sauvages au lac Kinougami »²⁷⁵. Le groupe auquel s'était joint le père de Crespieul, qui hivernait pour lors vers la rivière Péribonka, au sud-est du lac Mistassini, pouvait craindre que les Iroquois fussent sur ses trousses. Les cabanes voisines du tentement du père de Crespieul se préparèrent à contrer l'attaque : dès la fin janvier « les Outabitibecs et autres tribus se rassemblaient dans une enceinte fortifiée [...] Ils étaient bien au nombre de quatre-vingts hommes bien décidés »²⁷⁶. Fausse alerte, les Iroquois

NMD-999 (290): Louis de Buade de Frontenac, 1672, « Passeport pour la Piékouagamie, du 22 septembre 1672 », ANQ-C, SHS, dossier 208, pièce 7, tiré de Pierre-Georges Roy (édit.), Ordonnances, commissions, etc., etc. des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706, vol. 1, Beauceville, L'Éclaireur, 1924, p. 113-114.

^{273.} NMD-264: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 8.

NMD-264: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 8-9. Au début de la décennie 1680, le père Antoine Dalmas enregistrait lui aussi de nombreux baptêmes d'Indiens venus de la région atlantique. Sous sa plume, on retrouve les mentions « patria Espig8emêtasch natione 8etechemin », « patria Restig8tchich », « Testes fuere [...] Simon 8etchemin, frater, baptisati », « natam ex Maria ... aeskimeu » ; NMD-999-12: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 38-39.

NMD-293: François de Crespieul, 1674, « Journal du père de Crespieul », dans Claude Dablon, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France, pendant les années 1673 et 1674 », *RJ*, vol. 59, p. 38-40.

²⁷⁶. **NMD-293**: François de Crespieul, 1674, « Journal... », dans Claude Dablon, « Relation... [1674] », *RJ*, vol. 59, p. 38-40.

avaient en fait attaqué du côté du lac Piékouagami. Cette alarme passée, le père de Crespieul fut requis par le chef Sesibaourat qui désirait le baptême. Le 26 mars 1674, le missionnaire se dirigea vers la rivière Mouchau Ouraganish, à l'est du lac Mistassini, où il trouva un grand rassemblement d'Indiens. Outre Sesibaourat, chef des « Mystasini ex lacu Superiore », et KaMystasihanet, chef des Oukouingouechiouek, plus d'une centaine de personnes furent alors baptisées, dont quelques Papinachois et quelques Outabitibis²⁷⁷. Bon nombre de ces nouveaux chrétiens étaient cependant des « enfants malades [qui] moururent en grand nombre et furent enterrés au pied de la montagne Litikichit » ²⁷⁸.

Les Mistassiniouek cédèrent à la pression soutenue des Français, prirent nombreux les voies du sud et chassèrent souvent dans ces zones nouvelles, hivernant même sur les terres arrosées par l'actuelle rivière Péribonka, à laquelle ils donnèrent un moment le nom de rivière des Petits Mistassins. Sur le territoire des Mouchaoua-Ouastiriniouek, où se retrouvèrent des Mistassiniouek en compagnie d'autres Indiens étrangers descendus de la mer du Nord, les jésuites formèrent dès lors « la nouvelle mission de M8chau 8raganish, chez les Mistassins »²⁷⁹.

Pour les Français, l'ambassade du père Albanel fut un franc succès, puisque plusieurs des Indiens rencontrés se joignirent aux missions jésuites; assurément ils y vinrent avec leurs fourrures. Aussitôt la rencontre de Mouchau Ouraganish terminée, les Mistassiniouek partirent pour Québec porter leurs respects au gouverneur. À l'instar de toute nouvelle mission, le chemin ouvert par le baptême ne tarda pas à conduire ces néophytes aux portes du royaume des cieux. Comme le nota le missionnaire: « Ces bon[s] Sauvages n'avaient point encore vu de missionnaires avant moi ». Or, cette troupe n'avait pas encore atteint Québec que « presque tous furent malades, et quatre ou cinq des

NMD-293: François de Crespieul, 1674, « Journal... », dans Claude Dablon, « Relation... [1674] », RJ, vol. 59, p. 42, et NMD-999-13: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 11-16.

NMD-999-090: François de Crespieul, ca 1702, *Mors pretiosa*, traduction de Victor Tremblay, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier « Centenaire de Pointe-Bleue. À l'honneur des Indiens », p. 5.

NMD-190: François de Crespieul, ca 1687, « Manuscrit montagnais. Biographie de Charles Tekouerimat », cité dans Jean-Paul Simard, 1977, « M8chau 8raganish... », p. 107; NMD-293: François de Crespieul, 1674, « Journal... », dans Claude Dablon, « Relation... [1674] », RJ, vol. 59, p. 40-44.

plus âgés moururent »²⁸⁰. On ne sait pas combien parmi ceux qui retournèrent à la mer du Nord et au lac Mistassini périrent en chemin ; aucun témoin ne les ayant accompagnés. Pourtant, dans leur relation de 1675, les jésuites confirmaient le passage de la Faucheuse : les missions s'étaient augmentées par le crédit de plusieurs chefs de quelques nouvelles troupes, « entre autres des Mistassins qui, nonobstant les maladies dont Dieu les a affligés depuis leur baptême, sont demeurés fermes dans la foi, et en ont fait profession publique, mourant très-bons chrétiens »²⁸¹.

Malgré ces funestes dommages, ces groupes ne cessèrent de descendre vers les postes de traite de la Ferme de Tadoussac. En 1676, le père de Crespieul notait l'arrivée à Chicoutimi de nouveaux Mistassiniouek venus avec des Oukouingouechiouek « qui pour la 1^{ere} fois estoient descendus en ce lieu »²⁸². Dès lors, ces Indiens firent régulièrement partie des ouailles desservies depuis les postes de Chicoutimi et de Métabetchouan, ou lors d'excursions jusqu'à Mouchau Ouraganish et au lac Echitagamat, soit cette région à l'est de l'actuel lac Albanel²⁸³. Fortement engagés dans la mission du lac Saint-Jean, les Mistassiniouek veillèrent même à son entretien, en 1677, en faisant don de « dix-huit peaues d'orignal et cinq castors »²⁸⁴. Comme leurs congénères, ils furent victimes des maladies mortelles qui accompagnaient le baptême²⁸⁵, ou qui le devançaient, dans le cas de ceux qui tardaient trop à suivre les enseignements des pères.

Comme les autres communautés indiennes chassant sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, les Mistassiniouek souffrirent de la pénurie d'animaux sauvages consécutive à la surchasse pratiquée sur la fin du XVII^e siècle. Les plus vulnérables semblent avoir été

²⁸⁰. **NMD-293**: François de Crespieul, 1674, « Journal... », dans Claude Dablon, « Relation... [1674] », *RJ*, vol. 59, p. 44.

²⁸¹. **NMD-298**: Claude Dablon, 1675, « État présent des missions des pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, pendant l'année 1675 », *RJ*, vol. 59, p. 254.

NMD-299: François de Crespieul, 1677, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des peres de la Compagnie de Jesus en la Nouvelle France, ès années 1676 et 1677 », *RJ*, vol. 60, p. 244.

NMD-300: François de Crespieul, 1686, « Remarques touchant la mission de Tadoussak S. J. depuis 1671, du 7 avril 1686 », *RJ*, vol. 63, p. 254-256. Bien que ces lieux ne soient plus mentionnés aux registres de Tadoussac, il est plausible de croire que les missionnaires accompagnèrent à l'occasion les traiteurs qui s'y rendaient.

¹⁸⁴. **NMD-301**: Léonidas Larouche (édit.), *Le Second registre de Tadoussac...*, p. 154.

²⁸⁵. **NMD-300**: François de Crespieul, 1686, « Remarques... », *RJ*, vol. 63, p. 248-250.

ceux que l'on appelait désormais les Petits Mistassins²⁸⁶, c'est-à-dire ces troupes qui avaient migré du côté du petit lac Mistassini (actuel lac Albanel), sur ce territoire identifié aux Mouchaoua-Ouastiriniouek. Dès les premières années du XVIII^e siècle, les adjudicataires de la ferme s'inquiétèrent de leur longue absence aux postes de traite. L'année 1705 fut particulièrement catastrophique. Le commis Drouard en poste à Chicoutimi écrivait à Québec : « On n'a point apris cet hiver aucunes nouvelles des Petits Mistassins, ils avoient de coutume de venir chercher des vivres, et du tabac en hiver »²⁸⁷. Les nouvelles reçues par le biais du commis du lac Saint-Jean n'eurent rien pour calmer ses appréhensions ; plus la saison avançait plus le silence laissait présager de funestes conséquences : « je crains beaucoup du costé des Petits Mistassins, les sauvages du lac les croient tous morts de faim »²⁸⁸. La situation chez les Grands Mistassins n'inspirait guère plus confiance : « Je ne scay aucunes nouvelles [...] de Poulin qui êst aux Grans Mistassins s'il y a êu mortalité parmy ces sauvages il ne faut rien esperer »²⁸⁹.

Malgré ces malheurs anticipés, les Indiens du lac Saint-Jean et de Nicabau²⁹⁰ comptaient davantage sur les forêts mistassines que sur les leurs pour leur survie. Aussi, informèrent-ils le commis Drouard de leur intention d'aller chercher refuge auprès des Grands Mistassins. Ce qui faisait dire à Hazeur, en 1707, que les Indiens habitués dans la Ferme de Tadoussac furent alors contraints à l'exil « vers les Anglais de la baie du Nord »²⁹¹.

Ces nouveaux déplacements de population indienne n'allaient qu'ajouter aux mélanges déjà inextricables de ces vestiges épars, reconstitués au hasard de la traite et des pressions missionnaires. Cet afflux de chasseurs n'allait pas pour autant accroître l'activité commerciale dans cette zone : « Les Mistassins qui donnoient autrefois du

^{286.} Les Petits Mistassins des petits lacs de l'est se distinguaient des Grands Mistassins qui occupaient la rive occidentale du grand lac Mistassini.

NMD-479: Robert Drouard, 1705, « Lettre du sieur Drouard, du 20 mai 1705 », reproduite dans François Hazeur, « Requête... », du 19 juin 1705, C11A, vol. 25, f° 84.

²⁸⁸. **NMD-479**: Robert Drouard, 1705, «Lettre du sieur Drouard, du 21 mai 1705 », reproduite dans François Hazeur, « Requête... », du 19 juin 1705, C11A, vol. 25, f° 85.

²⁸⁹. **NMD-479**: Robert Drouard, 1705, «Lettre du sieur Drouard, du 21 mai 1705 », reproduite dans François Hazeur, « Requête... », du 19 juin 1705, C11A, vol. 25, f° 85.

Dans sa requête, Hazeur parlait en effet des « sauvages algonquins des postes de Tadoussac » ; NMD-479 : François Hazeur, « Requête... », du 19 juin 1705, C11A, vol. 25, f° 87.

NMD-485: François Hazeur, 1707, « Placet de François Hazeur, sous-fermier du Domaine du roi, au ministre Phélypeaux de Pontchartrain, du 5 novembre 1707 », ANF, C11A, vol. 27, f° 55 v°.

proffit, ont donné a Chécoutimy plus de mil livres de perte ces deux années dernieres par les mauvais retours »²⁹². Des vingt chefs de famille qui descendaient autrefois traiter sur les bords du Saguenay, le commis du poste de Chicoutimi n'en rencontrait plus que neuf. La ressource faunique se raréfiait dans les vieilles zones de chasse, il leur faudrait désormais aller plus loin dans les terres, et la mer du Nord se rapprochait d'autant de l'habitat naturel des ressources.

C'est sur de telles notes lugubres que se clôt, pour un long moment, l'observation directe de cette communauté. Mentionnant en 1709 sa présence sur les affluents du lac Saint-Jean, l'intendant Raudot ne donnait aucun détail supplémentaire²⁹³. De même, au passage, le père de Charlevoix les mentionna dans une liste de peuples traitant à la mer du Nord²⁹⁴ ou autrefois en traite avec les défunts Attikamègues. Quand le père Laure se présenta dans ces parages au début de la décennie 1720, il n'y trouva plus qu'une poignée de survivants : au reste, écrivait-il, cette nation « se reduit a peu de gens » ²⁹⁵. Autrefois puissante sur la route de la mer du Nord, elle avait, au fil des décennies, fondu comme ses voisines et ne formait plus désormais qu'un groupuscule. Il est même hautement probable que l'ethnonyme survécut moins sur la cohérence maintenue de ce groupe qu'à une évocation topographique, à l'instar d'autres communautés. Il suffira de rappeler le projet évoqué par le commis Drouard au début du XVIII^e siècle pour donner quelque fondement à cette hypothèse de la nation composite mistassine. Mais aussi, n'avait-elle pas recueilli les rescapés oukouingouechiouek, ses voisins et compères commerciaux, qui disparurent des annales missionnaires ²⁹⁶?

L'avancée française dans les forêts de la Ferme de Tadoussac repoussait à ses confins la présence animale de même que celle des chasseurs indiens. En témoigne le

NMD-501: François Hazeur, ca 1706, « Comptes détaillés des recettes et dépenses de la sous-ferme de Tadoussac depuis l'année 1701, du 6 mars 1705 », ANF, C11A, vol. 19, f° 213 v°.

NMD-502: Antoine-Denis Raudot, 1709, Relation par lettres de l'Amérique septentrionalle (années 1709-1710), Camille Rochemonteix (édit.), Paris, Letouzey et Ané, 1904, «Lettre XLIII», p. 109-110.

NMD-503: Pierre-François-Xavier de Charlevoix, 1721, Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale, édition de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994, p. 415, 427.

²⁹⁵. **NMD-506**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 44.

^{296.} C'est là aussi le constat que faisaient au milieu du XX^e siècle, Madeleine et Jacques Rousseau, 1948, « La crainte des Iroquois chez les Mistassins », RHAF, vol. 2, n° 1, 1948, p. 14 : « La population actuelle des Mistassins, fusion de deux ou trois groupes différents » (NMD-611).

contraste entre les descriptions du pays mistassirinien fournies par les pères Albanel et Laure. Pour le premier, qui le traversa au début de la décennie 1670, c'était là un pays poissonneux et giboyeux, regorgeant d'orignaux, d'ours, de caribous, de porcs-épics, même le castor s'y trouvait en abondance²⁹⁷. Au temps de son successeur, les ressources se faisaient moins diversifiées : si le poisson abondait toujours, le castor, par contre, avait quasi disparu. Le silence du père Laure quant aux orignaux et aux ours laisse présager un destin encore plus tragique pour ces espèces²⁹⁸.

Les remarques de l'intendant Hocquart concernant les désastreuses conséquences de l'avidité démesurée du fermier qui avait conduit à « la destruction totale des Orignaux dans l'Étendue du domaine » font écho aux observations du missionnaire. Pendant le cours de son bail, soit de 1710 à 1714, constatait-il, Riverin avait fait « passer dans les traittes quantité de Sauvages hurons, abénakis, et mikmaks qui y [avaie]nt Entierement détruit les orignaux [...] depuis ce tems le fermier n'a retiré que 5 ou 6 peaux d'orignaux par an, et depuis 5 ans il n'en a pas sorti une seule »²⁹⁹. Hocquart avait aussitôt agité la sonnette d'alarme : la rareté des bêtes dans le secteur faisait fuir nombre d'Indiens et contraignait « les Sauvages habitués d'abandonner et de se retirer ailleurs »³⁰⁰. Toutefois, une dizaine d'années plus tôt, et vraisemblablement de leur propre initiative, des Abénaquis de Trois-Rivières et des Hurons de Québec avaient perpétré de véritables pillages dans la zone piékouagamienne : dès 1705, ils étaient allés « chasser contre la coutume et nonobstant les deffenses aux environs du lac St Jean, et avoient porté leur désordre dans l'hyver de 1706 »³⁰¹.

²⁹⁷. **NMD-271**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 178-180.

La disparition de l'orignal à cette époque est corroborée par les fouilles archéologiques : « Les cervidés sont mieux représentés dans la couche indienne, mais le nombre de caribous est plus important dans la couche anglaise alors que le cerf de Virginie est totalement absent et que le nombre de fragments d'orignaux diminue. Les écarts sont très minces, mais pourraient témoigner de la rareté de l'orignal à la deuxième époque, le caribou ayant peut-être servi comme valeur de remplacement » ; NMD-999-14 : Camille Lapointe, Le site de Chicoutimi. Un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay – Lac–Saint-Jean, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1985, p. 82.

NMD-505: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie du Domaine d'Occident au Canada, du 1^{er} septembre 1733 », ANF, C11A, vol. 59, f° 352-352 v°.

³⁰⁰. **NMD-521**: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », ANF, C11A, vol. 59, f° 341.

^{301.} NMD-521: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », ANF, C11A, vol. 59, f° 341. Hocquart poursuivait son rappel historique en soulignant que les défenses émises par l'intendant Raudot à la suite de l'enquête de 1706 furent transmises aux missionnaires du Domaine afin qu'ils informassent « les chefs de leurs missions des intentions du Roy a ce sujet, afin qu'ils defendent a ceux de leurs

Comme le faisait encore remarquer quelque temps plus tard François-Étienne Cugnet, « la destruction totale des orignaux n'a pas eté le seul dommage que le Sieur Riverin ait fait aux Traittes du Domaine il alloit lui même dans tous les postes deux fois l'année à chaque voiage de sa barque, il ne traittoit presque qu'en eau de vie et [...] par là il a fait périr une grande partie des sauvages du Domaine qui dénués de leurs besoins pour l'hivernement parce qu'ils avoient consommé toutes leurs pelleteries en Boissons sont morts de misère faute de munitions » 302.

Malgré tous les efforts des Français pour s'attacher les Mistassins, ceux-ci ne perdirent jamais leur habitude d'aller commercer avec les Anglais de la baie d'Hudson; du moins un groupe d'entre eux et, certes, plus particulièrement ceux qui s'en étaient rapprochés en glissant à l'ouest sur les terres des Ouinipegouek de Nemiscau. Les commis de la compagnie britannique signalèrent d'ailleurs leur présence dans les postes du Nord bien avant dans le XVIII^e siècle.

nations de contrevenir a ladite ordonnance, et en cas de contravention a icelle permis au sous fermier de faire informer a sa diligence contre les contrevenans » (f° 341 r°-v°).

^{302.} **NMD-507**: François-Étienne Cugnet, 1746, « Mémoire sur la traite de Tadoussac, du 22 juillet 1746 », ANF, C11A, vol. 121, f° 239.

D- Constat de l'ethnogenèse intra-amérindienne

Les jésuites observèrent une diminution constante des populations indiennes au cours du XVII^e siècle. Ils avaient parlé d'abord de *grand peuple*, ils les dirent bientôt *peu nombreux*. Le père Le Jeune ne qualifiait plus ses catéchumènes que de « reliquats de ces petites nations qui sont dans les terres » 303. Constat que reprenait à son compte l'intendant Raudot, au début du XVIII^e siècle, en affirmant qu'ils étaient « presque tous morts » 304. La première conséquence observable de cet affaiblissement fut le changement de politique de la part des Montagnets de la troupe d'Anadabijou.

1. L'effondrement des Montagnets

La décimation frappa d'abord parmi les Montagnets. Dès 1640, ils sentirent leur potentiel guerrier et leur force démographique si diminués qu'ils tentèrent un ultime effort du côté des Français. Les nouveaux chefs invitèrent même les missionnaires à venir en mission à l'embouchure du Saguenay. À la fin de la première moitié du XVII^e siècle, ils commencèrent à faire appel à leurs voisins pour renflouer leurs effectifs. Dès lors, ils ne furent plus en position de force pour s'opposer à la pénétration européenne à l'intérieur des terres. Au cours des saisons suivantes, Tadoussac devint un lieu de convergence pour de nombreux chasseurs indiens de l'intérieur des terres et du littoral laurentien. La venue de ces ouailles ouvrit autant de nouveaux champs apostoliques au missionnaire que d'avenues commerciales aux marchands.

Dès 1646, les jésuites observèrent l'incursion de nouvelles communautés dans la zone tadoussacienne.

[...] ces pauvres gens, battus de quantité de maladies et recrus des fatigues de la guerre, se sont enfin jettez au port de la vie et de la paix [vie éternelle]. Ils se sont rendus à Jésus-Christ, qui semble les vouloir repeupler par un bon nombre de Sauvages qui abordent là de divers endroits,

^{303.} NMD-455: Barthélemy Vimont, 1642, « Relation... [1642] », MNF, vol. 5, p. 453; NMD-153: Barthélemy Vimont, 1641, « Relation... [1641] », MNF, vol. 5, p. 147: Les Indiens de Sillery supplièrent les jésuites de trouver un moyen « pour attirer à Sainct-Joseph [Sillery] le reliqua de ces pauvres peuples ».

NMD-502: Antoine-Denis Raudot, 1709, *Relation par lettres...*, « Lettre XLII », p. 107.

[...] Il n'est pas croyable comme les Sauvages qui viennent des autres contrées à Tadoussac sont estonnez. Les peuples renfermez dans les froids du nord [...] s'en viennent par petites troupes les unes après les autres. On en a compté cette année deux cens d'une seule nation [...] Ils ne paroissent que quelques mois de l'année sur les rives du grand fleuve et quelques-uns ne s'y arrestent que fort peu de jours. Tout le reste du temps, ils rentrent dans ces grandes forests, pour faire la guerre aux poissons et aux bestes [...] Ces pauvres gens, se retirans dans les bois, se divisent ordinairement en trois bandes³⁰⁵.

La même année, les jésuites étaient témoins des pourparlers de paix menés par les « Sauvages de Tadoussac » avec les groupes de la longue côte nord qu'ils avaient autrefois combattus.

Le bon exemple des Montagnais, avec lesquels il [Ignace Ouandagareau, chef d'une famille chrétienne de Miscoul a accoustumé de passer une bonne partie de l'esté, luy a esté un puisant motif pour s'assujétir aux loix de l'évangile. C'est un homme fort doux, modéré, estimé tant de ceux de sa nation que des Montagnais [...] ce qui l'a fait choisir ce printemps avec le capitaine de Tadoussac [Siméon Nechabeouit alias Lucas Boyer] et le capitaine de la baie des Chaleurs, pour estre médiateur de la paix entre les Betsiamites, qui habitent les terres du costé du nort à soixante lieue au-dessous de Tadoussac et les Sauvages de nos costes et de celles de l'Acadie, qui se portoient une haine mortelle. Cette paix fut conclue à l'isle Persée, au commencement du mois de juillet, où par bonheur je me rencontray [...] Le capitaine des Sauvages de nos costes avec Ignace Ouandagareau [Micmac] chargent un jeune homme d'un sac de pourcelaine [...] puis firent tout porter dans une grande cabane où plusieurs Sauvages montagnais, algonquins, trois de la nation des Sorciers [Népissingues] et deux Betsiamites estoient assemblés. Le capitaine de nos coste prend la parole, au nom des capitaines de l'Acadie et de la baye de Rigibouctou, son parent, desquels il dit avoir commission de traiter la paix [...] Siméon Boyer [alias Nechabeouit], qui servoit de truchement aux Betsiamites, respond qu'ils acceptoient les présents, qu'ils ne seroient à

³⁰⁵. **NMD-183**: Jérôme Lalemant, 1646, « Relation... [1646] », *MNF*, vol. 6, p. 596, 600-601.

l'advenir qu'un cœur; puis fit apporter bon nombre de paquets de peaux de castors, dont il fit présent³⁰⁶.

En 1647, les jésuites finalisaient la construction de leur première chapelle permanente à Tadoussac commencée trois ans plus tôt : « Les chrestiens donnèrent des castors suffisamment pour avoir des planches et du cloux pour couvrir la chapelle de Tadoussak et faire un confessional »307. La même année, les Montagnets acceptaient de conduire le père de Quen au lac Piékouagami, privilège jusqu'alors refusé à tous les Européens. En 1650, les jésuites témoignaient que les capitaines de Tadoussac recrutaient parmi leurs voisins: « Les chrestiens avec leurs chefs, jadis si jaloux de leur païs et leur port de Tadoussac qu'ils en refusoient la cognoissance aux autres nations [...] les ont invitées de venir demeurer auprès d'eux pour apprendre le chemin du ciel ». L'offre ne fut pas lancée qu'aux voisins les plus immédiats comme « les 8papinachi8ek [qui avaient] ont dèsjà receu la foi », mais aussi à de plus lointains : « Les 8mami8ek qui habitent les terres voisines de l'isle d'Anticosti ont commencé cette année de paroistre à Tadoussac et de prester l'oreille à la doctrine de Jésus-Christ. Ces bons capitaines [chrétiens de Tadoussac] leur ont fait des présens pour les attirer auprès d'eux » 308. En 1651, Tadoussac enregistrait un regain mirifique, alors qu'un chœur multiethnique faisait vibrer la petite chapelle de ses plus beaux cantiques, tant « en françois, en huron, en algonquin, en montagnets et en langue canadienne, miscouienne »309. Quel creuset idéal pour l'incubation des maladies infectieuses qui décimeraient ces groupes indiens, les uns après les autres.

Dès le commencement de l'esté [1651], le mesme Père [Charles Albanel], à peine ayant pris dix jours de repos, est retourné en la mission de Tadoussac pour tout l'esté, où, n'ayant pû suffire seul, un autre s'est joint de compagnie. Il s'y est trouvé cette année plus de huict cens personnes. [...Ces 800 catéchumènes] ont esté pour la pluspart accueillis d'un rheume fort fascheux, qui a régné tout le mois

^{306.} NMD-999 (061): Jacques de La Place, 1646, « Relation de Miscou », dans Jérôme Lalemant, « Relation... [1646] », MNF, vol. 6, p. 691-693.

^{307.} NMD-179_1: Léonidas Larouche (édit.), *Le Second registre de Tadoussac, 1668-1700*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972, p. 151.

³⁰⁸. **NMD-231**: Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 766.

³⁰⁹. **NMD-244**: Paul Ragueneau, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 299.

de juillet en ces quartiers-là, et qui en quelques-uns estoit accompagné d'une fièvre maligne et continue³¹⁰.

Dès sa fondation en 1638, Sillery avait agi comme premier creuset où s'étaient fondus des Montagnets du groupe d'Anadabijou, des Montagnets du groupe de Batiscan, des Attikamègues, des Algonquins, voire quelques Abénaquis. Tadoussac prit la relève au mitan du XVII^e siècle et amalgama les groupes du nord : s'y fondirent des Kakouchak, des Mikouachak, des Outakouamiouek, des Oueperigou-Ouaouakhi (Bersiamites), des Oupapinachiouek, des Oumamiouek, voire même des Attikamègues³¹¹. Cet essor fut toutefois brisé dans son élan par une période de haute turbulence créée par les incessants raids ennemis. Dès 1658, les Iroquois commencèrent à faire sentir leur menace du côté de Tadoussac. Cette année-là, une escouade de deux cents d'entre eux passa l'hiver sur la rive sud « à dessein d'aller renverser tout ce qu'elle rencontrera soit au Sagné, soit à Tadoussac »; ces Iroquois entendaient surprendre au printemps « tous les Montagnets et les Algonquins qui retournent ordinairement de leur chasse en ce temps-là »312. Leur présence eut pour effet de refroidir l'ardeur des catéchumènes. Les jésuites signalaient par exemple, que « la crainte des Iroquois [...] empesch[ait] [les Oumamiouek] de se rendre à Tadoussac pour y faire baptiser leurs enfans et recevoir les instructions » 313. Eux-mêmes ne remplissaient plus leur devoir apostolique, au Saguenay et en Piékouagamie, que dans la crainte de l'ennemi : « parce que l'Iroquois, qui est le grand fléau de ce christianisme, occupe toutes les rivières, sur lesquelles on peut estre assez commodément porté vers ces nouvelles nations, il a fallu chercher des routes écartées si rudes et si dangereuses qu'on les jugeoit inaccessibles à ces pirates »³¹⁴.

Au début de la décennie 1670, lorsque la paix revint sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, le poste à l'embouchure du Saguenay céda devant Chicoutimi comme

³¹⁰. **NMD-999** (077): Paul Ragueneau, « Relation... [1651] », *MNF*, vol. 8, p. 127-128.

La présence de ces derniers est signalée par les jésuites aux lendemains des attaques iroquoises dans leur pays : « Les Attikamègues, espouvantez par la mort du Père Jacques Buteux, leur pasteur que les Hiroquois ont tué avec un bon nombre de ses ouailles, ayans fait plus de cent lieues de chemin dans ces grandes forests, se sont réfugiez en partie au port de Tadoussac », certains autres avaient trouvé refuge du côté des Kakouchak; NMD-999 (083): Paul Ragueneau, 1652, « Relation...[1652] », MNF, vol. 8, p. 304, 311.

^{312.} **NMD-999** (097): [Paul Le Jeune], 1658, « Relation... [1658] », MNF, vol. 9, p. 269, 274.

³¹³. **NMD-999** (104): Jérôme Lalemant, 1660, « Relation... [1660] », *MNF*, vol. 9, p. 494.

³¹⁴. **NMD-999** (109): Jérôme Lalemant, 1661, « Relation... [1661] », *MNF*, vol. 9, p. 587.

principal lieu de rassemblement pour la traite et la prière, et un poste avancé fut établi à Métabetchouan en Piékouagamie. L'incendie de la chapelle de Tadoussac en 1665 forçait les jésuites reconstruire eux aussi leur infrastructure missionnaire; des chapelles furent érigées près des nouveaux postes de traite. Les Indiens de Sillery abandonnèrent nombreux ce lieu et accompagnèrent les jésuites vers Chicoutimi et Métabetchouan.

Métabetchouan plus que Chicoutimi joua à son tour le rôle de creuset où s'amalgamèrent entre autres des Mistassiniouek, des Oukouingouechiouek et des Machaoua-Ouastiriniouek, aux vestiges des précédents. Deux missionnaires, en l'occurrence les pères François de Crespieul et Jean-Baptiste Boucher, étaient alors nécessaires pour assurer le service religieux auprès de ces rescapés provenant de tous les horizons. Ainsi en témoignait le père de Crespieul : « les sauvages Aborderent de toute part et en peu de jours composerent 13 grandes Cabannes [...] Je ne scay lesquels furent les plus assidus a la priere et aux Instructions soit Montagnais Algonkins abnakis Esquimaux 8tabitibeux papinachois soit mustassins et K8ak8ak8chiouets qui pour la I^{ere} fois estoient descendus en ce lieu »³¹⁵. Après quelques semaines à ce poste, le père de Crespieul et son compagnon se rendirent à Métabetchouan où s'étaient rassemblées plusieurs familles indiennes. Une autre église plurielle les y attendait : « Nous fusmes Ravis d'y voir et pouvoir Instruire 5 Cabannes de nos sauvages du lacq st. Iean et 4 familles Dalgonkins des trois Rivieres [...] un sauvage de NemisKau [...] un pauvre abnaki et [...] un Iroquois marié à une de nos montagnaise [...] presque a mesme temps quelques Mistassins arrivèrent et me prierent de les secourir. Le Pere boucher [...] sEmbarqua Incontinent a ce dessein et alla Cabanner a 2 lieues d'icy confessa 2 familles dEtchemins », à ce groupe se joignirent encore « neuf familles tant Detchemins qualgonquins » 316. Cette diversité indienne notée en 1677 n'était pas le fait d'une conjoncture particulière, puisque l'année suivante on relevait le même caractère disparate de Chicoutimi où se trouvait « un grand nombre de Sauvages, Mistassins, Etchemins, Abénaquis, Papinachois, Outabitibecs, Algonquins, Montagnais »317. Cette nouvelle

³¹⁵. **NMD-299**: François de Crespieul, 1677, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1677] », *RJ*, vol. 60, p. 244.

³¹⁶. **NMD-299**: François de Crespieul, 1677, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1677] », *RJ*, vol. 60, p. 244-254.

³¹⁷. **NMD-460**: Claude Dablon, 1678, « Relation... [1678] », *RJ*, vol. 61, p. 86.

réalité multiethnique faisait dire aux jésuites qu'ils missionnaient désormais auprès des reliquats des communautés initialement rencontrées.

Au terme d'un premier siècle de présence française sur les principaux axes de pénétration du territoire, l'ensemble des communautés indiennes de la Boréalie avaient été, à un moment ou à un autre, en contact avec les produits européens, sinon avec les Européens eux-mêmes, missionnaires ou traiteurs. Documentés ou non, ces premiers contacts empruntaient un scénario tragiquement classique. Des produits européens plus performants attiraient d'abord quelques membres d'une communauté, qui moussaient une curiosité générale pour l'Étranger. Le groupe, en masse, se déplaçait par la suite pour la traite dans des lieux où se retrouvèrent, parfois, quelques marchands français et, souvent, un missionnaire. La rencontre devenait une occasion de propagation de l'onde de choc microbien. Immanquablement, l'année suivante lorsque le missionnaire retournait sur les lieux pour terminer son œuvre d'évangélisation, il déplorait le nombre très élevé de décès; on peut croire que les marchands en auraient témoignés autant s'ils avaient laissé quelques écrits de leurs nombreux voyages de traite. Les communautés indiennes, peu populeuses et au mode de subsistance précaire reposant sur un approvisionnement régulier en nourriture, étaient alors frappées par la famine causée par le manque de bras valides pour la chasse. De telles ponctions dans des effectifs déjà restreints portaient un coup souvent fatal. Que dire, quand s'ajoutait encore la menace constante d'une attaque iroquoise, qui empêchait souvent ces nomades de vaquer à leurs occupations de chasse de crainte de tomber sous le feu ennemi.

2. L'éclosion des Montagnais

Au fur et à mesure que ces différents groupes s'amenèrent à Tadoussac, que les explorateurs et les missionnaires remontèrent le Saguenay et ses affluents ou les grandes rivières se déchargeant dans le Saint-Laurent, que les effets des guerres et des maladies s'accentuèrent, l'appellation *Montagnais* traduisit une nouvelle réalité. Délaissant le sens particulier et spécifique des premières heures de l'aventure coloniale, rendu plus souvent par la graphie *Montagnets*, elle enfila le dossard du générique et évoqua l'amalgamation des différents groupes. S'imposa alors de plus en plus la graphie *Montagnais* pour désigner ceux qui se réorganisaient ainsi dans l'hinterland. Ainsi l'appellation

Montagnais désigna plutôt les Indiens que les missionnaires et les commerçants français identifiaient à la partie orientale de la colonie laurentienne ; Indiens appelés aussi parfois Algonquins inférieurs, en contraste avec les Algonquins supérieurs qui habitaient en amont de Montréal, dans le bassin de l'actuelle rivière des Outaouais.

Contraintes au déplacement sous la menace ennemie, réduites à des effectifs qui mettaient en péril la survie, ou appâtées par les discours européens, bien des communautés indiennes abandonnèrent au fil des décennies les territoires initialement occupés pour aller chercher asile dans des lieux plus prometteurs. Aussi, au tournant du XVIII^e siècle, le vieil axe de traite du Saguenay – Lac–Saint-Jean comptait désormais des populations indiennes bigarrées, composées d'éléments issus de ces différents reliquats. Ce déclin était dû, observaient les marchands de la Compagnie du Nord, à « la fuitte et mortalité des Sauvages, [et au] voisinage et [à] l'attrait des Anglois de la Baÿe d'hudson »³¹⁸. Un mémoire des adjudicataires de la Ferme de Tadoussac rédigé vers la même époque notait également cette notable chute démographique dans le pays saguenéen : « il y avoit anciennement beaucoup de Sauvages qui faisoient de grandes chasses aux environs [de Tadoussac] »³¹⁹. Tous les observateurs s'entendaient sur ce constat.

D'après une évaluation effectuée par le marchand François Hazeur, vers 1706, la population indienne fréquentant les postes de la Piékouagamie s'élevait alors à environ 500 individus : « l'été dernier [1705] il si est trouvé contre l'ordinaire jusqu'à cent neuf hommes sauvages tous chefs de famille, leurs femmes et leurs enfants, la pluspart attirés du costé des Anglois ou ils ne retourneront pas si l'on continue à les traiter favorablement » 320. Cette population se composait d'éléments épars : « il est venu les deux dernières années quantité de Sauvages éloignés qui traitent ordinairement à la baie du Nord au fort de Rupert avec les Anglais » 321.

^{318.} **NMD-461**: Compagnie du Nord, 1685, « Requête présentée à l'intendant par La Chesnaye, Comporté, Le Ber, Hazeur, *et al.* », ANF, C11A, vol. 7, f° 264.

^{319.} **NMD-462**: Anonyme, 1688, « Mémoire sur la ferme générale de Canada », ANF, C11A, vol. 10, f° 172 v°.

³²⁰. **NMD-464**: François Hazeur, 1706, « Mémoire du 28 octobre 1706 », ANF, C11A, vol. 19, f° 165.

³²¹. **NMD-464**: François Hazeur, 1706, « Mémoire du 28 octobre 1706 », ANF, C11A, vol. 19, f° 163r°.

Lorsque le père Laure monta en Piékouagamie en 1720, il rencontra une communauté réduite « a peu de gens » 322, les Indiens du lieu avaient démographiquement fondu, au fil des décennies, et ne formaient plus que quelques groupuscules centrés sur les postes de traite. Dans le lexique qu'il rédigea à l'occasion de ce séjour, il notait que Montagnais se devait définir comme la « nation sauvage sortie des Algonkins [Algonquins inférieurs], peuple composé de gens fort dociles, quoique vagabonds et uniquement occupés de leur chasse, qui produit soit du lac St-Jean, soit de Nekubau, soit des Mistassins, Assinipoels, soit de Tadoussassiens et Papinachois, un revenu considérable à ceux qui font valoir ces différentes fermes ; V. Chykutimy » 323.

La présence des « Assinipoels » dans la définition de Montagnais donnée par le père Laure n'est pas une erreur, elle témoigne clairement de la présence d'Indiens non traditionnellement domiciliés dans les limites de la Ferme de Tadoussac. La désignation d'un tel groupe habituellement associé à la région de lac Supérieur traduit, à sa façon, ce vaste déplacement d'ouest en est qui s'est opéré au cours des décennies passées. Il n'y eut pas que des Assinipoels qui transitèrent vers l'Est par la mer du Nord. Dans l'ancien pays des Poissons-Blancs au nord de Trois-Rivières, les jésuites virent s'installer des Têtes-de-Boule, eux aussi issus de communautés habituellement associées à la région des Grands Lacs. Cette présence étrangère évoquée ici par groupes se constate également à l'unité, à l'observation de quelques patronymes indiens. Par exemple, dans les listes de chasseurs en dette avec les postes de traite, dressées en 1737, se lisent des patronymes évocateurs des communautés initiales d'appartenance. Dans la liste du poste des Mistassins envoyée par le commis Joseph Dorval, on y retrouve un Monsonis venu de la zone sud-ouest de la mer du Nord et un Attikamègue venu du Haut-Mauricien³²⁴. Dans la liste du poste de la rivière Ashuapmushuan confectionnée par le commis François Bellisle, on y retrouve un Attikamègue, un Népissingue et un Mouchaoua-Ouastiriniouek³²⁵. La Piékouagamie était

322. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 44.

^{323.} NMD-515: Pierre-Michel Laure, ca 1720, *Apparat français-montagnais*, présenté et annoté par David Eaton Cooter, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988, p. 547.

NMD-517: Joseph Dorval, 1737, « État des credits des sauvages du poste des Mistassins tant anciens que nouveaux, du 2 septembre 1737 », ANF, C11A, vol. 67, f° 283-284.

NMD-518: François Bellisle, 1737, « État des credits des sauvages du poste de Chobmonchouane doivent audit Poste de Chobmonchouane, du 12 juillet 1737 », ANF, C11A, vol. 67, f° 281-282.

bel et bien devenue un lieu de refuge de chasseurs provenant d'horizons multiples qui se construisaient une nouvelle cohésion sociale.

Cette présence étrangère résultait de la politique de conservation du fonds de la Ferme de Tadoussac, élaborée et mise en place par Cugnet au début de la décennie 1720 et transformée en politique formelle par l'intendant Hocquart au début de la décennie 1730. Ce programme comportait deux volets : l'un de gestion des ressources humaines, l'autre de gestion des ressources fauniques : « on ne doit jamais perdre de vue, la conservation des Sauvages et celle de l'espèce des animaux » 326. L'une n'allait pas sans l'autre car, sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, les Indiens gémissaient auprès du père Laure : « ni-paska-bag8anan nous mourons de faim » 327. La reconstitution des populations indiennes commença autour des postes, puis s'étendit à l'ensemble de la Ferme ; que d'efforts!, puisque ces postes avaient été largement abandonnés pendant une vingtaine d'années.

La première attention fut de fidéliser à la Ferme les anciens domiciliés, partis vers d'autres territoires de chasse au temps le plus fort de la dégradation des ressources. Cette politique ne pouvait suffire. Le seul retour des anciens habitués ne comblait pas les attentes commerciales. Il fallait aussi attirer d'autres Indiens. Poussant davantage vers l'intérieur des terres, afin de drainer un plus grand volume de fourrures, les administrateurs de la Ferme cherchèrent à séduire les communautés satellites qui n'entretenaient que des contacts sporadiques avec les postes de traite. Cette *campagne de sollicitation* auprès de non domiciliés fut dévolue au missionnaire nommé pour desservir les postes de la Ferme remis sur pied. Le père Laure souscrivit sans réserve au projet : « Et par la n'attirerat on pas une infinité de sauvages montagnez du Nord et du Sud », qui viendraient grossir « les profits de la ferme »³²⁸, écrivait-il lui-même. Il rejoignait tout à fait les vues des administrateurs : pour un fonctionnement optimal de la Ferme de Tadoussac, il fallait « ramener ceux qui s'en [étaient] écartés, et en attirer de nouveaux »³²⁹. Même avec ce recrutement à plus grande échelle, la population indienne du *Royaume du Saguenay* tarda à s'accroître ; « il faut du tems pour y attirer les

³²⁶. **NMD-519**: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », C11A, vol. 59, f° 354.

^{327.} **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 54.

³²⁸. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 78.

³²⁹. **NMD-519** : Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », C11A, vol. 59, f° 354.

sauvages »³³⁰, écrivait l'intendant Hocquart. Les chiffres avancés par ce dernier, dans son substantiel mémoire de 1733 sur le Domaine du roi, tendent à démontrer que le relèvement des effectifs indiens, entrepris par Cugnet depuis 1719, n'avait pas encore atteint l'ampleur escomptée. Guère plus de « six-vingts » habitués étaient regroupés autour des établissements de traite réorganisés, dont douze chefs de famille à Tadoussac, cinq à Chicoutimi, quatorze au lac Saint-Jean³³¹. Par une telle politique, Hocquart allait directement accentuer la redistribution des communautés indiennes dans l'hinterland.

a. Des épidémies

C'est parmi cette population de *nouveaux Montagnais*, que les maladies mortelles, vigoureusement à l'œuvre depuis l'arrivée des Français, continuèrent au XVIII^e siècle à semer la mort. Alors que le père de Crespieul terminait sa mission saguenéenne en enregistrant, en 1701, une trentaine de décès dans le secteur du poste de Nicabau³³², le père Laure débuta la sienne, en 1720, en notant que le repeuplement dont il se faisait le promoteur ne se réalisa pas sans de semblables séquelles. S'il souligna, dans un premier temps, qu'il « vit avec un plaisir sensible arriver ces pauvres gens [qui se mirent] a coupper et à planter les perches de la cabane »³³³, il rapporta du même souffle que ces recrues furent bientôt décimées par la peste : en dressant leur cabane, écrivait-il, elles préparaient « leurs lits de morts »³³⁴.

Le père de Crespieul n'établissait pas la cause de ce ravage, bien qu'il fût directement relié à l'épidémie qui avait fauché généreusement dans la vallée laurentienne et qui avait fait quelque 2 000 à 3 000 victimes parmi les seuls habitants de souche

^{330.} **NMD-519**: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », C11A, vol. 59, f° 355.

Selon ce dénombrement proposé par Hocquart, il s'agit de 31 chefs de famille, ce qui donnerait une population approximative de 150 individus, pour ce secteur; auxquels s'ajoutaient les 37 chefs à Nicabau et à Chamouchouane, et les 43, plus loin vers le nord, dans la région du lac Mistassini. Au total, il s'agirait donc de 111 chefs de famille; NMD-519: Gilles Hocquart, 1733, « Mémoire sur la régie... », C11A, vol. 59, f° 363-363 v°. Confrontés au décompte de Hazeur, qui en donnait 109 en 1706, ces chiffres laissent entrevoir une certaine stabilité dans la population indienne de la Ferme. Les familles décimées par la maladie et la famine furent donc remplacées par de nouvelles venues.

NMD-648: François de Crespieul, 1701, dans Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Troisième registre de Tadoussac...*, p. 282: « In sylvis obiere juxta lacum Nek8bau 25 aut 30 fame enecati ».

^{333.} **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 58-60.

³³⁴. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 58.

française installés dans l'axe Québec – Montréal³³⁵. L'épidémie frappa encore en 1710³³⁶ et en 1716³³⁷. Lorsqu'elle affligea de nouveau la colonie, en 1720, le père Laure n'en ignorait pas la cause : la peste de Marseille avait atteint la Nouvelle-France. L'observation du père Laure doit être mise en parallèle avec la courbe des décès tracée d'après les entrées au troisième registre de Tadoussac (figure 13)³³⁸. Cette pointe de mortalité survint l'« année de la grande picotte », confirmait l'arpenteur Normandin, qui parcourut ce pays en 1732, ajoutant que ce fléau avait été accompagné d'un grand feu qui avait détruit de vastes forêts³³⁹. La population indienne de la Piékouagamie aurait alors été aux prises avec un double ennemi.

Une douzaine d'années plus tard, le même missionnaire signalait qu'une épidémie de petite vérole avait emporté, entre autres, René Brisson, commis au poste des îlets Jérémie³⁴⁰. Il ne fut pas la seule victime, comme l'indique la courbe des décès, qui atteint un sommet inégalé en 1732-1733, pour retrouver son flottement normal en 1734.

Dans un mémoire de 1750, le père Coquart soulignait qu'au cours de l'année précédente une épidémie avait sévi dans les postes de la Ferme, particulièrement dans celui de Tadoussac et aux îlets Jérémie, et avait tué « beaucoup de monde » 341; plus d'une cinquantaine de décès furent alors couchés au troisième registre de Tadoussac. Ce

NMD-467: John Joseph Heagerty, 1928, Four Centuries of Medical History in Canada, Toronto, Macmillan, 1928, vol. 1, p. 33, 56. Les annales de l'Hôtel-Dieu de Québec précisent que c'est un Indien venu d'Orange qui apporta le mal dans la colonie laurentienne: « La maladie commença par la maison ou il avoit demeuré, & se communiqua en peu de tems par tout, avec une fureur incroyable [...] Cela dura plusieurs mois, ensorte que l'on comptoit sur les Registres mortuaires plus de deux mille morts dans Quebec, sans parler des environs qui n'eurent pas un meilleur sort »; NMD-467_1: Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, 1702, Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, Montauban, Jérosme Légier, 1751, p. 403-404.

NMD-468: Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, 1711, Histoire de l'Hôtel-Dieu..., p. 461-464.
 NMD-469: Jeanne-Françoise Juchereau de La Ferté, 1716, Histoire de l'Hôtel-Dieu...p. 552. « En cette année 1716 [...] La petite verole qui devint populaire pendant l'hyver, ne fit pas tant de ravage

dans Quebec, qu'elle en avoit fait en 1702 & 1703 ». NMD-217 : Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 74-76.

NMD-471: Joseph-Laurent Normandin, 1732, « Journal d'exploration du Domaine du roi », dans Russel Bouchard, *L'exploration du Saguenay...*, p. 153-154. Ces vastes incendies de forêts avaient même perturbé l'approvisionnement de la colonie: « Cette fumée [...] a même interrompu la navigation et mis en danger de périr les deux ou trois premiers bâtiments qui sont venue cette année, lesquels ont échoué sur diverses battures au bas de la rivière »; NMD-471_1: Gilles Hocquart, « Résumé d'une lettre de Hocquart du 10 octobre 1732 », ANF, C11A, vol. 58, f° 246r°-v°.

NMD-472: Pierre-Michel Laure, 1733, dans Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Troisième registre de Tadoussac...*, p. 219: « Renatus Brisson, Gallus, sacramentis omnibus praemunitus et ex rubentibus pistulis (vulgo de la picote) fato functus est 18^a novembris 1733 ».

³⁴¹. **NMD-473**: Claude-Godefroy Coquart, 1750, « Mémoire sur les Postes du Domaine du Roi, du 5 avril 1750 », *RJ*, vol. 69, p. 96 et 108.

nouveau sommet de la courbe confirme le passage de cette énième maladie infectieuse³⁴². Bien d'autres décès échappèrent au regard des missionnaires.

FIGURE 13: COURBE DES DÉCÈS INSCRITS AU TROISIÈME REGISTRE DE TADOUSSAC, 1721-1756³⁴³

50

30 20 10 1741 1746 1721 1726 1731 1736 1751 1756

b. Des gentilés

Constituées de survivants épars et de nouveaux venus mariés les uns aux autres, les communautés indiennes des vieilles terres de la Ferme de Tadoussac avaient, au cours du XVII^e siècle, fait exploser leurs caractéristiques distinctives; il devenait difficile de les dénommer encore Porcs-Épics ou Écureuils. Au fil de ces décennies, seul leur lieu de rencontre offrait un dénominateur commun permettant aux Français de les désigner adéquatement. Aussi, se généralisa dès le début du XVIII^e siècle l'usage de tels référents géographiques pour identifier les groupes de l'hinterland, de plus en plus fortement attachés par ailleurs aux différents postes de traite saupoudrés sur le territoire.

^{342.} Cette courbe indique encore une pointe pour l'année 1744 mais, comme les récits des missionnaires sont manquants pour cette époque, la démonstration formelle d'un passage d'une maladie infectieuse ne peut être clairement établie, bien que ce soit là l'argument le plus plausible pour expliquer cette recrudescence soudaine de mortalité au cours de la décennie 1740.

Voir NMD-475: Daniel Castonguay, Les Montagnais et l'exploitation de la Traite de Tadoussac dans la première moitié du XVIII^e siècle. Québec, mémoire de maîtrise, Université Laval, 1987, p. 143.

Ces amalgamations guidèrent graduellement les relationnaires vers l'emploi d'appellations simplifiées. Aussi, le père Louis André, successeur du père de Crespieul, innova en 1704 en composant un nouvel ethnonyme sur l'étymologie montagnaise et qualifia ses ouailles indiennes du Saguenay de *Chigoutimi irini*, c'est-à-dire *homme de Chicoutimi*³⁴⁴, différents des *Montagnais* occupant la région s'étirant de Tadoussac jusqu'au pays des Papinachois. Dans la foulée, l'intendant Raudot employa le gentile *Chicoutimiens* pour désigner les Indiens errant et chassant dans le secteur de ce poste. Comme les autres du Nord, les Chicoutimiens faisaient partie de la classe des errants, l'une des quatre catégories d'Indiens définies par Raudot:

On peut distinguer en quatre classes les sauvages. Les sauvages errants font la premiere, ils sont communement appellés gens des terres ou gens du Nord, lesquets habitent dans les terres, n'y font point de bleds d'Inde n'ont point de villages sedentaires et n'y vivent que de chasse et de pesche. Tels sont ceux qui habitent depuis les Esquimaux jusqu'aux Temiskamingues qui sont les derniers le long de la grande des Outaouois dont on aye une parfaite connoissance; ce sont les Qumiamis, Chicoutimiens, Papinachois, Montagnais Algonquins de la riviere Saint-Jean [lire lac Saint-Jean] grands et petits Mistassins, habitants de Nemisco, Afticameques ou Poissons blancs, Monsonis, Pisouagamis, Abitibis, Machatantibis ou Têtes de Boule et Cristinaux

Leurs voisins, les Riékouagamiens étaient un ramassis de reliquats des anciennes communautés indiennes qui avaient autrefois fait la gloire de la Traite de Tadoussac : « Il reste autour de ce lac [lac Saint-Jean] quelques debris de ces fameux sauvages Algonquins autrefois si nombreux [...] ils s'y sont retirés pour eviter la fureur de leurs anciens ennemis et y vivent très miserablement de pêche et de chasse. Il y avoit un autrefois avec eux, mais il n'y demeure plus à present toute l'année. Il y va tous les ans avec les traiteurs de la ferme de Tadoussac et y donné les secours spirituels à ces sauvages aussy bien qu'aux Montagnais » 346. Les deux groupes ensemble ne

NMD-476: Louis André, 1704, dans Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac..., p. 40.

NMD-999 (221): Antoine-Denis Raudot, 1709, Relation par lettres..., « Lettre XXXIX », p. 98.
 NMD-502: Antoine-Denis Raudot, 1709, Relation par lettres..., « Lettre XLII », p. 108.

totalisaient pas plus de 40 guerriers, estimait alors Raudot. Ainsi, au début du XVIII^e siècle, c'était des familles d'Algonquins et de Montagnais que les observateurs localisaient vers le lac Saint-Jean, bien que les Papinachois y fussent fortement amalgamés. C'est du moins le sens du témoignage des chefs *montagnais* interrogés à la suite du pillage perpétré par les Abénaquis en Piékouagamie.

a. Du caractère composite

Peut-être en guise d'excuse pour ne pas payer leurs dettes au commis du poste de Chicoutimi, les *Montagnais* du lac Saint-Jean accusèrent en effet les Abénaquis d'être venus en 1705 les piller dans leurs cabanes, d'avoir tué toutes les bêtes sur leurs terres et de les avoir menacés, ce qui les avait empêchés de faire la chasse et les avait contraints « de sen revenir au lac St Jean sans aucunes pelleteries », donc de n'en livrer aucune au commis de la ferme. Aux dires des lésés, les Abénaquis auraient même « pris leurs traisnes qui estoient pendues a des arbres pour enlever tout ce qu'ils avoient dans leurs cabannes [... et ils avaient] enlevé touttes les caches de peaux d'orignal qu'ils avoient tuez, et qu'ils ont chassé sur leurs terres jusqu'au petit printemps »³⁴⁷.

Sur le rapport de ses commis en poste dans le Domaine, Hazeur portait plus loin ces accusations : non seulement les Abénaquis s'étaient-ils avancés « jusques a une demy journéé du lac Saint Jean », mais ils étaient aussi allés à Nicabau où ils avaient « faits de pareilles viollences » ³⁴⁸. Afin de sensibiliser davantage les autorités à ses malheurs et forcer quelque intervention, il laissait planer le danger d'une guerre entre ces communautés affidées : « comme de veritables ennemis ces soixante dix Abennacquis se sont repandûs dans touttes les cabannes la hache a la main et le couteau attaché au poignet disant que les terres du lac Saint Jean estoient a eux, leurs ayant esté donnéés par les anciens et qu'a présent ils vouloient y chassér » ³⁴⁹.

³⁴⁷. **NMD-478**: Jacques Raudot, 1706, « Interrogatoire de trois Montagnais du lac Saint-Jean, du 3 août 1706 », ANF, C11A, vol. 25, f° 33-36 v°.

³⁴⁸. **NMD-479**: François Hazeur, 1705, « Requête... », ANF, C11A, vol. 25, f° 86.

NMD-479: François Hazeur, 1705, «Requête...», ANF, C11A, vol. 25, f° 85v°-86r°: «[Les Abénaquis] se sont jettez avec viollence dans ces contréés sur ces pauvres nations qui ne sy attendoient pas ». Les termes employés par Hazeur ne sont pas sans rappeler le discours missionnaire concernant les Iroquois.

Interrogé par l'intendant sur ces exactions, l'Abénaquis Louis, fils dudit Tekouerimat, nia que lui et les siens fussent allés sur les terres du lac Saint-Jean. Ils s'étaient plutôt portés sur leurs terres du Haut-Mauricien, où ils trouvèrent les pistes des Montagnais en chasse. Ils se rendirent aux cabanes des intrus et les menacèrent de les piller, sur quoi le chef *montagnais* leur offrit en dédommagement six peaux d'orignal et « leurs indiqua des caches pour aller prendre des vivres qui estoient dedans et quon leur donna des traisnes pour les conduire ». Quant à la revendication du territoire de chasse, il expliqua qu'on ne les avait jamais empêchés d'aller sur ces terres et que, puisqu'ils étaient alors en grand nombre³⁵⁰, ils étaient obligés d'aller plus loin qu'à l'habitude pour chercher leurs vivres, d'où la fréquentation de ces terres lointaines aux confins de leur territoire. Le jeune Abénaquis affirma alors que « laditte terre appartenoit a son grand pere qui la donné a son pere »351. Le territoire litigieux semblait toutefois plus près du pays piékouagamien que ne tentait de le faire croire le fils du chef abénaquis. À une demi-journée du lac Saint-Jean et de Nicabau, ils pouvaient difficilement prétendre être en pays métaberoutin. Les Abénaquis auraient même poussé l'affront jusqu'à faire payer le tribut aux Indiens du lac ; le commis Pierre Poulin affirmait avoir lui-même vu « les presents que les Sauvages ont fait audit Tek8érimat parce qu'il estoit le plus fort dans ces endroits la »³⁵².

Dans une lettre au ministre Pontchartrain, le sous-fermier Hazeur dénonçait l'entreprise « de plus de cent hommes³⁵³ sauvages Abenaquis et hurons nos alliés qui contre la coutume et le droit des gens furent se camper l'hiver de l'année 1705 sur les limites de la ditte sousferme aux environs du Lacq St. jean où ils firent une chasse considérable de pelletries au préjudice des Algonquins et Montagnais habitants de ce poste qu'ils en chasserent »³⁵⁴. Exercice de dévastation plus qu'exercice de chasse, ils réduisirent ainsi pratiquement à la famine les habitués naturels des lieux, en tuant « tous

L'intensification du conflit entre les Indiens et les colons de la Nouvelle-Angleterre, au début du XVIII^e siècle, accrut le déplacement des Abénaquis vers la colonie laurentienne. L'arrivée massive de nouvelles familles indiennes à Bécancour et à Saint-François obligea ces chasseurs à pousser plus loin qu'à l'accoutumée leurs expéditions de chasse au cours des hivers suivants.

^{351.} NMD-478: Jacques Raudot, 1706, « Interrogatoire de trois ...», ANF, C11A, vol. 25, f° 33-36 v°.

NMD-483: Pierre Poulin, 1706, « Procès-verbal de l'interrogatoire de Pierre Poulin par Jacques Raudot, du 11 novembre 1706 », ANF, C11A, vol. 25, f° 47r°.

^{353.} Le commis parlait de soixante-dix hommes ; **NMD-479** : Robert Drouard, 1705, « Lettre ... du 21 mai 1705 », reproduite dans François Hazeur, « Requête... », ANF, C11A, vol. 25, f° 84 v°.

³⁵⁴. NMD-485: François Hazeur, 1707, « Placet de François Hazeur... », ANF, C11A, vol. 27, f° 55 v°.

les orignaux [...] aussi bien que tous les castors grands et petits, jusqu'aux cabannes qu'ils ont détruits »³⁵⁵. Ces exactions ajoutaient simplement à la dureté du mode de vie nomade qui liait la survie à la nature. Les impératifs de la survie l'emportaient sur les objectifs de traite ; Hazeur appréhendait de très mauvaises recettes. Il demanda alors dédommagement pour les pertes encourues et réclama des mesures coercitives.

Donnant suite à la requête déposée par Hazeur auprès des autorités coloniales, l'intendant Raudot s'informa non seulement auprès des accusés mais aussi auprès de trois Indiens lésés descendus à Québec pour l'occasion. Interrogés à savoir si, à leur connaissance, « d'autres nations qu'eux aient autrefois chassé sur leurs terres », ils répondirent qu'ils n'en avaient vu point d'autres « que les Papinachois qui sont de leurs mêmes terres » 356. Une telle affirmation corroborait le discours missionnaire qui décrivait ce processus d'amalgamation depuis déjà quelques décennies.

Invités à décliner leurs identités, les trois chefs répondirent « s'appeler Guillaumechische, chef du lac Saint-Jean, Joseph Maratchikatik, second chef, et François Oucachy [Oukanchich], tous trois Montagnais de nation ». Si cette présentation sommaire contenta l'intendant, elle ne saurait satisfaire l'appétit historien. Qui était réellement ces trois personnages ? Déjà, l'expression « second chef » aiguise la curiosité. Une recherche dans les registres de Tadoussac nous apprend que ces trois hommes étaient effectivement rattachés au poste de Chicoutimi, pour lors seul poste permanent en opération dans ce secteur de la Ferme. Cette lecture des registres soulève toutefois le doute sur leur identification comme « tous trois Montagnais de nation ».

Le chef identifié lors de l'enquête comme Guillaumechische surgit sous différentes graphies dans quelques actes inscrits aux registres de Tadoussac, où l'on remarque son titre de « duce lacus Peok8agamy » (SRT-102)³⁵⁷. Sa communauté d'appartenance n'est jamais mentionnée, mais il apparaît clairement comme un membre du groupe christianisé

^{355.} **NMD-486**: François Hazeur, 1705, « Requête de François Hazeur au gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil, du 4 novembre 1705 », ANF, C11A, vol. 25, f° 75.

NMD-478: Jacques Raudot, 1706, « Interrogatoire de trois…», ANF, C11A, vol. 25, f° 33-36 v°.
 NMD-999-15: Les données généalogiques qui suivent proviennent de Léonidas Larquebe (édit

^{357.} NMD-999-15: Les données généalogiques qui suivent proviennent de Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., de Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac... et de Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery... Pour alléger la lecture, les renvois seront faits entre parenthèses au fil du texte: (SRT, pour le Second; TRT, pour le Troisième, et RS, pour celui de Sillery).

qui avait quitté Sillery pour aller au Saguenay dans le dernier quart du XVII^e siècle. Il était plus particulièrement de ce contingent qui avait suivi les jésuites à Métabetchouan. Un fort attachement le liait aux Français : il avait même confié sa fille Jacqueline aux soins des ursulines, où elle était d'ailleurs décédée en 1702 (TRT-282). À l'hiver 1679-1680, on le retrouve auprès du père Antoine Dalmas sur les rives de l'actuel lac des Commissaires, dans l'ancien pays kakouchak, avec une troupe assez bigarrée composée entre autres d'Attikamègues et d'Algonquins trifluviens, comme le précisait le missionnaire (SRT-33). Le 17 mars 1680, il y fit d'ailleurs baptiser sa fille Marie, née d'un récent mariage avec Thérèse Miskoutanamatiheu. Le même registre nous indique que cette dernière avait été marraine à Chicoutimi, le 10 juin 1677 d'une petite Mistassine venue avec le groupe du chef Sesibaourat. Considérant que la terminaison du patronyme de l'épouse de Guillaumechische signifie femme de, le radical Miskoutena semble renvoyer à ce lieu appelé Miskoutenagasit, visité par le père Albanel lors de son voyage à la mer du Nord. Dans l'appellation courante des jésuites, Thérèse serait donc issue d'une famille kilistinone venue en Piékouagamie à la sollicitation expresse du père Albanel en 1672. Le chef Guillaumechische qui descendit à Québec à l'été 1706 était donc à la tête d'une famille type de la Piékouagamie de cette époque.

Le « chef en second », Joseph Maratchikatik alias Méchant Front, a laissé peu de traces dans les registres de Tadoussac, il est donc difficile d'étayer de solides hypothèses sur sa communauté d'appartenance. L'histoire de Tadoussac et la présence attestée dans ce lieu d'un second chef d'origine papinachoise depuis 1650^{358} inclinent toutefois à croire que Maratchikatik provenait de la communauté papinachoise; et ce d'autant plus que ces Indiens déclaraient eux-mêmes que les Papinachois étaient une composante à part entière de leur groupe.

Le cas du troisième déposant, François Oukanchy, est plus riche d'informations (figure 14). On le retrouve d'abord dans le contexte de la foire de Mouchau Ouraganish, où il fit baptiser, le 2 avril 1674, son fils Jean-François, duquel Élisabeth Ousagatikouanokoueu avait accouché un mois plus tôt (*SRT*-11). En marge des baptêmes célébrés en ce jour d'avril, le père de Crespieul avait inscrit « Mystasinyts » ; ce qui

³⁵⁸. **NMD-489** : Jérôme Lalemant, 1650, « Relation... [1650] », *MNF*, vol. 7, p. 766.

laisse croire que le couple était associé par le père à cette nouvelle communauté qui était entrée depuis peu dans le giron des églises volantes de la Piékouagamie. Élisabeth, pour sa part, était la fille de Louis Kiche-Moukoutagan, chef des Oukouinkouechiouek (*SRT-7*), qui avait répondu à l'invitation au baptême et à l'alliance française lancée par le père Albanel, en 1672. François Oukanchy et sa première conjointe appartenaient donc à groupe constitué dans la suite des perturbations iroquoises des décennies précédentes et d'un séjour prolongé vers les rives de la mer du Nord. On les associerait alors à ce groupe de Petits Mistassins, dont l'appellation apparaît en effet vers la fin du XVII^e siècle, et que les jésuites latinisaient sous la forme Mystasinits³⁵⁹. Après le décès d'Élisabeth, survenu vers 1680³⁶⁰, François se remaria et fit baptiser en 1682 un premier enfant de cette seconde union (*SRT-*42). L'acte est bref. L'enfant est né de « 8kanchich et Maria, filia 8ta8assa ». Le père Antoine Dalmas qui rédigea l'acte ajouta le nom du parrain : « 8kanch ».

La communauté d'appartenance de la nouvelle épouse nous est donnée par le biais de cette Outaouassa. Ce nom n'apparaît qu'à une seule autre notice inscrite au registre, quelques folios précédents, à l'occasion du baptême d'une petite Marie en date du 17 mars 1680 : « Miriam nominavit Maria, vidua Henrici et filia Dionysii [?] 8ta8assa » (SRT-33)³⁶¹. La marraine était bien connue du père Dalmas, rédacteur également de cet acte : Marie, veuve d'Henri et fille de Denise Outaouassa. Cette familiarité laissait croire que les jésuites avaient déjà inscrit Marie et Henri à d'autres actes au cours de leur mission dans le secteur. Revenant sur les pages précédentes, on trouve un acte de baptême dont les père et mère de l'enfant étaient effectivement un Henri et une Marie. En

^{359.} **NMD-490**: Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Troisième registre de Tadoussac...*, p. 281.

On trouve au registre la sépulture au lac Piékouagami en date du 4 mai 1680 d'une Élisabeth Ousagatikouanokoue, qui est identifiée comme l'épouse de Paul Sagabistichit (*SRT*-118). Or, un peu avant, au même folio et en date du 4 octobre 1678, on lit la notice de la sépulture d'une Élisabeth Sagatiouekoue, épouse du même Sagabistichit (*SRT*-117). François Oukanchy a pourtant fait baptiser sa fille Cécile le 27 avril 1680. À cet acte, le nom de la mère n'est pas mentionné (*SRT*-34, 37). Tout porte à croire que l'Élisabeth décédée au printemps 1680 était l'épouse de Oukanchy. Si, pour les généalogistes, l'erreur du missionnaire augmente les difficultés, pour l'historien elle est ici source d'indices supplémentaires en ce qu'elle met involontairement sur la piste de Paul Sagabistichit. Or, ce dernier est vraisemblablement le même que ce Paul Sagabitchit mentionné avec Élisabeth Ousagatikouanokoueu, dans la liste des Oukouinkouechiouek baptisés par le père de Crespieul à Mouchau Ouraganish en juillet 1672 (*SRT*-7). Les deux familles appartenant au même groupe, l'erreur était d'autant plus facile.

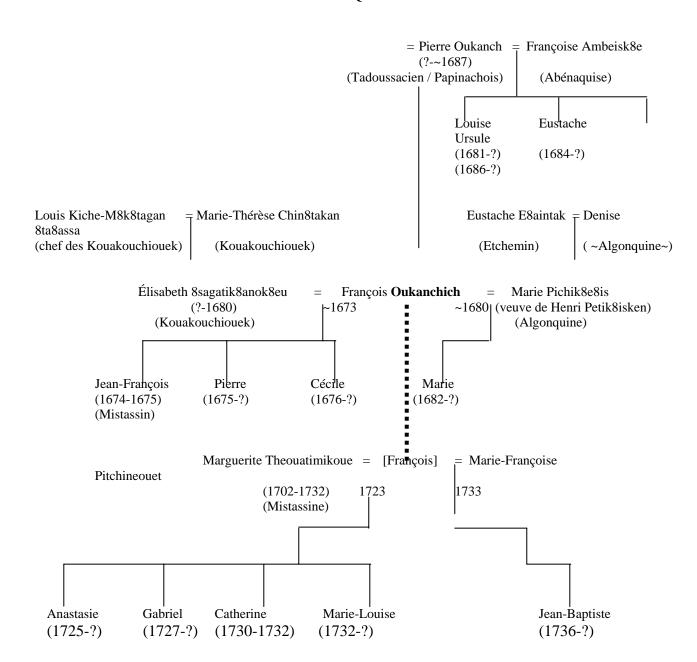
³⁶¹. Le point d'interrogation dans cet acte indique que le transcripteur du manuscrit a buté sur le prénom.

date du 7 octobre 1678, le père Antoine Silvy écrivait : « puerum 3 mensib. natum ex patre Henrico Petik8isken et matre Maria Abissik8e8is [Pichikoueouis] » (SRT-30). Henri et Marie s'étaient mariés à Chicoutimi le 16 juin précédent (SRT-87). Une seule autre notice concerne Henri : le baptême d'un enfant de 21 jours, administré au lac Saint-Jean le 9 juillet 1675 (SRT-20). Henri était alors marié à Louise Outissabimiouekoueu. On perd ensuite la trace d'Henri. Bien que ténues, les données permettent de reconstituer les événements. Devenu veuf de Louise peu après la naissance de leur fille Barbara en 1675, Henri convola en secondes noces avec Marie en 1676; elle venait d'avoir 20 ans. Naissait en 1678 son fils Nicolas, qui n'avait pas encore deux ans à son décès.

Si les registres sont plus généreux dans le cas de Marie, c'est surtout grâce à sa mère. À l'acte de mariage, le missionnaire avait inscrit que Marie Pichikoueouis était « Algonkinios » (SRT-87). Mais Algonquine de quel type? C'est le registre de Sillery, où l'on retrouve Outaouassa, qui nous apporte un éclairage. Il rectifie d'abord la lecture du transcripteur du Second Registre de Tadoussac, puisqu'il s'agit bel et bien de Denise Outaouassa. On y trouve un acte de baptême, en date du 31 octobre 1652, alors que Denise faisait baptiser à Sillery sa fille Élisabeth (RS-153). Neuf ans plus tard, soit le 6 mai 1661, elle faisait baptiser à Québec sa fille Marie, âgée d'environ cinq ans (RS-182). Pourquoi avoir attendu aussi longtemps? Vraisemblablement parce que le couple avait quitté Sillery au temps fort des guerres iroquoises. Était-il revenu à Québec en 1661 à la suite de l'évacuation de Tadoussac sous la pression iroquoise ? Du moins, ce même jour, un autre couple faisait baptiser quatre enfants, âgés entre 1 et 5 ans. À l'acte de baptême de Marie, le père est dit s'appeler Eustache Eouaintac [Eouaouintac]. De même, à un autre acte de baptême, de novembre 1652, où le couple apparaît comme parrain et marraine (RS-154). Au baptême d'Élisabeth, le père Bailloquet avait plutôt inscrit « Eustachio 8etechemin » ; le père de l'Algonquine Marie Pichikoueouis était donc Etchemin. Ce ne pouvait être là une erreur circonstancielle d'inscription puisque, déjà à l'acte de baptême d'Eustache, le 23 septembre 1650, le père Joseph Duperron inscrivait : « in sacello Ursulinarum Kebeci duos adultos patria 8etesimik Eustachium E8aintak conjugem Dyonisiae 8ta8assa et Jacobum 8ebabegit conjugem Annae Taïk8e » (RS-147). On comprendra que les deux Etchemins adultes baptisés n'étaient pas Eustache et Denise, mais bien Eustache et Jacques; deux Etchemins mariés à des femmes (veuves?,

Algonquines ?) de la réduction de Sillery. Par leur ascendance maternelle, les enfants du deuxième lit de François Oukanchy étaient pour le moins culturellement bigarrés. L'ascendance paternelle n'est pourtant pas en reste.

FIGURE 14: ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE OUKANCHICH



Au baptême du premier enfant de François et Marie, le missionnaire indiquait que le parrain avait été un dénommé Oukanch. Or, dans certains actes où il apparaît entre 1670 et 1685, François portait le nom indien d'Oukanchich, qui se traduirait par le petit Oukanch, ou le fils d'Oukanch. C'était donc le grand-père de l'enfant, Pierre Oukanch [Oukans] qui servit de parrain en 1682. Au registre de Sillery, Pierre Oukanch est mentionné lors du baptême de sa fille Ursule, le 23 octobre 1686. Son épouse est identifiée comme Françoise Ambeiskoue (RS-278). Au registre de Tadoussac, cinq ans plus tôt, soit en date du 31 octobre 1681, le père Silvy inscrivait en Piékouagamie le baptême de leur fille Louise, âgée de 2 mois (SRT-38). Le 23 mai 1684, le père Dalmas baptisait, toujours en Piékouagamie, leur fils Eustache âgé de 2 mois et 21 jours (SRT-47). La première mention de Pierre Oukanch [Ouskatik] se lit toutefois à un acte de baptême à Chicoutimi, le 21 octobre 1677 (SRT-26). L'année suivante, on le retrouve parmi les bienfaiteurs à la chapelle de Métabetchouan (SRT-155). Pierre serait mort sur le Métaberoutin, vers Trois-Rivières, en 1687 (SRT-125). Or, si Pierre Ouskatik [Ouskatchik] est le même que Pierre Oukanch, comme le laisse croire la concordance des données concernant ces deux variantes orthographiques, il était en fait un Tadoussacien-Papinachois, puisqu'il apparaît en tête de la liste sous cette rubrique des Indiens confirmés par Monseigneur de Laval à Québec en 1669 (SRT-54, RS-291).

Rebondissent ici les données de l'acte de baptême de sa fille Louise, qui reçut son prénom chrétien de sa marraine, alors qualifiée de Montagnaise. Au même acte, le missionnaire précisait que la mère était Abénaquise (*SRT*-38). Difficile pour les missionnaires, dans ce cas de figure, de désigner une communauté d'appartenance pour les enfants de François Oukanchy.

Cette excursion dans les registres de Tadoussac nous apprend donc que le groupe indien nomadisant alors dans la zone Chicoutimi – Métabetchouan se composait de trois rameaux ethniques. Le premier provenait du vieux fonds montagnais-attikamègue, le second était issu de la communauté voisine migrante des Papinachois, tandis que le troisième, plus composite, s'était formé de migrants venus des Etchemins, des Oukouingouechiouek et des Mistassins. On comprendra pourquoi les missionnaires cessèrent d'inscrire le nom du groupe auquel appartenaient leurs ouailles, et pourquoi les relationnaires (missionnaires ou fonctionnaires) usèrent du terme traditionnel *Montagnais*

comme d'un générique. L'histoire d'au moins deux des trois chefs du lac Piékouagami au début du XVIII^e siècle illustre précisément cet usage. On comprend également pourquoi le père Laure poursuivit et généralisa l'emploi de gentilés mis en usage par ses prédécesseurs. Évoquant la composition de son église volante, le père Laure énumérait : « Chek8timiens, Piék8agamiens, Nék8bauïstes, Chomouch8anistes [et] Tad8ssaciens » auxquels se joignaient les Mistassins et les Papinachois³⁶². Les postes de traite plus que les origines ethniques identifiaient désormais les différents groupes sur le territoire.

 $^{^{362}.~}$ **NMD-217** : Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », RJ, vol. 68, p. 52.

II- DU PHÉNOMÈNE DE MÉTISSAGE

Outre de fournir un indice précieux au phénomène de l'ethnogenèse intraamérindienne, la liste des groupes composant l'Église du père Laure suggère une autre
lecture : elle fait rebondir l'hypothèse que les gentilés utilisés puissent évoquer un
phénomène ethnogenèse extra-amérindienne à l'œuvre sur le territoire de la Ferme de
Tadoussac depuis déjà un demi-siècle. Une telle hypothèse est d'autant plus fondée que le
missionnaire ajoutait lui-même que ses ouailles, regroupées globalement sous le
générique *Montagnais*, présentaient des traits bien particuliers : « les seuls montagnez,
bien differens des autres nations qui regardent comme esclaves leurs femmes, imitent
dans leurs mesnages toute la manière française et la plus raisonnable qui est de s'aider de
concert ». Quant aux Montagnaises « en comparaison avec les Sauvagesses étrangères
[elles peuvent] être regardées comme des reines et souveraines [car] elles ont une vraie
deference pour leurs maris »³⁶³. À sa manière et sur un aspect qui le piquait plus
particulièrement, le père Laure rendait ainsi compte d'un réel métissage culturel qui avait
transformé, du moins dans la perspective française, les rapports conjugaux chez les
couples montagnais.

La communauté observée par le missionnaire ne se consacrait plus qu'aux seules activités traditionnelles de chasse, de pêche et de cueillette. Les Montagnais et Montagnaises du père Laure avaient, en quelque sorte, remplacé les Basques dans la production des huiles de loup-marin. Le missionnaire nous apprend en effet que, les bonnes années, les Montagnais pouvaient livrer une cinquantaine de barriques d'huile ³⁶⁴. De l'huile destinée aux marchés européens, certes, mais aussi de l'huile conservée pour leur usage personnel. Les Indiens s'en servaient en effet pour « assaisonner leur sagamité » ou pour faire frire leur poisson ³⁶⁵. Or, ici encore, il s'agit assurément d'une pratique culinaire d'origine européenne, intégrée graduellement à leur mode de vie par les

³⁶³. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 92.

NMD-217: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », RJ, vol. 68, p. 98: « depuis 4 ans que je me suis retiré il est inouy qu'on y ait fait, la meilleure année, plus de 3 à 4 barriques d'huile, au lieu qu'auparavant c'étoit des 48, 66 et des cent s'il on [sic] avoit bien voulu ».

³⁶⁵. **NMD-217**: Pierre-Michel Laure, ca 1730, « Relation du Saguenay... », *RJ*, vol. 68, p. 90.

Montagnais. Ces derniers auraient-ils eu de telles habitudes, le père Le Jeune et ses confrères du XVII^e siècle auraient vraisemblablement moins décrié les viandes et les poissons boucanés dont ils devaient inexorablement se sustenter lors de leurs hivernements. Le champ culinaire n'est pas le seul aspect sur lequel différaient les époques respectives des pères Le Jeune et Laure. Le regard des Français sur le métissage ethnique est un autre élément qui s'était fondamentalement modifié au cours de ce premier siècle de présence française dans la vallée du Saint-Laurent.

Dans l'intervalle qui sépare les deux missionnaires jésuites, bien des hommes étaient partis par devoir dans les bois : des traiteurs à la recherche de fourrures, des explorateurs à la conquête du savoir géographique, des soldats animés de l'espoir d'une victoire par les armes sur l'ennemi, des engagés en quête d'aventures, des serviteurs de missionnaires sur le chemin de la purification par une vie à la dure ou des missionnaires aiguillonnés par un appel secret du martyre. Ceux-ci, dont les intentions recevaient généralement l'aval des autorités, côtoyaient ceux-là qui fuyaient l'aire coloniale laurentienne afin de se soustraire à sa rigidité et à son trop grand encadrement social. La soif de la liberté qu'apaisaient ces grands espaces inconnus attirait plusieurs déserteurs qualifiés de libertins par les autorités. Comme l'ont souligné plusieurs historiens, bien qu'entachés de jugements de valeur, ces appels redoublés des autorités contre le libertinage et le concubinage sont trop nombreux pour ne pas traduire la réalité de la vie dans les bois. Situés en périphérie des établissements officiels, comme les forts ou les postes de traite, où se concentrait la vie à l'européenne, les villages indiens offraient au voyageur de multiples occasions de cultiver les vices dénoncés et de s'inscrire dans une école d'immersion à l'indianisation.

Malgré la réitération de leurs censures, les missionnaires furent impuissants à réguler la vie sexuelle de ces hommes qui prenaient le parti de vivre en nomade dans les profondeurs du continent. Pour ceux-ci, la présence d'une femme indienne à leur côté était même un gage de succès. Leur alliance matrimoniale les introduisait dans un réseau familial favorisant l'apprivoisement de l'espace sylvestre. Leur conjointe, qui maîtrisait un précieux savoir séculaire, garantissait leur survie dans le nouvel environnement. L'habileté de la femme indienne dans les activités du soutien domestique représentait un atout prisé par l'homme qui choisissait de vivre l'expérience des bois, puisque c'était elle

qui servait de guide, préparait les fourrures, fabriquait les mocassins et autres vêtements de cuir ou de fourrures et qui, souvent (ou du moins au début de leur union), servait d'interprète et d'introductrice par sa connaissance des langues et des coutumes indiennes.

La multiplication des postes de traite dans les profondeurs de la Ferme de Tadoussac ne pouvait que décupler les naissances issues tant des unions libres contractées à l'extérieur des cadres sacramentels que des relations sexuelles ponctuelles et circonstancielles entre Canadiens ou Français avec des Indiennes. Les témoignages directs manquent dans les archives en ce qui concerne cette vie libertine dans les forêts saguenéennes. Pouvait-elle être si différente de ce qui fut observé en maintes occasions dans les Pays-d'en-Haut? Comme le reconnaissaient plusieurs observateurs, les échanges intimes étaient d'une grande facilité, puisque les Indiens adoptaient généralement une attitude très permissive envers la sexualité féminine. Charlevoix en témoignait ainsi au début du XVIII^e siècle : « Les jeunes Gens des deux sexes s'abandonnoient sans honte à toutes sortes de dissolutions, & c'étoient principalement parmi eux, qu'on ne s'avisoit pas de faire un crime à une Fille de s'être prostituée : leurs Parens étoient les premier à les y engager, & l'on voyoit des Maris en faire autant de leurs Femmes pour un vil intérêt »³⁶⁶. Dans certaines communautés, il allait même de soi d'offrir une des filles nubiles comme compagne de nuit au voyageur de passage : « Quand quelque homme qui n'a point de femme passe par un village, il en louë pour une nuit ou pour deux selon sa fantaisie, & les parens n'y trouvent rien à redire, bien loin de cela ils sont tres-aises que leurs filles gagnent quelques hardes ou quelques pelleteries »367. Comme le confièrent quelques officiers militaires chargés de faire respecter l'ordre, mais qui profitaient eux-mêmes des mœurs indiennes plus libérales, « les sauvagesses n['étaie]nt pas ordinairement d'un difficile accès pour les François, surtout pour les chefs [militaires ou de traite] » 368. Contrairement aux Européens, les Indiens ne craignaient pas le mélange des sangs et

NMD-999-22 : Pierre-François-Xavier de Charlevoix, 1721, Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentionnnale, Paris, Rollin et fils, 1744, p. 38-39.

NMD-999-16: Louis Hennepin, 1698, Description de la Louisiane nouvellement découverte au sudouest de la Nouvelle-France, par ordre du roy: avec la carte du pays, les mœurs et la manière de vivre des Sauvages, Paris, chez la veuve Sébastien Huré, section Mœurs, p. 34-35.

NMD-999-17: Henri de Tonti, 1720, Relations de la Louisiane, et du fleuve Mississipi: où l'on voit l'état de ce grand païs et les avantages qu'il peut produire, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1720, p. 16, cité dans Gilles Havard, Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715, Sillery/Paris, Septentrion/Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 659.

certains même y accordaient un attribut de régénérescence. N'y en allait-il pas, pour eux, d'une logique toute naturelle lorsqu'ils voyaient fondre leurs effectifs démographiques sous l'effet des maladies mortelles, alors que les Européens qui les visitaient débordaient de vitalité ?

Elevés par leurs mères indiennes, ces enfants communiaient à la culture maternelle, grandissaient dans les bois avec le savoir inhérent et s'intégraient à leur communauté d'appartenance. Pendant que leurs pères couraient les bois et profitaient d'un réseau étendu de parenté pour leurs transactions commerciales, leurs mères assuraient la transmission de la culture indienne dont elles étaient dépositaires. Ces enfants d'Européens devenaient des *petits Sauvages* à part entière. Par des comportements et des attitudes identiques, les uns et les autres étaient considérés comme des enfants de la forêt. Seuls des traits physiques particuliers pouvaient trahir une génétique partiellement européenne. Comme le faisait observer Hennepin vers 1680, lors de son voyage dans les Pays-d'en-Haut, les traiteurs, voyageurs et missionnaires pouvaient distinguer qui de ces enfants étaient de sang mêlé: « Si ces enfans sont d'un François, on le voit à la face & aux yeux. Ceux des Sauvages sont entierement noirs, aussi voyent-ils plus loing que les Europeans, & ils ont les yeux plus perçans » 369. Comment en effet ne pouvaient-ils pas s'étonner de rencontrer des enfants aux cheveux blonds ou aux yeux bleus dans les communautés indiennes visitées? Cette amalgamation de l'enfant au sang mêlé à la culture indienne était d'une réussite si totale que, sans quelques traits physiques, les voyageurs qui fréquentaient d'année en année les communautés de l'intérieur auraient difficilement distingué les enfants indiens à 100 % de leurs demi-frères au sang dilué. Bien que zone frontière de moindre envergure que les Pays-d'en-Haut, le Royaume du Saguenay offrait de semblables conditions de métissage. C'est ce contexte et les traces qui en témoignent, repérables dans les archives, qu'explorent les pages qui suivent.

³⁶⁹. NMD-999-16: Louis Hennepin, 1698, Description de la Louisiane..., section Mœurs, p. 34.

A- Politique de la mixité

Aux premiers temps de la Nouvelle-France, les autorités coloniales voyaient d'un bon œil le mariage entre colons et Indiennes. Par de telles alliances, elles crurent un moment pouvoir peupler plus facilement et plus rapidement la nouvelle colonie. Cet objectif en épaulait un second : celui d'accélérer l'intégration des communautés indiennes par un processus de civilisation et d'assimilation. La facilité avec laquelle les missionnaires inculquaient aux Indiens les préceptes de la religion catholique romaine pouvait en effet induire une rapide sédentarisation à l'occidentale. Les plus grands espoirs étaient permis. Tant Champlain et les premiers jésuites, que les fondateurs de Montréal, voire même le ministre Jean-Baptiste Colbert, grand architecte de l'entreprise coloniale sous Louis XIV, optèrent pour une politique aiguillonnant les unions mixtes.

Ce projet n'emportait pas l'enthousiasme des Indiens comme celle des Français. Malgré son insistance répétée, Champlain ne convainquit jamais les Montagnais à donner l'une ou l'autre de leurs filles à des Français. En 1628, peu avant son départ commandé par la prise de Québec par les frères Kirke, Champlain fut déconcerté du don de trois jeunes Montagnaises : « je m'estonnois fort des offres qu'ils nous faisoient, écrivait-il, ce que jamais [...] l'on n'avoit peu obtenir [...] ce que jamais ils n'avoient offert, quelque present qu'on leur eust voulu donner pour avoir une fille ». Il rappelait à cette occasion l'insistance particulière du chirurgien Robert Giffard, qui en désirait « une jeune pour la faire instruire & se marier avec elle » et qui « ne peust avec tous les Sauvages avoir le credit d'en avoir une, quelques offres qu'il fist »³⁷⁰.

En vain, Champlain s'emballa et promit aux Hurons « que les François ir[aie]nt en bon nombre en leur pays [et] qu'ils épouser[aie]nt leurs filles quand elles ser[aie]nt chrestiennes » ³⁷¹; ceux-ci demeurèrent réticents. Relançant le projet auprès des Montagnets réunis à Trois-Rivières, le sieur François Derré de Gand, commissaire général des Cent-Associés, les haranguait : « vos filles se marient à toutes les nations voisines et non

NMD-999 (031): Samuel de Champlain, 1628, « Livre second des voyages... », dans Charles-Honoré Laverdière, Œuvres de Champlain..., tome 3, p. 1140.

³⁷¹. **NMD-999** (043): Samuel de Champlain, 1635, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1635] », *MNF*, vol. 3, p. 77.

pas à nous autres. Vos enfans demeurent au païs des Nipisiriniens, des Algonquins, des Attikamègues, des peuples du Sagné et des autres nations [...] Ce n'est point que nous ayons besoin de vos filles ny de vos enfans ; nous sommes peuplez comme les feuilles de vos arbres ; mais nous voudrions bien ne voir plus qu'un peuple en toutes ces terres »³⁷².

L'arrivée de Charles Huault de Montmagny, nommé gouverneur en 1635, relança le projet d'union des peuples. Sollicité par les Indiens à les seconder dans leurs guerres, il leur fit reproche qu'ils « ne s'étoient point encor alliez des François par aucun mariage, et qu'on voyoit bien qu'ils ne vouloient pas estre un mesme peuple » avec eux³⁷³. C'est d'ailleurs dans cette perspective que les autorités se concertèrent. Un ambitieux programme d'unions mixtes fit son chemin dans les officines du pouvoir. Il gagna d'autant plus l'assentiment général qu'il secondait les visées des différents intéressés dans l'œuvre coloniale. Les missionnaires, parce qu'il concourrait à la sédentarisation des Indiens ; le roi, parce qu'il cultiverait une pépinière de soldats ; la Compagnie des Cent-Associés, parce qu'il fournirait à peu de frais, aux engagés – masculins et célibataires – un bassin matrimonial galvanisant leur implantation dans la colonie. Mais voilà, les Indiennes converties étaient si peu nombreuses qu'il fallût prévoir l'union de Français avec des païennes.

Cette matière débordait les préoccupations purement politiques et soulevait la difficulté canonique de la disparité des cultes. Seule Rome pouvait trancher une telle question. Les autorités coloniales se concertèrent et adressèrent un mémoire au Saint-Siège afin d'obtenir son suffrage. Sur l'argument que les Indiens n'avaient pas de véritables croyances ou, du moins, celles-ci n'étaient pas fondamentalement contraires à la foi catholique, le débat fut rapidement tranché. D'ailleurs, ajoutait-on, les filles qui seraient prises en mariage seraient si jeunes qu'elles n'auraient pas encore été imprégnées de croyances incompatibles : « tout François qui voudra prendre à femme une fille sauvage, sans doubte il la prendera jeune, de peur qu'elle ne soit corrompue, et n'aura poinct plus de douze ans, qui est un aage sy tendre qu'elles seront en estat d'estre instruictes à ce que l'on voudra. Et il y a apparence que mesmes celles que l'on voudra

NMD-999 (045): François Derré de Gand, 1636, dans Paul Le Jeune, « Relation... [1636] », MNF, vol. 3, p. 278-279.

³⁷³. **NMD-999** (045): Propos rapportés par Paul Le Jeune, 1636, « Relation... [1636] », *MNF*, vol. 3, p. 283.

marier aux François, on les retirera d'avec les Sauvages avant cette âge pour leur donner quelque teinture de nostre religion ». L'heure était encore à l'optimisme et l'on croyait que « ces mariages ne p[ouvai]ent produire aucun mauvais inconvénient, car jamais les femmes sauvages ne séduir[aie]nt leurs maris pour vivre misérables dans les bois, comme font les peuples de la Nouvelle-France »³⁷⁴. Avec cet objectif en tête, les autorités métropolitaines favorisèrent, en 1639, l'envoi en Nouvelle-France des ursulines, communauté de religieuses vouées à l'enseignement. En œuvrant au salut des jeunes Indiennes, Marie de l'Incarnation et ses consœurs soutiendraient le projet matrimonial des autorités.

Il convenait de bonifier les unions mixtes puisqu'elles apportaient leur tribut à l'effort colonial. En 1653, le père François-Joseph Bressani prisait fort la présence d'enfants issus de mariages entre Européens et Indiennes : « E cosa strana trovarsi in un paese dove bisogna imparare sanza maestro, sanza libri et sanza precetti, in età già matura, una lingua che non hà alcune similitudine con la nostre. Non v'è quasi altra natione che non scriva. Vi sono quasi per tutto scienze, libri, ò almano moti interpreti, figli di padre europeo e madre del paese, che facilitano non poco lo studio delle lingue straniere » 375.

Lorsque la colonie passa sous le contrôle royal, en 1663, de nouveaux objectifs furent confiés aux communautés religieuses. Le ministre Colbert caressait le rêve d'établir sur les bords du Saint-Laurent une population hybride, française d'esprit mais canadienne de cœur sinon de sang. Il est vrai que ses visées n'étaient pas étrangères aux accusations de quelques détracteurs qui dénonçaient l'inutilité des communautés religieuses féminines dans la colonie et, en particulier, des ursulines. À sa défense, Marie de l'Incarnation fit comparaître devant l'intendant Jean Talon une jeune Huronne, bien éduquée, qui maîtrisait parfaitement la lecture et l'écriture tant en français qu'en huron.

NMD-999 (044): [Paul Le Jeune et Pierre de Sesmaisons], 1635, « Raisons pour permettre le mariage des Français aves des femmes indigènes », *MNF*, vol. 3, p. 37, 39.

NMD-999 (085): François-Joseph Bressani, 1653, « Breve relatione, du 19 juillet 1653 », MNF, vol. 8, p. 460: « C'est chose étrange que de se trouver dans un pays où il faut apprendre sans maître, sans livres et sans préceptes, dans un âge déjà avancé, une langue qui n'a aucune similitude avec la nôtre. Il n'y a presque aucune autre nation qui n'écrit pas [qui ne connaît pas l'écriture]. Il y a presque, pour tout, sciences, livres, ou au moins plusieurs interprètes, fils de père européen et de mère du pays, qui facilitent non peu l'étude des langues étrangères ».

Inspiré par l'intendant qui en perdait son latin devant une telle réussite, le ministre – et par ricochet le roi – confia son désir que fussent francisés « peu à peu tous les Sauvages, afin d'en faire un peuple poli [... Dès] à présent, il les faut tou[s] franciser et les vêtir d'habits à la Françoise », tant garçons que filles³⁷⁶. À Mgr de Laval, Louis XIV rappela que « le plus grand et le plus important fruit et le plus solide » qu'il pouvait donner au royaume était « de prendre les jeunes enfans des sauvages, les instruire à la vraye religion et [...] les eslever dans les maximes d'une vie civile et reglée pour commencer à ne former des françois et d'eux, qu'un mesme peuple s'il est possible »³⁷⁷. De semblables instructions furent adressées au supérieur des sulpiciens, Gabriel Thubières de Queylus : « Sa Majesté [...] a fort approuvé la resolution que vous avez prise et executée de nourrir de jeunes sauvages pour les eslever dans les maximes de nostre religion et de la vie civile des françois afin de n'en composer qu'un peuple s'il est possible »³⁷⁸.

Ce n'était pas là qu'une affaire d'Église, c'en était aussi une d'État et les officiers royaux reçurent des ordres similaires. Dans une lettre au gouverneur Daniel de Rémy de Courcelle, Colbert lui rappelait que l'intendant Jean Talon avait « ordre du roy de tesmoigner a M. l'Evesque de Petrée et a l'abbé de Queilus qu'ils ne peuvent rien faire qui luy soit plus agreable que de continuer a travailler comme ils ont commencé a l'instruction des enfans des sauvages et a les civiliser, pour les rendre capables de se joindre aux françois, et sous l'obeïssance de ceux qui ont l'autorité legitime de sa Majesté » ³⁷⁹.

Ouvrant les coffres royaux, le ministre encouragea les hommes et les femmes d'Église à travailler à l'assimilation des Indiens. Six milles livres furent octroyées en 1669 à l'évêque pour l'aider « a soustenir les despenses qu['il était] obligez de faire, et particulierement celle de l'instruction des enfans des sauvages [...] autant qu'il [lui] sera

^{376.} **NMD-999-4**: Marie de l'Incarnation, 1668, « Lettre à la supérieure des ursulines de Saint-Denis, du 21 septembre 1668 », *Correspondance...*, p. 821.

NMD-999-501: Louis XIV, 1669, « Lettre du roi à Mr l'évêque de Pétrée [François de Laval] pour lui marquer les intentions de Sa Majesté en réponse de ses lettres, 17 mai 1669 », ANF, Colonies, série B, vol. 1, f° 134 r°-v°.

^{378.} **NMD-999-502**: Jean-Baptiste Colbert, 1669, « Lettre du ministre à monsieur l'abbé de Queylus, du 15 mai 1669 », ANF, Colonies, série B, vol. 1, f° 146r°.

^{379.} **NMD-999-503**: Jean-Baptiste Colbert, 1669, « Lettre du ministre à monsieur de Courcelles, du 15 mai 1669 », ANF, Colonies, série B, vol. 1, f° 143 r°-v°.

possible [... pour] les joindre a la vie commune des françois »³⁸⁰. En février 1671, le ministre informait l'intendant que le roi renouvelait à l'évêque cette gratification, devenue annuelle « pour l'entretien de son seminaire et la subsistance des jeunes sauvages qui y sont eslevez », et l'exhortait de « [t]ravaillez tousjours par toute sorte de moyens a exciter les Ecclesiastiques et Religieux qui sont audit pays d'eslever parmy eux le plus grand nombre desdits enfans qu'il leur sera possible, affin qu'estant instruicts dans les maximes de nostre religion et dans nos mœurs, Ils puissent composer avec les habitans de Canada un mesme peuple, et fortifier par ce moyen cette colonie là »³⁸¹.

Du côté des petites indiennes, Marie de l'Incarnation et ses consœurs n'avaient plus qu'à poursuivre l'œuvre amorcée. L'ursuline n'avait-elle pas d'ailleurs défendu avec fierté la contribution de sa communauté : « Nous avons francisé plusieurs Sauvage[esse]s, tant Huronnes, qu'Algonguines, que nous avons en suite mariées à des François, qui font fort bon ménage » 382. La réplique servie par Marie de l'Incarnation était très généreuse ; les registres paroissiaux fournissent un témoignage plus sobre 383. Qui voudrait tirer des propos de l'ursuline une preuve de la multiplication des unions mixtes déformerait sa pensée et son opinion. Le *plusieurs* de la phrase porte sur le nombre de *francisées* et non sur le nombre de *mariées*. D'ailleurs, elle multipliait les preuves qui négligeaient la chronicité. Par exemple, en 1667, elle évoquait le mariage de deux pensionnaires : « L'on en a marié une à un François qui a une bonne habitation, et une autre qui est Algonquine

NMD-999-504 : Jean-Baptiste Colbert, 1669, « Lettre du ministre à monsieur l'évêque de Pétrée, du 15 mai 1669 », ANF, Colonies, série B, vol. 1, f° 144v°.

NMD-999-505: Jean-Baptiste Colbert, 1671, «Lettre du ministre à monsieur l'intendant Talon, février 1671 », ANF, Colonies, série B, vol. 3, f° 31 r°-v°.

³⁸². **NMD-999-4**: Marie de l'Incarnation, 1668, « Lettre à la supérieure des ursulines de Saint-Denis... », *Correspondance...*, p. 821.

Noir NMD-999-3: Marcel Trudel, *La population du Canada en* 1663, Montréal, Fides, 1973, p. 27-28. Le PRDH (Programme de recherche en démographie historique) recense une dizaine de mariages mixtes avant 1675 et 11 autres cas pour le reste du XVII^e siècle. Près de 90 cas, cependant, sont répertoriés pour le XVIII^e siècle français. Pour leur part, Lachance et Savoie en ont comptabilisé 180 à partir des registres d'état civil, dont 54 pour la vallée du Saint-Laurent et 21 sur le territoire de la Ferme de Tadoussac; NMD-999-18: André Lachance et Sylvie Savoie, « Les Amérindiens sous le Régime français », André Lachance (édit.), *Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVII^e-XVIII^e siècle*, Montréal, Fides, p. 190. On notera cependant que l'utilisation des index ne peut que réduire les statistiques comme ce mariage répertorié sous le patronyme Lamontagne, mais qui concerne en fait un dénommé Jean-Baptiste Manaouiat avec une Indienne identifiée au registre comme Marie-Madeleine Langevin, sans parents connus; NMD-999-18a: BAnQ-C, SHS, bobine 697, extrait des registres de la paroisse de Saint-Nicolas.

à un Hiroquois »³⁸⁴; on pourrait alors croire à un mariage récent. Or, ce Français avec une bonne habitation était en réalité Pierre Boucher, de Trois-Rivières, comme le laisse entendre une lettre de l'année suivante : « Il y en a qui persévèrent et que nous élevons à la françoise [...] L'on en a donné une à Monsieur Boucher, qui a été depuis Gouverneur des trois Rivières »³⁸⁵. Ici les données sont claires et le mariage en question avait eu lieu en 1649. Peut-être fallait-il tabler sur ces quelques réalisations, car l'entreprise d'intégration ne connut par le succès escompté.

Dans la mentalité française de cette époque, les enfants issus d'unions mixtes n'étaient pas affublés de qualificatifs particuliers les repoussant en marge de la société. La francisation et l'adhésion à la religion catholique romaine, religion du royaume – cujus regio, ejus religio – faisaient des Indiens des sujets du roi à part entière. Aussi, lorsque les descendants issus d'union mixte s'intégraient à la communauté laurentienne, le rêve des autorités coloniales demeurait plausible; ils devenaient des sujets à part entière et ils bénéficiaient des mêmes droits, privilèges et obligations que les autres sujets du roi. Religieux et agents du pouvoir royal avaient sous les yeux quelques échantillons dignes des plus grandes espérances. Par exemple, Martin Prévost avait épousé en 1644, Marie-Olivier Manitouabeouich-Sylvestre, une Huronne christianisée, dont il eut plusieurs enfants. Quatre d'entre eux atteignirent l'âge adulte, épousèrent des fils ou des filles de colons et s'établirent dans la seigneurie de Beauport; leurs petits-enfants en firent autant. De même, Laurent Duboc s'était marié en 1662 à la Huronne Marie-Félix Ouentouen dont il eut six enfants. Trois se marièrent dans la région de Québec et une devint religieuse; la deuxième génération s'implanta largement à Saint-Augustin ou à L'Ancienne-Lorette. De ces quelques cas, on pourrait croire que les Huronnes, issues de communauté indiennes sédentaires, étaient mieux disposées pour réussir le projet matrimonial des autorités coloniales³⁸⁶. Ce n'était pas forcément une règle. Par exemple, Jean Durand avait épousé Catherine Anenontha dite Sylvestre, une orpheline huronne

³⁸⁴. **NMD-999-4**: Marie de l'Incarnation, 1667, « Lettre à son fils, du 18 octobre 1667 », *Correspondance...*, p. 786-787.

NMD-999-4: Marie de l'Incarnation, 1668, « Lettre à son fils, du 9 août 1668 », *Correspondance...*, p. 802.

La lecture qu'on pourrait faire du cas de Marie-Olivier Sylvestre est d'autant plus biaisée que celle-ci avait été adoptée, vraisemblablement assez jeune, par l'interprète Olivier Le Tardif; NMD-999-19: Marcel Trudel, 1966 « Letardif, Olivier », Dictionnaire biographique du Canada..., vol. 1, p. 483-484.

élevée chez les ursulines, dont il eut deux fils. Ceux-ci s'intéressèrent à la traite des fourrures et ne développèrent aucun goût pour l'agriculture. Devenue veuve, Catherine se remaria en 1672 avec Jacques Couturier et lui donna deux fils, qui s'investirent eux aussi dans la traite de l'Ouest.

L'objectif des autorités coloniales était encore plus rarement atteint dans le cas des mariages entre immigrants et Algonquines. Par exemple, en 1657, le soldat Pierre Couc prit pour épouse l'Algonquine Marie Miteouamigoukoue, de laquelle il eut plusieurs enfants. Ses deux fils qui atteignirent l'âge adulte retournèrent au monde autochtone en épousant des Indiennes ; tandis que ses quatre filles connues épousèrent des hommes engagés dans le commerce des fourrures. De même, le marchand et engageur pour l'Ouest, Pierre Lamoureux, épousa en 1671 l'Algonquine Marguerite Pigarouiche dont il eut un fils qui succéda à son père dans le métier de la traite ; l'absence de données précises quant au baptême des trois enfants répertoriés laisse par ailleurs croire que ceux-ci naquirent dans les Pays-d'en-Haut³⁸⁷. Pourtant, le domestique de Guillaume Couillard, Jean Leblanc, avait épousé en 1643 la jeune Madeleine Nicolet³⁸⁸, fille naturelle de Jean Nicolet et d'une Népissingue ; le couple vécut à Québec et leur seule fille qui atteignit l'âge adulte s'installa à l'île d'Orléans avec son époux.

L'ensauvagement généralisé des enfants issus des unions mixtes célébrées aux premiers temps de la Nouvelle-France mina lentement l'espoir initial des administrateurs coloniaux. Comme Marie de l'Incarnation le regretta et l'immortalisa dans l'histoire : un Français devenait plutôt un Sauvage qu'un Sauvage ne devenait un Français. Aussi, restat-elle quelque peu sceptique devant le projet grandiose de Colbert. Trente années d'efforts soutenus à l'œuvre civilisatrice la rendaient plus réaliste : « quoique nous les aions élevées depuis que nous sommes en ce païs, nous n'avons néanmoins francisé que celles dont les parens l'ont bien voulu, et quelques pauvres orphelines, dont nous étions les Maîtresses ». Elle dressait alors un bilan peu reluisant :

³⁸⁷. Ces données généalogiques sont tirées de René Jetté, *Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983 (NMD-999-20). Sur Ignace Durant, l'un des fils de Jean, voir NMD-999-21: Raymond Ouimet et Nicole Mauger, *Catherine de Baillon. Enquête sur une fille du roi*, Québec, Septentrion, 2001, p. 230.

Née vers 1630, lors d'un séjour prolongé de Nicolet parmi les Népissingues à la suite de la prise de Québec par les frères Kirke, Madeleine épousa Jean Leblanc l'année suivant le décès de son père. Devenue veuve, elle se remaria en 1663 avec Élie Dussault dit Lafleur.

Monseigneur notre Prélat entretient en sa maison un certain nombre de jeunes garçons Sauvages, et autant de François, afin qu'étant élevez et nourris ensemble, les premiers prennent les mœurs des autres, et se francisent. Les Révérends Pères font le même [sic]. Messieurs du Séminaire de Mont-Réal vont imiter. Et quant aux filles, nous en avons aussi de Sauvages avec nos Pensionnaires Françoises pour la même fin. Je ne sçai à quoi tout cela se terminera, car pour vous parler franchement, cela me paroît très-difficile. Depuis tant d'années que nous sommes établies en ce païs, nous n'en avons pu civiliser que sept ou huit, qui aient été francisées; les autres qui sont en grand nombre, sont toutes retournées chez leurs parents, quoique très-bonnes Chrétiennes. La vie sauvage leur est si charmante à cause de sa liberté, que c'est un miracle de les pouvoir captiver aux façons d'agir des François »³⁸⁹.

Si l'évangélisation progressa à bon rythme, la francisation comme la sédentarisation essuyèrent de cuisants échecs. À bon escient, le gouverneur Frontenac reprocha aux jésuites, en 1672, d'avoir en partie échoué dans leur mission, puisque peu d'Indiens ne s'étaient francisés :

Je leur ay fort témoigné létonnement ou j'estois de voir que de tous les sauvages, qui sont avec eux a nostre dame de foy, qui nest qu'à une lieue et demie de Quebec, il ny en avoit pas un, qui parlast françois quoiquils frequentassent continuellement parmy nous, et leur ay dit que je croyais que dans leurs missions ils devoient songer, en rendant les Sauvages sujects de Gesus Christ, les rendre aussy sujects du Roy. Que pour cela il leur falloit inspirer lenvie dapprendre nostre langue, comme les Anglois leur apprenoient la leur³⁹⁰.

Dans la foulée, les alliances entre Européens et Indiennes furent progressivement jugées peu recommandables. Leur bénédiction fut hautement surveillée par les différentes autorités. Les ecclésiastiques les jugèrent au même titre que les mariages interconfessionnels ou consanguins.

390. NMD-999 (141): Louis de Buade de Frontenac, 1672, « Lettre de Frontenac au ministre, du 2 novembre 1672 », ANF, C11A, vol. 3, f° 246v°-247r°.

³⁸⁹. NMD-999-4: Marie de l'Incarnation, 1668, « Lettre à son fils, du 17 octobre 1668 », Correspondance..., p. 828.

Les règles n'étaient pas encore clairement établies lorsque le père Albanel, au printemps 1660, unit à Tadoussac par les liens sacrés du mariage catholique le traiteur François Peltier « avec une Sauvagesse chrestienne ». Célébré « sans publication de bans ni advis donné par-deçà aux parents, ny à monseigneur l'Evesque, ni monsieur le Gouverneur, [ce mariage] fit beaucoup de bruit », nota le supérieur des jésuites dans le journal de la communauté³⁹¹. Ce n'était là qu'une première manifestation de l'interdit qui ne tarderait plus à fondre sur la colonie.

Encore en 1684, les autorités métropolitaines n'avaient pas abandonné tout espoir de former une nouvelle phalange de sujets royaux issue du mélange des colons régnicoles et des Indiennes. Dans une lettre qu'il adressait le gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre, Louis XIV réitérait les directives en ce sens : « observez que s'il y avoit des sauvagesses en estat d'estre mariées avec des françois, comme il est fort important de les y accoustumer, je veux que vous les preferiez aux françoises » lors de la distribution des fonds destinés au soutien des mariages³⁹². Le son de cloche discordant que son successeur, Jacques-René de Brisay de Denonville, envoya à Versailles, conjugué au fait que Colbert, le grand promoteur de cette politique, n'était plus de ce monde, fit souffler le vent politique dans une nouvelle direction.

Dès son arrivée en 1685, le gouverneur Denonville, qui endossait la nouvelle approche des jésuites, dénonçait aux autorités métropolitaines la mauvaise inter-influence des cultures : « L'on a cru bien longtemps que l'approche des Sauvages de nos habitations était un bien très considérable pour accoutumer ces peuples à vivre comme nous et à s'instuire de notre religion. Je m'aperçus, Monseigneur, que tout le contraire en arrive » ³⁹³. Tablant sur ce témoignage, les autorités métropolitaines changèrent leur fusil d'épaule. Le nouveau ministre responsable de la colonie répondit : « Il n'y a rien de plus important que d'attirer les sauvages a vivre parmy les françois, mais il faut que ce soit pour les instruire de la religion pour les porter a prendre nos manieres et non pas pour

³⁹¹. **NMD-247_1**: [Jérôme Lalemant], 1660, « Journal des jésuites pour 1660 », *MNF*, vol. 9, p. 517-518.

³⁹². **NMD-999-506**: Louis XIV, 1684, « Lettre du roi au gouverneur Le Febvre de La Barre, du 10 avril 1684 », ANF, C11A, vol. 6, f° 244r°.

³⁹³. **NMD-999-507**: Jacques-René de Brisay de Denonville, 1685, « Lettre du gouverneur au ministre, du 13 novembre 1685 », ANF, C11A, vol. 7, f° 91v°.

corrompre la jeunesse de France et la faire vivre comme les sauvages »³⁹⁴. Le changement de visée royale engagea le gouverneur à imposer son autorisation : « j'en ay desja forcé quelqu'uns [...] mariez à des Sauvagesses sans ma permission d'abandonner cette vie », écrivait Frontenac en 1696³⁹⁵.

Un compère de Peltier dans les postes de la Ferme de Tadoussac, Nicolas Jérémie-Lamontagne, goûta le premier à la nouvelle politique. Son mariage avec la Montagnaise Marie-Madeleine Tetaouiskoue, célébré à Chicoutimi en juin 1693 par le père de Crespieul, fut contesté devant le Conseil souverain quelques mois plus tard. Indignés de cette mésalliance et évoquant que leur fils mineur, âgé de 24 ans, n'avait pas obtenu préalablement leur consentement, les parents demandaient que ce mariage fût « déclaré nul et invalide, et que ledit Nicollas Jeremie en soit entierement dechargé, et a luy permis de se marier si bon luy semble, sans quil en puisse estre inquietté en aucune maniere que ce soit » 396.

La multiplication des unions mixtes au rythme de la marche française vers l'Ouest, au début du XVIII^e siècle, exacerba le malaise des autorités qui, dès lors, conçurent des mesures de plus en plus sévères. Le temps n'était plus à encourager ces mariages et, en 1709, le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil défendit aux officiers en poste dans les Pays-d'en-Haut, « de laisser marier des françois avec des Sauvagesses ». Le gouverneur et l'intendant justifièrent auprès du ministre leur décision, persuadés du fait qu'il « ne faut jamais mesler un mauvais sang avec un bon, l'expérience que l'on en a en

^{394.} NMD-999-508: Jean-Baptiste Colbert de Seignelay, 1685, Notes marginales aux « Extraits des lettres de M. de Denonville », ANF, C11A, vol. 7, f° 71r°.

³⁹⁵. **NMD-999-509**: Louis de Buade de Frontenac, 1696, « Lettre au ministre, du 25 octobre 1696 », ANF, C11A, vol. 14, f°160v°.

NMD-999-66: Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, vol. 3, Québec, A. Côté, 1887, p. 819, 823, 833, 835-836, 841, 850: délibérations entre le 11 janvier et le 22 mars 1694. Bien que l'historiographie soutienne que ce mariage ait été annulé, il n'appert pas par les délibérations que ce fût le cas, le Conseil « avant faire droit a ordonné [... d'écrire] au pere Crepieul [...] pour luy donner avis de ladite requete et tirer de luy les esclaircissments dudit mariage par luy fait et les raisons quil a eüs de ne suivre pas l'ordonnance ». Et en attendant la fin du procès, le père de l'époux fut même contraint par le Conseil de « fournir [...] d'aliments a ladite Marie-Madeleine Tetésigaquoy ». La requête ne trouvant pas de répercussion dans la suite des délibérations du Conseil, on peut conjecturer que la mariée, comme l'épouse indienne de François Peltier, mourut à Québec peu après, soit avant que les explications du père de Crespieul ne parviennent au Conseil, qui n'eut donc pas à casser formellement le mariage. Une raison similaire fondée aur la minorité de l'époux alimenta certainement la polémique entourant le mariage de François Peltier, âgé d'environ 25 ans en 1660.

ce pays, que tous les françois qui ont épousé des Sauvagesses sont devenus libertins, fenéans et d'une independance insuportable, et que les enfans qu'ils ont eu ont esté d'une fenéantise aussy grande que les Sauvages mesmes, doit empescher qu'on ne permette ces sortes de mariages »³⁹⁷. À l'expérience, et contrairement à ce qu'avaient initialement prophétisé les jésuites, la culture des épouses indiennes l'emporta sur la culture des époux européens ; les ménages mixtes et leurs enfants s'établissaient le plus souvent dans des régions soustraites au regard inquisiteur des autorités et s'intégraient largement au monde indien. Comme l'observait le père de Charlevoix lors de son voyage dans la colonie au début de la décennie 1720 :

[...] la légèreté, l'aversion d'un travail assidu et réglé et l'esprit d'indépendance en ont toujours fait sortir un grand nombre de jeunes gens et ont empêché la colonie de se peupler. Ce sont là [...] les défauts qu'on reproche le plus et avec plus de fondements aux Français canadiens, c'est aussi celui des Sauvages [...] l'exemple et la fréquentation de ses habitants naturels, qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance, sont plus que suffisants pour former ce caractère 398.

À cet égard, il est piquant de relever ci-après comment le parcours étymologique du terme *métis*, dans son usage français, corrobore le changement de politique envers les mariages mixtes observé en Nouvelle-France.

³⁹⁷. **NMD-999-510**: Philippe de Rigaud de Vaudreuil et Jacques Raudot, « Lettre au ministre, du 14 novembre 1709 », ANF, C11A, vol. 30, f°9 v°-10 r°.

³⁹⁸. NMD-999-22: Pierre-François-Xavier de Charlevoix, 1721, *Journal d'un voyage...*, p. 253-254.

B- Parcours étymologique et sémantique du terme métis

L'étymologie ne laisse aucune place à la confusion : formé à partir du terme mestiz tiré du bas latin mixticius, le substantif métis renvoie à la notion de mélange. En l'occurrence une mixture de sang. Le concept s'inscrit indubitablement dans une mentalité raciste qui repose sur les fondements voulant que les pigmentations cutanees différentes affichées par les peuples soient directement tributaires de la qualité de sang qui coule dans leurs veines. Dans la perspective égoïstement européocentriste qui au cours des deux derniers millénaires, a dominé le monde de la connaissance, il relève d'une lapalissade d'écrire que le sang donnant une peau blanche était d'une plus grande qualité que celui donnant une peau colorée, qu'elle fut jaune, rouge ou noire. Même dans la pensée humaniste du judéo-christianisme à laquelle s'affaitait le monde européen à l'époque de l'exploration des Nouveaux Mondes, tors les hommes n'étaient pas les mêmes sous le regard de Dieu. Voilà pourquoi, dans leurs véhicules de communication, les nations dominantes européennes ont cru de voir introduire des mots reflétant le résultat biologique de leur fréquentation assidue des espaces extra-européens. C'est dans la foulée de la conquête du Nouveau Monde par les explorateurs à la solde des monarchies de la péninsule ibérique que s'imposa le concept. Plus réceptifs que leurs voisins européens à cette réalité du mélange des races du fait que coulait un fort pourcentage de sang maure dans leurs veines, les Espagnols traduisirent rapidement la nouvelle réalité coloniale dans leur vocabulaire. Mestizo en espagnol et mestiço en portugais, qui évoquaient explicitement la notion de sang mêlé depuis le XIV^e siècle, désignèrent ces personnes nées de l'union d'un homme de la péninsule ibérique et d'une femme indigène d'Amérique.

Bren que l'histoire des mots ne soit pas un gage de vérité, elle est néanmoins porteuse de sens. Aussi, il apparaît fort significatif de relever que, dans les langues allemande et anglaise de l'époque, il n'existait pas d'expression vernaculaire pour désigner ce phénomène. Les auteurs allemands ou anglais empruntaient simplement le terme des langues étrangères. Mestizo et mestiço qualifiaient alors le produit des unions extraconjugales, illicites ou illégitimes, des voyageurs, explorateurs et marins de la péninsule ibérique. Le terme se contenait dans cette réalité exotique et, pour l'évoquer,

l'expression étrangère suffisait, nul besoin de chercher une expression correspondante dans leur propre langue. Les Britanniques et les Allemands n'avaient pas fait suffisamment sentir leur présence en Amérique latine, lieu de naissance du terme *métis*, pour justifier un ajustement de leur langue et la fabrication d'une nouvelle expression rendant compte de cette réalité.

La France connut un parcours linguistique singulier dans l'emploi du terme *métis*. Selon les dictionnaires historiques, l'apparition du terme en ancien français remonterait à la fin du XII^e siècle. Il n'était alors nullement péjoratif et exprimait un mélange bien particulier, soit le résultat des unions entre les anciens sujets du roi de France et ses nouveaux sujets bourguignons passés sous sa couronne. Le caractère débonnaire de l'expression ne perdura que le temps aux Bourguignons d'être pleinement reconnus dans leur intégration politique au royaume agrandi des Bourbons. Dès le XVI^e siècle, les théoriciens français de la monarchie absolue associèrent le terme *mestif* au grec *nothos*, signifiant ou *bâtard*, ou *enfant illégitime*, ou quelque chose de *faux et de non authentique*.

Dans son dictionnaire de la langue française rédigé dans la seconde moitié du XVII^e siècle, Furetière définissait ainsi le terme :

METIS. adj. masc. C'est un nom que les Espagnols donnent aux enfans qui sont nez d'un Indien & d'une Espagnole, ou d'un Espagnol & d'une Indienne. On appelle aussi chiens metis, ceux qui sont nez de differente race, comme d'un Levron & d'une Épagneule³⁹⁹.

Deux observations. On notera d'abord que, comme dans les conceptions anglaise et allemande, c'était dans les colonies hispaniques que se trouvaient des enfants *métis*.

NMD-999-1: Antoine Furetière, ca 1675, Dictionnaire universel..., p. 1317. Au terme Mulat (mulâtre), Furetière revenait sur le terme métis et en donnait la même définition: « A l'égard de ceux qui sont nez d'un Indien & d'une Espagnole, on les appelle Métis », ibid., p. 1375. On signalera, cependant, que la première édition du Dictionnaire de Trévoux, en 1704, proposait une définition moins restrictive que celle de Furetière: « Mestif, se dit figurément des hommes qui sont engendrez de pere & mere de differente qualité, païs, couleur, ou Religion. Hibrida. Cet enfant est métif engendré d'un pere esclave, & d'une mere libre, d'un More & d'une Espagnole [...] On appelle aussi mêtif, un enfant né d'un Indien & d'une Espagnole, ou au contraire: dans le païs on appelle criole. Au Perou, on appelle proprement mêtis, ceux qui sont nez d'un Espagnol & d'une Sauvage ». Bien que le sens premier semble plus englobant, les exemples illustrant l'usage du terme se limitaient à la réalité de la péninsule ibérique et de ses colonies; NMD-999-2c: Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], Trévoux, Étienne Ganeau, 1704, n.p.

Furetière n'attribuait cette *bigarrure* qu'à la race espagnole. Plus révélateur demeure le fait que le terme n'était pas alors employé comme substantif. Dans la perception française, les *Métis* n'existaient pas ; comme les chiens issus de croisement, il n'y avait que les enfants nés de mariages mixtes qui pouvaient être qualifiés de *bigarrés*, de *métis*. C'est d'ailleurs précisément dans cette fonction lexicale que l'on retrouve la première occurrence du terme dans les archives coloniales de la Nouvelle-France. Il apparaît au début du XVIII^e siècle sous la plume de Gédéon de Catalogne qui mentionnait l'existence d'un dénommé Dubeau, « mitit, fils d'un françois et d'une huronne, qui avait esté garde de M. de Frontenac »⁴⁰⁰. C'était d'ailleurs dans cette fonction de qualificatif que la rédactrice des annales des ursulines l'employa, à la fin du Régime français : « Un espion métis, qui avait passé plusieurs jours dans le camp ennemi, vint dire que s'il avait eu seulement 500 hommes avec lui, il eût défait les Anglais »⁴⁰¹.

De l'avis même des religieux, le mélange des sangs n'avait rien de scandaleux en Nouvelle-France. Mis dans le creuset colonial, les Indiens, comme les Bourguignons avant eux, viendraient enrichir la nation française et se dilueraient dans ce nouvel espace culturel; nul besoin d'inventer une expression typiquement vernaculaire pour rendre compte de cette réalité. Ce qui ne pouvait être le cas pour le mélange des Blancs et des Noires, réduites en esclavage. Ce mélange donna naissance au terme *mulâtre*, apparu dès les tout débuts du XVII^e siècle. L'étymologie du terme exprime par elle-même tout le mépris qu'il inspirait. Construit sur le substantif *mulet*, résultat du croisement d'un âne et d'une jument et animal généralement stérile, le mulâtre et la mulâtresse appartenaient à un monde inférieur. Fort sévèrement, Furetière affirmait que les enfants issus de telles unions, comme les mulets, venaient « de differente espece, comme les monstres » ⁴⁰². Puisqu'il s'agissait d'un mélange sanguin, la part respective du sang pur et du sang impur

^{400.} Ce Dubeau serait l'un des six enfants de Laurent Duboc et de la Huronne Marie-Félix Ouentouen. NMD-999-23a: Gédéon de Catalogne, ca 1716, « Recuil [sic] de se qui s'est passé en Canada au suyet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans Robert Le Blant, Histoire de la Nouvelle-France, tome 1: Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le Recueil de Gédéon de Catalogne, Dax, Pradeu, 1948, p. 250. On retrouve le même passage dans NMD-999-23b: « Mémoire sur le Canada », de 1704, reproduit dans Jean Blanchet, Collection de manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, vol. 1, Québec, A. Côté, 1883 [ICMH 08721], p. 607.

MMD-999-24: Anonyme, ca 1755, d'après Mère Saint-Thomas, Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, tome 2, Québec, Darveau, 1864, p. 282.

⁴⁰². **NMD-999-1**: Antoine Furetière, ca 1675, *Dictionnaire universel...*, p. 1375.

prenait une importance considérable. Comme l'union d'un Européen et d'une mulâtresse augmentait la quantité de sang pur dans le nouveau rejeton, il fallut aussi rendre compte de cette réalité qui se produisait à la deuxième génération ou lors d'un deuxième mélange. Dès le début du XVIII^e siècle apparut le terme *quarteron* pour désigner cette progéniture un peu plus blanche, n'ayant plus qu'un quart d'Indien pour trois quarts d'Européen : « C'est le nom que l'on done au Pérou à un enfant né d'un Espagnol et d'une Messice [Métisse] ou Mulatre. Les *Quarteronés* sont petit fils d'un Espagnol & d'une Indienne du Pérou, ou d'une Négresse »⁴⁰³. De la même manière, quelques décennies plus tôt, la modification dans la concentration sanguine métissée résultant de l'union d'un *Sauvage* et d'une *Métisse* avait exigé une adaptation de la langue espagnole : « on appelle *jambos*, ceux qui sont nés d'un Sauvage et d'une mestice », précisait Furetière, parce qu'ils « sont tous differents en couleur en poil »⁴⁰⁴.

À cet égard, il est d'autant plus significatif de souligner que, pour certains auteurs français du début du XVIII^e siècle, l'expression *métis* continuait d'être tellement étrangère à leur réalité culturelle, qu'ils choisirent d'autres termes pour la traduire. En 1713, pour rendre compte de ce type d'expérience sociale en Louisiane, le commissaire ordonnateur Duclos usa plutôt du terme *mulâtre*: « L'expérience fait voir tous les jours que les enfants qui proviennent de semblables mariages [entre Européens et Indiennes] sont extrêmement bazanés, en sorte qu'avec le temps s'il ne venoit point de françoise à la louïsiane la colonie deviendroit une colonie de mulâtres » ⁴⁰⁵. La multiplication des formes de mélange, à la suite de l'ouverture de l'espace clos européen sur un monde jusqu'alors inconnu, appelait l'adaptation du vocabulaire à cette réalité. Le temps faisait son œuvre et les perceptions se transformaient. Aussi, est-il significatif que, dans le contexte colonial de la Nouvelle-France, le terme ressurgisse dans des écrits de missionnaires œuvrant dans les Pays-d'en-Haut, où s'observait un fort mélange des peuples. Au pays des Illinois, le père Louis Vivier notait, en 1750, que les habitants du lieu étaient « de trois espèces : des Français, des Nègres et des Sauvages, sans parler des

^{403.} **NMD-999-2a**: *Dictionnaire universel françois et latin* [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Paris, Delaulne *et al.*, 1721, p. 923.

⁴⁰⁴. **NMD-999-1**: Antoine Furetière, ca 1675, *Dictionnaire universel...*, p. 1375.

⁴⁰⁵. NMD-999-17: Duclos, 1713, «Mémoire », cité dans Gilles Havard, *Empire et métissages...*, p. 650.

Métis, qui naissent des uns et des autres pour l'ordinaire, contre la Loi de Dieu » 406. Cette occurrence relevée dans les sources indique que le terme *métis* n'était pas encore formellement établi dans sa définition française actuelle. Il n'évoquait pas alors le seul mélange des Européens et des Indiens, mais aussi tous les mélanges raciaux possibles, comme le terme mulâtre du commissaire ordonnateur Duclos qui les confondait lui aussi.

Graduellement, le substantif *métis* s'introduisit dans la langue française courante qui en fixa le sens. En 1752, dans sa quatrième édition, le *Dictionnaire de Trévoux* rendit compte de cette évolution de la langue et signala le terme parmi les nouveaux ajoutés au lexique de l'édition de 1732 : « Métis. C'est le nom que l'on donne dans l'Amérique aux enfans qui naissent d'un blanc & d'une Amériquaine »⁴⁰⁷. Sans l'ombre d'un doute le terme évoquait désormais une réalité tout aussi française qu'hispanique⁴⁰⁸.

Ainsi, au XVIII^e siècle, on voit apparaître dans la langue française, comme dans la langue des autres métropoles coloniales, un vocable exprimant avec la même dévaluation tous les cas de figure : en France, on universalisa le concept de la mixtion dans un contexte de mission et on parla de sang mêlé⁴⁰⁹; en Angleterre, où la suprématie de la race s'imposait avec plus d'acuité, le terme emprunta une forme davantage péjorative qui gommait la notion de mélange pour ne mesurer que la demi-portion de sang pur ; on parla plutôt des *half-blood* ou des *half-breed*, soit ceux qui n'étaient qu'à moitié génétiquement

⁴⁰⁶. **NMD-999-25**: Louis Vivier, 1750, « Lettre du Père Vivier, Missionnaire aux Illinois, au Père ***, du 8 juin 1750 », *RJ*, vol. 69, p. 144.

NMD-999-2b: Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], nouvelle édition revue, corrigée et augmentée, Paris, la Compagnie des libraires associés, 1752, p. 524. Curieusement, ce sens spécifique évoquant la réalité coloniale française en Amérique du Nord disparut du dictionnaire dans l'édition suivante en 1771; NMD-999-2d: Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée, Paris, la Compagnie des libraires associés, 1771, p. 976.

^{408.} Contrairement à ce qu'Albartan-Coppola affirme, l'édition de 1706 du Richelet, pas plus que l'édition de 1679 d'ailleurs, ne fournit d'entrée au terme métis ou mistis; Pierre Richelet, Dictionnaire françois contenant généralement tous les mots tant vieux que nouveaux..., Amsterdam, Jean Elsevier, 1706, cité dans NMD-999-26d: Sylviane Albartan-Coppola, 1992, « La notion de métissage à travers les dictionnaires du XVIII^e siècle », dans Jean-Claude Carpanin Marimoutou et Jean-Michel Racault (édit.), Métissages, tome 1: Littérature-Histoire. Actes du Colloque international de Saint-Denis de La Réunion (2-7 avril 1990), Paris, L'Harmattan, 1992, p. 49.

L'appellation Sang-mêlé s'employa parallèlement à celle de Métis. Aussi, au début du XIX^e siècle, des récits de voyage en terres américaines proposent cette définition : « Métis, qui sont nés d'un Européen et d'une Américaine, ou d'un Américain et d'une Européenne » ; NMD-999-26 : Riccous, 1828, Le Bougainville de la jeunesse ou Nouvel abrégé des voyages dans l'Amérique, Paris, Belin, 1828 [ICMH 50623], p. 7.

produits. Oscillant entre ces deux tendances, les Allemands utilisèrent indépendamment les termes Michblut et $Halbblut^{410}$.

À l'instar de ce qui se perçoit dans les cultures voisines, l'esprit français de la fin de l'Ancien Régime concevait le mélange des races comme une grave défectuosité biologique et sociale qui risquait de mettre en péril l'ordre établi. Le vocabulaire pour traduire cette réalité évoque sans leurre que ce caractère hybride, apparenté aux croisements dans le monde animalier, était marqué au sceau de l'anormalité. L'histoire même du mot *métis* trahit une conception négative et ce, jusque dans la deuxième moitié du xx^e siècle. Ce constat est primordial pour comprendre la réalité historique qu'il faut dépister dans les archives et c'est dans ce contexte général qu'il convient de porter notre regard sur le métissage à l'œuvre sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, depuis les premières heures du Régime français jusqu'au moment de l'ouverture du Saguenay à la colonisation agricole, au milieu du XIX^e siècle.

Sur le terme *métis* et ses différentes analyses étymologiques, voir **NMD-999-26a**: Evelyne C. Samana, 1999, « Étymologies des métissages », dans Bernard Grunberg et Monique Lakroum (édit.), *Histoire des métissages hors d'Europe. Nouveaux mondes? Nouveaux peuples?*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 13-26; **NMD-999-26b**: Robert Chaudenson, 1992, « Mulâtres, métis, créoles », dans Jean-Luc Albert *et al.* (édit.), *Métissages*, tome 2: *Linguistique et anthropologie. Actes du Colloque international de Saint-Denis de La Réunion* (2-7 avril 1990), Paris, L'Harmattan, 1992, p. 25-26; **NMD-999-26c**: Béatrice Didier, 1992, « Le métissage de *L'Encyclopédie* à la Révolution: de l'anthropologie à la politique », dans Jean-Claude Carpanin Marimoutou et Jean-Michel Racault (édit.), *Métissages*, tome 1: *Littérature-Histoire. Actes du Colloque international de Saint-Denis de La Réunion* (2-7 avril 1990), Paris, L'Harmattan, 1992, p. 11, et **NMD-999-26d**: Sylviane Albartan-Coppola, 1992, « La notion de métissage à travers les dictionnaires du XVIII^e siècle », dans Jean-Claude Carpanin Marimoutou et Jean-Michel Racault (édit.), *ibid.*, p. 42.

C- Au temps de la Ferme de Tadoussac

Si le métissage culturel observé par le père Laure devait trahir un métissage ethnique, force serait d'en trouver les origines dès les premières entreprises de traite initiées par les commerçants établis dans la colonie dans la seconde moitié du XVIIe siècle, alors que s'effritait le contrôle traditionnellement exercé par les Monrtagnets à l'embouchure du Saguenay. Mais pas très tôt, tout de même, dans cette seconde moitié du XVII^e siècle. Bien que l'on puisse dater de 1647 l'ouverture du *Royaume du Saguenay*, à la suite du voyage du père de Quen au lac Piékouagami, il fallut en effet attendre encore quelques décennies avant que les Français ne fissent réellement sentir leur présence dans la zone saguenéenne. On sait que, lors de son premier voyage, le père de Quen n'était pas accompagné de Français. Lorsque le père Druillettes se rendit en Piékouagamie au cours de l'été 1650, il ne fit pas mention de la présence de compatriotes dans le convoi qui l'y menait. Au mois d'octobre 1650, un trio de jeunes marchands – Simon Guyon, Charles Cadieu de Courville et Louis Couillard de Lespinay⁴¹¹ – s'était pourtant avancé dans le Saguenay avec le père Albanel, mais ce séjour ne s'était pas indûment prolongé : les trois traiteurs repartaient de Québec le 10 novembre pour Tadoussac où ils comptaient faire la chasse au loup-marin au cours de l'hiver. Avec certitude, nous savons également qu'à l'hiver 1652-1653, le père Albanel ne fut pas le seul Français au Saguenay : il eut alors comme compagnon le jeune Louis Couillard de Lespinay, qui l'y reconduisit par ailleurs l'automne suivant pour son hivernement de 1653-1654⁴¹². Ainsi, sans équivoque, on peut dater des tout débuts de la décennie 1650 les premiers séjours de marchands français dans les forêts saguenéennes.

Guyon, le plus âgé des trois, avait 29 ans; NMD-999-27a: Lucien Campeau, 1994, MNF, vol. 7, p. 842-843. Cadieu de Courville, âgé d'environ 25 ans, avait été élevé par les jésuites à Sillery et connaissait bien la langue montagnaise; sa fille Françoise épousa par ailleurs Jean Prévost, fils de Martin et de Marie-Olivier Sylvestre-Manitouabeouitc; NMD-999-27b: Lucien Campeau, 1990, MNF, vol. 5, p. 818-819. Âgé de 21 ans à peine, Couillard de Lespinay était vraisemblablement le principal acteur de ce triumvirat; très actif dans le commerce, il se porta acquéreur de la Ferme de Tadoussac en 1653; NMD-999-27c: Lucien Campeau, 1992, MNF, vol. 6, p. 751, et NMD-999-27d: Ethel M. G. Bennet, 1966, « Couillard de Lespinay, Louis », Dictionnaire biographique du Canada..., vol. 1, p. 244-245.

⁴¹². NMD-999 (087): [Paul Ragueneau et François Le Mercier], 1653, « Journal des jésuites pour 1653 », *MNF*, vol. 8, p. 628, 643.

La menace iroquoise renvoya pendant quelque temps sur la rive sud du Saint-Laurent les hivernements subséquents. Ce fut du côté des monts Notre-Dame sur la rive sud, que le père Albanel passa l'hiver 1656-1657 en compagnie de Couillard de Lespinay et de quatre autres Français. Toujours en compagnie du même Couillard de Lespinay, il revint à Tadoussac à l'été 1657⁴¹³. De même, à l'été 1658, il s'occupa de la mission de Tadoussac en compagnie de deux collègues et de deux donnés, Guillaume Boivin et Charles Panie. L'hiver 1659-1660 ramena le père Albanel du côté de Tadoussac. Cette fois encore, il n'était pas le seul Français; l'accompagnaient « Guillaume Boivin et François Pelletier (dit Antaya, deuxième fils de Nicolas Pelletier l'aîné) d'une part, et monsieur [Denis-Joseph Ruette] d'Auteuil et deux matelots de l'autre »⁴¹⁴. Les hivernements français avec des groupes indiens changeaient résolument de profil. L'expérience tentée en 1659-1660 fournit une preuve évidente que les Européens apprivoisaient de mieux en mieux les bois et, vraisemblablement, obtenaient les faveurs des femmes qui y habitaient : ce fut au retour de cet hivernement, en avril 1660, que le père Albanel bénit en effet à Tadoussac le mariage de Dorothée et de François Peltier.

Ce mariage mérita d'âpres réprimandes au père Albanel⁴¹⁵. Il fut éloigné du Saguenay pour une dizaine d'années et il perdit la confiance de son nouveau supérieur, le père Lalemant. Ce dernier le décria d'ailleurs ouvertement dans une lettre adressée au vicaire général de l'ordre à Rome. Louangeant le comportement collectif de ses confrères en Nouvelle-France, le père Lalemant corrigeait : « si unum excipias, Patrem Carolum Albanel, virum parum admodum religiosum »⁴¹⁶. C'était là un jugement plus que sévère

⁴¹³. NMD-999 (094): [Jean de Quen], 1657, « Journal des jésuites pour 1657 », MNF, vol. 9, p. 137. De semblables expéditions étaient également organisées du côté de Trois-Rivières par le Métaberoutin.

^{414.} NMD-247 (101): [Jérôme Lalemant], 1659, « Journal des jésuites pour 1659 », MNF, vol. 9, p. 391. L'entrée au journal suggère la négociation d'une entente commerciale entre les jésuites et les marchands : « Guillaume Boivin estoit à nos fraits et non François Pelletier [...], quoyque soubs nostre nom ». Le matelot dont il est question serait vraisemblablement Élie Dussault dit Lafleur dont il a été question ci-après.

⁴¹⁵. Bien qu'il fit scandale, le mariage ne fut pas annulé et lorsqu'elle mourut à l'hôpital de Québec, le printemps suivant, Dorothée fut inscrite aux registres de la paroisse comme « femme de François Peltier ».

NMD-999 (107): Jérôme Lalement, 1661, « Lettre au père Jean-Paul Oliva, vicaire général à Rome, du 8 septembre 1661 », MNF, vol. 9, p. 561. Ce passage est repris et traduit par Dragon: « Tous les nôtres se comportent très bien ici et vivent en excellents religieux. Je ne puis relever aucun défaut notable chez les Pères et les Frères, à l'exception d'un seul, le P. Charles Albanel qu'anime un esprit peu religieux »; NMD-999-28: Antonio Dragon, 1970, Trente robes noires au Saguenay, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, n° 24, 1970, p. 93. On notera qu'il y a censure de cette

s'il fallait considérer comme seule faute, celle d'avoir béni le mariage d'un traiteur avec une Indienne. Ne pouvant empêcher la nature humaine de s'exprimer, le missionnaire avait préféré bénir l'union libre que de voir vivre dans le péché son compagnon d'hivernement. Ferma-t-il plus facilement les yeux que le crime lui semblait moins répréhensible que pour ses confrères ? Du moins, tout porte à croire que le père Albanel était peu pointilleux sur les observances réglementaires. Après une dizaine d'années à vivre régulièrement avec des familles indiennes, sa discipline religieuse s'était relâchée. Contrairement à ses confrères qui occupaient leur propre cabane, le père Albanel partageait aisément celle de son hôte, ce qui n'était pas sans danger pour sa vertu. Dans un rapport ultérieur, le père Lalemant précisait les accusations : sa vie religieuse laissait à désirer, il *malédifiait* et ses détracteurs le taxaient d'*infamie* bien qu'ils ne pussent fournir quelque preuve de sa culpabilité⁴¹⁷.

Conjuguées à deux autres témoignages, ces accusations semblent trouver un certain fondement. Dans un premier temps, on se rappellera que lors de son premier hivernement au Saguenay, le père Albanel était seul Français avec les Indiens. Or, en avril, les jésuites dépêchèrent le donné Panie et deux Hurons pour aller le chercher à Tadoussac. Au journal, on lit : « le Père Albanel, *qui aegrotare dicebatur*, ayant hyverné avec les Montagnez. Ils retournèrent le vingt-deux, le Père en bonne santé »⁴¹⁸. Quelle était donc cette maladie si honteuse qu'il fallait l'évoquer en latin au journal, maladie dont le père avait miraculeusement guéri lors de son voyage en canot ? Dans un deuxième temps, le père de Crespieul, confrère d'hivernement du père Albanel en Piékougamie en 1671, notait à son journal : « la crainte et l'amour de Dieu sont grandement necessaire à un Missionnaire qui dans les cabannes est presq[ue] tousjours avec des gens mariés ; et qui quelque fois se trouve seul soit dans les cabannes, soit dans les voiages avec de jeunes Sauvagesses »⁴¹⁹. Tous les missionnaires n'observaient pas leur vœu de chasteté avec le même succès et le père Albanel, malgré la grandeur de son œuvre apostolique, ne semble

tranche de vie du père Albanel chez Giguère; **NMD-999-29**: Georges-Émile Giguère, 1966, « Albanel, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada...*, vol. 1, p. 47-50.

^{417.} Ce rapport est reproduit partiellement et en traduction dans **NMD-999-28**: Antonio Dragon, 1970, *Trente robes noires...*, p. 94-95.

⁴¹⁸. **NMD-999** (079): [Paul Ragueneau], 1651, « Journal des jésuites, pour 1651 », *MNF*, vol. 8, p. 160.

⁴¹⁹. **NMD-999** (181): François de Crespieul, 1686, « Remarques... », *RJ*, vol. 63, p. 260.

pas avoir eu de jaculatoires que ses oraisons. Dès le milieu du XVII^e siècle, naquirent donc dans les forêts saguenéennes plus d'un enfant illégitime de souche française.

Malgré son mariage décrié, François Peltier, devenu veuf, revint au Saguenay dès l'été 1661. Il accompagnait les pères Druillettes et Dablon, ainsi que l'interprète Guillaume Couture, Denis Guyon et quelques autres Français, partis en mai pour l'expédition à la mer du Nord. Le climat de guerre qui sévit au Saguenay et en Piékouagamie obligea l'expédition à rebrousser chemin à Nicabau. Durant la dizaine d'années suivantes, la région fut à l'abri de la pénétration européenne. La paix retrouvée ramena d'autant plus vite les missionnaires et les traiteurs que les Anglais prenaient sérieusement pied à la mer du Nord, en 1670, et y exerçaient une vive concurrence. Dès l'été 1671 se réorganisaient la traite et les missions autour de Chicoutimi où on s'affaira à faire bâtir « une maison » 420. En compagnie de deux Français et de guides outabitibeux, les frères Ignace Oukechtis et François Piresiouit, et du Micmac Louis Kestabistichit⁴²¹, le père Albanel s'y trouva au mois d'août, mais n'y fit qu'un bref passage : en route vers la mer du Nord, il n'avait pas le temps de s'y attarder. Le 30 août, il avait atteint le lac Kénogami, où il trouva « deux cabanes de Sauvages de Sillery » 422. Cette rencontre n'avait rien d'extraordinaire, la réduction de Sillery avait été décimée, l'année précédente, par une épidémie de petite vérole et les vestiges de cette mission choisirent alors de se réfugier dans les terres saguenéennes. Grâce à cette nouvelle mission ouverte dans les terres, leurs ouailles seraient épargnées tant des maladies contagieuses et mortelles que de la mauvaise influence des colons, souhaitaient les jésuites.

Quelques semaines plus tard, le père de Crespieul marchait sur les pas de son confrère avec d'autres membres de la mission de Sillery. Le 25 octobre, il quittait Québec pour son premier hivernement « avec les Sauvages [qu'il] devoi[t] suivre dans les bois ». Le 28 octobre, il était à Tadoussac, où il croisa les « Sauvages de ce lieu » avec lesquels il célébra la Toussaint. Il les quitta le 6 novembre « pour entrer dans la riviere du

^{420.} NMD-999 (137): [Charles Albanel], 1671, dans Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 152.

NMD-999-090: François de Crespieul, ca 1702, Mors pretiosa, traduction de Victor Tremblay, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier « Centenaire de Pointe-Bleue. À l'honneur des Indiens », p. 1, 6, 8.

⁴²². **NMD-270_1**: Charles Albanel, 1672, « Journal », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 154.

Saguenay ». Vents et orages obligèrent la troupe, « dès la nuit suivante », à une halte de quatre jours « dans une baie assez spatieuse » (vraisemblablement l'anse Saint-Pierre, actuelle Rivière Éternité). Le 11 novembre, il reprit sa course et atteignit le soir même sa destination : « une grande baye, qui sembloit nous inviter à debarquer, par la beauté d'un Port assez commode [...] & qui par un aspect bien agreable paroissoit comme couronnée de trente grandes montagnes qui l'environnoient de toutes parts »⁴²³. D'après les archives, il était le seul Français de cette expédition de l'automne 1671 et il ne résida pas dans la maison érigée au cours de l'été à Chicoutimi. Son hivernement eut plutôt lieu dans les forêts autour de l'actuelle baie des Ha! Ha!⁴²⁴.

À l'impulsion conjuguée du déplacement des Indiens de la mission de Sillery vers le Saguenay et du recrutement pour le lac Saint-Jean de Mistassiniouek et de quelques voisins grâce aux efforts du Albanel lors de son voyage à la mer du Nord, s'ajoutèrent les efforts des marchands pour relancer la traite de la Ferme de Tadoussac. Aussi, dès 1672, l'activité en Piékouagamie entra dans une nouvelle ère : celle des coureurs des bois. Cet été-là, le marchand Bazire sollicitait du gouverneur Frontenac l'obtention de congés de traite « pour faire hiverner quatre hommes au lac St-Jean [...] prétendant que la traitte de Tadoussac sestendoit jusques là, et mesmes jusques à la baye de hudson »⁴²⁵. Au cours de l'hiver 1672-1673, le père de Crespieul ne fut pas le seul Français parmi ses Indiens. Frontenac, qui ne prisait pas particulièrement les jésuites et qui les accusait de s'adonner à la traite sous le couvert de leurs missions, obligea le supérieur à solliciter un tel

⁴²³. **NMD-999** (139): François de Crespieul, 1672, «Lettre du 2 juin 1672 », dans Claude Dablon, «Relation... [1672] », *RJ*, vol. 56, p. 70-74.

L'absence d'entrées pour cet hiver au Second registre de Tadoussac ou au Registre de Sillery ne permet pas de connaître les déplacements et les groupes rencontrés par le père lors de son hivernement. Il mentionne cependant que son périple à travers rivières et montagnes se termina « à un lac qui porte le nom de la Croix, parce qu'il en forme tres-parfaitement la figure »; ce détail identifierait l'actuel lac Otis, dont la forme correspond mieux à la description que l'actuel lac à la Croix qui se trouve à proximité. Ce lieu semble d'autant plus probable que le père de Crespieul mit peu de temps pour retourner à Tadoussac : « nous montâmes sur le Saguenay, le 16 de May 1672 & dés le lendemain nous revîmes avec joye Tadoussac »; NMD-999 (139): François de Crespieul, 1672, « Lettre du 2 juin 1672 », dans Claude Dablon, « Relation... [1672] », RJ, vol. 56, p. 84-86. On notera encore qu'au temps de l'ouverture du Saguenay à la colonisation, il n'y avait pas de sentier autochtone menant de la baie des Ha! Ha! à Chicoutimi, seul un « mauvais sentier » conduisait vers l'intérieur de terres en direction de l'actuel village de Laterrière; voir NMD-999-30: Marius Paré, L'Église au diocèse de Chicoutimi, tome 1: Germination et formation, 1535-1888, Chicoutimi, s.n., 1983, p. 186.

⁴²⁵. **NMD-999** (141): Louis de Buade de Frontenac, 1672, « Lettre de Frontenac au ministre, du 2 novembre 1672 », ANF, C11A, vol. 3, f° 246r°-v°.

passeport. Le père de Crespieul fut alors inscrit sur celui de Bazire, comme Frontenac l'expliqua au ministre : « Je vous envoye la copie du passeport soubs la cote G dans lequel vous verrez que j'ay obligé le pere Crespieu, Jesuiste, de s'y faire comprendre » ⁴²⁶. Le père figurait donc comme cinquième Français ayant la permission de séjourner en Piékouagamie.

Ces quatre premiers coureurs des bois saguenéens étaient les « Sieurs La Montagne, [M]acquart, Dautray et Pelletier ». La traite s'organisait de façon beaucoup plus efficace qu'auparavant vers la Piékouagamie, et ces coureurs de bois, contrairement aux missionnaires qui avaient jusqu'alors remonté le Saguenay en canot, empruntèrent une barque du sieur Bazire pour se rendre à Chicoutimi vers la mi-octobre. C'est du moins ce que laisse à penser la présence, au même moment à Chicoutimi, d'Élie Dussault dit Lafleur, matelot de profession et apparenté au sieur Macard⁴²⁷. Ce sieur Macard, prénommé Ignace⁴²⁸, était l'un des fils de Nicolas et de Marguerite Couillard, donc un cousin germain de Louis Couillard de Lespinay qui s'activait dans le Saguenay depuis déjà une vingtaine d'années. Macard avait par ailleurs été le parrain du fils aîné de Noël Jérémie dit Lamontagne et de Jeanne Peltier lors d'un baptême administré à Sillery en 1660⁴²⁹. La présentation de ce personnage esquisse déjà les liens de parenté qui unissaient ces hivernants : lié à Macard par une « parenté spirituelle », Jérémie dit Lamontagne était aussi, par son mariage, le beau-frère du quatrième hivernant, Nicolas Peltier. Seul Jacques Bourdon d'Autray, fils de Jean Bourdon, futur aventurier et militaire, semble étranger à cette toile familiale.

⁴²⁶. **NMD-999** (141): Louis de Buade de Frontenac, 1672, « Lettre de Frontenac au ministre, du 2 novembre 1672 », ANF, C11A, vol. 3, f° 246v°.

Dussault dit Lafleur avait épousé la fille naturelle métissée de Jean Nicolet, époux de Marguerite Couillart, mère du sieur Macart. À un baptême du 22 octobre 1672 à Chicoutimi, il est identifié comme Élie Susau de Lafleur; NMD-999 (264): Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 6. Sous une graphie ou l'autre, il s'agit du même personnage, comme le soulignait Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery..., p. 224, note 1 (NMD-999-31).

^{428.} Victor Tremblay avance qu'il s'agissait de Charles, qui n'avait alors que 15 ans. Son frère Ignace, de trois ans son aîné, nous paraît plus probable. Décédé quelques années plus tard, son acte de décès n'apparaît pas dans les registres d'état civil, ce qui étayerait l'hypothèse d'une présence prolongée sur le territoire de la Ferme de Tadoussac; NMD-999-9: Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 27.

⁴²⁹. La mère de Jérémie-Lamontagne, Hélène Macard, était la sœur de Nicolas Macard, père d'Ignace, celui-ci était donc le cousin germain de Noël Jérémie-Lamontagne; **NMD-999-32**: Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Registre de Sillery...*, p.162, note 3.

Âgé d'une quarantaine d'années et marié depuis douze ans, alors que ses compagnons étaient tous des célibataires autour de la vingtaine, Jérémie-Lamontagne jouait le rôle de chef de l'expédition. Non seulement son âge mais aussi son expérience sur le territoire de la Ferme de Tadoussac lui méritait ce titre. Dès les débuts de la décennie 1660, il aurait en effet participé aux expéditions conduites au Saguenay par son beau-frère François Peltier. En 1665, il s'était associé à Charles Amiot, Guillaume Couture et Sébastien Prouvereau pour des voyages de traite « aux nations nommées Papinachoises et aux nations du nord » 430.

Nicolas Peltier fut-il le seul hivernant à tomber sous les charmes d'une fille des bois ? On sait du moins avec certitude que ce fut à l'occasion de ce séjour qu'il se lia à Madeleine Tegouchik, petite-fille de Charles Tekouerimat, chef de Sillery. Cette jeune indienne ne lui était pas inconnue. Elle, son époux Augustin Manitouiat et leur jeune fils Joseph Kicheiriniu avaient choisi de se joindre au groupe de la réduction de Sillery en migration vers la Piékouagamie et ils accompagnaient le père de Crespieul dans sa mission. À la fin janvier 1673, Madeleine donnait naissance à un deuxième fils, Jean-François, que baptisa le père de Crespieul à Chicoutimi⁴³¹. Au petit printemps, les hivernants, leur missionnaire et quelques Indiens, dont Manitouiat, étaient au lac Saint-Jean; pour les coureurs des bois, il s'agissait d'aller faire le plein de fourrures auprès des Mistassiriniens et de leurs voisins que le père Albanel avait ramené dans le giron français l'été précédent. Le 25 mai, le père de Crespieul enterrait Augustin au lac Saint-Jean. Accident ou maladie ? Du moins, le missionnaire avait eu le temps de le confesser⁴³². Madeleine devenait veuve avec deux jeunes enfants à nourrir.

Peltier ne perdit pas de temps : de retour à Québec, afin d'éviter la mésaventure vécue par son frère aîné une dizaine d'années plus tôt, il enjoignait les autorités

⁴³⁰. NMD-999-33: André Vachon, 1966, « Jérémie, dit Lamontagne, Noël », Dictionnaire biographique du Canada... vol. 1, p. 398. Le contrat d'association mentionné par Vachon provient du greffe de Pierre Duquet, acte du 28 mai 1665.

NMD-999 (264): Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 8, et NMD-999-34a: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery..., p. 211. Sur le lien de parenté entre Madeleine Tegouchik et Tekouerimat voir NMD-999-34c: François de Crespieul, ca 1702, Mors pretiosa, traduction de Lorenzo Angers, « Madeleine Teg8chik », Saguenayensia, vol. 8, n° 1, 1966, p. 10.

⁴³². NMD-999-34b: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 110-111. Voir également NMD-999-090: François de Crespieul, ca 1702, Mors pretiosa, traduction de Victor Tremblay, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier « Centenaire de Pointe-Bleue. À l'honneur des Indiens », p. 2.

religieuses de lui accorder une permission spéciale pour contracter mariage avec la veuve et jeune mère. Le vicaire général y consentit, « a condition qu'il residera[it] avec sa femme non dans les bois parmy les sauvages, mais en son habitation avec les françois, et que leurs enfants ser[aie]nt élevez dans les mœurs et la langue françoise » 433. Le mariage eut lieu peu de temps après cette autorisation datée du 22 juin 1673⁴³⁴. Le vicaire général pouvait se nourrir d'espoir, l'avenir le ferait déchanter. Ce même été, Peltier et son épouse étaient de retour en Piékouagamie; sinon Peltier, du moins son épouse, puisqu'en juillet le père de Crespieul y enterrait son fils Joseph, et quelques mois plus tard, toujours en Piékouagamie, il signalait le décès de son fils Jean-François⁴³⁵. Peltier semble toutefois être l'un de ces « deux Français de la cabane du P. Albanel » qui allèrent au devant du père de Crespieul lors d'une visite de courtoisie de ce dernier à son confrère, en ianvier 1674⁴³⁶. Peltier se serait alors installé dans le secteur de chasse fréquenté par le défunt mari de sa femme, non loin de l'emplacement du poste de Métabetchouan, sur la voie d'accès au lac Saint-Jean, à la rivière « G8spajgane [qui] signifie riviere de l'Embarquement [...] du temps que le bonhomme Peltier vivoit, il y avoit dans cet endroit de l'orignal et du caribou en quantité. C'etoit ses endroits de chasse. C'est pourquoy, on l'appelle encore a present le G8spaygane du bonhomme Peltier »⁴³⁷.

NMD-999-9: Jean Dudouyt, 1673, « Permission de contracter mariage, du 22 juin 1673 », AAQ, registre A, f° 77, reproduit dans Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 26. Il est hautement probable que le traitement de faveur à l'égard de Peltier, tout au long de sa vie saguenéenne, fût fortement tributaire du lien privilégié qu'il entretenait avec les jésuites ; ce qui faisait dire à Mgr Gosselin, au siècle passé, qu'il était assurément « l'ami des missionnaires » ; NMD-999-35: Mgr Amédée-A. Gosselin, « À Chicoutimi et au Lac Saint-Jean à la fin du XVII° siècle », Mémoires de la Société Royale du Canada, sect. 1, série III, vol. XI, déc. 1917 – mars 1918, p. 126.

^{434.} Ce mariage pose une intrigue insoluble aux généalogistes. Référant à une publication de son confrère Mgr Gosselin, parue au début du XX° siècle, et au *Dictionnaire généalogique* de l'abbé Cyprien Tanguay, vol. 1, p. 470, publié en 1871, Mgr Tremblay affirmait que le mariage avait eu lieu ce même 22 juin à Notre-Dame-de-Québec. Or, cet acte ne figure pas aux registres de cette paroisse. NMD-999-9: Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 27; NMD-999-35: Amédée-E. Gosselin, « À Chicoutimi et au Lac Saint-Jean... », p. 129. On ne saurait douter de sa célébration puisque, à plusieurs reprises, les jésuites identifièrent Madeleine comme l'épouse de Nicolas et, dans la notice nécrologique de celle-ci, le père de Crespieul mentionnait qu'« un an ou deux après la mort de son mari de Sillery, elle s'[étai]t remariée chrétiennement à Nicolas Peltier, un Français Canadien »; NMD-999-34c: François de Crespieul, ca 1702, *Mors pretiosa*, traduction de Lorenzo Angers, « Madeleine Teg8chik », *Saguenayensia*, vol. 8, n° 1, 1966, p. 10.

^{435.} NMD-999-34b: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 111.

⁴³⁶. **NMD-293** (150): François de Crespieul, 1674, « Journal... », dans Claude Dablon, « Relation... [1674] », *RJ*, vol. 59, p. 34-36.

⁴³⁷. **NMD-999** (236): Joseph-Laurent Normandin, 1732, « Journal d'exploration du Saguenay », dans Russel Bouchard, *L'exploration du Saguenay...*, p. 113.

Tableau 4 : Déplacement de Nicolas Peltier (d'après les registres d'état civil)

1649-05-02	Sillery	Baptême par le père Le Jeune, né le 30 avril	RS-143
1664-05-01	Sillery	Parrain	RS-309
1666-01-21	Sillery	Parrain	RS-312
1674-00-00		Don d'une robe de ratine avec	SRT-152
		dentelles de sa 1 ^{re} épouse	<i>SRT</i> -161
1674-10-25	Chicoutimi	Parrain	SRT-17 / RS- 222
1674-11-09	Lac Saint-Jean	Son épouse est marraine	RS-222 / SRT-18
1676-06-12	Lac Saint-Jean	Parrain	<i>SRT</i> -21
1676-11-23	Métabetchouan	Témoin de mariage	SRT-84
1677-02-24	Lac Saint-Jean	Son épouse est marraine	SRT-24
1677-03-24	Saint-Charles Piékouagamie	Sépulture de sa 1 ^{re} épouse	<i>SRT</i> -114
1677-06-03	Saint-Charles Piékouagamie	Mariage	SRT-86
1677-06-13	Saint-Charles Piékouagamie	Témoin de mariage	<i>SRT</i> -87
1678-07-10	Lac Quinogaming	Parrain	SRT-29*
1679-05-21	Saint-Charles Piékouagamie	Père au baptême de Charles	<i>SRT</i> -31
1679-11-17	Saint-Charles Piékouagamie	Son épouse est marraine	SRT-32
1682-06-13	Vers les Papinachois	Père ondoiement de Geneviève	SRT-44
1682-11-10	Chicoutimi	Parrain	SRT-45
1682-11-20	Chicoutimi	Père au baptême de Geneviève	SRT-45
1682-1683	Chicoutimi	Héberge le P. Crespieul (hiver)	<i>SRT</i> -138
1683-05-10	Saint-Charles Piékouagamie	Témoin de mariage	<i>SRT</i> -91
1683-05-12	Saint-Charles Piékouagamie	Témoin de mariage	SRT-92
1683-05-12	Saint-Charles Piékouagamie	Parrain	SRT-45
1683-05-12	Saint-Charles Piékouagamie	Parrain	SRT-46
1683-05-28	Chicoutimi	Son épouse est marraine	<i>SRT</i> -47
1684-1685	Nicabau	Héberge le P. Dalmas (hiver)	SRT-140
1685-03-25	Nicabau	Père au baptême de Marie	SRT-50
1686-09-20	Nicabau	Parrain	<i>SRT</i> -56
1686-09-12	Ashuapmushuan	Parrain	SRT-57
1686-09-13	Pakitaouanan	Parrain	<i>SRT</i> -58
1686-09-16	Nicabau	Parrain	SRT-58
1688-03-25	Lac Mangoung	Père au baptême de M-Jeanne	<i>SRT</i> -67
1688-05-02	Vers Nicabau	Témoin de mariage	SRT-95**
1688-1689	Vers la riv. Chicoutimi	Héberge le P. Crespieul (hiver)	SRT-149
1689-00-00	-	Bienfaiteur des missions	SRT-143
1690-07-22	Chicoutimi	Père au baptême de Dorothée	SRT-70***
1690-07-25	Chicoutimi	Témoin de mariage	SRT-97
1692-06-15	Nicabau	Parrain	TRT-10
1692-06-18	Nicabau	Parrain	TRT-11
1692-08-15	Nicabau	Parrain	<i>TRT</i> -11

1692-08-17	Nicabau	Témoin de mariage	SRT-100
1692-1693	Nicabau	Héberge le P. Fabvre (hiver)	SRT-146
1693-04-22	Lac Patakoman	Parrain (mais absent)	TRT-14
1693-05-02	Lac Patakoman	Parrain (mais absent)	<i>TRT</i> -16
1693-06-06	Ashuapmushuan	Parrain	<i>TRT</i> -17
1693-06-17	Ashuapmushuan	Parrain	<i>TRT</i> -18
1693-06-26	Métabetchouan	Père au baptême de M-Madeleine	<i>TRT</i> -18
1693-06-28	Métabetchouan	Témoin de mariage	SRT-101
1695-05-22	Tadoussac	Parrain	TRT-22
1695-07-14	Métabetchouan	Père au bapt. de Fr-Bonaventure	TRT-22
1698-05-21	Chicoutimi	Père au baptême de M-Josephte	TRT-27
1698-06-20	Métabetchouan	Parrain	TRT-28
1698-07-01	Métabetchouan	Parrain	TRT-28
1699-07-28	Chicoutimi	Parrain	TRT-31
1700-07-17	Chicoutimi	Parrain	TRT-268
1701-06-24	[Chicoutimi]	Parrain	TRT-37
1702-07-25	Chicoutimi	Parrain avec sa femme	TRT-39
1702-07-00	[Chicoutimi]	Père au baptême de Louis	TRT-39
1704-06-04	[Tadoussac/Chicoutimi]	Parrain	TRT-39
1705-08-05	Chicoutimi	Père au baptême de Paul	TRT-42
1720-06-07	Tadoussac	Épouse-marraine	TRT-52
1720-08-27	Chicoutimi	Épouse-marraine	TRT-53
1720-07-06	Chicoutimi	Épouse-marraine	TRT-56
1721-07-12	Chicoutimi	Père au mariage de M-Josephte	TRT-169
1722-07-06	Chicoutimi	Épouse-marraine	TRT-56
1726-08-15	Chicoutimi	à la nouvelle chapelle	TRT-253
1728-07-07	Chicoutimi	Décès de son épouse	TRT-212
1729-02-12	Chicoutimi	Décès	TRT-213

^{*} Entre 1676 et 1679, Joseph et François-Xavier Guyon Dubuisson sont deux des compagnons de Nicolas Peltier (Ces Dubuisson sont les neveux de Louis Couillard de L'Espinay, un des premiers coureurs des bois à pénétrer dans le Royaume du Saguenay).

^{**} C'est le mariage de Joseph Mekouabmat, fils de Oueskinik, et Anna Achabanokoueou, fille de Catherine Neoukigikokoueou, veuve et sœur de Noël Ouinask. Témoins : Nicolas Peltier et son épouse, sœur dudit Joseph ; et Louise, veuve de Oueskini et mère dudit Joseph.

^{***} Ce qui paraît être une erreur de patronyme pourrait être indicateur que la seconde épouse de Nicolas Peltier était en fait la fille de Jean-Baptiste Etchineskaouat. (On notera la présence d'un Martin Etchineskaouat en 1684 (*SRT*-92).

En septembre 1674, Peltier signait un « acte de société avec Jean-Paul Maheu, pour aller faire la traite au lac Peok8agamy » 438. Ce Maheu n'était pas une nouvelle connaissance pour Nicolas; lui et sa famille fréquentaient la région de Sillery et la famille Peltier depuis au moins 1649⁴³⁹. Comme gage de son rendement dans la traite des fourrures, Peltier précisait dans cet acte qu'il s'engageait « a emmener sa femme pour l'aider à la chasse » ; déclaration qui fonde sans ambiguïté le rôle de partenaire clé de la conjointe indienne dans la stratégie commerciale des coureurs des bois. Aussi, dès l'automne 1674, on retrouve Nicolas et Madeleine agissant comme parrain et marraine en Piékouagamie⁴⁴⁰. Un seul intermède est signalé: celui de l'hiver 1674-1675, qui les amena à Sorel où ils firent baptiser leur fille au début janvier⁴⁴¹. On les retrouve de nouveau en Piékouagamie à compter de juin 1676 et ce, sans interruption jusqu'au décès de Madeleine, en mars 1677. Peltier ne resta pas veuf longtemps. Sans permission des autorités cette fois, le 16 mai 1677 il se « fiança », comme le signala pudiquement le père de Crespieul, et le 3 juin il reçut à Métabetchouan la bénédiction du jésuite pour cette union contractée à la mode du pays avec l'Algonquine Françoise Ouechipichinokoue⁴⁴². L'union fut durable : 38 ans, soit jusqu'au décès de l'épouse, qui lui donna dix enfants connus. Veuf pour une seconde fois et âgé de 66 ans, Peltier contracta en août 1715 une troisième union légale. Cette nouvelle épouse lui donna une fille.

L'histoire des mariages de Peltier montre à elle seule la rapide *progression sociale* de ce coureur des bois dans le monde indien de l'époque. Arrivé comme *assistant traiteur* en 1672, il avait signé juste à temps son association avec Maheu, en septembre 1674, puisque dès le mois de décembre suivant les zones saguenéenne et piékouagamienne

⁴³⁸. Gilles Rageot, 1674, « Acte n° 1299 », cité dans **NMD-999-9** : Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 27.

^{439.} **NMD-999-36**: Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Registre de Sillery...*, p. 143, 332.

^{440.} NMD-999-37 : Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery..., p. 222.

Marie-Jeanne étant née au début décembre et le baptême n'ayant eu lieu que le 4 janvier suivant, on peut conjecturer que Nicolas n'était pas, au moment de la naissance de sa fille, à Sorel, chez François, son frère aîné, par ailleurs présent au baptême et installé à Sorel depuis le début de la décennie 1670; NMD-999-35: Amédée-E. Gosselin, « À Chicoutimi et au Lac Saint-Jean... », p. 129.

NMD-999-38: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 86. L'algonquinité de l'épouse est confirmée par les propos du père de Crespieul au sujet de son père Jacques Oueskini, qui le disait « le plus habile à haranguer et le meilleur chantre des cantiques algonquins » ; François de Crespieul, ca 1702, Mors pretiosa, traduction dans le Rapport sur les missions du diôcèse de Québec, n° 17, 1866, p. 42 et cité dans NMD-999-9 : Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 28.

entraient dans le Domaine du roi, dont la ferme fut cédée à Jean Oudiette et, par ricochet, à son procureur au Canada, Charles Bazire. Défenses étaient faites

« à toutes sortes de personnes de quelque qualité ou condition qu'elles soient de faire aucunes traites avec les sauvages dans les limites de ladite traite depuis l'Isles aux Coudres jusqu'à deux lieues au dessous des sept Isles Nord et Sud jusques dans la Rivière du Saguenay et au dessus du lac Saint Jean dit Peakagany et aux environs jusques à soixante dix lieues seulement ainsi qu'il est porté par les passeports donnés les années dernières par Monsieur le Comte de Frontenac »⁴⁴³.

S'organisa alors une exploitation structurée, qui se traduisit par la construction d'un poste de traite et d'une maison de prière à Chicoutimi et à Métabetchouan⁴⁴⁴.

Le statut que lui conférait son mariage ne soustrayait pas Peltier au règlement. D'après le témoignage postérieur de Denis Riverin, nouveau procureur d'Oudiette et successeur de Bazire, ce dernier aurait fait valoir jusqu'en France ses remontrances contre Peltier dont les pratiques menaçaient de « ruin[er] le poste principal de la traitte » 445. Les directives de Colbert transmises à Frontenac auraient alors arrêté le désordre. Peltier fut-il évincé de la Piékouagamie ? S'il quitta les lieux, cet éloignement ne dura pas. Son absence des registres entre le mois de novembre 1679 et le printemps 1682 pourrait coïncider à cette temporaire éviction. Le fait qu'on le retrouve avec le père de Crespieul en route vers le poste des Papinachois, au printemps 1682, tendrait à confirmer qu'il avait effectivement dû quitter la Piékouagamie vers l'été 1680. L'organisation de postes permanents à Chicoutimi et à Métabetchouan en 1676 446 repoussait aux confins du territoire les entreprises de Peltier. Les distances portées dans l'ordonnance de l'intendant Jacques Duchesneau ne comprenaient pas de façon certaine la région de la hauteur des

⁴⁴³. NMD-999 (156): Jacques Duchesneau, 1676, « Ordonnance de M. Duchesneau au sujet de la Traite de Tadoussac, du 28 avril 1676 », reproduite dans Pierre-Georges Roy, *Ordonnances, commissions, etc.*, ..., p. 188.

^{444.} Se retrouvent alors sur les lieux : le maître charpentier Jean Langlois ; les charpentiers Joseph Caron et un dénommé Drancourt ; les menuisiers René Pasquier et Olivier Gagné ; les scieurs Olivier Gagné, Louis Gagné et Jean Grondin ; de même que « Joseph et François [Guyon-]DuBuisson [qui] ont fait le grand cimetière et le chemin » ; NMD-999-39 : [François de Crespieul], 1676, « Bienfaiteurs », dans Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 153-155.

⁴⁴⁵. NMD-999 (173): Denis Riverin, 1683, « Mémoire important de Denis Riverin sur la Traite de Tadoussac, du 15 novembre 1683 », ANF, C11A, vol. 7, f° 216v°.

⁴⁴⁶. **NMD-999-39** : Léonidas Larouche (édit.), *Le Second registre de Tadoussac...*, p. 151-155.

terres. Astucieusement, Peltier s'y serait transporté peu après son retour; ce qui expliquerait son installation loin des postes, dans le secteur de Nicabau (figure 12). Ce fut là qu'il accueillit les missionnaires en 1684⁴⁴⁷. Situé dans une zone des plus stratégiques, Nicabau lui permettait d'écouler ses fourrures tant dans les postes de la Ferme de Tadoussac que sur le marché noir trifluvien par le biais des Algonquins qui fréquentaient ce poste et qui lui étaient apparentés ou affidés par son mariage avec l'Algonquine Françoise Ouechipichinokioue.

Peltier se maintint dans ce secteur pendant une dizaine d'années. S'il faut en croire les registres qui le signalent à Métabetchouan à partir de 1693, il se serait rapproché du Piékouagami au moment où les activités de la traite dans le secteur étaient réorganisées par Charles Macart, qui tirait alors les rênes de la Compagnie du Nord et qui relançait les postes de Chicoutimi et de Métabetchouan⁴⁴⁸. Cette restructuration ne créa pas le dynamisme souhaité, et la ferme passa entre les mains de nouveaux adjudicataires. En 1698, les jésuites qui, une quinzaine d'années plus tôt y faisaient hiverner trois des leurs, abandonnaient leur mission de Métabetchouan puisqu'il y avait désormais trop peu d'ouailles à secourir. Aussitôt, Peltier se rapprocha du monde colonial et s'installa dans le secteur de Tadoussac où il occupa le poste de commis pour la compagnie de Macart. C'est vraisemblablement le changement d'exploitant de la ferme, en 1699, qui le ramena vers Chicoutimi. À la limite orientale de l'actuelle municipalité de Saint-Fulgence sur le Saguenay, dans cette Anse-à-Peltier qui perpétua la mémoire de sa présence en ces lieux, lui et les siens furent plus à portée des secours des missionnaires qui ne fréquentèrent plus que de façon sporadique les postes au cours des deux premières décennies du XVIIIe siècle. C'est dans la zone chicoutimienne qu'il avait établi son campement lorsqu'il convola en troisièmes noces avec Marie-Françoise Pechabanokoue Nanabesa Outchiouanich, veuve du Papinachois Nicolas Oumikikens et fille du chef Jean-Baptiste

⁴⁴⁷. Son absence des registres pourrait toutefois confirmer que Peltier ne quitta pas la zone et qu'il choisit de s'enfoncer dans les terres pour s'installer à Nicabau. Son établissement sur les lieux daterait donc de 1680, ce dont témoignait Normandin un demi-siècle plus tard (figure 10).

NMD-999-40: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 143: « Mssrs de la Compagnie du Nord, 20 may, ont repris possession de la Ferme royale et ont entretenu les 2 PP et N.F. [les pères Bonaventure Fabvre et François de Crespieul, et le frère François Malherbe] et les maisons de Cheg8timy et du lacq, où on a tué une vache, une geniche, un grand bœuf, un cochon gras de 4 ans et fourny 13 minots de pois, blé d'Inde ». Le déplacement du poste de Nicabau vers la rivière Ashuapmushuan coïnciderait au départ de Peltier du lac Nicabau.

Outchiouanich⁴⁴⁹. Ainsi, après quelque quarante années de vie de chasse et de traite dans le *Royaume du Saguenay*, Peltier avait pris du galon et pouvait s'unir à la fille de celui qui était alors *dux Tadussacensis* depuis au moins une quinzaine d'années⁴⁵⁰.

On croirait toutefois à tort que seul son statut de fille de chef avait porté Nicolas à poser les yeux sur cette jeune veuve. Selon le témoignage postérieur du père Laure, Marie-Françoise Pechabanokoue aurait été, pendant plusieurs années, au service d'un monsieur Sauvage de Québec⁴⁵¹. Cet homme était en fait Pierre Normandin dit Sauvage, marchand bourgeois, qui devint en 1708 le gérant de François Hazeur « pour s'occuper de ses affaires à Montréal, Trois-Rivières, Batiscan et Champlain »⁴⁵². On ne saurait affirmer

56 ans (*TRT*-212). La traduction de Léonidas Larouche est reproduite dans **NMD-999-44**: Mona Gauthier-Cano, « Nicolas Pelletier... et ses femmes », *Saguenayensia*, vol. 24, n° 1, 1982, p. 20.

Née en janvier 1672, elle fut baptisée à Tadoussac le 17 mai suivant. Le 9 juillet 1690, à l'âge de 18 ans, elle se maria à trente lieues de Tadoussac, non loin de l'actuelle rivière Betsiamites. NMD-999-41: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 5, 96.
 NMD-999-42: François de Crespieul, 1690, « La vie d'un missionnaire Montagnaix presentée aux

successeurs Montagnaix pour leur instruction et pour leur plus grande consolation », RJ, vol. 65, p. 48. NMD-999-43: Pierre-Michel Laure, 1728, dans Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac..., p. 212 : « Quebeci apud Dm Sauvage 17 annos constanter vixerat ». Ce séjour de 17 ans semble nettement surévalué puisqu'il fut tout au plus d'une dizaine d'années et subséquent au décès de son premier époux, moment toutefois impossible à déterminer avec certitude d'après les registres de Tadoussac. Selon la notice nécrologique rédigée par le père Laure et traduite par Larouche, elle aurait quitté le Saguenay après le décès du père de Crespieul en 1702. Les traces qu'elle a laissées dans les registres confirmeraient cette thèse : le 25 août 1696, elle fut inscrite comme marraine de la fille de son frère Louis, baptisée à Chicoutimi (TRT-24). Le 1er octobre 1699, elle fut marraine d'une deuxième nièce, également baptisée à Chicoutimi (TRT-31). En juillet suivant, elle se trouvait au lac Saint-Jean où elle assistait à un baptême (TRT-33) en compagnie du sieur François de Chavigny La Chevrotière, employé à la sous-ferme. Le père de Crespieul l'inscrivit sur la liste de ses bienfaitrices de Chicoutimi pour l'année 1701 (TRT-252). À l'été 1702, les registres nous la signalent de nouveau à Chicoutimi où elle fut marraine en compagnie, tantôt du marchand de fourrures Jean-Jacques Catignon (TRT-37), tantôt de Paul Cartier (TRT-38), employé à la ferme de Charles Aubert de La Chesnaye. Le 4 juin 1704, son époux, appelé « Mitchikens papinachois » par le père Louis André, faisait baptiser à Chicoutimi leur fille Barbe, âgée de trois mois (TRT-40). Dans un acte de baptême dressé à Tadoussac le 14 mai 1705, le père André l'inscrivait comme maraine sous l'appellation « Marie, sauvagesse » en compagnie de ce même Paul Cartier (TRT-42). On perd alors sa trace jusqu'à son mariage en secondes noces à Québec, avec Nicolas Pelletier, en août 1715. On notera au demeurant que le père Laure s'était également trompé sur son âge : il écrivait dans sa notice nécrologique qu'elle « n'avait pas encore atteint sa cinquantième année » bien qu'elle fût âgée de

⁴⁵². NMD-999-45a: Yves F. Zoltvany, 1969, « Hazeur, François », Dictionnaire biographique du Canada..., vol. 2, p. 287. D'aucuns ont plutôt identifié ce M. Sauvage au frère de Pierre, l'aubergiste Laurent Normandin dit Sauvage. Il est préférable d'y reconnaître Pierre, gendre de Paul Cartier, employé à la ferme du sieur de La Chesnaye, ce Paul Cartier parrain à deux reprises aux côtés de Marie-Michèle. Au demeurant, signalons que Pierre Normandin était le père de Joseph-Laurent Normandin, qui arpenta le Domaine du roi dans sa zone piékouagamienne en 1732. Hazeur étant décédé en juin 1708, l'historiographie n'a pas, à notre connaissance, éclairé le rôle de Normandin dans la poursuite immédiate de l'exploitation du bail de la Ferme de Tadoussac. On sait pourtant qu'il fut nommé régisseur du Domaine pour la saison d'exploitation 1718-1719, ce qui laisse croire qu'il ne se

que la fille du chef Outchiouanich⁴⁵³ entra au service de Normandin au moment où celuici se vit confier ces nouvelles fonctions. Il est cependant piquant de remarquer, à partir de l'unique cas Peltier, le faisceau de données qui converge vers cette période trouble que traversa la Ferme de Tadoussac en ce début de XVIII^e siècle. Au cours de la dernière décennie du XVII^e siècle le marché du castor trouva sa saturation et frôla la catastrophe. Cette situation guida les autorités à remettre la traite entre les mains des marchands canadiens; naquit alors la Compagnie de la colonie. En 1699, les marchands associés François Hazeur, Mathieu Delino et Charles Macart cédèrent l'exploitation des postes de la Ferme de Tadoussac aux marchands Charles Perthuis et Pierre Dupont. Ils demandèrent alors à Nicolas Peltier, « leur commis audit lieu de Tadoussac », de descendre à Québec pour rendre compte des effets, marchandises de traite et fourrures qui devaient être transigés dans cette transaction. En 1704, lors de la signature du contrat de mariage de sa fille Geneviève, Nicolas Peltier était de nouveau qualifié de « commis de Messieurs les directeurs de la Compagnie de la Colonye du pays à Chicoutimy »⁴⁵⁴. Vers la même époque, trois autres de ses filles étaient à Québec, en service auprès de bourgeois. Ces détails incitent à adoucir quelque peu les traits sauvages de cette emblématique figure locale du coureur des bois et invitent à porter notre regard sur sa progéniture métissée.

Au total, ce furent treize enfants que Nicolas Peltier fit baptiser dans les différents lieux qu'il fréquenta au cours de sa longue carrière dans le *Royaume du Saguenay* 455.

désintéressa jamais de ce commerce; **NMD-999-45b**: Russel Bouchard, *Le Saguenay des fourrures...*, p. 156.

^{453.} Gauthier-Cano soutient que *nanabesa* signifie *servante* en montagnais, cette mention à son acte de mariage confirmerait son statut à ce moment; NMD-999-44: Mona Gauthier-Cano, « Nicolas Pelletier... », p. 20. Le terme ne référait donc pas au nom de son père, comme l'a cru Victor Tremblay, « Le cas de Nicolas Peltier... », p. 31 (NMD-999-9).

^{454.} NMD-999-091: François Genaple, 1704. « Contrat de mariage entre Pierre Janson et Marie-Geneviève Peltier, du 25 janvier 1704 », BAnQ-C, bobine 142; pour le contrat de 1699 entre les deux groupes de marchands de Québec, voir NMD-999-44: Mona Gauthier-Cano, « Nicolas Pelletier... », p. 21, acte reproduit in extenso.

^{455.} Un onzième est signalé par Jetté, il s'agirait d'un prénommé Nicolas, qui aurait été baptisé en décembre 1692. Ce baptême ne peut être retrouvé. Au troisième registre de Tadoussac, une entrée du 20 juin 1724 semble attester son existence : « Joseph Napech filium Nicolachich [...] Testes [...] Nicolachich Peltier, Charles et La8chine » (TRT-171) ; ce que déduit également Léo-Paul Hébert (TRT-91, note 183) ; voir également NMD-999-18 : André Lachance et Sylvie Savoie, « Les Amérindiens sous le Régime français... », p. 199, note 56. Nicolachich, qui se traduit généralement par « Nicolas, le jeune » ou « Nicolas junior » (pour utiliser un anglicisme) désignerait difficilement le vieux Peltier de 71 ans. Toutefois, le père Laure semble parfois utiliser cette forme comme une

Précisons d'abord que quatre d'entre eux n'ont laissé que leur baptême pour seule trace dans les archives ; on peut alors présumer qu'ils sont morts en bas âge ou du moins avant d'avoir atteint l'âge adulte. Pour les autres, deux cas de figure se présentent : le mariage, pour cinq d'entre eux, la mise en service pour trois autres (figure 15)⁴⁵⁶. Ce dernier cas de figure jette un éclairage déroutant sur la situation des enfants métissé dans la Nouvelle-France du tournant du XVIII^e siècle.

Nicolas Peltier
2°= 1677 (Métab.)
Françoise 8échipinoki8é

Dorothée
(1688-1703)
(Jean Gobin, Qc)

Dorothée
(1690-?)
(Paul Denis, Qc)

Marie-Madeleine
(1685-1719)
(Sr Robutel, Mtl.)

FIGURE 15: LES SERVANTES PELTIER

Au *Dictionnaire généalogique* de Jetté, trois filles de Nicolas sont en effet signalées comme engagées. Établissons d'abord les faits. Marie-Jeanne, née en 1688 en Piékoua-

traduction montagnaise de Nicolas: «In parvulorum cemeterio more solito sepelivi Nicolaum (montanice Nicolachich) 5 circiter annos ». De même, l'expression « Nicolachichban, Gallo » accolée à Charles Peltier en 1731, et qui se traduirait « fils de feu Nicolas » désignerait le vieux Nicolas Peltier décédé en 1729; NMD-999-46: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac..., p. 73, 91, 171, 207. Ce Nicolas Peltier junior semble par ailleurs correspondre au Nicolas sans patronyme, régulièrement mentionné au Troisième registre de Tadoussac et dont les enfants trouvent parrains et marraines dans la famille Peltier. Ce Nicolas devint chef de Tadoussac au milieu de la décennie 1740. NMD-999-47: René Jetté, Dictionnaire généalogique..., p. 889.

gamie, est mentionnée comme servante du marchand Jean Gobin. Elle décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1703; elle n'avait que 15 ans. Dorothée, sa cadette, baptisée à Chicoutimi en 1690 était, en 1716, servante de Paul Denys de Saint-Simon; elle avait alors 26 ans. Puisque Jetté n'indique aucun autre acte la concernant, il faut déduire qu'elle ne s'est pas mariée ou, du moins, qu'elle ne le fit qu'après 1730; un premier mariage dans la quarantaine paraît cependant peu probable. La troisième, Madeleine, née au cours de l'hiver 1692-1693 et baptisée à Métabetchouan au mois de juin, décéda à Montréal en 1719, à l'âge de 26 ans⁴⁵⁷. Elle était alors chez le sieur Zacharie Robutel de La Noue. La présence de ces trois filles Peltier dans la colonie laurentienne, de même que le mariage de leur sœur aînée, Geneviève, à Québec, en 1704, laissent croire que leur père ne souhaitait pas en faire des filles des bois et des épouses de *Sauvages*. De même, ces renseignements permettent de supposer qu'elles ont été placées à un âge relativement jeune⁴⁵⁸.

Bien que « de meurs sauvage », Peltier n'était pas moins « français de nation » ⁴⁵⁹ et, comme le voulait la coutume de l'époque, les enfants accomplissaient leur destinée dans l'avancement social de la famille. À bon escient, Nicolas chercha-t-il à établir ses filles en fonction de ses intérêts de traiteur. À cet égard, il convient de relever la carrière des *employeurs* de ses filles. La présence de Marie-Jeanne chez le marchand Gobin trouve une explication toute naturelle. Ce dernier compta parmi les directeurs de la Compagnie du Nord formée en 1685. De longue date, il était un associé de Charles Aubert de La Chesnaye, marchand parmi les plus engagés dans la traite des fourrures. Il fut également associé de François Hazeur pour l'exploitation de la Ferme de Tadoussac à partir de 1693 ⁴⁶⁰. Le père pouvait donc tirer avantages du lien particulier créé par la présence de sa fille parmi le personnel ancillaire du marchand. Denys de Saint-Simon

^{457.} Sur ce troisième cas, la mention de Jetté doit être corrigée. L'acte de décès, de 1719 et non de 1619 indique bien qu'il s'agit de Madeleine et non de Marie, et l'âge signalé à l'acte (24 ans) correspond mieux à celui de Madeleine qu'à celui de sa sœur aînée. La méprise vient du fait que le baptême de Madeleine n'était pas signalé par Jetté.

⁴⁵⁸. Le décès de la mère étant postérieur au mariage de Geneviève et au décès de Marie-Jeanne, ce n'est donc pas le veuvage qui aurait poussé Nicolas à se délester du poids de ses filles. Cette hypothèse obligerait par ailleurs qu'il ait également disposé de Miskout, sa plus jeune fille. Sa présence à Québec en 1699 indiquerait une date hautement probable de ces mises en service.

⁴⁵⁹. **NMD-999-48**: Louis André, 1706, dans Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Troisième registre de Tadoussac...*, p. 43. L'expression revient par ailleurs sous la plume de plusieurs autres contemporains.

⁴⁶⁰. **NMD-999-49**: Edward H. Borins, 1969, « Gobin, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada...*, vol. 2, p. 260-261.

était lui aussi un habitué de la Ferme de Tadoussac. Il avait entre autres accompagné le père Albanel, un ami de la famille Peltier, dans son périple vers la mer du Nord en 1671-1672. En 1700, il devenait un des actionnaires dans la Compagnie de la colonie formée en vue de l'exploitation du commerce des peaux de castor⁴⁶¹. Le cas de Robutel de La Noue demeure, avouons-le, moins prégnant. Seigneur et soldat activement engagé dans les Pays-d'en-Haut, il s'était vu confier par le gouverneur Rigaud de Vaudreuil l'importante mission de la découverte de la mer de l'Ouest. Comme tous les officiers militaires de ces cantons, il ne manquait pas de subventionner ses services pour le roi au moyen de la traite des fourrures⁴⁶². Les raisons de la présence de la petite Peltier à cet endroit ne s'imposent pas d'emblée à l'esprit; à moins qu'il y ait eu échange de service entre Robutel et quelques notables de Québec chez qui Madeleine aurait préalablement servi. Ce qui jetterait alors un doute sur le statut de ces servantes métissées. Ce que, par ailleurs, on pourrait déduire de l'acte de décès de Madeleine, qualifiée par le prêtre officiant de « Sauvagesse de Mr de Lanoue ». Cependant, les données concernant ses sœurs de Québec, qualifiées de « servante », n'étayent pas cette hypothèse.

Quoi qu'il en soit, le destin de ces trois sœurs confirme que les enfants des bois, en ce début de XVIII^e siècle, entraient sur le marché matrimonial avec un handicap permettant difficilement leur pleine intégration à la société laurentienne. Rebondit ici le cas de Geneviève, l'aînée. Comme ses sœurs, elle fut vraisemblablement mise elle aussi en service chez quelque bourgeois de Québec. Plus chanceuse qu'elles, cependant, elle trouva époux : un veuf de 21 ans son aîné, père de sept enfants issus de deux mariages précédents⁴⁶³. Pourtant, en l'examinant de plus près, le cas de Geneviève permet de croire que, si les filles de Nicolas se retrouvèrent à Québec, elles n'y avaient pas été abandonnées par leur père. La famille Peltier était présente en banlieue et les filles de Nicolas pouvaient facilement être confiées à une de leurs tantes. Du moins, Geneviève bénéficia de cette protection puisque, lors de son mariage à Sainte-Foy, ce furent ses cousins et le nouvel époux de sa cousine, soldat et maître chirurgien, qui lui servirent de

⁴⁶¹. **NMD-999-50**: A. J. E. Lunn, 1969, « Denys de Saint-Simon, Paul », *Dictionnaire biographique du Canada...*, vol. 2, p. 186.

⁴⁶². **NMD-999-51**: Nive Voisine, 1969, « Robutel de La Noue, Zacharie », *Dictionnaire biographique du Canada...*, vol. 2, p. 607.

⁴⁶³. Fût-ce sous l'influence de leur belle-mère? Du moins, les deux jeunes fils du deuxième lit s'engagèrent pour l'Ouest à l'âge adulte.

témoins⁴⁶⁴. Geneviève pouvait signer son nom, comme le prouve son acte de mariage, ce qui porte à croire qu'elle avait recu une certaine instruction⁴⁶⁵. Peut-être en était-il de même de ses sœurs cadettes : ce qui en auraient fait des servantes fort bien instruites, capables de seconder leur maître dans leurs négoces. Le sort réservé à leur demi-sœur issue du troisième lit emprunte par ailleurs un profil assez semblable. Contrairement à Geneviève, cependant, Marie-Louise Peltier ne savait pas écrire, du moins ni son acte de mariage du 9 janvier 1731 ni celui du 24 septembre suivant ne porte sa signature. Devenue orpheline de père et de mère à quelques mois d'intervalle, à l'âge de 12 ans, elle prit bientôt le chemin de Québec. C'est là qu'elle contracta mariage, à l'âge 14 ans. On ne sait rien de son premier époux, sauf que son témoin au mariage, François Amariton, était un capitaine de l'armée et un engageur pour l'Ouest. Le témoin de Marie-Louise fut son cousin germain, Pierre Lefebvre, interprète abénaquis et marchand de Québec⁴⁶⁶. Devenue veuve deux mois plus tard, Marie-Louise se remaria à l'automne à un jeune veuf sans enfant apparenté par alliance à son cousin⁴⁶⁷; cette fois sa demi-sœur Geneviève y assista et apposa sa signature au bas de l'acte. Ces présences attestées de membres de sa famille laissent croire que Marie-Louise avait bénéficié de leur protection lorsqu'elle s'amena à Québec.

Autant d'événements le rapprochant de la capitale coloniale, Nicolas Peltier n'aurait donc pas été un *ensauvagé* vivant complètement à l'écart de la société, comme l'a trop souvent dépeint l'historiographie. Il entretenait avec les marchands de Québec des rapports réguliers qui lui permettaient de négocier des emplois de domestiques pour ses filles. De cette reconstitution, il ressort donc que ce serait par choix que la sixième

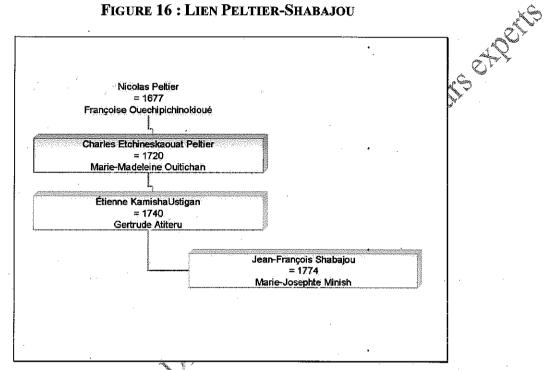
^{464.} Les témoins au mariage furent François Grégoire, époux de sa cousine Marie-Anne Liénard (fille de Françoise Pelletier, sœur de Nicolas et témoin à la signature du contrat de mariage), et ses cousins, Jean-François, Sébastien et Louis Liénard. Geneviève signa son acte et son contrat de mariage.

A cet égard, Peltier aurait respecté son engagement envers l'Église et aurait fait éduquer ses enfants, du moins ses filles, dans les mœurs françaises. Est-ce une volonté de dissimuler ses origines métissées? Du moins, le prêtre officiant fit de Geneviève la fille de Françoise Lamy et non de Françoise Ouechipichinokioue. Mariée à un maître entrepreneur en charpenterie et en maçonnerie, Geneviève vécut quelques années à Montréal, alors que son époux avait décroché le contrat de la construction du portail de l'église des récollets. Sur la famille Janson, voir NMD-999-52: Peter N. Moogk, 1974, « Janson (Jeanson), dit Lapalme, Dominique », Dictionnaire biographique du Canada..., vol. 3, p. 330-331.

⁴⁶⁶. **NMD-999-53a**: René Jetté, *Dictionnaire généalogique...*, p. 689, et **NMD-999-53b**: Honorius Provost, « Lefebvre, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada...*, vol. 2, p. 397.

⁴⁶⁷. Ce jeune veuf avait épousé en premières noces la cousine germaine de Françoise Boissel, épouse de Pierre Lefebvre.

sœur Peltier, Marie-Josephte, demeura dans la région de Chicoutimi et qu'elle y prit pour époux, vers l'âge de 17 ans, un Indien du lieu. À moins, bien sûr, que d'une autre façon, son père ait choisi pour elle un autre type de placement matrimonial stratégique en la mariant à un fils de chef⁴⁶⁸.



Le sort des fils Peltier fût bien différent de celui de leurs sœurs. Suivant les traces de leur père, ils contractèrent mariage avec des Indiennes et contribuèrent à peupler le territoire de la Ferme de Tadoussac. Avec ses deux épouses, Charles fit baptiser onze enfants dont huit contractèrent à leur tour mariage. Son puîné, François-Bonaventure eut, de ses deux épouses, six enfants, dont quatre convolèrent en justes noces. Par les fils et les filles que lui donnèrent ses deux fils, Nicolas pouvait observer sur la fin de sa vie, que cette descendance était totalement intégrée à la vie des bois. Des Îlets-Jérémie à Chicoutimi, c'était largement grâce à ses descendants que les postes de traite de la Ferme de Tadoussac continuèrent à être alimentés en fourrures. L'ensauvagement faisait son œuvre et les Peltier se fondirent peu à peu à leurs congénères indiens. Baptisé Charles, le fils aîné de Nicolas prit, dès 1700, le surnom d'Etchineskaouat,

⁴⁶⁸. Les données concernant le premier époux de Miskout Peltier sont cependant trop ténues pour étayer l'hypothèse.

patronyme du duce montanensi décédé en 1696⁴⁶⁹. Son frère cadet porta très tôt le surnom de Napesh, emprunté de Henri Napeouich, chef de l'une des familles christianisées grâce au prosélytisme de Charles Meiachkaouat qui avait appâté ses congénères de Tadoussac et du Saguenay⁴⁷⁰. Quant à leur sœur Marie-Josephte, elle vécut sous le surnom de Miskout. Dès la troisième génération, le patronyme français avait largement disparu, même dans la lignée masculine. Nicolas Peltier aurait-il pu reconnaître en Jean-François Shabajou un des ses arrière-petits-fils (figure 16) ? Il aurait alors aussi pris toute la mesure de son apport démographique et sociologique à la Ferme de Tadoussac en constatant que quatre de ses arrière-arrière-petits-enfants étaient les petitsenfants du chef des Îlets-Jérémie et les arrière-petits-enfants d'un ancien chef de Sept-Îles (figure 17). Pour sa part, son petit-fils Jean Peltier adopta le surnom de Lahouchine, porté par le chef du poste de Chicoutimi, le vieux Ignace Lahouchine, tandis que ce titre de chef revint à son propre fils François-Bonaventure Napesh Peltier⁴⁷¹. Il aurait encore pu se targuer d'être, par sa fille Miskout, l'ancêtre de celui qui devint chef de Tadoussac à la fin du XVIII^e siècle; bien que ce fût là le fruit d'un illégitime rapport entre sa fille et le marchand François Tinon-Desroches. Par cette liaison illicite, Nicolas Peltier devenait une de deux souches françaises de la famille montagnaise Ashini, qui donna deux chefs à la réserve de Betsiamites au XX^e siècle⁴⁷².

Le cas Peltier met en perspective la complexité du phénomène du métissage à l'époque du Régime français. S'il est celui auquel l'historiographie réfère le plus souvent c'est qu'il est le plus facilement retraçable dans les archives. Malgré leur mouvance sur le territoire, les Peltier furent relativement stables et fréquentèrent avec assiduité les

Martin Etchineskaouat est qualifié de chef par le père de Crespieul dans un acte du 19 juin 1695; il est décédé l'année suivante; NMD-999-54a: Léonidas Larouche (édit.), Le Second registre de Tadoussac..., p. 102, et NMD-999-54b: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Registre de Sillery..., p. 281. Le père de Crespieul en faisait l'éloge dans son manuscrit intitulé Mors pretiosa. La première occurrence du patronyme indien associé au nom de Charles Peltier apparaît dans un acte du 17 juillet 1700; NMD-999-54c: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Troisième registre de Tadoussac..., p. 33. Etchineskaouat était également le nom que portait l'un des deux premiers chefs de la région de Trois-Rivières qui acceptèrent de souscrire au projet de réduction des jésuites à Sillery.

⁴⁷⁰. **NMD-999-55** : Lucien Campeau, *MNF*, vol. 6, p. 771.

^{471.} NMD-999-56: Léo-Paul Hébert (édit.), Le Quatrième registre de Tadoussac. Magnus liber, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p. 19. Si la filiation de l'énigmatique Nicolas, chef de Tadoussac, devait être confirmée, deux des fils de Nicolas Peltier seraient donc devenus chefs indiens dans les postes de traite de la Ferme de Tadoussac.

^{472.} NMD-999-57: René Bélanger, « La famille Assini (al Ashini) » Saguenayensia, vol. 4, n° 3, 1962, p. 51-54.

missions. Les registres permettent de suivre leur histoire familiale. Ce qui n'est pas le cas pour la plupart des coureurs des bois et, surtout, pour les commis des postes qui, souvent, n'étaient que de passage⁴⁷³. On ne saurait douter que plusieurs d'entre eux, sinon la plupart, essaimèrent discrètement sans que les missionnaires notassent même les naissances illicites puisque, dans bien des cas, la mère indienne de passage au poste de traite était retournée dans ses forêts au moment de l'accouchement. À cet égard, un seul exemple convaincra. Il met en scène Louis Châtellerault.

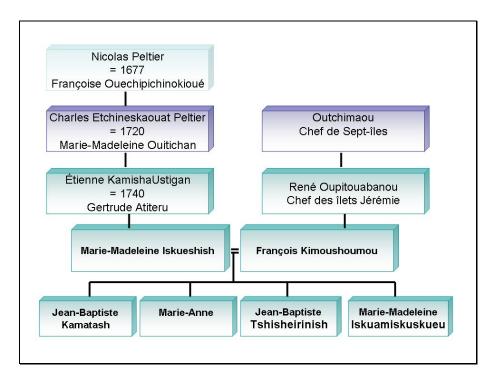


FIGURE 17: LIEN PELTIER-CHEF DE SEPT-ÎLES

Commis du poste de Chicoutimi vers 1740 et lui-même fils du commis du même nom au cours de la décennie 1710⁴⁷⁴, Châtellerault fit un enfant à une Indienne de l'Ashuapmushuan. Ni cette Indienne, ni Marie-Josephte Ustshick-Châtellerault, sa fille issue de cette union, n'aurait trouvé le chemin de la mémoire historique, n'eût été de

^{473.} Ces commis étaient généralement des célibataires. Un seul cas de commis venu avec sa famille est connu : celui de Louis Châtellerault, dont l'engagement précisait que « pendant le cours des dits quatre années [...] il lui sera permis de faire aller sa femme de demeurer avec luy au dit Chegoutimy où elle sera nourie en travaillant au menage, sans aucune gage » ; NMD-999-58 : Louis Chamballon, 1710, « Contrat d'engagement entre le sieur Joseph Riverin et Louis Châtellerault, du 17 septembre 1710 », BAnQ-Q, Greffe Chambalon, reproduit dans Camille Lapointe, *Le site de Chicoutimi...*, p. 139.

⁴⁷⁴. Voir son contrat d'engagement **NMD-999-58**: Louis Chamballon, 1710, « Contrat d'engagement... » dans Camille Lapointe, *Le site de Chicoutimi...*, p. 139-140.

Joseph-Antoine Chachoumegou, un des arrière-petits-fils de Nicolas Peltier, qui, désirant l'épouser, l'amena en 1759 devant le missionnaire. Préférant un mariage béni à une union à la mode du pays, le père Coquart n'ergota pas sur la connaissance des saints mystères de cette fille métissée et la baptisa deux jours avant son mariage⁴⁷⁵. La grand-mère du marié et épouse de François-Bonaventure Napesh Peltier fut sa marraine, tandis que Joseph Collet, le commis du poste de Chicoutimi, lui servit de parrain. Le surlendemain, au mariage célébré à Tadoussac, assistait le grand-père et patriarche de la famille, François-Bonaventure Peltier, de même que Collet, ainsi que Louis Gariépy, commis du poste des Îlets-Jérémie, et François Doré, commis du poste de Tadoussac. Le mariage de cette fille de commis et du petit-fils du chef de Chicoutimi fut donc célébré en grande pompe. Et c'est vraisemblablement par le biais de la famille Peltier que le père Coquart fut informé de l'identité du père de la mariée. De cette union naquit Marie Bersiamiskueu qui épousa, sur la fin du XVIII^e siècle, François Verreau, ce François Verreau installé aux Terres-Rompues et qui fréquentait assidûment, au début du XIX^e siècle, le poste de Chicoutimi alors sous la gouverne de Neil McLaren. Un court siècle sépare donc la présence de Nicolas Peltier aux confins de l'Anse-au-Foin et la présence de ses arrièrearrière-arrière-petits-fils aux Terres-Rompues (figure 18).

La multiplication des exemples apporterait peu au débat et elle confirmerait essentiellement les deux grands cas de figure qui se dégagent à la lumière de la famille Peltier : soit que les enfants métissés s'intégraient à la vie coloniale en se rapprochant des zones de peuplement, soit que les enfants métissés assimilaient le mode de vie nomade des Indiens gravitant autour des postes de traite. Dans ce dernier cas, la progéniture métissée ne faisait qu'apporter une nouvelle teinte à la bigarrure autochtone déjà à l'œuvre, et qui gommait peu à peu les particularités des différents groupes présents sur le territoire au temps des premiers contacts, tel que démontré dans la première partie de cette étude. Pourtant, comme le met en lumière le mariage de Marie-Josephte Ustshick-Châtellerault, on constate une forte tendance à l'endogamie dans ce groupe de descendants métissés ; tendance qui trouve par ailleurs une preuve supplémentaire dans le remariage de la veuve de Joseph-Antoine Chachoumegou-Peltier, qui convola en

⁴⁷⁵. La mère de la mariée fut baptisée à Chicoutimi le 21 juin 1764. Elle venait vraisemblablement y rejoindre sa fille; **NMD-999-59**: Léo-Paul Hébert (édit.), *Le Quatrième registre de Tadoussac...*, p. 28.

secondes noces avec Jean-Baptiste Tshisheirinish, petit-fils d'Étienne Peltier, fils de Charles à Nicolas. Ce fut encore une petite-fille de Nicolas et de surcroît veuve du chef Jean-Baptiste Pikarouich que choisit Joseph Collet comme concubine passagère : deux générations plus tard, un petit-fils de Collet épousait une descendante Peltier. Le complexe diagramme de la descendance de Nicolas Peltier permet de jauger l'ampleur de ce phénomène. Ce serait donc à bon escient que le père Laure aurait, en 1730, utilisé des gentilés à consonance très française pour désigner les domiciliés métissés autour des postes de la partie sud de la Ferme de Tadoussac.

Nicolas Peltier = 1677Françoise Ouechipichinokioué Fr.-Bonaventure Napesh Peltier Louis Châtellereault Marie Uabametabanukueu Marie Napesh Josephchich Peltier Angélique Nountouchet Joseph-Antoine Shashumegou M.-Josephte Ustshisk-Châtellereault Marie Bersiamiskue François Verreau François Louis Édouard Marguerite

FIGURE 18: LIEN PELTIER-VERREAULT

À cet égard, le contraste entre les zones saguenéenne et piékouagamienne souligne à sa façon l'expansion de ce métissage. Dans le plus vieil axe de circulation européenne, là où les Français firent le plus lourdement sentir leur présence, se rencontraient les Tadoussaciens, les Chicoutimiens, les Piékouagamiens, les Chomonchouanistes et Nekoubauistes. Dans les zones les plus éloignées nomadisaient des Attik-Iriniouetchs,

des Nitchik-Iriniouetchs, des Ouchestigouetgs, des Ounescapis. Si la toponymie offre une mesure du contrôle du territoire, l'usage des gentilés semble pour sa part mesurer l'ampleur du métissage.

La société coloniale des débuts se voulait inclusive, elle voyait d'un bon œil l'intégration – ou pour mieux dire, l'assimilation – des éléments indiens qui acceptaient de se christianiser et de se sédentariser. De la même manière, les groupes indiens, victimes d'une très rapide dépopulation, trouvaient des avantages à la *métisserie*. L'apport d'éléments étrangers contribuait à réduire la progression de cette chute démographique. Bien qu'il ne compensât pas pour les pertes, cet apport procurait un mode de repeuplement moins lourd que les guerres de capture. Mais son plus grand avantage résidait certes dans le bénéfique mélange génétique qui armait les Indiens contre le choc microbien.

La philosophie indienne n'opérait pas, entre les hommes, de distinctions basées sur la race au sens occidental du terme. Il y avait certes des divisions entre les groupes se partageant un territoire, et chacun se considérait très différent des autres. Pourtant, la frontière psychologique qui les morcelait en communautés distinctes était assez perméable ; s'estompait facilement la différence créée par la provenance. L'appartenance à un groupe pouvait tout aussi bien être le fruit d'une union matrimoniale, d'une adoption, d'une affiliation rituelle, d'une résidence prolongée, d'une intégration culturelle ou, encore plus simplement, d'une acceptation par le groupe. Le chef Jean-Baptiste Etchineskaouat en témoigna à sa façon au père Le Jeune lorsqu'il s'excusa de son manque d'empressement à adhérer à toutes les coutumes françaises : « "je craignois que mes gens me tinssent pour François. C'est pourquoy je ne voulois point quitter les façons de faire de ma nation pour embrasser les vostres, quoyque je les jugeasse meilleures" » 476. Du point de vue des Indiens, il n'y avait pas de différence entre le processus qui les intégrait à la culture française et celui par lequel les Européens devenaient un des leurs. Vivre avec eux, c'était faire partie de la communauté, comme le proclamait un chef abénaquis : « "Tu es nostre Père, nostre patriarche et nostre cher compatriote, car vivant comme nous et demeurant avec nous, tu es Abnaquiois comme

^{476.} NMD-999 (050): Propos de Jean-Baptiste Etchineskaouat, 1639, rapportés par Paul Le Jeune, « Relation... [1639] », MNF, vol. 4, p. 322.

nous" »⁴⁷⁷. Chaque nouvelle adoption contribuait à agrandir le cercle – un cercle inclusif et complexe – puisque c'était avant tout les relations qui créaient le groupe et non le sang. Même l'ennemi ou le prisonnier de guerre pouvait, dans cette conception des choses, être intégré au groupe après un rituel de transformation, souvent parachevé par un changement d'identité. C'est ce phénomène d'intégration au groupe indien en reconstruction dans les forêts du Saguenay et de la Piékouagamie qu'illustrent les changements de nom des enfants de Nicolas Peltier, lesquels furent désignés Etchineskaouat, Napesh et Miskout par leur nouveau groupe d'appartenance. Sans difficulté, à la génération suivante, grand-mère Peltier reconnaissait comme ses petitsenfants Outanissa, Lahouchine, Josephiche, Utaikueu, KamishaUstigan, Uskashish, Iskouechich, Karoate et Neubitshagan; les sauvages forêts du Nord les avaient complètement assimilés à la culture indienne.

On chercherait en vain le qualificatif *métis* dans les registres des postes. L'absence quasi totale de cette appellation, au temps du Régime français, ne tient pas au fait qu'il s'agissait là d'un phénomène peu répandu dans la société coloniale. La rareté des occurrences retrouvées en archives et dans la littérature de l'époque repose plutôt sur le fait que la progéniture issue de l'union d'un Canadien et d'une Indienne était quasi automatiquement prise en charge par les mères; ce qui masquait souvent cette réalité bigarrée aux yeux des observateurs français. Même dans les cas les plus évidents, comme dans le cas des Peltier, les missionnaires n'usèrent jamais de ce terme pour désigner le baptisé ou le marié issu d'une union mixte. Sur ce point, les jésuites et leurs ouailles indiennes adhéraient aux mêmes valeurs: l'individu appartenait au groupe qu'il fréquentait sans égard à la *pureté* de son sang.

Vers la fin du Régime français, peut-être dans la mouvance de ce qui émergeait avec plus d'acuité dans les Pays-d'en-Haut, le phénomène du métissage prit de nouvelles proportions dans la zone de la Ferme de Tadoussac. Sur ce point, il est intéressant de noter la dissemblance des avant-propos aux *Second*, *Troisième* et *Quatrième registre de Tadoussac*. Léonidas Larouche, éditeur du *Second registre* (1668-1700), n'évoque aucunement cette réalité. Lors de l'édition du *Troisième registre*, qui couvre la première

⁴⁷⁷. **NMD-999** (083): Propos d'un Abénaquis, 1652, rapportés par Paul Ragueneau, « Relation... [1652] », *MNF*, vol. 8, p. 320.

moitié du XVIII^e siècle, Léo-Paul Hébert y fait sobrement allusion : « Le démographe y trouvera la documentation nécessaire à l'étude de la nation montagnaise et du phénomène du métissage entre Français et Montagnais [... le] contenu généalogique [...] vaut surtout pour les familles montagnaises, mais [il] intéressera également bon nombre de familles d'origine métisse ou française » ⁴⁷⁸. Le même auteur est beaucoup moins réservé dans l'avant-propos du *Quatrième registre*, qui couvre la période 1758-1784. Le métissage, résultat de l'« adultère ou de la fornication [...], était considéré comme un fléau à Tadoussac », au milieu du XVIII^e siècle précise Hébert ⁴⁷⁹. À un point tel que Mgr Jean-Olivier Briand, premier évêque sous le Régime britannique, sentit le besoin en 1768 d'adresser un mandement spécial à l'intention de ses ouailles montagnaises pour dénoncer entre autres les manquements au neuvième commandement.

Il mit alors en garde les Indiennes contre « les excès où quelques-unes se laiss[ai]ent aller, dans l'espérance d'épouser leurs complices », et tonna contre les Canadiens qui péchaient « contre la pureté avec les Sauvagesses » 480. Cette intervention énergique était la réponse épiscopale aux dénonciations transmises par le père de La Brosse contre la conduite débridée des Canadiens dans les postes. Les exhortations de l'évêque eurent peu d'effet s'il faut en croire le missionnaire, qui brossait encore en 1780 un portrait des plus sombres. Les Canadiens présents dans les postes et de nombreux Indiens firent une honteuse sourde oreille aux admonestations de leur pasteur ; ils écoutaient « de sens froid » et ne paraissaient « faire aucun cas » des sermons contre l'« impureté ». Le père dénonçait en particulier « un ancien [...] commis qui n'avoit [... en 1766] que quatre *naturels* de vivants » et qui aurait depuis multiplié sa progéniture illégitime. Commis ou engagés, les gens des postes ne rougissaient pas « d'avoir des bâtards ». Et, malgré qu'il « y en [eût] plusieurs de morts de ceux [...] baptisés », le missionnaire en comptait encore treize, bien vivants. Cette licence causait le « divorce dans les ménages » et suscitait le « scandale parmi les libres », indignés que ces quelques

⁴⁷⁸. **NMD-999-60** : Léo-Paul Hébert (édit.), 1976, Le Troisième registre de Tadoussac..., p. xviii.

NMD-999-61: Léo-Paul Hébert (édit.), 1982, Le Quatrième registre de Tadoussac..., p. xxviii.
 NMD-999-62: Jean-Olivier Briand, 1768, « Mandement aux Montagnais », Québec, Brown & Gilmore, 1769, versé en photocopie à la BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174.11.

« scandaleux » « flatt[assent] ces filles de les épouser » ⁴⁸¹. La transcription du registre convainquait Hébert de la juste lecture portée par les pères Coquart et La Brosse : « le métissage est amorcé depuis longtemps, [...] il a atteint une ampleur que l'on ne soupçonne pas d'ordinaire, et qui ne cessera de s'accentuer après 1784 » ⁴⁸². Marginal au XVII^e siècle ⁴⁸³, le phénomène s'intensifia au fil des décennies, non seulement dans la zone des Grands Lacs mais aussi dans la zone de la Ferme de Tadoussac.

D'entrée de jeu dans cette section intitulée « Le métissage », Hébert soulevait la question : « Jusqu'à quel point avons-nous du sang indien, et les Indiens, du sang français ? »⁴⁸⁴. Ainsi posée, la discussion ne portait que sur deux groupes : le *nous au sang français teinté d'indien* et le *eux au sang indien teinté de français*. Trois sous-sections suivaient ; dans l'ordre : la « discrétion des rédacteurs », l'« ampleur du métissage », le « prestige des Métis ». À l'étude, l'étendue du phénomène créait, pour Hébert, la masse critique nécessaire permettant de nommer un troisième groupe distinct du *nous* et du *eux* initiaux. Il y avait donc, au milieu du XVIII^e siècle, sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, des Métis, dont le rôle « dans la vie indienne et chrétienne des Postes [était] considérable [...] Ils jouiss[ai]ent de la considération des Montagnais et de la confiance des Français ». Comme évoqué ci-devant, Hébert notait que des descendants de Nicolas Peltier et de François Desroches furent souvent choisis comme chefs. Et il concluait que « les Métis étaient tout désignés pour servir d'intermédiaires entre les Français et les Montagnais, entre les missionnaires et les chrétiens »⁴⁸⁵. Et ces intermédiaires, on les voit effectivement à l'œuvre dans les registres.

Prenant le relais des premiers Montagnets qui se firent prosélytes auprès de leurs voisins, les descendants de Nicolas Peltier ne manquèrent pas d'apporter leur soutien aux missionnaires. Ils étaient entre autres très présents à leurs côtés lors de l'administration des sacrements de baptême et de mariage. C'était parmi eux que se recrutaient les chefs et

⁴⁸¹. **NMD-999-63**: Jean-Baptiste de La Brosse, 1780, « Lettre du père de La Brosse au grand vicaire Gravé, du 21 avril 1780 », Archives de l'évêché de Rimouski, reproduite dans Léo-Paul Hébert, « Lettres du père de La Brosse », *Saguenayensia*, vol.17, n° 3-4, 1975, p. 79-80.

⁴⁸². **NMD-999-61**: Léo-Paul Hébert (édit.), 1982, Le Quatrième registre de Tadoussac..., p. xxx.

⁴⁸³. **NMD-999-64**: Léo-Paul Hébert (édit.), 1994, *Le Registre de Sillery...*, p. 65 : « Les cas de métissage sont peu nombreux dans le *Registre de Sillery* ».

^{484.} **NMD-999-61**: Léo-Paul Hébert (édit.), 1982, Le Quatrième registre de Tadoussac..., p. xxvii.

^{485.} **NMD-999-61**: Léo-Paul Hébert (édit.), 1982, Le Quatrième registre de Tadoussac..., p. xxx.

chefresses de prières des postes. Mais encore, ils agissaient comme véritables recruteurs puisqu'on les voit revenir vers les postes en compagnie d'Indiens provenant du périmètre distal. Après avoir dirigé les fourrures de ces derniers vers les postes de traite, ils les présentaient au missionnaire pour les faire baptiser... parfois avant de les épouser.

Étant donné l'importance du groupe métissé présent dans les postes de la zone médiale, on peut à bon droit s'interroger à savoir si, dans ces zones, on n'assista pas en fait à un phénomène d'ethnogenèse *métisse*. Ce groupe d'intermédiaires, bien implantés dans le réseau de traite et démographiquement plus forts, créait une force d'attraction à laquelle résistaient mal les groupes décimés d'Indiens disséminés sur le territoire. C'est ce groupe qu'observèrent et décrirent les pères Laure et Coquart, tout en les qualifiant de Montagnais et de Sauvages, puisque ces descendants d'Européens et de Canadiens avaient volontairement choisi de se soustraire au mode de vie sédentaire et très hiérarchisée de la civilisation française. Et ce fut sous cette identité que leurs descendants poursuivirent leur existence dans la zone médiale de la Ferme de Tadoussac sous le Régime britannique. Et, c'est sur la base d'une telle reconstitution de la transformation démographique sur le territoire de la Ferme de Tadoussac qu'il convient de regarder la demande des Indiens du Saguenay transmise aux autorités britanniques par le père Coquart en 1765 : « Nous avons toujours été nation libre, et nous deviendrons Esclaves, ce qui nous seroit bien dur, après avoir jouis si longtemps de notre Liberté »⁴⁸⁶. Qui mieux que les descendants de Nicolas Peltier et d'autres Canadiens ou Européens, ayant préféré l'affranchissement dans les bois au carcan social de la société coloniale, pouvaient revendiquer avec une telle ardeur la poursuite de leur idéal d'indépendance?

⁴⁸⁶. NMD-999-65: Claude-Godefroy Coquart, 1765, « Lettre du père Coquart, missionnaire aux postes de la traite de Tadoussac, à James Murray, gouverneur à Québec, du 12 mars 1765 », reproduite dans Nelson-Martin Dawson, *Lendemains de Conquête au Royaume du Saguenay*, Québec, Nuit Blanche éditeur, 1996, p. 251.

III- DE LA VAGUE DE COLONISATION AGRO-FORESTIÈRE

Ce n'est un secret pour personne, l'histoire du Saguenay est étroitement liée à celle de la Charlevoisie. Déjà au temps de Champlain, les zones chicoutimienne et charlevoisienne étaient fréquentées par la même communauté indienne, lien naturel que vint cristaliser l'érection du poste de Tadoussac. Cette présence indienne freina initialement le développement colonial et, malgré une première concession des terres de Baie-Saint-Paul dès 1636, ce ne fut qu'au début de la décennie 1670 que ce territoire accueillit ses premiers colons de souche française. Le Royaume s'ouvrait alors à l'ère des coureurs des bois et la zone charlevoisienne offrait d'excellente possibilité pour quiconque voulait trafiquer clandestinement des fourrures. Pour l'entreprise missionnaire, ce secteur renfermait aussi des avantages non négligeables. Les missions en amont sur le Saguenay n'étaient pas encore établies et la chapelle de Tadoussac avait brulé en 1665, ce qui présentait des conditions gagnantes pour Mgr de Laval. Nouveau seigneur des lieux, l'évêque comptait en effet établir une mission à Baie-Saint-Paul. Son projet ne se concrétisa pas. Pas plus que celui de l'intendant Talon d'y opérer une goudronnerie royale. Les mandataires de cette entreprise furent soupçonnés de s'intéresser plus aux fourrures qu'au goudron. Même les chanoines Pierre et Thierry Hazeur, devenus peu après seigneurs de Baie-Saint-Paul, s'adonnèrent moins à l'agriculture qu'à la traite clandestine et furent condamnés en 1717 à verser 500 livres d'amende pour avoir encourager la traite dans le territoire réservé au roi⁴⁸⁷.

Quant à La Malbaie, l'administration coloniale comptait en faire un lieu d'exploitation forestière. Ce projet vit le jour mais ne perdura pas et la seigneurie tomba en stagnation jusqu'à ce qu'elle fût intégrée au territoire de la Ferme de Tadoussac en 1724. On y trouvait alors deux moulins et deux fermes comportant quelques maisons, granges, étables et potagers. Les embryons d'exploitation agricole existants étaient voués à l'expansion, car l'intendant espérait en tirer tellement de profits que ceux-ci couvriraient les frais du gouvernement. Dans la foulée de sa voisine, la seigneurie de Baie-Saint-Paul trouva elle aussi un nouveau souffle à cette époque, sous l'impulsion des

_

⁴⁸⁷. Les premières concessions de terres dans le secteur de Baie-Saint-Paul dateraient de 1711.

nouveaux coseigneurs Noël Simard et Ignace Gagné. Mais elles restaient l'une et l'autre des seigneuries excentrées qui supportaient mal la compétition avec celles de Beaupré et de l'île d'Orléans. Si bien que leur développement resta limité tout au long du Régime français.

En 1750, le père Coquart se rendit à La Malbaie. Il témoigna alors du potentiel du lieu : « La Malbaye doit etre regardée comme La plus belle ferme du pays [...] Les terres y sont bonnes et en quantité ». Mais aussi de ses lents progrès : « on aurait pu faire plus de desert qu'il ny en a, mais comme on ne vouloit de bled que pour nourrir le fermier et ses engages [...] on na pas meme fait valoir cette ferme comme on le pouvoit parcequ'on a toujours voulu faire voir qu'elle coutoit plus qu'elle ne rapportoit » 488. L'attrait de la traite facile restreignait les projets de développement seigneurial : il fallait défendre aux futurs censitaires de commercer avec les Indiens, mais cette défense risquait de drainer les fourrures vers Baie-Saint-Paul où certains marchands n'hésitaient pas à traiter tant avec les Indiens domiciliés qu'avec les Indiens étrangers, privant ainsi la Ferme d'un substantiel revenu. Coquart comptait cependant sur l'engagé Joseph Dufour et sa famille, gens de valeur et de grande probité, capables d'améliorer la productivité de l'entreprise.

Tout fut à recommencer après la Conquête car La Malbaie fut dévastée et les installations, incendiées par les soldats britanniques qui ravagèrent les côtes. Ironie du sort, deux compatriotes de ceux qui participèrent à cette dépradation héritèrent quelques mois plus tard de ces terres. Pour récompenser John Nairne et Malcolm Fraser, deux jeunes officiers écossais ayant servi sous ses ordres, le gouverneur Murray leur accordait en effet, dès le mois d'août 1761, des terres dans l'ancienne seigneurie de La Malbaie 489. Les deux vieilles fermes françaises rachetées par le roi en 1724 devenaient donc les seigneuries de Murray Bay (celle de Nairne qui s'étirait de la rivière Malbaie à la seigneurie des Éboulements) et de Mount Murray (celle de Fraser, depuis la rivière Malbaie jusqu'à la rivière Noire) (figure 19).

⁴⁸⁸. **NMD-473**: Claude-Godefroy Coquart, 1750, « Mémoire sur les Postes... », p. 80. On notera que c'était un véritable plan de développement de la seigneurie que proposait alors le père Coquart.

⁴⁸⁹. De surcroît, Nairne était apparenté au général Murray.

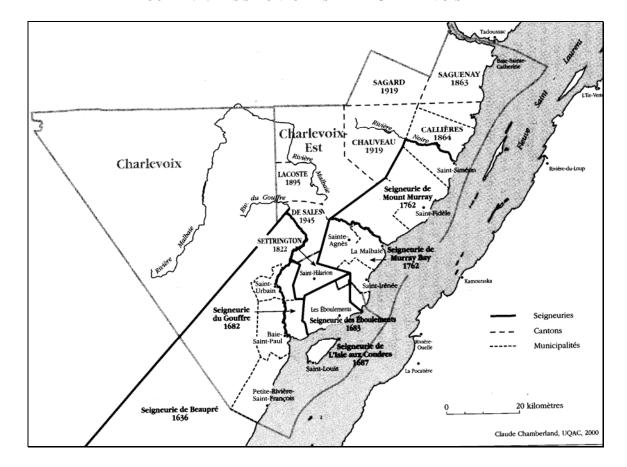


FIGURE 19: LES SEIGNEURIES DE LA CHARLEVOISIE⁴⁹⁰

Les deux seigneurs écossais vinrent visiter leurs concessions dès l'automne 1761 : « On trouve une grande quantité d'asperges poussant dans les bois et les environs que l'on suppose avoir été plantées jadis par les gens qui ont occupé le vieux moulin [...] qui s'y trouvait au siècle dernier, mais nous n'avons pu trouver personne qui se souvienne d'avoir vu ce moulin quand M. Nairne et moi-même nous sommes venus à la Malbaie pour la première fois, à l'automne 1761 » Contrairement à ce que certains auteurs prétendent, sur la base du baptême de la première fille illégitime de Fraser à Beaumont à la fin de l'été 1761, Nairne et Fraser se seraient tous les deux transportés à La Malbaie dès cette époque : « Je suis venu ici pour la première fois en 1761 avec cinq soldats et

490. Reproduite dans Normand Perron et Serge Gauthier, *Histoire de Charlevoix*, collection « Les régions du Québec, n° 14 », Québec, IQRC, 2000, p. 89.

⁴⁹¹. NMD-999-603: Malcolm Fraser, « Rent Roll of Captain Malcolm Fraser's seigneurie or Estate of Mount Murray », traduit dans Louis Pelletier, *La Seigneurie de Mount Murray*, Québec, Éditions du Septentrion, 2008, p. 58.

quelques domestiques canadiennes dont nous avions obtenu les services. Pendant plusieurs années nous avons cohabité tous ensemble dans une petite maison », confiait Nairn à l'un de ses correspondants⁴⁹². L'emploi du *nous* laisse en effet entendre que Nairne y était venu en compagnie de Fraser⁴⁹³. Ni l'identité des premières domestiques, ni celle des soldats devenus les premiers colons britanniques de La Malbaie ne peuvent être tirées au clair. Certains indices permettent pourtant de croire comme hautement probable la présence en ces lieux, dès cette époque, de Duncan McNicoll, de George Thompson, de John Hewett et des frères Blackburn. Comme les deux seigneurs, ces hommes étaient des Écossais et, d'aucuns d'entre eux assurément, appartenaient au 78° Régiment des Highlanders⁴⁹⁴.

Pour sa part, Thompson s'enracina rapidement dans son pays d'adoption en épousant, peu après son arrivée, Marie-Charlotte Dufour, fille de l'ancien fermier de la seigneurie de La Malbaie. Contrairement à son compagnon d'armes, John Hewett serait plutôt retourné dans son pays natal pour y prendre Mary Foster comme épouse et revenir à La Malbaie pour s'y établir. Duncan McNicoll aurait vraisemblablement calqué la stratégie de son compatriote Hewett en unissant sa destinée à Catherine McNicoll; les données puisées aux registres paroissiaux et aux actes notariés sont cependant beaucoup moins probantes et ouvrent la portent à toutes les hypothèses. Le notaire Jean Néron, qui rédigea le contrat de mariage de Marguerite McNicoll en 1786, la disait alors « âgée de 24 ans environ [et] fille de Dunquienne Macniquel et de feue Catherine Mac... » 495.

⁴⁹². NMD-999-604: John Nairn, 1798, « Lettre de Nairn à Hepburn », citée dans George M. Wrong, Un manoir canadien et des seigneurs, 1761-1861. Cent ans d'histoire, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, p. 79.

Non seulement rien n'indique que Fraser était présent à Beaumont lors du baptême de sa fille, mais il y a tout lieu de croire qu'il n'y était effectivement pas car ce baptême eut lieu le lendemain de la naissance de l'enfant, contraste saisissant avec l'opposition farouche de Fraser au baptême catholique de son fils deux ans plus tard.

MMD-999-605 : Jean-Charles Claveau, Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay, Québec, Édition Fleur de Lys, 1996, p. 63-64, 133. Selon Wrong, « la demi-douzaine de soldats qui s'installèrent à Murray Bay du temps de Nairne » seraient plutôt les Harvey et les McLean de même que les McNicoll et les Blackburn ; NMD-999-604 : George M. Wrong, Un manoir canadien et ses seigneurs..., p. 82.

MMD-999-606: Jean Néron, 1786, « Contrat de mariage entre Louis-Charles Tremblay et Marguerite McNicoll, du 29 juillet 1786 », BAnQ-Q, greffe de Jean Néron, reproduit partiellement dans Jean-Charles Claveau, Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay..., p. 42. Au registre de la paroisse de Baie-Saint-Paul où est enregistré le mariage, on lit : « [...] et de Marguerite Macnille Donquenne fille de Dominique Macnille Donquenne et de deffunte Catherine Macnille [ses] père et mère et habitans de La Malbaïe ».

Marguerite serait donc née vers 1762 ; ce qui jette un doute quant à un éventuel voyage de son père en Écosse pour y prendre femme, ce même automne où Duncun McNicoll partait s'établir à La Malbaie. Deux ans avant le mariage de Marguerite, le curé Pierre-Joseph Compain, de l'Île-aux-Coudres, rédigeait ainsi l'acte de mariage d'un frère de celle-ci: «[...] entre Agapit Magnicle dit Dunkene fils de François Magnicle dit Dunkene et de Catherine Nicolas ses père et mère de la paroisse St. Étienne en La malebaye » 496. Pourquoi le curé Compain n'aurait-il traduit que le patronyme de l'épouse ? Comme le notait judicieusement Wrong qui avait fréquenté le manoir au début du XX^e siècle : « Quand Nairne s'est installé à La Malbaie, il n'était pas marié, pas plus sans doute que les soldats qu'il amenait avec lui. Il lui fallut bien cinq ou six ans pour prendre femme, mais on peut être assuré que ses hommes n'ont pas attendu aussi longtemps. Quoi de plus naturel alors que de les voir épouser les domestiques canadiennes-françaises dont Nairne nous a parlé »497. Or, il est bien connu que des Indiennes et des filles métissées faisaient partie du personnel ancillaire de Québec; n'y at-on pas d'ailleurs rencontré quelques membres de la famille Peltier dans les pages précédentes? Les paris restent donc ouverts quant à la véritable identité de l'épouse McNicoll : une parente écossaise ou une Indienne ?

Les frères Hugh et Christopher Blackburn étaient vraiemblablement plus jeunes que leurs compatriotes. On ne sait pas l'âge de Christopher, mais il appert être l'aîné des deux frères puisque Hugh n'aurait eut qu'une quinzaine d'années lorsqu'il s'engagea dans l'armée. On peut dès lors avancer que les frères Blackburn avaient en quelque sorte été pris sous la protection de l'un ou l'autre seigneur, vraisemblablement de Nairne dont Hugh devint l'homme de confiance et le compère par le mariage de son fils aîné avec l'une des filles Nairne. Aussi c'est avec un enthousiasme quelque peu débordant que les membres de l'Institution généalogique Drouin écrivaient que « [d]émobilisé, Hugh Blackburn reprit son métier de menuisier » 498. Assez tôt, toutefois, et comme bien des

⁴⁹⁶. **NMD-999-606**: Pierre-Joseph Compain, 1784, « Acte de mariage du 23 novembre 1784 », reproduit partiellement dans Jean-Charles Claveau, *Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay...*, p. 42.

⁴⁹⁷. **NMD-999-604**: George M. Wrong, *Un manoir canadien et ses seigneurs* ..., p. 82. Malcolm Fraser ne perdit pas de temps en cette matière puisqu'il s'unit, sans quelconques bénédictions, à Marie Allaire dès l'automne 1760.

^{498.} NMD-999-609 : Institut généalogique Drouin, Dictionnaire national des Canadiens-français (1608-1760), tome 3, Montréal, Institut généalogique Drouin, 1979, p. 1407.

Charlevoisiens, il s'intéressa à la traite des fourrures. Lui et son voisin, Augustin Brassard⁴⁹⁹, « contrevenant invétéré », « débauch[aient] les Indiens avec de l'alcool, puis [achetaient] leurs peaux pour trois fois rien ». Pour mettre fin à cette pratique, Malcolm Fraser, qui était en relation d'affaires avec Peter Stuart, partenaire dans l'exploitation des *King's Posts*, passa un marché avec Blackburn en 1778⁵⁰⁰: « En retour du versement d'une somme de deux cents livres », somme considérable pour l'époque, ce dernier s'engageait à ne plus débaucher les Indiens des Postes du Roi, à mettre fin à son commerce d'alcool à crédit et à obéir « aux ordres de Nairne et de Fraser pour tout ce qui concerne la poursuite de ses activités de traite ». Fraser l'assurait de plus qu'il l'accréditerait auprès des marchands de Québec⁵⁰¹.

Blackburn devint-il alors une sorte d'agent non-officiel des adjudicataires des Postes du Roi ? Une telle entente aurait à tout le moins permis de ramener les fourrures de l'arrière-pays charlevoisien dans les coffres des locataires des Postes du Roi, plutôt que de voir ces fourrures échangées, entre autres, auprès des marchands de Baie-Saint-Paul. Il ne relève donc pas du hasard si, précisément vers cette époque, Hugh Blackburn unit sa destinée à Geneviève Gagnon, fille de l'ancien commis du poste de Tadoussac et petite-fille de Charles Taouabanoun et de Marie-Josephte Miskout Peltier. Cette alliance

⁴⁹⁹. NMD-999-607: Jean-Charles Claveau, 1996, Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay..., p. 24.

Les titres des concessions à Nairne et à Fraser n'étaient pas clairs. Pendant une longue partie de leur vie, ces seigneurs multiplièrent les représentations auprès des autorités coloniales pour obtenir de nouveaux titres qui dissiperaient tout doute. La proximité de leurs seigneuries avec les Postes du Roi facilitait l'accès au territoire réservé et faisait peser une lourde menace sur la rentabilité du monopole de la Ferme. Cette menace se répercutait sur la valadité des concessions consenties par le gouverneur Murray, qui avait sciemment soustrait ce terroitoire du Domaine du roi. Jouant de prudence pour ne pas perdre leurs seigneuries, Fraser et Nairne avaient tout intérêt à collaborer avec les locataires des Postes du Roi et à veiller à ce qu'aucun de leurs censitaires ne s'adonnât à la traite clandestine. De plus, Fraser était en dette envers Stuart à la suite de l'achat d'une partie de la seigneurie de l'île d'Orléans; Stuart détenait encore le bail de la ferme de Comporté, principale portion de la seigneurie. Des lettres patentes pour la seigneurie de Mount Murray furent finalement délivrées en mai 1815.

NMD-999-604: George M. Wrong, *Un manoir canadien et ses seigneur...*, p. 88. Différents auteurs ont repris ce passage de Wrong en lui donnant des traductions différentes. Le texte original va comme suit: « In 1778 we find Malcolm Fraser making with a bargain which outlines what the seigneurs tried to do in regard to trade. Blackburn binds himself in the sum of two hundred pounds to obey certain restrictions: he will not attempt to debauch the Indians belonging to the King's Posts; in no circumstances will he sell them liquor; nor will he sell liquor on credit to anyone. He will obey the lawful orders of Nairne and Fraser relative to the carrying on of his trade; he will pay his debts, and will make other pay what they owe him, refusing them credit if accounts are not paid within six months. In consideration of these pledges by Blackburn, Fraser guarantees his credit with the Quebec merchants »; NMD-999-608: George M. Wrong, *A Canadian Manor an dits Seigneurs. The Story of a Hundred Years 1761-1861*, Toronto, Macmillan, 1926, p. 54-55.

avec le clan des Peltier indianisés, principaux fournisseurs de fourrures dans l'axe îlets Jérémie – Métabetchouan, lui assurait un rôle déterminant dans ce commerce souterrain. On ne saurait mesurer le temps que dura ce commerce ; mais on peut raisonnablement penser que ce fut grâce à ses activités de traite et à cette entente avec Fraser que Hugh Blackburn put, par la suite, s'établir comme meunier à La Malbaie.

Malcolm Fraser séjourna peu à La Malbaie. Il préféra la seigneurie de Rivière-du-Loup, reçue à bail du gouverneur Murray lors de son départ pour Londres, où il pouvait s'adonner librement au commerce des fourrures. Contrairement à son compatriote, Nairne s'investit pleinement dans le développement de la seigneurie de Murray Bay. Si les deux seigneurs indiquaient aux autorités coloniales, à l'automne 1764, qu'il y avait déjà 34 personnes d'établies à La Malbaie et qu'au printemps suivant d'autres s'apprêtaient à les y rejoindre, il y a fort à parier que ces personnes étaient principalement installées sur les terres de Nairne. On y comptait aussi sûrement une majorité de Canadiens, dont les membres de la famille de Joseph Dufour. Ce ne fut que tardivement, en 1784, que Fraser commença à concéder des terres le long de la rivière Malbaie, et vers 1790, qu'il fit construire un manoir et il vint habiter sa seigneurie de Mount Murray. Peu après, en 1793, le rang du fleuve accueillit ses premiers censitaires: François Savard et huit membres de sa famille quittaient l'Île-aux-Coudres pour gagner la terre ferme vers le Cap-à-l'Aigle. Des données disponibles pour le début du XIX^e siècle font voir le net déséquilibre entre le développement des deux seigneuries voisines : dans celle de Fraser, deux rangs seulement étaient alors ouverts pour un total de 166,3 arpents de front concédés, tandis que dans celle de Nairne, on comptait cinq rangs ouverts pour un total de plus de 300 arpents de front concédés.

Si le problème de la traite avec les Indiens avait trouvé un rapide dénouement, il en fut bien autrement de l'exercice du droit de pêche, particulièrement de la pêche au saumon. C'était installée dans les seigneuries de La Malbaie la pratique de la pêche de nuit, à l'aide de harpons et en s'éclairant de flambeaux et de lanternes. Lorsque, en avril 1793, Nairne et Fraser essayèrent de mettre un terme à cette pratique par l'émission d'une défense conjointe et formelle, les rebelles refusèrent d'obtempérer, déclarant « que lorsqu'une terre leur était concédée, le seigneur perdait toute autorité sur les lacs et cours

d'eau attenants à celle-ci »⁵⁰². Malgré l'interdit seigneurial, une vingtaine de censitaires continuèrent leur pratique. Chaque seigneurie semble avoir alors eu son leader : Joseph Claveau dans Mount Murray et Joseph Villeneuve dans Murray Bay. Peut-être parce que ce dernier était son censitaire, Nairne le jugeait plus opiniâtre que les autres et le désignait volontiers comme le chef des mutins. Interpelé par Nairne, Villeneuve défia ouvertement son autorité, se mettant « à rugir et à beugler », et le mettant « au défi de l'en empêcher ». Jugeant que Villeneuve était un fieffé entêté qui ne reconnaissait ni loi, ni règlement, ni gouvernement, il souhaita s'attaquer d'abord à lui pour ainsi soumettre les autres. Les sources ne permettent pas de connaître le dénouement de ce conflit, mais des échos de cette querelle dans des correspondances de 1799, de 1802⁵⁰³ et de 1806 indiquent que les seigneurs peinèrent à se faire obéir.

Les démêlés entre les seigneurs et certains censitaires prirent une nouvelle tournure lorsque se développa la pêche aux marsoins. Cette pêche fut donnée à bail, d'abord à un seul individu, puis à un groupe d'habitants des deux seigneuries. Les baux affichés à la porte de l'église stipulaient que la pêche au flambeau devrait être interdite sur toute l'étendue réservée pour cette pêche. Parmi la douzaine d'habitants à qui fut octroyé ce droit de pêche figurait le rétif Joseph Villeneuve ; visiblement il s'agissait là d'une habile manœuvre pour résoudre le lancinant et récurrent problème de la pêche au flambeau, mais les seigneurs n'étaient pas pour autant au bout de leurs peines. D'autres factieux prirent la relève. Leurs méfaits eurent pour première conséquence de faire fuir les marsoins, sans compter que la perturbation provoquée chez les salmonidés empêchait la plupart d'entre eux de remonter les rivières pour frayer, ce qui affecta d'autant la pêche. Sans compter que d'autres habitants, encore plus téméraires, poussèrent la provocation jusqu'à installer une pêche à marsoins sur les battures jouxtant le domaine seigneurial ⁵⁰⁴. Il y avait décidément un climat de rébellion dans l'air malbéen.

⁵⁰². **NMD-999-604**: George M. Wrong, *Un manoir canadien et ses seigneurs...*, p. 87.

^{503.} Cette année-là, deux insubordonnés étaient identifiés: Michel Gagnon, fils du pionnier Agapit Gagnon qui avait épousé une McNicoll, et un dénommé Antoine Castonguay.

Les provocateurs étaient cette fois Alexis Desbiens, Jean Gaudreau et Étienne Pedneau. Pour réguler l'activité dans sa seigneurie et vraisemblablement pour garder un œil sur la traite, Fraser octroya également des permissions de chasser sur ses terres, à condition que les bénéficiaires de ces droits l'informassent de la présence de tout contrevenant. Ces premiers *garde-chasse* malbéens étaient Alexis-Ange Simard fils, Pierre Bilodeau, Roch Boies et Christophe Poitras; voir **NMD-999-603**:

Bois, goudron, marsoins, saumons, la région intéressa d'abord des entrepreneurs engagés dans les ressources naturelles. Même les ecclésiastiques du Séminaire de Québec avaient préféré miser sur l'exploitation de la forêt et la production de madriers, de planches et de bardeaux plutôt que sur le développement agricole sur des terres jugées peu productives. Le principal obstacle à une exploitation seigneuriale rentable demeure cependant moins la qualité du sol que l'exiguïté de l'espace agricole ; espace encore plus réduit du fait qu'une partie du territoire charlevoisien relevait du domaine privé que Sa Majesté s'était réservé pour l'exploitation des fourrures. La croissance démographique soutenue qui marqua les lendemains de la Conquête eut tôt fait de rendre cette exiguïté encore plus patente⁵⁰⁵ : des données disponibles pour le début du XIX^e siècle indique que la population charlevoisienne tripla entre 1790 et 1831, passant de quelque 2 800 individus à près de 8 400. Les besoins de plus en plus criants de terre qu'engendrait cette croissance ne pouvaient trouver une solution durable dans le seul arrière-pays ; aussi, menacèrent-ils bientôt la vocation séculaire de réservoir à fourrures qui avait jusque là marqué l'histoire du territoire adjacent.

Malcolm Fraser, « Almanach », BAnQ-Q, fonds Famille Fraser, P81, Papiers 1762-1815, mentionné dans Louis Pelletier, *La Seigneurie de Mount Murray...*, p. 76.

Des analyses démographiques réalisées à partir des données du recensement de 1851 montrent une très grande homogénéité de la population charlevoisienne, dont l'accroissement est essentiellement dû à ses forces internes. À plus de 90 %, la population recensée déclarait être née dans Charlevoix, ce qui laisse un faible 10 % d'apports exogames.

A- Aux premiers temps de la pinière

Faut-il le rappeler? En ce milieu du XIX^e siècle l'ouverture du Saguenay à la colonisation agro-forestière ne fut pas un cas d'espèce. Des pressions de différentes natures s'exerçaient en plusieurs points sur l'étroite bande seigneuriale laurentienne. D'aucuns mettront l'accent sur la forte demande en produits forestiers, certains souligneront plutôt le besoin de terres cultivables pour une population canadienne-française étouffée dans la zone seigneuriale, d'autres préféreront l'aspect politique et évoqueront les soulèvements populaires de la décennie 1830 pour justifier la nouvelle politique de mise en valeur des zones périphériques. Quasi simultanément mais avec leur dynamique propre, les Bois-Francs, les Laurentides et le Saguenay, entre autres, connurent tous leurs chevaliers cléricaux de la colonisation, trop heureux de canaliser un flot migratoire qui semblait vouloir échapper à leur emprise séculaire, et leurs entrepreneurs forestiers, fort ravis de s'emparer des arbres qu'il fallait nécessairement abattre pour dégager des terres à cultiver.

Avec peut-être plus d'acuité au Saguenay qu'ailleurs, s'imposait l'enjeu d'une répartition saine des espaces convoités par des activités économiques concurrentes et profondément incompatibles. Comment concilier, au profit de tous, les aires pelletières, les aires forestières et les aires agraires ? Mais le contexte saguenéen posait une difficulté absente dans d'autres régions : le monopole que la Compagnie de la baie d'Hudson détenait sur le territoire. Comment poursuivre l'exploitation des fourrures sur un territoire livré à l'agriculture ? La réponse des promoteurs de l'ouverture du Saguenay fut rapidement trouvée. Comme dans les autres régions, il fallait mettre l'accent sur l'exploitation forestière. Ce fut à ce jeu que ce livrèrent les Charlevoisiens Alexis Tremblay et Thomas Simard, directeurs de la Société des Vingt-et-Un, pour le compte voilé de William Price, marchand de bois, qui voulait en découdre avec ses concurrents dans la fourrure.

Les colons charlevoisiens en quête de gagne-pain vinrent-ils *faire de la terre* ou *faire du bois*? L'histoire régionale n'a pas encore clairement tranché le débat. Quoi qu'il en soit, l'excuse de la pinière en valait bien d'autres. Les hommes des chantiers devaient

se nourrir... il faudrait bien cultiver, surtout lorsqu'on montait en famille dans le Saguenay. Aussi, bien que la permission obtenue de la Compagnie de la baie d'Hudson stipulait que les hommes des chantiers ne pourraient ni faire le commerce des fourrures avec les Indiens, ni couper le foin naturel, ni faire paître dans les prés des battures ou des grèves, un peu partout sur le territoire se découpèrent très tôt des espaces livrés à l'agriculture. Les interdits ne pouvaient tenir que si la Compagnie avait les ressources pour le faire appliquer, ce qu'elle ne déploya pas dans le cas du défrichement.

C'est à tort, cependant, qu'on affirmerait que ce fut principalement le besoin en terres agricoles qui força l'ouverture de ce territoire limitrophe qu'était le Saguenay. Depuis les tout débuts, la région charlevoisienne en avait été une d'exploitation des ressources, et particulièrement de la ressource forestière. Dès la première moitié du XIX^e siècle ses réserves de bois étaient lourdement entamées et il fallait sortir de ce territoire déjà sur-exploité. Par exemple, malgré l'inconfort que cela pouvait créer à la Compagnie du Nord-Ouest alors détentrice du bail des Postes du Roi, le seigneur Fraser de Mount Murray s'associa dès le début du XIX^e siècle à Neil McLaren, ancien commis au poste de Chicoutimi, pour l'exploitation des forêts de la région de Port-au-Persil et de la rivière Noire (actuelle municipalité de Saint-Siméon) à la frontière du territoire des Postes du Roi. Ce fut le début de la multiplication des moulins à scie dans les seigneuries charlevoisiennes. L'activité des chantiers était florissante. Des moulins ouvraient un peu partout; une trentaine se seraient implantés entre 1810 et 1830 et, au recensement de 1831, une dizaine étaient en opération. Parmi eux, celui de Peter McLeod père, ancien commis de la Compagnie de la baie d'Hudson au poste des Îlets-Jérémie, érigé en partenariat avec George Duberger à Port-au-Saumon en 1827, non loin de celui de Thomas Simard, qui avait été employé par les locataires des Postes du Roi pendant treize ans.

Les entrepreneurs forestiers lorgnaient les forêts voisines, tout en s'approchant de cet immense territoire alors concédé à la Compagnie de la baie d'Hudson. Dès 1836 Peter McLeod fils, sous la direction de Thomas Simard et d'Alexis Tremblay Picoté, entreprenait l'exploitation des forêts sur la rive est de la rivière Noire, en territoire réservé. McLeod se présentait déjà sous les traits d'un rude homme d'affaires comme le confiait le seigneur de Mount Murray à un de ses correspondants, en 1836 : « Young

McLeod with whom I could do no business for his mills, his terms being altogether too hard, felt so much annoyed and absolutelay set me at defiance »⁵⁰⁶. Les McLeod, père et fils, se virent alors interdits par le seigneur de toute coupe de bois sur les terres non concédées de Mount Murray, malgré les titres reçus précédemment.

L'année suivante, McLeod s'associait à Norbert Hervieux, entrepreneur de Château-Richer et petit-fils de Barthélemy Hervieux et de Marie-Anne Uabispuagan. À l'automne de la même année 1837, dans des circonstances restées nébuleuses aux yeux de l'histoire, Thomas Simard se faisait offrir par le gouverneur de la Compagnie de la baie d'Hudson le permis de coupe de 60 000 billots, octroyé par le gouvernement à la Compagnie l'année précédente. Un mois plus tard naissait à La Malbaie la Société des Vingt-et-Un, qui regroupait en fait 39 associés, lesquels s'engageaient pour une colossale somme dont il ne disposait visiblement pas; ce qui porte à croire que, dès les débuts, l'ombre de William Price se profilait derrière les négociations menées par Simard. Ainsi, avant même la fin du monopole de l'Honorable Compagnie en 1842, les forêts saguenéennes furent livrées à la hache des Charlevoisiens, quelque 700 à 800 d'entre eux, enrôlés par la Société des Vingt-et-Un, s'y activaient effectivement vers la fin de la décennie 1830. Au moment où la Compagnie de la baie d'Hudson perdait son monopole sur le Saguenay, William Price s'associait officiellement avec Peter McLeod fils pour remonter le Saguenay en amont de la baie des Ha! Ha!. Un premier moulin fut érigé, à la rivière du Moulin, en août 1842, à deux kilomètres en aval du poste de traite de Chicoutimi, et dès le printemps suivant, la construction d'un second moulin fut entreprise à la rivière Chicoutimi sur le Coteau du Portage près de la chapelle du père Laure, réservée pour la mission des Indiens. McLeod avait alors déjà cédé à Price son moulin de Port-au-Persil pour lequel il avait engagé huit personnes en 1840, et son moulin à la rivière Noire où il avait affecté six hommes en 1841. En 1846, grâce à ces deux moulins Peter McLeod fils pouvait produire annuellement quelque Chicoutimi, 250 000 madriers.

Le mouvement de La Malbaie vers le Saguenay était des plus naturels. Depuis l'époque du Régime français, ces deux territoires appartenaient au même monde, celui de

^{506.} NMD-999-603: John Malcolm Fraser, 1836, «Lettre de Fraser à sa sœur, du 22 octobre 1836», reproduite partiellement dans Louis Pelletier, *La Seigneurie de Mount Murray...*, p. 306.

la zone médiale : la seigneurie de La Malbaie fournissant les produits de base nécessaires pour le fonctionnement des postes. Les contacts entre l'une et l'autre zones ne résultaient pas qu'en circulation de biens mais également de personnes. Les registres de Tadoussac attestent de la présence de Canadiens de La Malbaie dans les postes de traite du Saguenay, ce qui est bien connu. Ce qui l'est moins, c'est la présence indienne dans le pays charlevoisien tout au long du Régime français, et même bien avant dans le Régime britannique.

Tableau 5 : Présence autochtone dans Charlevoix d'après les registres d'état civil (1680-1860)⁵⁰⁷

PAROISSES	NOMBRE D'ACTES CONCERNANT DES AUTOCHTONES PAR RAPPORT AU NOMBRE TOTAL D'ACTES PAR PÉRIODE										
(date d'ouverture des	1681	1701	1721	1741	1761	1781	1801	1821	1841	Total	
registres)	1700	1720	1740	1760	1780	1800	1820	1840	1860	Total	
Baie-Saint-Paul (1681)	8/73	22/233	6/306	13/639	11/997	11/2064	14/2926	17/3951	3/4948	105/16137	
Île-aux-Coudres (1741)				1/207	0/431	1/611	0/646	2/747	0/774	4/3416	
La Malbaie (1774)					2/30	10/507	10/1866	45/4516	13/4859	80/11778	
Les Éboulements (1736)			1/20	1/136	4/415	3/842	0/1746	1/2753	0/3404	10/9316	
P-R-St-François (1733)			0/79	0/217	1/151	0/249	0/257	0/481	0/844	1/2278	
Saint-Fidèle (1855)									0/290	0/290	
Saint-Urbain (1827)								6/804	9/1152	15/1956	
Sainte-Agnès (1833)								6/511	3/1813	9/2324	
Total	8/73	22/233	7/405	15/1199	18/2024	25/4273	24/7441	77/13763	28/18084	224/47495	
Proportion (1000 actes)	110	94	17	12	9	6	3	6	2	5	
Total sans les paroisses non significatives	8/73	22/233	7/326	15/775	18/1442	25/3413	24/6538	77/12535	28/16176	224/41511	
Proportion (1000 actes)	110	94	21	19	12	7	4	6	2	5	

Les registres d'état civil de Charlevoix rendent éloquemment compte de cette présence discrète tout au long de la période pré-ouverture du Saguenay (tableau 5). Les pointes et les creux mettent en lumière la fluctuation de cette présence sur près de deux siècles. Hormis le léger redressement que l'on remarque pour la période 1820-1840, le premier constat qui s'impose est la progressive diminution du rapport entre Indiens et

^{507.} Tableau adapté de celui réalisé par Serge Goudreau, à partir d'un dépouillement des registres paroissiaux de Charlevoix et produit dans son étude intitulée *La présence autochtone au pays de Charlevoix*, préparée pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, 2008 : communication de l'auteur.

Canadiens, qui glissa d'un honorable 110/1000 à un maigre 2/1000, que l'on tienne compte ou non des paroisses moins significatives. Pourtant, cette donnée est quelque peu trompeuse puisqu'en nombre absolu on observe plutôt une présence indienne constante, qui oscille autour d'une vingtaine d'actes par période. Aussi, c'est moins l'effondrement de la présence indienne que nous permettent d'évaluer ces statistiques que l'augmentation explosive de la présence canadienne, dont rend judicieusement compte la multiplication du nombre de paroisses dans la région. Même en excluant du calcul les données pour les paroisses peu significatives (lignes ombrées), les proportions se relèvent à peine et ce, que pour la période du XVIII^e siècle français.

La forte proportion enregistrée pour la première période résulte moins d'une sidérante présence indienne que d'une très faible présence canadienne dans Charlevoix. Les données pour la période suivante requièrent cependant quelques explications. Cette période de vingt ans correspond à l'absence prolongée des jésuites dans les postes de la Ferme de Tadoussac, alors que les Indiens du secteur n'étaient qu'occasionnellement visités par des prêtres séculiers de passage. Or, la population indienne de la zone saguenéenne de cette période était fortement empreinte de la présence des descendants métissés de Nicolas Peltier et d'autres commis, et ceux-ci, malgré leur ensauvagement, ne s'étaient pas écartés de l'enseignement religieux garantissant le salut éternel, ils furent donc contraints au cours de cette période de se rapprocher de la zone coloniale pour obtenir les services religieux dont ils avaient besoin. On se rappellera également qu'aux descendants Peltier s'était joint un groupe de Micmacs christianisés, appelés Esquimaux ou Gaspésiens par les missionnaires. Désireux de rompre les liens avec leurs congénères trop réfractaires à leur goût aux enseignements des religieux, ces Micmacs avaient migré dans la zone saguenéenne. Ce double impératif circonstanciel explique le taux de près de 10 % que l'on observe pour cette deuxième tranche, ce que corroborent les données réparties par groupe indien (tableau 6)⁵⁰⁸. Le retour du père Laure dans les postes de Chicoutimi, de Tadoussac et des îlets Jérémie ramena les Indiens dans les lieux de mission; leur présence dans la région de Charlevoix chuta de façon draconienne.

⁵⁰⁸. En peaufinant l'analyse, on observe que ces Micmacs-Esquimaux recensés pour la première tranche (1681-1700) ne furent en fait présents qu'à partir de 1694.

Tableau 6 : Répartition des groupes autochtones mentionnés dans les registres paroissiaux de Charlevoix $(1680-1860)^{509}$

	NOMBRE D'ACTES PAR PÉRIODE										
GROUPES AUTOCHTONES	1681	1701	1721	1741	1761	1781	1801	1821	1841	Total	
	1700	1720	1740	1760	1780	1800	1820	1840	1860		
Abénaquis				1		2	4	9	4	20	
Algonquins				1	1			1		3	
Eskimaux (Gaspésiens)	4									4	
Hurons									1	1	
Iroquois							2			2	
Malécites						1	1	5	1	8	
Micmacs	3	9	1	3	2	11	12	14	1	56	
Missouris			1							1	
Montagnais	1	10	1		1	2	3	4		22	
Papinachois				1						1	
Sauvages			4	9	12	5	2	41	7	80	
Indéterminés		3			2	4		3	14	26	
Total	8	22	7	15	18	25	24	77	28	224	

Une autre donnée du tableau 5 attire l'attention : la remontée que l'on observe pour la période 1820-1840. Elle doit s'analyser en parallèle avec les informations du tableau 6. D'après ces données, la présence micmaque dans Charlevoix s'intensifia très tôt après la Conquête : à partir de la décennie 1780 de façon certaine, mais vraisemblablement dès 1760 comme il appert des nombreux « Sauvages » non rattachés à un groupe particulier pour cette tranche. Une analyse plus minutieuse des données permet de constater une présence accrue des Malécites dans la région de Charlevoix ; ce que traduit mal le tableau 6 puisque plusieurs individus identifiés comme Abénaquis étaient en fait des Malécites. Avaient-ils migré dans le secteur ou n'étaient-ils que de passage ? Du moins, ils traitaient dans la région et s'endettaient auprès des marchands locaux comme en témoigne l'inventaire des biens du marchand Amable Bélair, réalisé à la suite d'un

Tableau adapté de celui réalisé par Serge Goudreau, à partir d'un dépouillement des registres paroissiaux de Charlevoix et produit dans son étude intitulée *La présence autochtone au pays de Charlevoix...*, communication de l'auteur. La catégorie « Sauvages » regroupe les individus qualifiés comme tel par les curés sans mention de groupe d'appartenance, tandis que la catégorie « Indéterminés » sert à dénombrer ceux qui ne sont pas qualifiés par les curés mais dont le patronyme permet de les inscrire parmi les Indiens.

jugement en séparation de bien rendu le 18 avril 1825. Dans cet inventaire, 19 des 26 Indiens mentionnés étaient qualifiés de Malécites⁵¹⁰.

S'ils n'étaient que de passage, les Malécites l'étaient régulièrement. Lorsque, par exemple, en 1835, W. H. Davies recut le mandat d'inspecter le territoire entre La Malbaie et Chicoutimi, il en dépista un groupe qui fréquentait les lieux depuis un bon moment. C'était « un parti de cinq Sauvages [...] des Malécites qui v[enai]ent tous les ans clandestinement sur le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson pour faire la chasse aux castors ». Davies apprit d'ailleurs d'eux, que le trajet qu'il avait resolu de suivre était la seule où l'on pût ouvrir un chemin jusqu'à la Baie St. Paul su'il n'y avait pas d'autre passage pour traverser les montagnes derrière les établissemens, que celui de St. Urbain, qu'ils en avaient cherché un autre pendant plusieurs années derrière La Malbaie et les Éboulements, pour arriver aux établissements mais que leurs tentatives avaient été vaines »511. Un tel témoignage rend plus que hautement probable une présence régulière sur le territoire. En 1843, lors d'une semblable expédition menée pour établir le tracé d'une voie de communication entre la paroisse de Saint-Urbain et la baie des Ha! Ha!, Jean-Baptiste Duberger nota que des Indiens avaient cultivé des patates dans un éclairci sur les bords de la rivière de Murray Bay⁵¹². Il ne précisait pas l'identité de ces Indiens mais ce fut aux services d'un Malécite qu'il eût recours pour retourner à La Malbaie par le sentier reliant ce village à l'anse Saint-Jean⁵¹³.

Les Malécites n'étaient pas les seuls à fréquenter l'arrière-pays charlevoisien. Des Hurons s'y rendaient aussi régulièrement. À demeure dans la région de Québec, les

NMD-999-610: Charles Gauvreau, 1825, Inventaire des biens d'Amable Bélair et Anne Fraser; ANQ-0, P81/1, dossier 5, pièce 288. Dès les lendemains de la Conquête, les Malécites étaient entrés en conmerce avec Malcolm Fraser, un des principaux agents de la Madawaska Company qui exploitait la traite dans le secteur du lac Témiscouata dans le Bas-du-fleuve. Leur présence par la suite dans le secteur de la seigneurie charlevoisienne de Fraser n'est peut-être pas étrangère à ces liens initialement tissés. D'autant plus que Fraser resta très actif sur la rive sud durant tout le dernier quart du XVIII^e siècle et la première décennie du XIX^e siècle. Préférant passer l'hiver à Rivière-du-Loup où la traite était permise, il revenait le printemps à La Malbaie où la traite lui était officiellement interdite.

ML-6014: W. H. Davies, 28 mars 1835, « Journal d'une exploration pour constater la possibilité d'ouvrir un chemin entre le Saguenay et le fleuve St. Laurent », Appendice du XLV^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada, 1835-1836, appendice BB, p. 185.

NMD-999-611: Jean-Baptiste Duberger, 1843, « Journal d'exploration de la route Bagot », Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, greffe de l'arpenteur général, B. 19.

^{513.} Duberger mentionne qu'il s'agit d'un dénommé Noël; or on rencontre trois Malécites prénommés Noël, dans la région à cette période : Noël Étienne, Noël Denis et Noël Thomas.

Hurons laissaient rarement des traces de leur présence dans les registres paroissiaux charlevoisiens, comme l'atteste le tableau 6. Ils n'en fréquentaient pas moins le territoire sur une base saisonnière. En 1835, Davis rapportait qu'il avait croisé quelques « Sauvages [...] de Lorette [qui...] se préparaient à partir pour faire la chasse sur les terres situées entre cet endroit et le lac St. Jean, et de là, jusqu'à la rivière Batiscan ». C'était eux aussi des habitués, qui connaissaient biens les lieux et qui confirmèrent les informations obtenues des Malécites, à savoir qu'il « l'impossibilité qu'il y a de traverser les montagnes de la Baie St. Paul ». L'un d'eux assurant même Davies « qu'il avait cherché des semaines entières à trouver un autre passage, mais toujours sans succès » 514.

De ces témoignages et des données relevées dans les registres paroissiaux, il appert qu'un certain nombre d'Indiens nomadisaient dans l'arrière-pays charlevoisien dans la première moitié du XIX^e siècle et, par les nombreux sentiers sillonnant les montagnes charlevoisiennes, ils pratiquaient des activités de chasse et de pêche jusqu'aux confins du Saguenay. Le fléchissement qui s'observe au cours de la période coïncidant à l'ouverture du Saguenay laisse présager que la poursuite du dépouillement des données des registres paroissiaux pour la tranche suivante (1861-1880) confirmerait le départ des autochtones du secteur. Ici, la surreprésentation du groupe des « Indéterminés » biaise la lecture : 9 des 14 « Indéterminés » sont en fait reliés au Nepton-Picard (couple abénaquis-huron) ; dont certains descendants prirent racine dans la région en épousant des Canadiennes de Saint-Urbain et perpétuèrent la présence indienne dans Charlevoix.

En 1839, soit l'année suivant l'amorce du mouvement de colonisation agroforestière du Saguenay, l'abbé Isidore Doucet, pour lors missionnaire desservant les postes de traite, procéda à un recensement de ses ouailles locales. Au poste de Chicoutimi, il dénombra une population de 68 individus, dont plus des deux-tiers étaient identifiés comme « Sauvages »⁵¹⁵. Ceux-ci se répartissaient en dix familles, dont trois sous la gouverne d'une veuve. Autour d'eux gravitaient un homme seul et une veuve sans enfant. Cette communauté, nous dit l'abbé Doucet, était sous le *capitanat* de Pierre

⁵¹⁴. **ML-6014**: W. H. Davies, 1^{er} avril 1835, « Journal d'une exploration... », p. 187.

^{515.} La colonisation n'avait pas encore atteint ce secteur en 1839.

Laloutre. Immédiatement sous le nom du chef apparaît un certain Prospère Latête⁵¹⁶. Le patronyme francisé de Pierre identifiait en réalité Pierre Nitchik ou Nitshikeu, dont un des frères connus portait le nom de Prosper Utshikuanish. Or, ces frères Pierre et Prosper descendaient par leur mère de Nicolas Peltier. Cette donnée ponctuelle, ajoutée au fait que, pour l'année 1810 par exemple, au moins trois des six baptêmes administrés par le curé missionnaire François-Gabriel Le Courtois concernaient des descendants Peltier, confirmerait que la descendance *métissée-indianisée* du pionnier s'était maintenue dans le secteur au fil des décennies.

Qu'en est-il de l'autre tiers des gens recensés par l'abbé Doucet ? Il s'agit en fait d'une population assez bigarrée de trois familles, deux couples et un veuf gravitant autour du responsable du poste, le commis métissé Simon McGillivray⁵¹⁷. On y retrouve deux individus qualifiés d'« allemand » : Joseph Hatchinback marié à une descendante Peltier et Cyriac Buckle (Sinac Bouc) marié à une Indienne sans patronyme et père de trois jeunes enfants. Un deuxième père de famille marié à une Indienne, Jérôme Saint-Onge, est identifié comme « canadien », tandis que son fils aîné Édouard, lui aussi marié à une Indienne, était qualifié de « métis ». La troisième famille est celle du fils métissé de William Connolly récemment marié à une descendante Peltier⁵¹⁸. Quant au veuf, Joseph Denis, Micmac, sa fille avait épousé une quinzaine d'années plus tôt un descendant Peltier. Tous ces individus étaient regroupés sous l'appellation « Gens libres ». Quel était donc le sens de ce terme sous la plume de l'abbé Doucet ?

À défaut de pouvoir trouver une définition de l'expression dans un dictionnaire de l'époque concernée, il convient de regarder l'usage qu'en faisaient les contemporains de

LPR-100: Isidore Doucet, « Population de Chicoutimi, Lac St-Jean, Ashuabmushuan, dans le Saguenay, 23 juillet 1839 », Archives de l'évêché de Chicoutimi, série XVII, paroisse 12, cote 9, pièce 3, en transcription: BAnQ-C, SHS, bobine 678, M-180-2.

Né en 1790, de William McGillivray et d'une Métisse du Manitoba prénommée Susan, Simon McGillivray fit la plus grande partie de sa carrière dans l'Ouest, avant d'occuper la charge de Chief Trader à Chicoutimi sur la fin de la décennie 1830. Il décéda en 1840; voir NMD-999-550: Edwin Ernest Rich (édit.), Journal of occurrences in the Athabasca Department, by George Simpson, 1820 and 1821, and report, Toronto, Champlain Society, 1938, p. 451.

Cette famille fut rencontrée par Ernest Gagnon lors d'une de ses visites au lac Saint-Jean en 1864. Il la décrivit ainsi : « Nous abordâmes une des îles de la Décharge, où nous trouvâmes un abri sous la tente d'une famille montagnaise. Il y avait là les plus beaux types du monde, et des représentants de trois générations [...] Le chef de cette famille était encore un métis : il se nommait Connolly » ; NMD-999-612 : Ernest Gagnon, 1892, « Les Montagnais du Lac Saint-Jean », Les Noces d'or, 21-23 août 1892, reproduit par Victor Tremblay, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 175.1.1

l'abbé Doucet pour mieux en saisir la portée. Dans un ouvrage paru une vingtaine d'années avant ce recensement de l'abbé Doucet et narrant les entreprises de lord Selkirk au Manitoba, on retrouve de façon assez récurrente l'expression *homme libre* précisément dans un contexte de traite et de commerce des fourrures. Par exemple, concernant l'arrivée du premier contingent conduit à la rivière Rouge par Selkirk, l'auteur racontait que « [d]ans l'espoir de les préserver de la famine, on divisa les familles ; quelques unes furent établies dans les Forts de la Compagnie de la Baie d'Hudson, d'autres dans les cabanes des hommes libres, et au milieu des Sauvages amis, qui leur permirent de se réfugier sous leurs tentes »⁵¹⁹. De cet extrait, force est de conclure que les *hommes libres* représentaient une catégorie d'invidus s'insérant socialement entre les Indiens et les gens des postes. Le mode de vie des uns et des autres est ici nettement démarqué : les hommes liés à la Compagnie de la baie d'Hudson habitaient le fort, les hommes libres occupaient des cabanes (*huts*), tandis que les Indiens s'abritaient sous une tente (*tent*).

Les *hommes libres* ne correspondraient donc pas aux *voyageurs* liés aux compagnies. Quelques lignes plus bas, Wilcocke employait spécifiquement ce second terme pour désigner ceux qui trafiquaient au nom des compagnies de commerce :

Le principal Etablissement de la Colonie permettoit au gouverneur, par sa position, d'intercepter la route par où l'on pouvoit envoyer des canots, chargés de provisions, aux gens employés dans les postes éloignés du Lac Ouénipic; soit lorsque ces canots se dirigeoient vers le principal dépôt, au Lac Supérieur, soit lorsqu'ils en revenoient: et si la communication avec le Canada venoit à être coupée, non seulement les Voyageurs des postes du Nord, mais encore ceux des plus proches cantons, seroient obligés de se laisser acculer sur le Département de la Rivière Rouge, afin de se procurer de vivres [...] Le Gouverneur avoit bien soin de

NMD-999-551: Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu sur le territoire des Sauvages dans l'Amérique septentrionale, depuis les liaisons du très honorable comte de Selkirk avec la Compagnie de la Baie d'Hudson..., traduit de l'original anglais imprimé à Londres en 1817, seconde édition révisée, Montréal, James Brown, 1818, p. 16-17. La version originale anglaise se lit comme suit: « The families were accordingly distributed, as there was a chance of escaping famine, some in the Forts of the Hudson's Bay Company, others in the huts of Freemen, and in the families of friendly Indians, who permitted them to take shelter in their tents »; NMD-999-551a: A Narrative of Occurrences in the Indian Countries of North America, since the connexion of the Right Hon. the Earl of Selkirk with the Hudson's Bay Company, and his attempt to establish a colony on the Red River..., Londres, McMillan, 1817, p. 19-20.

faire comprendre à ces employés, et aux Sauvages, que la ruine de la C. du N. O. étoit inévitable et prochaine »⁵²⁰.

Le terme *voyageur* revient par ailleurs avec une même portée sémantique dans un passage concernant la réponse de la Compagnie de la baie d'Hudson aux visées de Compagnie du Nord-Ouest : « Il étoit nécessaire de se procurer, pour cet objet [la traite] des commis et des guides qui eussent été employés dans ce pays-là, et l'on n'en pouvoit trouver qu'en Canada. Mr. Robertson y engagea donc plusieurs de ces individus, avec un nombre proportionné de *voyageurs*, et il pourvut à tout l'équipement » ⁵²¹.

L'expression *hommes libres* pouvait-elle alors être synonymique de *Métis*? Le texte n'incite pas davantage à adhérer à cette hypothèse : « sa mauvaise étoile le conduisit à se brouiller avec les hommes libres et les *Brûlés** (*ou Métis), dont il dépendait pour ses approvisionnements »⁵²². Et plus loin : « On attribue, comme de raison, à la Compagnie du Nord-Ouest, chacune des querelles et chacun des combats qui ont eu lieu entre les colons et les Hommes libres, les Brûlés ou les Sauvages »⁵²³. Si les deux expressions renvoyaient à la même réalité humaine, pourquoi alors, deux fois plutôt qu'une, l'auteur aurait-il fait un tel usage redondant ?

Comme il appert du synonyme signalé par l'astérisque dans le premier extrait de la version française, le traducteur opta pour *Brulés* plutôt que *Métis* : « Il en résulta donc des

NMD-999-551: Samuel Hull Wilcocke, 1817, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. 20. Dans la version originale anglaise, le terme *voyageur* est rendu par l'équivalent du vocable *canotier*: « [...] not only the canoe-men from the Northern Posts, but those from the nearer districts, would be obliged to fall back on the Red River department for subsistence »; NMD-999-551a: *A Narrative of Occurrences...*, p. 24.

^{521.} NMD-999-552: Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 35. La version originale recourait ici encore au terme canotier: « Mr. Robertson was therefore directed to engage competent persons of this description, with a proportionate number of canoe-men »; NMD-999-552a: A Narrative of Occurrences..., p. 42. Voir également la déposition des lieutenants Charles Brumby et John Théodore Misami: « un nombre d'hommes (de Voyageurs) au service de la Compagnie du Nord-Ouest, qui se trouvoient tout près de la porte, s'empressèrent de courir à leur cantonnement »; NMD-999-556: Récit des événemens..., p. A-47. Dans la version anglaise, le même terme voyageurs est employé; NMD-999-556a: A Narrative..., p. A-49.

NMD-999-552: Samuel Hull Wilcocke, 1817, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. 31. Dans la version originale anglaise on lit: « About this time he had also been sufficiently ill-advised to quarrel with the Free Canadians, and Half-breeds, on whom he depended for subsistence »; NMD-999-552a: A Narrative of Occurrences..., p. 37.

NMD-999-554: Samuel Hull Wilcocke, 1817, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. 126. La version originale anglaise est tout aussi explicite: « of course, every quarrel and affray between the Settlers and the Freemen, the Half-Breeds or the Indians, is ascribed to the North-West Company »; NMD-999-554a: A Narrative of Occurrences..., p. 149.

camaillis auxquels, s'il faut en croire les Brûlés, un parti de colons donna lieu »524. Cette orientation lexicale respectait celle de l'auteur qui recourait au terme Half-Breed pour qualifier cette population « mi-Sauvage et mi-Canadienne » 525. Plusieurs passages qui accouplent les deux termes confirment ce choix sémantique : « Les Sauvages et les Brûlés, croyant n'être point apperçus [...] étoient fort éparpillés »; « il n'y eut, de l'autre côté, que deux individus de tués, savoir un Sauvage et un Brûlé »; « Il est fâcheux, sans doute, que la Compagnie du Nord-Ouest ait été réduite à la nécessité d'employer les Brûlés et les Sauvages, pour la défense de ses propriétés »; « Parmi les témoignages produits par Lord Selkirk, à l'effet de prouver que les Sauvages et les Brûlés avoient été rassemblés pour attaquer la colonie »; « Il se peut que la conduite des Brûlés et des Sauvages, après le conflit avec les colons, ait été effectivement tel qu'on le rapporte »; « Qu'il ait été fait des présents aux Sauvages et aux Brûlés détachés du Fort des Prairies pour secourir Mr. Macdonell »⁵²⁶. À une occasion, l'auteur employa un double qualificatif, obligeant le traducteur à une équivalence : « En visitant la Rivière Rouge, pour la première fois en 1784, il fut arrêté près des Fourches, par quelques uns de ces Chefs *Métis* ou *Brûlés* »527. Équivalence qu'il reprit de son proche chef en traduisant une note :

On cherche à faire croire que les Métis ou Brulés sont une race connue seulement depuis l'établissement de la Compagnie du Nord-Ouest; mais le fait est que lorsque les Négocians pénétrèrent, pour la première fois, dans ce pays-là, après la conquête du Canada, ils le trouvèrent tout couvert d'individus de cette race : quelques uns d'eux étoient alors les principaux Chefs de différentes tribus de Sauvages dans les Plaines, et portoient les noms de leurs pères, qui

NMD-999-552 : Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 32, et NMD-999-552a : A Narrative of Occurrences..., p. 37.

^{525.} NMD-999-555 : Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. vii.

^{526.} NMD-999-553 et NMD-999-554: : Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 44-46, 118-122, 127. Dans la version originale anglaise, ces extraits se retrouvent aux pages 52-55, 138-143, 148, 150 (NMD-999-553a et NMD-999-554a).

^{527.} NMD-999-554: Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 127. Ce que l'auteur de la version originale anglaise rendait ainsi: « he was stopped near the Forks by some of these Half-Breed, or Brulés Chiefs »; NMD-999-554a: A Narrative of Occurrences..., p. 150.

avoient été des Commandans François ou des Négocians de la même nation, dans ces cantons⁵²⁸.

La portée sémantique des termes *voyageurs*, *Sauvages* et *Brûlés* sous la plume de l'auteur ne saurait être plus clairement exposée qu'en citant différents extraits ou sont juxtaposées les occurrences: « et désirant, néanmoins, prévenir toute contestation actuelle entre leurs *voyageurs* et les gens du Gouverneur Semple, ils essayèrent, à l'époque où l'on attendoit les canots, d'ouvrir, par terre, une communication entre Qu'Appelle et le Lac Ouénipic; on expédia, à cet effet, environ cinquante Sauvages ou Brûlés, avec un convoi de vivres »; « Les Sauvages convoyaient une quantité de vivres considérable, destinée à préserver de la famine près de cinq cents *voyageurs* » 529.

Les témoignages recueillis lors de l'enquête sur les événements survenus à la rivière Rouge en 1814 corroborent l'usage courant de ces vocables dans la langue des contemporains. Par exemple, dans sa déposition du 20 septembre 1815, James Toomy, engagé de la Compagnie de la baie d'Hudson, déclarait avoir reçu l'ordre

[...] de se tenir prêts pour s'en aller [...] dans les plaines, à l'effet de chercher des provisions, sous les tentes des hommes libres [...] Que le lendemain au matin, lui déposant, et plusieurs autres engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, au nombre de quatorze ou de quinze [...] s'avancèrent, sous les ordres d'un Mr. Warren, vers les tentes de quelques hommes libres, d'un nommé Charles Hesse⁵³⁰ et d'autres, près de la Rivière la Tortue : que la seconde ou la troisième nuit, lui déposant et le parti susdit couchèrent sous les tentes des dits hommes libres ; que lui déposant et le parti trouvèrent, sous les tentes des hommes libres, un nommé Michael Macdonell, commis de la

^{528.} **NMD-999-554**: Samuel Hull Wilcocke, 1817, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. 127. La note dans la version anglaise se lisait simplement: « [...] that these latter people are a race [...] » en référence aux *Half-Breeds* du texte; **NMD-999-554a**: A Narrative of Occurrences..., p. 149-150.

NMD-999-553: Samuel Hull Wilcocke, 1817, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. 43, 45. Pour le premier extrait, la version anglaise porte moins à confusion: « Being still desirous to prevent an actual contest between their canoe-men and the people under Governor Semple's orders, an experiment was made by the Canadians, at the time the canoes were expected, to open the communication between Qu'appêle and Lake Winnipec, by land; and about fifty Indians and Halfbreeds were dispatched, with an escort of provisions »; NMD-999-553a: A Narrative of Occurrences..., p. 51. Le second passage cité de la version française n'apparaît pas dans l'édition originale anglaise consultée.

^{530.} D'une autre déposition, on apprend que Charles Hesse était un employé de la Compagnie du Nord-Ouest.

Compagnie de la Baie d'Hudson; que lui déposant y trouva aussi les engagés de la Compagnie du Nord-Ouest, Jean Baptiste Desmarrais, et deux ou trois autres, dont il ne se rappelle pas les noms; que le surlendemain, le déposant étoit présent, lorsque Desmarrais et les autres engagés de la Compagnie du Nord-Ouest reçurent des hommes libres une quantité de vivres, consistant en Pémica, suif, et viande fraîche, dont Desmarrais chargea deux ou trois traînes »⁵³¹.

Une semblable distinction est formulée dans la déposition du 13 septembre 1815 faite par Hugh Swords, engagé de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui déclarait s'être rendu avec des compagnons d'arme « à une maisonnette ou cabane, où ils trouvèrent trois Canadiens [Poitras, son fils et Soucis, ...] ils firent prisonniers ces trois Canadiens, et les emmenèrent où étoit le bateau [...] vers le soir, ces prisonniers furent mis en liberté, et qu'ils allèrent se coucher dans les tentes de quelques hommes libres, campés sur le bord de l'eau ; que le lendemain, lui déposant et un autre homme [...] se dirigèrent tous sur la cabane de Poitras, et que celui-ci leur fit voir, de l'autre côté de la Rivière, la place où les engagés de la Compagnie du Nord-Ouest avoient déposé leurs vivres »⁵³².

Dans son témoignage du 10 août 1816 sur les mêmes événements, Joseph Jourdain, engagé de la Compagnie du Nord-Ouest, faisait le même emploi du terme *homme libre*: « ils dirent au déposant qu'ils étoient venus pour s'emparer de Bostonois Pangman, d'Alexander Fraser, et de Charles Hesse, qui étoient les commis, et pour emporter toutes les armes et ammunitions [...] il vit les engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et les colons, raser le fort de la Compagnie du Nord-Ouest, et faire descendre par le courant de la rivière, tout le bois qui pouvoit servir au Gouverneur Semple dans ses quartiers ; qu'après cela, il les vit mettre le feu aux débris : que le Déposant resta aux Fourches [de la rivière Rouge] avec les hommes libres jusqu'à l'arrivée de Mr. Alexander Macdonell de la Compagnie du Nord-Ouest » 533. Son confrère, Jean-Baptiste Gervais, témoigna dans

NMD-999-557: James Toomy, 1815, « Déposition », dans Samuel Hull Wilcocke, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. A-26. Pour la version anglaise de la déposition de Toomy, où l'on retrouve le terme, *Freemen*, voir NMD-999-557a: *A Narrative of Occurrences...*, p. A-25 et A-26.

^{532.} NMD-999-558: Hugh Swords, 1815, « Déposition », dans Samuel Hull Wilcocke, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. A-30 et A-31. Pour la version anglaise de cette citation de la déposition de Swords, voir NMD-999-558a: A Narrative of Occurrences..., p. A-30.

^{533.} NMD-999-559: Joseph Jourdain, 1816, « Déposition », dans Samuel Hull Wilcocke, *Récit des événemens qui ont eu lieu...*, p. A-42 et A-43. Cette déposition est publiée en français dans la version anglaise de l'ouvrage, voir NMD-999-559a: *A Narrative of Occurrences...*, p. A-43 et A-44.

le même sens et dans les mêmes termes. Fait prisonnier par les engagés de la Compagnie de la baie d'Hudson, il fut le seul homme de la Compagnie du Nord-Ouest à ne pas être expédié à Montréal. Après le départ des uns et des autres, « il resta avec Custain Bellange, homme libre, qui demeuroit tout proche du fort » 534.

Conscient qu'il faisait usage de canadianismes, Wilcocke prit la peine de définir certains termes dont le sens pouvait être peu familier à un public anglais. Pour les sujets de Sa Majesté Britannique, le concept d'homme libre évoquait d'abord le statut de celui qui s'était émancipé du joug du servage ; quoique depuis peu il s'appliquait aussi à celui qui s'était libéré des chaînes de l'esclavage. Enferré dans cette portée sémantique, le terme homme libre demandait quelque précision pour être saisi dans son acceptation canadienne. Aussi, lorsqu'il l'utilisa pour la première fois, il en donna en note le sens : « On appelle ainsi des Canadiens ou d'autres individus qui, ayant été employés au service des négocians, et s'étant habitués au genre de vie des Sauvages, ou s'étant attachés aux filles des naturels du pays, y font leur résidence; on les appelle de ce nom, pour les distinguer de ceux de leurs compatriotes qui sont *engagés* ou *voyageurs* »⁵³⁵. Le terme n'avait donc rien à voir avec la génétique, ou le mélange des sangs. Il avait dans le contexte canadien la même portée que dans l'univers européen, en ce qu'il évoquait le statut de celui qui s'était affranchi d'un engagement astreignant. Certes, par le style de vie qu'il choisissait, l'homme libre canadien se retrouvait quasi assurément le chef d'une branche métissée de descendants. Ce fait ne le transformait pas lui-même pour autant en Métis, bien qu'il fût le produit d'un métissage culturel. Dans cette acceptation du terme, il va de soi que des Métis pouvaient également être qualifiés d'hommes libres, dans la mesure où ils avaient déjà été des *engagés* de l'une ou l'autre compagnie de traite. Aussi, tous les métissés, ni même tous les Métis n'étaient pas des gens libres, ni les gens libres, forcément des métissés ou des Métis.

^{534.} NMD-999-559 : Jean-Baptiste Gervais, 1816, « Déposition », dans Samuel Hull Wilcocke, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. A-44. Cette déposition est aussi publiée en français dans NMD-999-559a : A Narrative of Occurrences..., p. A-46.

NMD-999-551: Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 16, en italique dans le texte. Le traducteur, qui connaissait bien le contexte de la traite, ne trahit nullement la définition proposée par l'auteur: « Canadians, or others, who having been employed in the service of the Traders, and having become accustomed to the Indian mode of life, or attached to native women, remain in the country, after discharged from their engagements, and are called Free-men, to distinguished them from their countrymen who are servants »; NMD-999-551a: A Narrative of Occurrences..., p. 19.

C'est exactement avec cette portée sémantique que l'abbé Doucet utilisait le terme *Gens libres* dans son recensement des postes saguenéens en 1839. Hatchinback et Buckle avaient un moment été des *engagés* au poste de Chicoutimi. Libérés de leur engagement initial, ils étaient devenus des *agents libres* et continuaient leur vie de chasseur en compagnie de leur épouse indienne. Ce qui semble également être le statut de Jérôme Saint-Onge, mais dans ce cas précis, les données généalogiques et historiques ne permettent pas une conclusion définitive. L'adéquation entre *homme libre* et *métissé* semble mieux seoir à William Connolly et à Édouard Saint-Onge, nés de pères canadiens et de mères indiennes; ce que notait par ailleurs le curé Doucet en les qualifiant de « métis ».

Peu de choses, en réalité, distinguaient les deux groupes identifiés par l'abbé Doucet. Investis tous les deux dans la traite des fourrures, seule l'ancienneté de leur métissage apportait une nuance. C'est en fait occulter le processus dynamique qui caractérise toute communauté que de tracer une ligne franche entre les deux, en qualifiant les uns de Sauvages et les autres de Gens libres, comme le faisait l'abbé Doucet. Les nouveaux venus n'étaient en fait qu'au premier stade d'une acculturation qui trouverait sa pleine réalisation à la génération suivante ou qui y échapperait, à l'instar de ce qu'avaient vécu plusieurs filles de Nicolas Peltier, ramenées au sein de la société coloniale. Dans le cas présent, toutefois, la plupart des descendants de ces gens libres s'intégrèrent par la suite à la communauté indienne qui se déplaça vers le lac Saint-Jean sous la pression de la poussée agro-forestière. En clair, il y avait des engagés, qui s'émancipaient et qui devaient des hommes libres. De leur union avec une Indienne, naissaient des métissés, dans l'attente d'un statut. Ceux qui ne restaient pas dans le monde de la traite ou des bois, retrouvaient un statut de Canadien à part entière – ce qui ne les empêchaient pas de devenir à leur tour engagés ou voyageurs, ceux qui choisissaient la vie de leur père se voyaient, du moins pour un temps, qualifié de Sauvage métis, à l'instar de ce que l'on rencontre dans le récit sur les événements survenus sur la rivière Rouge : « il en su quelque chose de Bosthonois, Sauvage Métis, quelques mois après la consultation en question »⁵³⁶.

^{536.} NMD-999-554 : Samuel Hull Wilcocke, 1817, Récit des événemens qui ont eu lieu..., p. 127.

Dans la foulée de la préparation du centenaire de l'arrivée des Vingt-et-un, et bien qu'il connaissait déjà le recensement de l'abbé Doucet, Mgr Victor Tremblay chercha à retracer la présence d'une population indienne sur le territoire lors de l'ouverture du Saguenay à la colonisation agro-forestière. De prime abord, cette population indienne présentait des traits communs avec la population migrante canadienne, en ce qu'elle prospectait le territoire à la recherche du lieu idéal, comme en témoignait Mary Étienne Nicolas à Mgr Tremblay: « Nous avons resté au peu partout : à l'Anse au Foin, à la Grande Baie, à Chicoutimi, au Lac-Saint-Jean. Quand j'ai fait ma première communion nous demeurions à la Rivière du Moulin. C'est l'année du grand feu. Mon père avait semé un terrain à la Pointe Bleue [...] Nous sommes montés à notre tour dans l'été »537. Au moyen d'enquêtes orales menées auprès des aînés de la région, Mgr Tremblay stimula la mémoire des uns et des autres. Il apprit alors qu'au milieu du XIX^e siècle, des Indiens nomadisaient dans le secteur de la baie des Ha! Ha! et de Chicoutimi, et qu'ils vivaient dans des conditions aussi pénibles que leurs congénères du temps de la Nouvelle-France. L'été, ils demeuraient « dans de petits camps tapissés à l'intérieur avec des peaux de toutes sortes » et, à la fin de l'automne, ils partaient pour leur chasse et ne revenaient qu'au « printemps chargés de peaux de toutes sortes ». Le fléau de l'alcool courait toujours dans leur rang et, pour une bouteille de wisky, « ils ne se seraient pas gênés de donner 20 à 30 de leurs plus belles peaux »538.

Comme au temps de Frontenac, les « sauvages qui parlaient francois étaient bien rares ». Mais leur langue indienne était alors fortement corrompue et certaines expressions courantes pourraient facilement êtres qualifiées de *franc-tagnais* : « Quand les femmes voulaient clairer leurs enfants à cause de leur nuisance, elles disaient pour la première fois "Ousté" ce qui signifie "Ôte-toi". Quand ils n'obéissaient pas elles répétaient "Ma Ousté" ce qui veut dire "Ben Ôte-toi". Quand les enfants pleuraient elles leur disaient "Tapoué" ce qui signifie "Tais-toi" »⁵³⁹.

⁵³⁷. **NMD-999-613**: Mary Étienne Nicolas, 1936, « Mémoire », BAnQ-C, SHS, bobine 721, Mémoires de vieillards, n° 166.

⁵³⁸. **NMD-999-614**: Jean-G. Girard, 1936, «Les Sauvages de la Grande-Baie», BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174.12 (p. 1).

⁵³⁹. **NMD-999-614**: Jean-G. Girard, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... », (p. 2).

Comme au temps des jésuites, lorsque la maladie s'associait à la mauvaise chasse, la survie était menacée. Des pionniers de la première heure témoignaient que, peu de temps après leur arrivée, ils « virent une hutte de sauvage dans laquelle demeurait un vieux sauvage, son garçon et sa femme qui se mourait d'une grave maladie, et deux petits enfants qui se mouraient tous de faim ». Cette famille fut amenée au camp des Price pour y être secourue. La mère mourut au cours de l'hiver. Le vieillard et son fils « prirent un bateau au printemps et s'expatrièrent ». Quant aux deux jeunes enfants, ils demeurèrent à la baie des Ha! Ha! « à courir les bois et à chasser » ⁵⁴⁰.

Au temps de la pinière, ce n'était plus les Iroquois qui menaçaient de s'emparer de leurs ballots de fourrures, mais plutôt les hommes de chantier. Il n'était pas rare, semble-t-il, que les Indiens se fissent « attaquer par une bande de blancs comme celle de McLeod par exemple, qui les dépouillaient à blanc. Un jour un sauvage allait vendre le produit de sa chasse à Lorrette. Il fut saisi par surprise par Peter McLeod. Se voyant ainsi mal pris, le sauvage sauta à la gorge de McLeod qui tomba à la renverse. Voyant son boss en danger, Malcolm Deschesne prit sa hache et en envoya un bon coup dans les côtes du sauvage qui mourut presque subitement. Ils se saisirent de ses peaux et allèrent les vendre »⁵⁴¹.

Malgré l'impression laissée par cette anecdote, les rapports entre les deux communautés n'étaient pas sous une continuelle tension. Deux informateurs de Mgr Tremblay en témoignaient ainsi : « Quand j'étais jeune, je m'amusais souvent avec eux. Et ils venaient souvent dans notre maison » ⁵⁴²; « Souvent, ils venaient chez nous et lorsque maman épluchait des lièvres, ils mangeaient les tripes dans le quart à déchets » ⁵⁴³. Toutefois, parce qu'ils étaient différents par leurs mœurs et leurs coutumes, les Indiens inspirèrent toujours une certaine crainte aux colons saguenéens, qui leur attribuaient quelque pouvoir étrange : « Les sauvages étaient de grands magnétistes [L'un d'eux] dit à la femme gardienne [du poste] "très malade". Elle répond "Non!", alors dit-il "Regarde-

⁵⁴⁰. **NMD-999-615**: René Gauthier, 1936, «Les Sauvages de la Grande-Baie», BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174.12.

⁵⁴¹. **NMD-999-614**: Jean-G. Girard, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... », (p. 1).

⁵⁴². **NMD-999-614**: Jean-G. Girard, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... » (p. 2).

⁵⁴³. NMD-999-615 : René Gauthier, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... ».

moi". Après quelques minutes, elle tombe sans connaissance »⁵⁴⁴. Malgré cette méfiance, la cohabitation entre les deux communautés perdura tout au long des premières décennies qui suivirent la vague migratoire venue de la Charlevoisie et du Bas-du-fleuve. Au rythme du développement de l'exploitation agricole et forestière, les Indiens, progressivement, se retirèrent plus profondément dans le territoire.

Les Indiens du secteur de la baie choisirent de traverser le Saguenay et s'éclipsèrent du côté des monts et du lac Clair. C'est là que, dans le dernier quart du XIX^e siècle, le curé David Roussel de la paroisse de Sainte-Anne allait les rencontrer⁵⁴⁵. Ce ne fut qu'au début du XX^e siècle et vraisemblablement sur les conseils de leur missionnaire, qu'ils se choisirent un chef, en la personne de Sébastien Régis qui était, par sa mère, un descendant de Nicolas Peltier. Son fils Charles, « d'une habilité sans pareil », « hérita de la charge de son père [et] devint chef des sauvages à 16 ans »⁵⁴⁶. Ce changement de coutume semble avoir été une réponse à l'hostilité grandissante des habitants des environs à leur égard. Du moins, ce fut à la même époque que les paroissiens de Sainte-Anne se regroupèrent « pour demander [aux autorités fédérales] l'éloignement des Indiens » qu'ils accusaient de perpétrer des vols et de fomenter le désordre⁵⁴⁷.

À la lumière de ces données, une première réponse s'impose : les migrants du mouvement agro-forestier arrivèrent sur un territoire où la présence indienne se faisait encore sentir. Un monde nomade associé à l'industrie de la fourrure circulait encore dans ces forêts que l'on voulait éclaircir. Mais, ce mouvement migratoire canadien-français était accompagné d'une migration indienne, comme en témoignait l'épouse de Thommy Nepton à Mgr Tremblay en 1958 : « Savez-vous que la majorité des familles viennent de par là [Charlevoix]? Les Duchesne, les Nepton, les Philippe, etc., sauf les purs Montagnais, originaires plutôt des bois de Mistassini ou Péribonka, et où l'on retrouve les Cris » ⁵⁴⁸. Bien que la présence canadienne-française changea la donne sur le territoire, le

⁵⁴⁴. NMD-999-615: René Gauthier, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... ».

^{545.} NMD-999-616: Joseph Xavier, 1951, « Les Indiens de Falardeau », propos recueillis par Roch Boivin et Victor Tremblay, le 4 septembre 1951, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174.5.

⁵⁴⁶. **NMD-999-614**: Jean-G. Girard, 1936, « Les Sauvages de la Grande-Baie... », (p. 2).

⁵⁴⁷. **NMD-999-616**: Joseph Xavier, 1951, « Les Indiens de Falardeau... ».

NMD-999-617: Laurette Gaudreau, épouse de Thommy Nepton, 1958, « Lettre de madame Thommy Nepton, de la réserve indienne de Pointe-Bleue, à Mgr Victor Tremblay, du 20 mars 1958 », BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 175.1.1.

vieux processus d'amalgamation des éléments indiens en opération depuis l'époque des premiers contacts continua son œuvre. Aux *Montagnais domiciliés* s'intégrèrent des *Indiens charlevoisiens* issus d'un vaste brassage de population. Ainsi en était-il des Nepton qui avaient « pris la nationalité de la loitaine gran'mère, indienne américaine. L'arrière grand-père de [...] Jean Nepton avait épousé une Abénaquis, aux environs de Boston (U.S.A.), puis ils vinrent plus tard retrouver des parents là à la Réserve de Bécancourt et à Odanak » ⁵⁴⁹. Une alliance avec des Hurons de Lorette avait ensuite conduit dans l'arrière-pays charlevoisien des Nepton, qui suivirent par la suite le mouvement migratoire vers le Saguenay où, après une escale dans le canton Tremblay, ils se retrouvèrent à la réserve de Pointe-Bleue. Aux *Montagnais domiciliés* s'intégrèrent également des *métissés mauriciens* comme les Laframboise-Cleary, hommes de chantier issus d'une mère Odjibwé et qui, « tout jeunes hommes, [...] vinrent connaître les indiens de Pointe-Bleue, aimèrent la Réserve, y restèrent et s'y sont mariés » ⁵⁵⁰. Et parfois même « des "Têtes de Boules" venant de Kiskissing ou les bois de La Tuque » ⁵⁵¹. Le creuset des réserves prenait le relais du creuset des réductions jésuites.

⁵⁴⁹. **NMD-999-617**: Laurette Gaudreau, 1958, « Lettre de madame Thommy Nepton... ».

NMD-999-617: Laurette Gaudreau, 1958, « Lettre de madame Thommy Nepton... ».
 NMD-999-617: Laurette Gaudreau, 1958, « Lettre de madame Thommy Nepton... ».

B- Au temps de l'installation ferme sur le territoire

Lorsque démarra le mouvement de colonisation agro-forestière, à la fin de la décennie 1830, il y avait déjà plus de 150 ans que les terres saguenéennes avaient été foulées par des Européens. Ceux-ci, pour la plupart, n'y avaient fait que le bref séjour obligé par leur contrat d'engagement avec une compagnie de traite ; leurs descendants qui s'y amenaient entendaient y rester et fonder famille. Les uns et les autres suivirent cependant les mêmes routes et la colonisation agro-forestière du *Royaume* emprunta d'abord les vieux trajets de la fourrure.

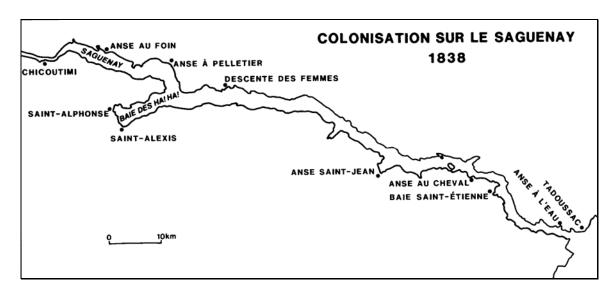


FIGURE 20: LES PREMIERS NOYAUX DE PEUPLEMENT SAGUENÉEN⁵⁵²

Au Saguenay comme dans les autres zones ouvertes à la colonisation, il allait de soi que l'on comptât un important contingent de populations limitrophes parmi les premières vagues migratoires. Cependant, la région étant plus isolée, son bassin de recrutement se rétrécissait d'autant. Aussi, ce furent des Charlevoix soudés par des solidarités familiales qui se lancèrent les premiers dans l'aventure coloniale saguenéenne. Dans son ensemble, c'est quelque 80 % de la population saguenéenne qui tirent ses origines de La Malbaie, des Éboulements ou de Baie-Saint-Paul, ne laissant qu'un faible 20 % aux régions de Kamouraska, de La Pocatière et de la banlieue de Québec. Les premiers prirent la route des canots de fourrures et remontèrent le cours du fjord en goélette. Ils essaimèrent, d'anse en anse, jusqu'à la baie des Ha! Ha!, puis jusqu'à Chicoutimi (figure 20).

⁵⁵². Reproduite dans Marius Paré, L'Église au diocèse de Chicoutimi..., p. 134.

D'autres, venus des villages de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie par les anciens sentiers tracés par les Indiens atteignirent la Grande Baie (figure 21), et s'engagèrent par la suite jusqu'au Grand-Brulé (Notre-Dame de Laterrière) et jusqu'au lac Saint-Jean.

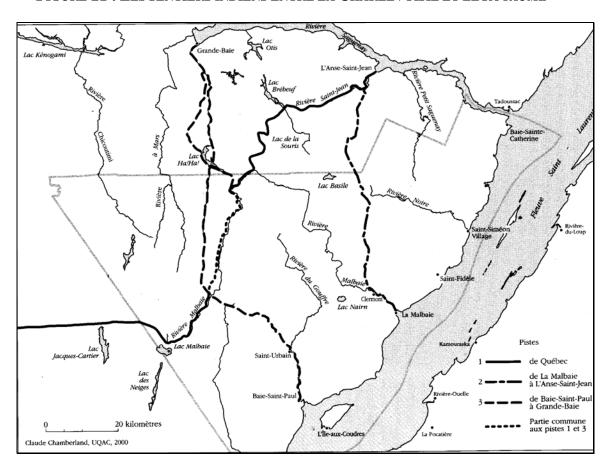


Figure 21 : Les sentiers indiens entre la Charlevoisie et le $Royaume^{553}$

Les lieux de départ fournissaient des contingents de migrants souvent apparentés ou, du moins, liés par une proximité de voisinage, les milieux d'accueil calquèrent le principe : plusieurs lieues plus loin se retrouvaient les parents et les voisins, qui reproduisirent dans leur nouveau milieu les traits de leur communauté initiale. Ainsi, dans un premier temps, les migrants originaires de Baie-Saint-Paul choisirent massivement de s'installer vers l'embouchure de la rivière à Mars à l'ouest de la baie des Ha! Ha! et fondèrent la paroisse Saint-Alphonse, tandis que les migrants originaires de La Malbaie préférèrent l'embouchure de la rivière à Ha! Ha!, plus à l'est, dans la paroisse-mère Saint-Alexis-de-la-Grande-Baie. Comme le constatait Jean-Charles Claveau qui a étudié

⁵⁵³. Reproduite dans Normand Perron et Serge Gauthier, *Histoire de Charlevoix...*, p. 79.

la généalogie des familles pionnières de la seigneurie de Mount Murray : « dans ce nouveau milieu éloigné et isolé, les fils et les petits-fils des pionniers de la seigneurie de Murray Bay eurent souvent tendance à se marier entre eux, comme leurs parents et leurs grands-parents l'avaient fait aussi sur les bords de la rivière Malbaie » 554. En 1839, Dans son rapport de mission auprès des Canadiens, l'abbé Benjamin Decoigne, curé de Baie-Saint-Paul, ne dénombrait aucune ouaille à Chicoutimi, tandis qu'il signalait 51 habitants à l'Anse-à-Pelletier et 110 à la baie des Ha! Ha!. En 1842, au moment où la Compagnie de la baie d'Hudson perdait une partie de ses privilèges sur le Saguenay, quelque 700 personnes s'étaient déjà installées sur le pourtour de la baie, et en 1845 on estime à environ 3 000 habitants la population canadienne saguenéenne, localisée principalement dans les lieux naturellement favorables à l'exploitation forestière.

Ces données pourraient laisser croire à un rapide accroissement démographique ; en réalité le développement de la région fut plutôt lent. L'Anse-au-Foin qui avait accueilli ses premiers Charlevoisiens en 1839 ne comptait encore que 207 habitants en 1860. À la même époque, la communauté pionnière de la rivière Ha! Ha! regroupait quelque 1 300 habitants et s'était fait damer le pion par sa voisine de la rivière à Mars qui en comptait 1 750 et qui donna naissance à la première paroisse canoniquement érigée. Bien que parties avec une longueur d'avance, ces paroisses cédèrent bientôt le pas devant Chicoutimi, où les forêts reculaient à plus grande vitesse. En 1860, le canton de Chicoutimi comptait autant d'habitants que les deux paroisses réunies de la baie des Ha! Ha!, dont près d'un millier au Grand-Brulé, et la paroisse accueillait de surcroît les quelque 400 personnes qui s'étaient établies sur le territoire de la rivière aux Sables vers le chantier opéré par Peter McLeod.

Bien que le mouvement migratoire prit d'assaut l'ensemble de la zone saguenéenne, la rive nord en face de Chicoutimi demeura encore un moment une zone distale. À son avantage, la rive sud, qui bénéficiait d'un accès par voie terrestre avec le pays charlevoisien, attira naturellement les premiers colons. La rive nord ajoutait une difficulté supplémentaire : la traversée du Saguenay. Toutefois, comme celui-ci constituait la principale voie d'accès à la région et qu'il ne représentait qu'un faible obstacle, la rive

⁵⁵⁴. NMD-999-606: Jean-Charles Claveau, 1996, Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay..., p. 40.

nord ne fut pas significativement freinée dans son évolution démographique. À preuve, déjà une quarantaine de familles venues de La Malbaie avaient commencé à défricher des terres au pied du cap Saint-Joseph lorsque l'arpenteur Louis Legendre visita les lieux en 1843. Dès 1860, sa forte population justifiait la création d'une paroisse détachée de celle de Chicoutimi et la présence d'un curé résidant.

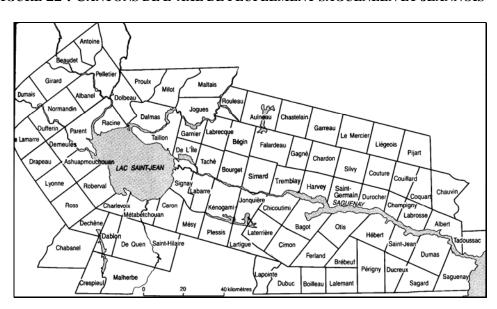


FIGURE 22 : CANTONS DE L'AXE DE PEUPLEMENT SAGUENÉEN ET JEANNOIS⁵⁵⁵

La population initiale dans chacun de ces points d'ancrage de la colonisation agroforestière constitua-t-elle le noyau sur lequel se bâtit leur accroissement démographique?
Rien de moins certain. Les études régionales démontrent une très grande mobilité des
migrants : « une fois rendu dans son nouvel environnement, l'arrivant ne s'arrête pas là. Il
se déplace sans cesse à l'intérieur du nouveau territoire jusqu'à ce qu'il trouve un point
d'ancrage » ⁵⁵⁶. Deux facteurs particuliers entrent en ligne de compte. En premier lieu, le
potentiel agricole de la région, qui semble avoir été quelque peu exagéré par les
promoteurs de l'ouverture du Saguenay : le faible ensoleillement rendait difficile la
culture du blé, la température moyenne menaçait la culture de l'orge et, de façon plus
globale, la pauvreté des sols et la configuration du territoire, particulièrement dans la
zone saguenéenne, limitaient l'envie d'une implantation durable sur des terres de roches
et de misère. En second lieu, la motivation première, pour bon nombre de migrants,

^{555.} Reproduite dans Camil Girard et Normand Perron, *Histoire du Saguenay – Lac–Saint-Jean*, collection « Les régions du Québec », n° 9, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, p. 131.

^{556.} NMD-999-618: Camil Girard et Normand Perron, Histoire du Saguenay – Lac–Saint-Jean..., p. 142.

restait la forêt qui offrait une source de revenu appréciable dans une ère d'agriculture d'autosuffisance. Les chantiers reculaient d'année en année et les espaces libérés de la forêt ouvraient autant de territoires à l'agriculture. L'analyse des premiers recensements effectués dans la région saguenéenne confirme ce constat d'une très grande mobilité. Les données disponibles pour les trois cantons de la rive nord en face de Chicoutimi, soit les cantons Simard, Tremblay et Harvey peuvent servir d'exemples.

Deux relevés des présences dans cette région, l'un de 1843⁵⁵⁷, l'autre de 1851⁵⁵⁸ (tableau 7), permettent une première lecture de cette occupation en *saute-mouton* du territoire. Une comparaison entre la liste des pionniers retracés par Legendre et ceux recensés sur le même territoire en 1851 indique que plus de la moitié d'entre eux ne s'étaient pas installés à demeure. Une seule présence s'impose, celle de la famille de Magloire Gagnon et de ses nombreux enfants (tableau 7, ombré clair).

Lors du recensement de 1851, il y avait environ une dizaine d'années qu'avait débuté la véritable colonisation du Saguenay⁵⁵⁹. L'objectif de cet exercice était d'évaluer la progression de la population canadienne. Ne serait-ce à cause d'un patronyme facilement identifiable dans la liste, la famille Nepton passerait inaperçue dans la masse colonisatrice : Xavier Nepton était, comme les autres colons, recensé comme cultivateur catholique, seul son lieu de naissance trahissait des origines indiennes puisqu'on le disait né en Amérique. Son épouse, Marie-Anne Saigonnette (Chaouigoinette), était dite née à Trois-Rivières sans que ne soient mentionnées ses origines algonquines. Le couple habitait avec une jeune fille répondant au nom de Marie Connolly, née du métissé William Connolly et de la métissée Jeanne Utshimat, descendante Peltier. Ici encore, la subtilité s'impose : Marie, âgée de 13 ans, était, selon le recensement, née au Saguenay ; ce qui renvoie forcément à la période précédant l'ouverture à la colonisation. Elle appartenait donc, par sa naissance, au monde des postes⁵⁶⁰.

^{557.} CB-???: Louis Legendre, 1844, « Extrait du journal de Louis Legendre, député arpenteur ... », carnets CA 01 T011 et CA 01 H023.

⁵⁵⁸. *Le recensement canadien de 1851*: http://data2.collectionscanada.ca/1851_pdf.

Le bail de la Compagnie de la baie d'Hudson ayant expiré à l'automne 1842, les travaux d'arpentage s'engagèrent dès l'année suivante.

Elle a en fait été baptisée le 21 juillet 1839 à la mission de Chicoutimi. Ses parents contractèrent mariage devant le missionnaire quelques jours après son baptême, soit le 26 juillet.

Tableau 7 : Les pionniers du canton Tremblay, en 1843 et le recensement de 1851⁵⁶¹

FAMILLES PIO	MENTION AU		
ÉPOUX	ÉPOUSES	RECENSEMENT DE 1851	
Blackburn, Albert	Brassard, Marie		Non
Blackburn, Joseph	Girard, Constance	Oui	
Blackburn, Simon	Laberge, Louise		Non
Bouchard, Damas	Savard, Sara		Non
Bouchard, Roger	Tremblay, Olive	Oui	
Bouchard, Sylvestre	Simard, Adélaïde		Non
Chamberland, Joseph	Morin, Marie	Oui	
Desgagné, Joseph	Pulchérie Saint-Gelais	Oui	
Gagnon, Ambroise	McKenzie, Élizabeth	Oui	
Gagnon, Magloire, fils	Gilbert, Émilie		Non
Gagnon, Magloire, père	Dallaire, Angélique	Oui	
Gagnon, Thaddée	Bérubé, Virginie	Oui	
Gagnon, Théophile	Couturier, Émilie	Oui	
Guillemette, Eugène	?		Non
Hamel, Louis	?		Non
Hervieux, Barthélemy	Marchand, Marie-Louise		Non
Legendre, Aubert	Auger, Lucie		Non
Legendre, Hospice	?		Non
Lemieux, François	Poitras, Marie		Non
McLeod, Peter	Marie-Madeleine (Indienne)	Oui	
Morin, Éloi	Gagnon, Marie-Anne	Oui	
Morin, François	Rousseau, Marie-Agnès		Non
Morin, Narcisse	Bouchard, Virginie		Non
Nepton, Xavier	Chaouigonnette, Marie-Anne	Oui	
Néron, François	Desbiens, Marie		Non
Renarth (Renald), François	Desbiens, Josephte		Non
Rhainds, Georges	Girard, Athalie	Oui	
Saint-Gelais, Barthélemy	?		Non
Saint-Gelais, Bernard	Lavoie, Théotiste	Oui	
Saint-Gelais, Isaïe	Fortin, Marie-Judith		Non
Saint-Gelais, Jacques	Laforge, Clarisse (Thierry)	Oui	
Saint-Gelais, Télesphore	Tremblay, Béatrice		Non
Savard, Léon	Tremblay, Josephte	Oui	
Simard, Emérie	Savard, Anne		Non
Simard, Michel, fils	Pagé, Olympe	Oui	
Simard, Michel, père	Duchesne, Constance	Oui	
Tremblay, Émilien	Gagnon, Élisabeth	Oui	
Tremblay, Jean	Dufour, Félicité	Oui	
Tremblay, Joseph	Simard, Judith	Oui	
Tremblay, Jules	Gauthier, Félicité	Oui	
Tremblay, Louis	Gagnon, Thècle	Oui	
Tremblay, Michel	Saint-Onge, Christine		Non
Total		22	20

^{561.} L'italique indique que la recherche des ascendants a posé des difficultés qui ne permettent pas d'établir de façon certaine la qualité des souches.

Dans le même canton, le recenseur inscrivit, dans une maisonnée un peu complexe, le couple formé par Joseph Lavoie et Émilie Saint-Onge. Ici encore, seul le patronyme de l'épouse éveille la curiosité. Émilie, née aux Éboulements, était la petite-fille de Jérôme Saint-Onge et d'une de ses épouses indiennes. On ne saurait affirmer hors de tout doute que ce n'est pas un semblable métissage que révèle la présence des familles Morel et Laviolette originaires de Restigouche. La forte présence de Malécites dans le pays charlevoisien à la période antérieure autorise du moins à soulever cette hypothèse de familles métissées. D'autres situations sont plus claires.

C'est le cas du « cultivateur catholique originaire des Éboulements » Moïse Tremblay marié à Christine Kichera-Lavaltrie, fille du métissé François Kichera-Lavaltrie et de son épouse indienne. Moïse et ses sept enfants, mariés, avaient eux aussi choisi de s'installer sur la rive nord du Saguenay, dont deux dans le canton Harvey, voisin vers l'est. À sa suite, Moïse avait entraîné une de ses sœurs et un neveu, installés non loin du noyau Tremblay-Kichera. D'autres Tremblay, sans lien de parenté immédiate, cultivaient dans ce secteur du canton appelé l'Anse-au-Foin. On y retrouve en effet les frères Ambroise et Pascal, tous deux mariés aux sœurs Julie et Louise Blackburn, descendantes Peltier par sa fille Miskout. Un autre Tremblay (Luc), sans lien de parenté avec les précédents, s'y trouvait également en compagnie de son épouse, une Blackburn cousine germaine des précédentes. Un autre cousin germain, Joseph Blackburn, et son épouse habitaient non loin d'eux, ils partageaient leur maison avec la famille d'une des filles de Moïse Tremblay.

Dans le canton Harvey, hormis les fils de Moïse Tremblay, le recenseur releva la présence de parents du couple Nepton-Chaouigoinette, en l'occurrence Nicolas Étienne et Ursule Isabel, laquelle avait pour mère Louise Chaouigoinette. Les Tremblay et Étienne avaient encore pour voisins la famille de René Rhéaume et Émilie Hervieux, petite-fille d'une Indienne prénommée Marie-Anne. Non loin d'eux, étaient regroupées quelques familles élargies d'origine écossaise : des descendants McKay et McNicoll.

Vers l'ouest, le secteur des Terres-Rompues dans le canton Simard regroupait plusieurs membres de la famille McLeod. La troisième épouse du vieux Peter, une Canadienne, veillait sur l'éducation des enfants, encore jeunes, que son conjoint avait eu

de sa précédente épouse indienne. Deux fils McLeod s'étaient établis à proximité du père, l'un d'eux avait épousé une Blackburn.

Tableau 8 : Répartition des familles de souche mixte dans les cantons au nord de Chicoutimi, d'après le recensement de 1851

CANTONS	MAISONNÉES	FAMILLES				
		ASCENDANCE	AU MOINS UN ANCÊTRE	ASCENDANCE CANA-	TOTAL	
		INCONNUE	AUTOCHTONE CONNU	DIENNE PRÉSUMÉE		
Tremblay	49	10	12	49	71	
Simard	11	3	3	8	14	
Harvey	14	4	4	5	13	
Total	74	17	19	62	98	

Ce survol de la population des premiers cantons peuplés sur la rive nord du Saguenay dans le secteur de Chicoutimi met en lumière la présence effective de descendants de couples mixtes dans cette zone distale. Mais en braquant ainsi l'objectif, ne risque-t-on pas de déformer la réalité? Pour une meilleure lecture, il convient de replacer cette présence métissée dans le mouvement général de migration (tableaux 8 et 10). Au total, pour les trois cantons étudiés, on dénombre 19 familles comptant au moins un indienne parmi ses ancêtres connus. Par ailleurs, cet ancêtre se situe toujours en deçà des cinq générations antérieures, mais il s'agit là des cas extrêmes, empruntant la filière Peltier. Ces familles métissées formaient alors quelque 20 % de la population immigrante de ces cantons, en ce début de période de colonisation⁵⁶². À celles-ci, faudrait-il ajouter quelques-unes des 17 familles pour lesquelles des recherches sommaires n'ont pas permis de remonter de façon satisfaisante les lignées ancestrales, ce pourcentage gonflerait certainement de quelques points.

Par contre, les familles de souche mixte dénombrées en 1843 (tableau 7, ombré foncé) avaient toutes, à l'exception de Joseph Blackburn, quitté le territoire au moment du recensement de 1851. Cependant, autour de Joseph s'étaient regroupés six cousinscousines, qui avaient consolidé le noyau Blackburn. De même, si le père Hervieux avait quitté les lieux, sa fille s'y était implantée en prenant époux. Au demeurant, en ne tenant compte que des pionniers relevés par l'arpenteur en 1843, ceux d'ascendance mixte ne

^{562.} Un calcul à partir des individus plutôt que des familles donne la même proportion, lorsqu'on exclut la cinquantaine d'hommes des chantiers, dont l'identité ne peut être établie avec certitude et qui constitue une population plus volatile.

s'implantèrent que dans une proportion de 3/7, tandis que plus de la moitié des autres pionniers s'établirent dans la région ou, du moins, y demeurèrent une dizaine d'années (tableau 9).

Tableau 9 : Implantation des familles pionnières dans les cantons au nord de Chicoutimi, d'après les données de 1843 et 1851

ASCENDANCE DES FAMILLES PIONNIÈRES DE 1843	Nombre	Présentes en 1851	ABSENTES EN 1851	TAUX DE RÉTENTION	% DE LA POPULATION RECENSÉE
1 ancêtre indien	7	3	4	43 %	16,5
0 ancêtre indien	26	16	10	62 %	62,0
Indéterminée	9	3	6	33 %	21,5
Total	42	22	20	42 %	100,0

Tableau 10 : Ascendance des familles pionnières dans les cantons au nord de Chicoutimi, d'après les données de 1851

ASCENDANCE DES FAMILLES PIONNIÈRES DE 1851	CANTON TREMBLAY	CANTON SIMARD	CANTON HARVEY	TOTAL	% DE LA POPULATION RECENSÉE
1 ancêtre indien	12	3	4	19	19,4
0 ancêtre indien	49	8	5	62	63,3
Indéterminée	10	3	4	17	17,3
Total	71	14	13	98	100,0

À la lumière de ces données, il semble peu probable que leur noyau de métissés ait pu évoluer en vase clos par rapport au mouvement global de colonisation et faire en sorte que les descendants des quatrième et cinquième générations d'un couple mixte aient constitué une communauté distincte sur le territoire saguenéen. L'étude de la lignée des Blackburn sur l'ensemble du territoire peut servir d'exemple sur l'absence de cohésion et de particularisation des descendants issus de couples mixtes.

Bien qu'il y ait eu deux frères Blackburn pionniers à La Malbaie après la Conquête, leur descendance portant le patronyme écossais n'est issue que du cadet, Hughes puisque, selon les ouvrages généalogiques, l'aîné, Christopher, n'aurait eu qu'une fille, Sarah, qui se maria à Augustin Savard, un cultivateur de La malbaie. Dans le cadre de notre recherche, la descendance de ce dernier n'a d'ailleurs aucune importance puisqu'il ne

s'agit pas d'un couple mixte, Christopher ayant épousé une Britannique. L'histoire familiale de Hugh, par contre, se situe au cœur de notre problématique.

Le mariage de Hugh Blackburn n'apparaît dans aucun des registres d'état civil qui ont traversé les affres du temps. La logique des données veut pourtant que, vers 1775, au seuil de la trentaine, il se soit uni à Geneviève alias Javotte Gagnon, fille de Cécile Kaorate-Peltier, petite-fille de l'homme libre Nicolas Peltier. Geneviève-Javotte donna à Hugh treize enfants, qui ce sont tous, à une exeption près, mariés lorsque parvenus à l'âge adulte. Hugh et Geneviève-Javotte s'implantèrent à La Malbaie, où naissèrent et vécurent leurs enfants, qui s'unirent à leur tour à des Charlevoisiens et élevèrent à La Malbaie leur progéniture. Aucun des enfants de la métissée Geneviève-Javotte ne s'unit à un membre de familles engagées dans le commerce des fourrures ou à un individu issu de couples mixtes⁵⁶³. Par ailleurs, son fils aîné convola en justes noces avec la fille du seigneur Nairne, son cadet devint meunier comme son père et deux autres enfants eurent pour belle-famille celle des capitaines de milice, Harvey et Riverin. La seule union quelque peu exotique qu'on y remarque fut celle de la benjamine avec un navigateur. La seule union qui pourrait laisser présager d'une solidarité métisse serait celle d'un des jeunes fils Blackburn avec une petite-fille de Duncan McNicoll, s'il était démontré que l'épouse de ce dernier n'était pas une Britannique.

En ce qui concerne la deuxième génération issue du couple Blackburn-Gagnon 111 individus ont été recensés, pour lesquels 76 unions ont pu être retracées. Ces mariages, qui courent de 1824 à 1861, chevauchent la période de l'ouverture du Saguenay à la colonisation agro-forestière. Les stratégies matrimoniales classiques à caractère endogamique sont largement à l'œuvre : plus de la moitié des descendants Blackburn-Gagnon (44 sur 76) contractèrent un premier mariage à La Malbaie. Touchés par le mouvement de colonisation vers le Saguenay, plus d'un tiers d'entre eux épousèrent des fils et des filles de la migration : vers Chicoutimi (21 mariages), vers La Baie (4 mariages), vers Laterrière (1 mariage). Six autres s'égrainèrent sur le territoire, de Rivière-Ouelle à Ottawa : ce sont, dans quatre cas, des enfants du couple Blackburn-

^{563.} À moins qu'il ne soit prouvé que l'épouse de Duncun McNicoll fut une Indienne ou une métissée. De même, avec les données actuellement disponibles, le cas de Geneviève Blackburn mariée au navigateur Pierre Denis-Lapierre ne peut être tranché avec précision.

Nairne dont le profil s'apparente davantage à celui des membres de l'élite. Petite-fille de seigneur, l'une d'elle devint même *madame la mairesse* de Laterrière. Quant à ses cousines, elles ont pour la plupart épousé des cultivateurs, mais quelques époux sont qualifiés de marchand, de notaire, de forgeron, de cordonnier, de navigateur, de maître charpentier. Les descendants masculins sont eux aussi largement investi dans la culture du sol, mais quelques-uns sont qualifiés de navigateur, de forgeron, de journalier, de mesureur (colleur), de pilote, de cocher.

Un seul de ces cousins-cousines se maria à l'intérieur du clan Blackburn : c'est le cas d'Augustin qui épousa une cousine issue de germain. Deux de ces cousines prirent pour époux des fils McLeod, du deuxième lit de Peter McLeod l'aîné et de l'une de ses épouses montagnaises. Si, à ces trois unions, il fallait ajouter les cinq mariages avec des descendants de Duncan McNicoll, il y aurait tout au plus 8 personnes de cette génération sur les 76 ayant contracté mariage qui auraient entretenu des liens matrimoniaux dans la constellation métissée. Il en résulte une trop faible proportion pour envisager la présence d'une stratégie matrimoniale s'inscrivant dans une notion de consolidation de la constellation métissée.

La troisième génération issue du couple Blackburn-Gagnon compte plus de 500 individus (523 actuellement identifiés), pour lesquels 408 mariages ont pu être relevés. L'histoire de cette génération embrasse toute la seconde moitié du XIX^e siècle⁵⁶⁴. L'écart entre le nombre de mariages et le nombre d'individus identifiés s'explique largement, bien sûr, par le taux de mortalité infantile de l'époque; mais là n'est pas l'unique explication. Dans cette centaine d'individus pour lesquels aucun mariage n'est signalé, il faudrait identifier deux groupes particuliers. En premier lieu, celui formé par les individus entrés en religion, comme l'indiquent parfois les dossiers de famille conservés à la Société de généalogie du Saguenay; mais c'est là une recherche bien particulière qui apporterait peu à la présente démontration, sinon pour mesurer le degré de conformité de la descendance métissée du couple Blackburn-Gagnon avec la population canadienne-française en général. En second lieu, on ne saurait passer sous silence le groupe des émigrants vers les états manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre;

⁵⁶⁴. Le premier mariage de cette génération aurait été célébré en 1847.

c'est là aussi une réalité relevée dans quelques dossiers de famille. Par exemple, lors du mariage entre Jean alias John Blackburn et Marie Bilodeau, célébré à Chicoutimi en 1871, le curé indiquait que les parents de l'époux habitaient aux États-Unis. Jean alias John, qualifié de journalier, était-il revenu au Saguenay après avoir suivi sa famille en Nouvelle-Angleterre ou avait-il choisi de ne pas suivre les siens vers leur lieu d'exil? Quoi qu'il en soit, il est le seul enfant du couple Narcisse Blackburn — Adéline Bélanger retracé dans les registres d'état civil, ce qui porterait à croire que les autres enfants du couple convolèrent en justes noces à l'extérieur du Québec. On découvre un détail similaire à l'acte de mariage entre David Blackburn et Lydia Lévesque en 1894 : cette fois encore l'absence des parents du marié s'expliquait par leur résidence aux États-Unis. Un seul autre frère de David peut être retracé dans les registres d'état civil; il apparaît donc hautement probable que les autres membres de cette famille ont fait souche à l'extérieur du pays.

Près du quart de ces descendants de la troisième génération issue du couple Blackburn-Gagnon ne suivirent pas le mouvement de migration vers le Saguenav et demeurèrent sur place dans Charlevoix; du moins, 20 % des mariages de cette génération eurent lieu à La Malbaie, tandis qu'un très petit nombre d'entre eux participèrent à l'expansion du pays charlevoisien, vers l'intérieur des terres ou vers Saint-Siméon. Les plus âgés de cette génération, qui atteignaient l'âge adulte au moment de l'ouverture du Saguenay, se retrouvent nombreux parmi les migrants vers la baie des Ha! Ha! et vers Chicoutimi: 40 % des mariages des descendants de cette génération furent en effet célébrés dans ces communautés naissantes du Saguenay. C'est d'ailleurs parmi les plus âgés de cette génération que l'on retrouve quelques défricheurs du côté de Laterrière. Peu d'entre eux se laissèrent attirer par les terres fertiles du Lac-Saint-Jean, on ne dénombre en effet qu'une vingtaine de mariages célébrés dans l'une ou l'autre des municipalités jeannoises, et ils concernent essentiellement les plus jeunes descendants de cette génération. On retrouve toutefois quasi le même nombre de descendants de cette génération dans les environs de Tadoussac, où l'exploitation forestière créait de nouvelles communautés. Ce fut vraisemblablement la même motivation qui conduisit quelques autres cousins du côté de la Mauricie et de l'Outaouais, voire même jusque dans la région de Sudbury.

Le rang social bien plus que le sang indien qui pouvait couler dans leurs veines semble avoir joué un rôle déterminant dans l'avenir de ces descendants du couple Blackburn-Gagnon. On remarque, par exemple, que les enfants du navigateur Lapierre (époux de Geneviève Blackburn) quittèrent la zone charlevoisienne au profit de la rive sud du fleuve ou de l'île d'Orléans. Quant aux descendants de la fille du seigneur Nairn. Ils se retrouvent eux aussi du côté de la vieille zone de peuplement laurentien (Beauport, île d'Orléans, Château-Richer, Québec), ou dans les avant-postes de la colonisation (Laterrière, Jonquière).

Quelques descendants de cette troisième génération semblent par ailleurs s'enraciner sur la rive nord du Saguenay en face de Chicoutimi. Du moins, 34 d'entre eux se marièrent dans la paroisse Sainte-Anne qui regroupait les habitants des Terres-Rompues à l'Anse-au-Foin. La petitesse de la population réduisait assurément le bassin matrimonial, ce qui eut pour effet de multiplier les liens entre les mêmes familles. Ce qui s'observe dans le groupe des descendants Blackburn-Gagnon n'a donc rien d'exceptionnel à cet égard. Seuls deux mariages particuliers ont pu être retracés dans la trentaine qui ont été colligés. Le premier concerne un mariage entre cousins du troisième au quatrième degré (figure 23), comme il s'en retrouve à de multiples exemplaires dans les registres paroissiaux saguenéens. Le second relie en une nouvelle lignée plusieurs rameaux métissés: celui issu du couple François Lavaltrie et Marguerite Iskueshish, auquel s'était raccroché celui issu du couple James McKensie et Adélaïde Matshiragan, et celui issu du couple Blackburn-Gagnon. Bien que fortement inscrit dans la constellation métissée, ce couple de cultivateur migra au Lac-Saint-Jean sur la fin du XIX^e siècle. Il n'engendra pas une descendance au profil particulier : du moins, la seule fille connue issue de ce couple s'installa à Alma où se marièrent sept de ses neuf enfants. Avec le signalement de 34 descendants Blackburn-Gagnon entre les Terres-Rompues et l'Anseau-Foin dans la seconde moitié du XIX^e siècle, il est déjà difficile de parler de concentration. Lorsqu'on regarde leur stratégie matrimoniale, il devient encore plus malaisé de leur prêter un profil particulier qui les distinguerait de la mouvance générale. Aussi, il appert que le parcours identitaire de Javotte Kaorate-Gagnon-Peltier emprunta celui de son ancêtre Marie-Geneviève Peltier. En épousant un maître entrepreneur en charpenterie et en maçonnerie, Marie-Geneviève avait quitté le monde de la traite et des

postes, et elle s'était intégrée à la société coloniale. Si le soldat Blackburn goûta un moment au plaisir du commerce des fourrures, ses descendants n'empruntèrent pas ce sentier. Du moins, parmi ceux retracés, on ne retrouve aucun traiteur, mais plusieurs cultivateurs, des gens des métiers les plus divers (du boulanger au forgeron et de nombreux journaliers) et même un actionnaire de la Société des Vingt-et-Un. Ce n'est pas là, *a priori*, des données qui étayent la thèse de la formation d'une communauté particulière, distincte de la société coloniale canadienne-française, à partir de la descendance d'un couple mixte.

Hugh Blackburn

Jean-François Blackburn

Flavie Blackburn

Joseph Blackburn

Marie Blackburn

Joseph Piché

Louise Dufour

Thomas Maltais

Elzéar Maltais

Alexandrienne Piché

FIGURE 23: CROISEMENT BLACKBURN

Une analyse similaire du comportement familial de la descendance métissée de Peter McLeod propose un profil semblable. Les données sur la descendance McLeod n'offrent pas la même clarté que celles sur la descendance Blackburn. Commis de la Compagnie du Nord-Ouest dans les postes du Saguenay et de la Côte-Nord, McLeod n'était pas de religion catholique : ses enfants ne laissèrent donc pas forcément de traces

dans les registres tenus par les missionnaires. Malgré cette lacune, il peut être avancé que Peter McLeod père aurait eu 18 enfants de trois lits différents : si les 6 enfants du troisième lit eurent une mère canadienne, les 12 des deux premiers lits auraient eu des mères indiennes, ou plutôt des mères métissées puisque issues de mariages mixtes. En effet, la première épouse de McLeod père serait une certaine Marie-Anne Upmahukueu que l'abbé Roy inscrivit comme descendante de Jean-Baptiste Ashini, petit-fils de Marie-Josephte Miskout-Peltier, tandis que sa seconde épouse serait une certaine Marie-Madeleine Manitukueu-Tshirnish, fille de Siméon Tshinapesuan, issu du croisement des lignées métissées de Peltier et de Châtellereault.

Seuls les deux fils aînés du premier lit de Peter McLeod père (Peter fils et Norman) se sont mariés dans le monde indien⁵⁶⁵. Quant aux filles issues de ce lit, elles épousèrent les frères Dallaire, de purs Canadiens originaires de La Malbaie. Les deux fils aînés du deuxième lit unirent pour leur part leur destinée aux sœurs Blackburn, filles de Pierre Blackburn et fondèrent famille dans la paroisse Sainte-Anne. Les trois autres enfants de ce lit épousèrent quant à eux des fils et des filles de colons venus de Charlevoix ou de la rive sud.

Cinquante-neuf petits-enfants de Peter McLeod sont connus, dont quarante-cinq descendent de ses épouses métissées. Parmi ces derniers, dix-huit ont laissé des traces de leur mariage ou de leur descendance. Un seul, soit la fille de Norman, second fils de Peter McLeod père, orpheline de père alors qu'elle n'avait pas encore cinq ans, s'intégra dans le monde indien. Devenue veuve, sa mère, issue des lignées croisées des descendances métissées de Louis Châtellereault et de Louis Gariépy, se remaria à Betsiamites avec l'arrière-petit-fils métissé de Joseph-André Collet. C'est dans cet univers que grandit la fille de Norman McLeod, en compagnie de sa sœur et de ses demi-frères et qu'elle y prit époux. Le destin de trois de ses cinq enfants est connu : l'une épousa un Rock-Ashini descendant de Marie-Josephte Miskout-Peltier, l'autre épousa un Bacon, descendant des lignées croisées de Louis-Denis Bacon et de Charles Etchineskaouat-Peltier, et leur frère convola en justes noces avec une Hervieux, descendante des lignées métissées croisées issues de Barthélemy Hervieux, de Louis-Denis Bacon, de Louis Châtellereault et de

^{565.} Le deux autres fils connus de ce lit (Edward et Johnny) auraient peut-être imité leurs frères aînés, mais ils sont morts noyés dans le Saint-Laurent en 1840 avec leur frère Norman.

Nicolas Peltier. Des cinq enfants connus de Peter McLeod fils, seule sa fille Emma a laissé une trace de son mariage : elle épousa un Canadien d'une famille des Éboulements, on ne lui connaît aucun enfant. Les seize autres cousins-cousines McLeod épousèrent des fils et des filles de Canadiens. Parmi ceux-ci, l'une lia sa destinée dans la constellation métissée en épousa un descendant Blackburn. Enfin, la cadette de cette génération eut une fille qui se maria au début du XX^e siècle à un Nepton de la paroisse Sainte-Anne. Au décompte et malgré la fragilité de sa reconstitution, la descendance métissée de Peter McLeod ne présente pas un profil qui pourrait étayer la thèse d'un caractère particulier générateur d'un processus identitaire à l'origine d'une communauté distincte à la jonction du monde indien et du monde colonial.

Si l'étude des descendants Blackburn et des descendants McLeod, à laquelle nous avons procédé, avait permis de cerner une concentration des effectifs familiaux dans un secteur donné et des constats de forte endogamie, à l'instar de ce qui a été observé parmi la descendance Peltier dans la zone Chicoutimi – Îlets-Jérémie, peut-être aurait-on pu lire là des indices fondant la thèse d'une ethnogenèse métisse. Les archives et les registres paroissiaux ne forment pas un faisceau éclairant une telle avenue dans le mouvement de colonisation du Saguenay qui a pris naissance dans la zone charlevoisienne. Intégrée dans le mouvement général d'ouverture du territoire de l'axe Saguenay – Lac-Saint-Jean, cette descendance métissée en emprunte les traits et les couleurs, mais aussi la diversité. Focaliser sur quelques parcours particuliers afin d'établir le profil général de toute une descendance dénaturerait l'humble réalité historique. On ne saurait contester que certains individus se soient marginalisés, par choix personnel, et qu'ils aient emprunté des sentiers de travers plutôt que la voie tracée par le mouvement général de colonisation, mais à la lumière des données étudiées dans le présent rapport, on ne saurait souscrire à l'idée de la naissance d'un groupe marginal structuré dans la zone saguenéenne au mitan du XIX^e siècle.

CONCLUSION

Les unions mixtes qui ont donné une progéniture métissée ont-elles réellement alimenté un bassin de population métisse? Comme l'atteste le tableau du Régime français brossé ci-devant, lorsque mariée à un Canadien vivant en bon paysan de la culture de sa terre, l'épouse indienne, souvent passée par la machine à civiliser des ursulines, s'intégrait pleinement à sa nouvelle communauté d'appartenance ; les enfants issus de ces unions, biologiquement métissés, n'étaient aucunement mêlés dans leur identité culturelle. En conformité avec les valeurs culturelles de l'époque, les métissés de la vallée laurentienne s'identifiaient soit à l'une soit à l'autre culture⁵⁶⁶. La communauté canadienne en devenir s'émancipait de la société française et l'intégration de ces métissés civilisés apportaient sa coloration typiquement canadienne. En Nouvelle-France, il n'y avait pas d'entre-deux. Si la postmodernité valorise le métissage, au point de le transfigurer en outil de résistance à la culture dominante, cette fierté est cependant toute récente. Elle ne saurait déteindre à rebours sur l'histoire et nourrir une perspective révisionniste. Le projet de colonisation française au Canada reposa, dès la fin du XVII^e siècle « sur le mode du recensement, de la définition et de la classification de l'Autre » 567. Ce faisant, il introduisit une dichotomie profonde et persistante entre sauvages et civilisés. Une telle conception du monde ne laissait pas de place à l'introduction d'une tierce identité, au composant synthétique, que l'on pourrait associer à la descendance des couples mixtes.

Contrairement à ce qui se passa dans la profondeur du continent sur les pourtours des Grands Lacs, la rencontre des Canadiens et des Indiens dans les forêts laurentiennes fut fondatrice d'une identité purement indienne. Les pressions de la mosaïque canadienne qui opérèrent dans l'Ouest au mitan du XIX^e siècle, lors de la construction du Dominion

⁵⁶⁶. Ce que soutient également Olive Patricia Dickason, 1985, « From "One Nation" in the Northeast to "New Nation" in the Northwest: A look at the emergence of the métis », dans Jacqueline Peterson et Janifer S. H. Brown (édit.), *The New Peoples: Being and Becoming Métis in North America*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1985, p. 31 (**FL-011**).

NMD-999-619: Laurier Turgeon et Anne-Hélène Kerbiriou, 2002, « Métissages, de glissements en transferts de sens », dans Laurier Turgeon (édit.), Regards croisés sur le métissage, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002, p. 11.

du Canada, ne se firent pas sentir dans la zone laurentienne. Sur les rives du Saguenay, du Saint-Laurent ou du lac Saint-Jean, les enfants légitimes ou illégitimes porteurs de sang mêlé n'eurent donc pas à forcer pour se forger une identité spécifique. Le sort des descendants de Nicolas Peltier en fournit une preuve éloquente, puisque certains d'entre eux se virent même attribuer le rôle de chef de clan. La recherche d'une forme d'expression homogène, distinctive et ciblée qui peut donner naissance à une identité métisse ne trouve sa matrice qu'en contexte de rupture avec l'expérience sociétale ambiante. Elle demeure « essentiellement le produit de démarches ou de rencontres individuelles en marge, ou encore à l'intersection, des espaces communautaires » 568. Cette marge et cette intersection pouvaient à bon escient être fortement ressenties dans les territoires du Nord-Ouest où les individus métissés subissaient une double exclusion : celle des agriculteurs canadiens avec lesquels ils ne partageaient ni les valeurs ni le mode de vie, malgré une communion de langue et religion, celle des Indiens « pur-sang » qui affichaient avec fierté une incontestable et revendicatrice indianité. Mis en marge des deux mondes par leur caractère d'intersection, les Métis de l'Ouest ressentirent le besoin d'une affirmation identitaire porteuse de sens.

Sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, le métissage était depuis si longtemps une réalité souterraine qu'elle avait miné les assises même de la pure indianité. Comme il a été démontré en première partie, les groupes indiens qui occupaient l'arrière-pays de la vallée laurentienne furent décimés les uns après les autres au cours des premières décennies de contact avec les Européens. Les terres arrosées par les affluents nordiques du Saint-Laurent furent rapidement privées de la présence d'une indianité posant avec force une identité spécifique. Les chasseurs et pourvoyeurs de fourrures qui occupèrent cet espace, largement vidé à la suite des guerres iroquoises, des épidémies et de l'extinction des principales ressources fauniques, étaient issus, pour une part, d'unions interethniques et, pour une autre part, du métissage avec les traiteurs, commis des compagnies et autres Canadiens et Européens de passage dans les postes et les lieux de mission. D'aucuns chercheurs affirment même que ce métissage créa l'efficace barrière

NMD-999-620: Nicolas van Schendel, « L'identité métisse ou l'histoire oubliée de la canadianité », dans Jocelyn Létourneau (édit.), La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 104.

qui stoppa le ravage des épidémies et qui sauva le monde indien laurentien d'une complète extinction.

Déjà fortement mélangées dès la fin du XVII^e siècle, les populations indiennes du territoire de la Ferme de Tadoussac ne pouvaient que recevoir comme l'un des leurs le métissé qui cherchait refuge auprès d'elles. Ainsi, ces groupes indiens démographiquement en reconstruction accueillirent à bras ouverts ces fils naturels de commis et de coureurs des bois, qui obtinrent un statut d'Indien à part entière, du moins aussi entière que cette communauté bigarrée pouvait elle-même le leur offrir. Comme la notion du métissage n'est pas universelle, elle ne saurait davantage l'être dans le contexte hétéroclite de la grande mosaïque canadienne. Si aux États-Unis d'Amérique il suffit d'une goutte de sang noir pour faire un Noir, au Brésil il suffit d'une goutte de sang blanc pour faire un Blanc ; or dans le contexte du nouveau Dominion canadien du XIX^e siècle, il suffisait souvent, dans les Prairies, d'une goutte de sang blanc pour faire un Métis, tandis qu'au Québec cette goutte de sang blanc ne délayait pas significativement le sang indien. Le contexte historique qui prévalut sur les hautes terres du fjord du Saguenay ne fournissait pas les conditions d'émergence d'une société distincte à la convergence de deux sociétés inégales. Aussi, les seules communautés métissées structurées observables dans cette zone seraient en fait ces communautés reconnues aujourd'hui comme authentiquement indiennes mais qui ne sont, au regard de l'histoire, que des groupes fortement métissés ayant perpétué un caractère d'indianité par le mode de vie qu'ils ont choisi de privilégier. Au Saguenay – Lac-Saint-Jean est donc souvent plus Métis celui qui se croit Indien que l'individu issu d'un couple mixte d'ancêtres.

Voilà pourquoi, avant la judiciarisation de l'histoire, d'aucuns n'hésitaient pas à affirmer que « Les Montagnais actuels [...] de la mission de la Pointe-Bleue compte un bon nombre de familles métisses et ne sont pas aussi complètement Indiens, par le sang, que leurs frères de la mission de Betsiamis. Quelques-unes des familles fixées en été au lac Saint-Jean appartiennent à la tribu des Têtes-de-Boule et viennent de la région du Haut Saint-Maurice. On y voit aussi un certain nombre de Naskapis » Propos que n'hésitait pas à reprendre à son compte David : « On trouve, parmi cette population

NMD-999-612: Ernest Gagnon, 1892, « Les Montagnais du Lac Saint-Jean », Les Noces d'or, 21-23 août 1892, reproduit par Victor Tremblay, BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 175.11.

montagnaise, beaucoup de métis, on rencontre fréquemment des noms français tels que Bacon, Bellefleur, Hervieux, Picard, Voland, pour n'en mentionner que quelquesuns »⁵⁷⁰. Observation dont les Indiens eux-mêmes témoignèrent dès le milieu du XIX^e siècle. On soulignera à cet égard les premiers mots qu'adressèrent à James Bruce comte d'Elgin, administrateur colonial, les trois chefs indiens, montés à Montréal en 1848 : Thomas Mishtapeuskan, Joseph Kakamikush et Basile Tshenapeu. En tête de leur requête d'assistance, on lit : « Nous, les sousignés, "vrais sauvages" »⁵⁷¹. Ce qui ne laisse-t-il pas entendre qu'ils jugeaient y en avoir des *faux*? Or, pour ces trois délégués, il est généalogiquement attesté qu'ils étaient des descendants de Nicolas Peltier ; le premier par sa mère et en remontant les lignées maternelles jusqu'à François-Bonaventure Peltier, fils de Nicolas ; le deuxième par sa mère et grand-mère maternelle, descendantes de Charles Peltier, fils aîné de Nicolas⁵⁷², et le troisième également par sa mère et en remontant les lignées maternelles jusqu'à Antoine Peltier, petit-fils de Nicolas.

Quels étaient donc ces *faux Sauvages*? Ne doivent-ils pas être définis par rapport aux *vrais*? Or, les *vrais* étaient ceux dont la subsistance dépendait de la « chasse, qui est [leur] seul soutien ». Les délégués accusaient assurément ceux qui n'appartenaient pas au territoire qu'ils exploitaient : « on voit les traces de sauvages étrangers qui détruisent le peu de chasse qui reste, après l'incendie de nos bois ». Ils s'indignaient également « de voir des étrangers s'emparer de [leurs] terres, de voir les blancs couper les bois dans le milieu de [leurs] forêts, d'y mettre le feu et détruire leur chasse ». Le *vrai sauvage* était, à cette époque, celui qui vivait de ponctions modérées sur les ressources. Voilà pourquoi les délégués auprès de lord Elgin demandaient de faire « empêcher les sauvages étrangers de chasser sur [leurs] terres pour que les animaux augmentent ». Le *vrai sauvage* était donc celui qui avait assimilé le principe européen d'une gestion saine des ressources

⁵⁷⁰. ML-7725: C. H. David, 1907, «Les Montagnais du Labrador et du Lac Saint-Jean», Revue canadienne, janvier 1907, p. 91.

ML-174: Chefs montagnais, 1848, « Requête des Montagnais », reproduite dans le *Bulletin de la Société historique du Saguenay*, n° 8, 1948, p. 5. À moins d'indications contraires, les autres citations qui suivent ci-après proviennent du même document.

Joseph Kakamikush n'apparaît pas dans les banques de données en généalogie mais sa filiation a pu être reconstituée grâce au témoignage de Joseph Xavier, recueilli par Mgr Tremblay en 1951 : « C'est ici à Chicoutimi que les premiers chefs ont été choisis ; ils ont été nommés par Johnny McLeod. Il en a nommé trois : 1° Pierre Thomas, 2° **Joseph Kakammgouche** [sic], frère de mon grand-père, puis 3° Basile... je ne sais pas son autre nom. Ils ont été au gouvernement et ont obtenu du secours et des protections pour les Indiens ». On notera que seul le nom de ce parent a été retenu avec précision par le témoin. NMD-999-616 : Joseph Xavier, 1951, « Les Indiens de Falardeau... ».

cynégétiques, comme en témoignait Maleck Siméon au début du XX^e siècle : « [Ceux qui gouvernent où est le cap Blanc] pensent peut-être [que] les Indiens vont tout tuer les bêtes, ils vont tout les détruire. Ils sont pas fins s'ils pensent comme ça. Vois-tu vous-autres vous gardez des animaux qui mangent du foin, des vaches, des cochons, puis d'autres aussi. Allez-vous tout tuer ces animaux-là vous autres, allez-vous tous les détruire ? Non n'est-ce pas. C'est la même chose pour nous autres. Nous gardons les bêtes des bois parce que c'est là qu'on tire notre vie » ⁵⁷³.

Dans les forêts saguenéennes, les enfants métissés purent former un peuple symbiose, qui n'eut pas à conjuguer entre deux appartenances dans l'affirmation de son vécu et dans sa recherche identitaire, contrairement aux Métis de l'Ouest, enferrés dans leur caractère de peuple hybride, qui problématisait leur sentiment d'appartenance entre deux légitimités sociales intrinsèquement inégales en lutte contre le piège de l'assimilation forcée tendue par les autorités canadiennes. Sur le territoire de la Ferme de Tadoussac, le rapport sociopolitique des Indiens avec le gouvernement colonial n'en fut pas un de cette nature. Le métissage dont fut témoin cette région put donc se vivre comme un processus social naturellement orienté vers le pôle indien qu'aucune résistance ne vint freiner; du moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle.

573. NMD-999-621: Maleck Siméon, 1917, « Lettre d'un Indien de Pointe-Bleue du 15 avril 1917 », publiée dans *Le Colon*, édition du 26 avril 1917, en traduction libre à la BAnQ-C, SHS, bobine 697, dossier 174.5

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES MANUSCRITES:

ARCHIVES NATIONALES DE FRANCE:

- fonds des Colonies, série B (lettres envoyées) et série C11A (lettres reçues).
- fonds Delisle, MAP 6JJ/75B.

ARCHIVES DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE:

- DUBERGER, Jean-Baptiste, « Journal d'exploration de la route Bagot », greffe de l'arpenteur général, B. 19.
- LEGENDRE, Louis, « Extrait du journal de Louis Legendre, député arpenteur ... », carnets CA 01 T011 et CA 01 H023.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC À CHICOUTIMI:

- Fonds de la Société historique du Saguenay.

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DU SAGUENAY:

- Fonds « Dossiers de famille ».

Le recensement canadien de 1851: http://data2.collectionscanada.ca/1851 pdf.

SOURCES IMPRIMÉES:

- BIGGAR, Henry Percival (édit.), A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and the Sieur de Roberval, Ottawa, Publications of the Public archives of Canada, n° 14, 1930.
- BIGGAR, Henry Percival (édit.), *The Works of Samuel de Champlain*, 6 vol., Toronto, The Champlain Society, 1922-1936.
- BLANCHET, Jean. Collection de manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, Québec, s.n., 1883 [ICMH 08721].
- BOUCHARD, Russel, L'exploration du Saguenay par J.-L. Normandin en 1732 : Au cœur du Domaine du Roi. Journal original retranscrit, commenté et annoté, Québec, Septentrion, 2002.

- BOUCHARD, Russel, Quatre années de vie du poste de traite de Chicoutimi (1800-1804). Journal de Neil McLaren, Chicoutimi, Russel Bouchard, 2000.
- Buies, Arthur, Le Saguenay et le bassin du lac Saint-Jean, ouvrage historique et descriptif, Québec, L. Brousseau, 1896.
- CAMPEAU, Lucien, *Monumenta Novae Franciae*, 9 vol., Rome/Québec, Monumenta historica societatis Iesu/Presses de l'Université Laval, 1967-2003.
- CATALOGNE, Gédéon de, « Recuil [sic] de ce qui s'est passé en Canada au suyet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans Robert LE BLANT, Histoire de la Nouvelle-France, tome 1 : Les sources narratives du début du XVIII^e siècle et le Recueil de Gédéon de Catalogne, Dax, Pradeu, 1948.
- CHAMPLAIN, Samuel de, *Œuvres de Champlain*, par Charles-Honoré Laverdière, édition de Georges-Émile Giguère, Montréal, Éditions du jour, 1973.
- CHAMPLAIN, Samuel de, Les Voyages du Sieur de Champlain, Paris, Jean Berjon, 1613.
- CHAMPLAIN, Samuel de, *The Works of Samuel de Champlain*, édition de Henry Percival Biggar, 6 vol., Toronto, The Champlain Society, 1922-1936.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale*, édition de Pierre Berthiaume, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.
- CHARLEVOIX, Pierre-François-Xavier de, *Journal d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentionnnale*, Paris, Rollin et fils, 1744.
- CHEVALIER, H.-Émile, « Notice sur F. Gabriel Sagard Théodat et son œuvre », publiée en annexe à l'Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollects y ont faicts par la conversion des infidèles, depuis l'an 1615 par Gabriel Sagard Théodat, avec un dictionnaire de la langue huronne, nouvelle édition, Paris, Edwin Tross, 1866 [ICMH 47351].
- DAVIES, W. H., « Journal d'une exploration pour constater la possibilité d'ouvrir un chemin entre le Saguenay et le fleuve St. Laurent », *Appendice du XLV^e volume des Journaux de la Chambre d'assemblée de la province du Bas-Canada*, 1835-1836, appendice BB, Québec, Fréchette, 1836.
- FARIBAULT-BEAUREGARD, Marthe, La population des forts français d'Amérique (XVIII^e siècle). Répertoire des baptêmes, mariages et sépultures célébrés dans les forts et les établissements français en Amérique du Nord au XVIII^e siècle, Montréal, Bergeron, 1984.
- GILL, Charles, Notes historiques sur l'origine de la famille Gill de Saint-François-du-Lac et Saint-Thomas de Pierreville ; et histoire de ma propre famille, Montréal, Sénécal, 1887 [ICMH 03220].
- HÉBERT, Léo-Paul, « Lettres du père de La Brosse », *Saguenayensia*, vol.17, n° 3-4, 1975, p. 79-80.
- HÉBERT, Léo-Paul (édit.), *Le Quatrième registre de Tadoussac. Magnus liber*, Québec, Presses de l'université du Québec, 1982.

- HÉBERT, Léo-Paul (édit.), *Le Registre de Sillery (1638-1690)*, Chicoutimi/Sillery, Fondation de l'Université du Québec à Chicoutimi / Presses de l'Université du Québec, 1994.
- HÉBERT, Léo-Paul (édit.), *Le Troisième registre de Tadoussac. Miscellaneorum liber*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976.
- HENNEPIN, Louis, Description de la Louisiane nouvellement découverte au sud-ouest de la Nouvelle-France, par ordre du roy. Avec la Carte du Pays, les Mœurs et la Manière de vivre des Sauvages, Paris, veuve Huré, 1698.
- INSTITUT GÉNÉALOGIQUE DROUIN, Dictionnaire national des Canadiens-français (1608-1760), Montréal, Institut généalogique Drouin, 1979.
- JETTÉ, René, Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1983.
- JUCHEREAU DE LA FERTÉ, Jeanne-Françoise, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban, Jérosme Légier, 1751.
- Jugements et délibérations du Conseil souverain de la Nouvelle-France, Québec, A. Côté, 1887.
- Kane, Paul, Les Indiens de la Baie d'Hudson; promenade d'un artiste parmi les Indiens de l'Amérique du Nord depuis le Canada jusqu'à l'isle de Vancouver et l'Oregon à travers le territoire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, Paris, Amyot, 1861.
- LAROUCHE, Léonidas, *Le Second registre de Tadoussac (1670-1700)*, collection « Tekouerimat », Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1972.
- LAVERDIÈRE, Charles-Honoré, *Œuvres de Champlain*, édition de Georges-Émile Giguère, Montréal, Éditions du jour, 1973.
- LE BLANT, Robert, et René BAUDRY, *Nouveaux documents sur Champlain et son époque*, vol. 1 : *1560-1622*, Ottawa, Publication des Archives publiques du Canada, n° 15, document n° 192, 1967.
- MARIE DE L'INCARNATION, Correspondance, dans Guy-Marie OURY, Marie de l'Incarnation, ursuline (1599-1672), Solesmes, abbaye Saint-Pierre, 1971.
- NORMANDIN, Joseph Laurent, *Journal d'exploration*, édition critique de Russel BOUCHARD, *L'exploration du Saguenay par J.-L. Normandin en 1732 : Au cœur du Domaine du Roi. Journal original retranscrit, commenté et annoté*, Québec, Septentrion, 2002.
- PERROT, Nicolas, Mémoires sur les mœurs, coustumes et relligion des Sauvages de l'Amérique septentrionale, Paris, Franck, 1864 [ICMH 49784].
- RAUDOT, Antoine-Denis, *Relation par lettres de l'Amérique septentrionalle (années 1709-1710)*, édité par Camille de ROCHEMONTEIX, Paris, Letouzey et Ané, 1904.
- RICH, Edwin Ernest, (édit.), Journal of occurrences in the Athabasca Department, by George Simpson, 1820 and 1821, and report, Toronto, Champlain Society, 1938.
- Roy, Pierre-Georges (édit.), Ordonnances, commissions, etc., etc. des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France, 1639-1706, Beauceville, L'Éclaireur, 1924.

- SAGARD, Gabriel, Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs récollects y ont faicts pour la conversion des Infidèles depuis l'an 1615, avec un Dictionnaire de la langue huronne, Paris, Librairie Tross, 1866.
- SAINT-THOMAS, Mère, Les Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, Québec, s.n., 1864.
- SMET, Pierre-Jean de, Lettres choisies du révérend père Pierre-Jean de Smet de la Compagnie de Jésus, missionnaire aux États-Unis d'Amérique, 1855-1861, Paris, Repos, 1876.
- THEVET, André, *Grand insulaire*, publié dans Roger SCHLESINGER et Arthur P. STABLER, *André Thevet's North America*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1986.
- THWAITES, Reuben Gold (édit.), *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York, Pageant Book Company, 1959.
- WILCOCKE, Samuel Hull, A Narrative of Occurrences in the Indian Countries of North America, since the connexion of the Right Hon. the Earl of Selkirk with the Hudson's Bay Company, and his attempt to establish a colony on the Red River..., Londres, McMillan, 1817.
- WILCOCKE, Samuel Hull, Récit des événemens qui ont eu lieu sur le territoire des Sauvages dans l'Amérique septentrionale, depuis les liaisons du très honorable comte de Selkirk avec la Compagnie de la Baie d'Hudson..., traduit de l'original anglais imprimé à Londres en 1817, seconde édition révisée, Montréal, James Brown, 1818.

DICTIONNAIRES ET LEXIQUES:

- CLAPIN, Sylva, Dictionnaire canadien-français, Montréal, Beauchemin, 1894.
- Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], Trévoux, Étienne Ganeau, 1704.
- Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], Paris, Delaulne et al., 1721.
- Dictionnaire universel françois et latin [vulgairement appelé le Dictionnaire de Trévoux], Paris, Compagnie des libraires associés, 1752 et 1771.
- DRAPEAU, Lynn, *Dictionnaire montagnais français*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1991.
- FABVRE, Bonaventure, *Racines montagnaises compilées à Tadoussac avant 1695*, pré-transcription Lorenzo ANGERS, transcription définitive et édition Gerard Edmund McNulty, Québec, Université Laval, Centre d'études nordiques, Travaux divers, n° 29, 1970.
- FURETIÈRE, Antoine, Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes..., La Haye, s.n., 1690.
- GUINARD, Joseph E., Les noms indiens de mon pays. Leur signification. Leur histoire, Montréal, Rayonnement, [1955].

- LAURE, Pierre-Michel, *Apparat français-montagnais*, présenté et annoté par David Eaton COOTER, collection « Tekouerimat », n° 9, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1988.
- LEMOINE, Georges, Dictionnaire français-montagnais, avec un vocabulaire montagnaisanglais, une courte liste de noms géographiques et une grammaire montagnaise, Boston, W. B. Cabot et P. Cabot, 1901.
- MACKENZIE, Marguerite, et Bill JANCEWICZ (édit.), *Lexique naskapi*, Kawawachikamach, Naskapi Development Corporation, 1994.
- RICCOUS, *Le Bougainville de la jeunesse ou Nouvel abrégé des voyages dans l'Amérique*, Paris, Belin, 1828 [ICMH 50623].
- RICHELET, Pierre, Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise ..., Genève, Jean Herman Widerhold, 1679.
- RICHELET, Pierre, Dictionnaire françois contenant généralement tous les mots tant vieux que nouveaux..., Amsterdam, Jean Elsevier, 1706.
- ROUILLARD, Eugène, et Lorenzo PROTEAU, Noms géographiques de la province de Québec et du Canada. Traduction des noms empruntés aux langues amérindiennes du Canada. Boucherville, Éditions des amitiés franco-québécoises, 1999.
- ROY, Pierre-Georges, Les noms géographiques de la Province de Québec, Lévis, s.n., 1906.
- SILVY, Antoine, *Dictionnaire montagnais-français (ca 1678-1684)*, transcription Lorenzo ANGERS, David Eaton COOTER et Gerard Edmund McNulty, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1974.

ÉTUDES:

- ALBARTAN-COPPOLA, Sylviane, « La notion de métissage à travers les dictionnaires du XVIII^e siècle », dans Jean-Claude CARPANIN MARIMOUTOU et Jean-Michel RACAULT (édit.), *Métissages*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 35-50.
- ALBERT, Jean-Luc, et al. (édit.), Métissages, tome 2: Linguistique et anthropologie. Actes du Colloque international de Saint-Denis de La Réunion (2-7 avril 1990), Paris, L'Harmattan, 1992.
- ANGERS, Lorenzo, « Madeleine Teg8chik », Saguenayensia, vol. 8, n° 1, 1966, p. 10.
- BACON, René, « Louis-Denis Bacon et sa descendance chez les Montagnais », *Saguenayensia*, vol. 25, n° 3, 1983, p. 78-81.
- BÉDARD, Hélène, Les Montagnais et la réserve de Betsiamites, 1850-1900, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1988.
- BÉLANGER, René, « La famille Assini (ou Ashini) » *Saguenayensia*, vol. 4, n° 3, 1962, p. 51-55.

- BENNET, Ethel M. G., « Couillard de Lespinay, Louis », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 244-245.
- BERNÈCHE, Francine, Juan A. FERNANDEZ et Danielle GAUVREAU, « Les mariages d'Indiennes et de non-Indiens au Québec. Caractéristiques et conséquences démographiques », dans Louise NORMANDEAU et Victor PICHÉ (édit.), Les populations amérindiennes et inuit du Canada. Aperçu démographique, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1984, p. 156-172; cet article a également été reproduit dans Recherches amérindiennes au Québec, vol. 9, n° 4, 1980, p. 313-321.
- BORINS, Edward H., « Gobin, Jean », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 260-261.
- BOUCHARD, Russel, Le dernier des Montagnais, de la préhistoire au début du XVIII^e siècle. Vie et mort de la nation Ilnu, Chicoutimi-Nord, Russel Bouchard, 1995.
- BOUCHARD, Russel, *Histoire de Chicoutimi-Nord*, vol. 1 : *Le Canton Tremblay et le village de Sainte-Anne*, 1848-1954, Chicoutimi, Russel Bouchard, 1986.
- BOUCHARD, Russel, Le pays du Lac-Saint-Jean. Esquisse historique de la colonisation, seconde édition, Chicoutimi-Nord, Russel Bouchard, 1988.
- BOUCHARD, Russel, Le Saguenay des fourrures. Histoire d'un monopole, Chicoutimi-Nord, Russel Bouchard, 1989.
- BOUCHARD, Russel, et Normand Perron, *Chicoutimi : la formation de la métropole régionale*, collection « Cahiers de Saguenayensia. Histoire des municipalités », n° 4, Chicoutimi, Société historique du Saguenay, 1988.
- BRYCE, George, *The Remarkable History of the Hudson's Bay Company*, Toronto, Briggs, 1900 [ICMH 30050].
- BURLEY, David V. et al., Structural Considerations of Métis Ethnicity. An Archeological, Architectural, and Historical Study, Vermillon, University of South Dakota Press, 1998.
- CARPANIN MARIMOUTOU, Jean-Claude, et Jean-Michel RACAULT (édit.), *Métissages*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- CASTONGUAY, Daniel, « Les impératifs de la subsistance chez les Montagnais de la Traite de Tadoussac (1720-1750), *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 19, n° 1, 1989, p. 17-30.
- CASTONGUAY, Daniel, Les Montagnais et l'exploitation de la Traite de Tadoussac dans la première moitié du XVIII^e siècle, Québec, mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 1987.
- CHAREST, Paul, « Les Montagnais ou Innus », dans Gérard DUHAIME (dir.), *Atlas historique du Québec*, vol. 6 : *Le Nord : habitants et mutations*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval / Le Groupe d'études inuit et circumpolaires, 2001, p. 37-51.
- CHAUDENSON, Robert, « Mulâtres, métis, créoles », dans Jean-Luc Albert et al. (édit.), *Métissages*, tome 2 : *Linguistique et anthropologie. Actes du Colloque international de Saint-Denis de La Réunion (2-7 avril 1990)*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 23-38.

- CLAVEAU, Jean-Charles, Les pionniers de la seigneurie de Murray Bay, Québec, Éditions Fleur de Lys, 1996.
- COOTER, David E., « Métabetchouan », Saguenayensia, vol. 19, n° 6, 1977, p. 138.
- CRAIG, Susan, Qui prend mari prend pays? A Study of Women's Role in Ethnic Boundary in a Native Community in Quebec, Québec, mémoire de maîtrise en anthropologie, Université Laval, 1987.
- DAVID, C. H., « Les Montagnais du Labrador et du Lac Saint-Jean », *Revue canadienne*, tome 52, janvier 1907, p. 89-94.
- DAWSON, Nelson-Martin, Feu, fourrures, fléaux et foi foudroyèrent les Montagnais, Sillery, Septentrion, 2005.
- DAWSON, Nelson-Martin, Lendemains de Conquête au Royaume du Saguenay. Le Domaine du Roi dans la politique impériale britannique (1760-1767), Québec, Nuit Blanche éditeur, 1996.
- DICKASON, Olive Patricia, « From "One Nation" in the Northeast to "New Nation" in the Northwest: A look at the emergence of the métis », dans Jacqueline PETERSON et Janifer S. H. Brown (édit.), *The New Peoples: Being and Becoming Métis in North America*, Lincoln, University of Nebraska Press, 1985, p. 19-36.
- DIDIER, Béatrice, « Le métissage de *L'Encyclopédie* à la Révolution : de l'anthropologie à la politique », dans Jean-Claude CARPANIN MARIMOUTOU et Jean-Michel RACAULT (édit.), *Métissages*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 11-24.
- DRAGON, Antonio, *Trente robes noires au Saguenay*, [Chicoutimi], Société historique du Saguenay, n° 24, 1971.
- FORTIN, Georges, « Le modèle ethnohistorique des Kakouchaks (les Montagnais du Lac-Saint-Jean) », *Saguenayensia*, vol. 33, n° 4, 1991, p. 28-39.
- GAGNON, Gaston, Un pays neuf. Le Saguenay Lac-Saint-Jean en évolution, Alma, Éditions du royaume, 1988.
- GAUTHIER-CANO, Mona, « Nicolas Pelleter... et ses femmes », *Saguenayensia*, vol. 24, n° 1, 1982, p. 17-22.
- GENDRON, Gaétan, L'affirmation ethnique chez les Métis et Indiens sans statut du Québec: ambiguïtés et tensions, Québec, mémoire de maîtrise en sciences sociales, Université Laval, 1983.
- GIGUÈRE, Georges-Émile, « Albanel, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 47-50.
- GIRARD, Camil, et Normand PERRON, *Histoire du Saguenay Lac–Saint-Jean*, collection « Les régions du Québec », n° 9, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989.
- GIRARD, Camil, et Jean-Michel TREMBLAY, Le Saguenay Lac-Saint-Jean en 1850. Rapport spécial de Jacques Crémazie, Québec, Éditions Sagamie, 1988.

- GOSSELIN, Amédée-E., « À Chicoutimi et au Lac Saint-Jean à la fin du XVII^e siècle », *Mémoires de la Société Royale du Canada*, sect. 1, série III, vol. XI, déc. 1917 mars 1918, p. 113-135.
- GOUDREAU, Serge, Ascendance des familles montagnaises de la réserve de Betsiamites. Étude généalogique, Québec, février 1999.
- GOUDREAU, Serge, « Des Collard de souche canadienne et montagnaise », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 53, n° 3, cahier 233, automne 2002, p. 207-217.
- GOUDREAU, Serge, « Les familles Bellefleur de souche montagnaise », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 51, n° 3, cahier 225, automne 2000, p. 195-206.
- GOUDREAU, Serge, « Pierre Volant (1760-1800), commis du poste des Îlets-Jérémie, et sa descendance montagnaise », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 50, n° 4, cahier 222, hiver 1999, p. 327-338.
- GOUDREAU, Serge, « Le village huron de Lorette : une crèche pour les enfants canadiens du XVIII^e siècle », *Mémoires de la Société généalogique canadienne-française*, vol. 51, n° 1, cahier 223, printemps 2000, p. 7-12.
- GUITARD, Michelle, Des fourrures pour le Roi au poste de Métabetchouan, Lac Saint-Jean, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1984.
- GUYOT, David, Destins métis. Contribution à une sociologie du métissage, Paris, Karthala, 2002.
- HARRIS, R. Cole et al., Atlas historique du Canada, vol. 1 : Des origines à 1800, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1987.
- HAVARD, Gilles, Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715, Sillery/Paris, Septentrion/Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003.
- HEAGERTY, John Joseph, Four Centuries of Medical History in Canada, Toronto, Macmillan, 1928.
- LACHANCE, André, et Sylvie SAVOIE, « Les Amérindiens sous le Régime français », André Lachance (édit.), Les marginaux, les exclus et l'autre au Canada aux XVIII^e xVIIII^e siècle, Montréal, Fides, p. 181-200.
- LALIBERTÉ, Marcel, « Sur la piste des Takouamis. Les populations et les axes traditionnels de communication dans les régions à l'ouest du lac Saint-Jean aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Saguenayensia*, vol. 29, n° 4, 1987, p. 4-10.
- LAPLANTE, Robert, et Isabelle PERRAULT, « Les oubliés de l'Histoire », *Possibles*, vol. 1, n° 3-4, 1977, p. 35-56.
- LAPOINTE, Camille, *Un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay Lac–Saint-Jean*, Québec, ministère des Affaires culturelles, 1985.
- LAPOINTE, Camille, Le site de Chicoutimi. Un établissement commercial sur la route des fourrures du Saguenay Lac-Saint-Jean, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1985.

- LAROCQUE, Robert, « L'introduction de maladies européennes chez les Autochtones des XVII^e et XVIII^e siècles », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. XII, n° 1, 1982, p. 13-24.
- LAVALLÉ, Bernard (édit.), *Transgressions et stratégies du métissage en Amérique coloniale*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1999.
- LEBLANC, Marcel, « Expédition de l'arpenteur Joseph-Laurent Normandin dans le domaine du roi en 1732 », *Saguenayensia*, vol. 44, n° 3, 1999, p. 11-23.
- LUNN, A. J. E., « Denys de Saint-Simon, Paul », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 186.
- MASSÉ, Jean-Claude, *Malcolm Fraser*. De soldat écossais à seigneur canadien, 1733-1815, Sillery, Septentrion, 2006.
- MAURAULT, Joseph-Anselme, *Histoire des Abénaquis depuis 1605 à nos jours*, Sorel, s.n., 1866.
- MCLEOD JURY, Elsie, « Savignon », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 617.
- MCNEILL, William Hardy, Le temps de la peste. Essai sur les épidémies dans l'histoire, Paris, Hachette-Littérature, 1976.
- Moogk, Peter N., « Janson (Jeanson), dit Lapalme, Dominique », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 3, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 330-331.
- MOREAU, Jean-François, « La *Chasse-gardée* des Kakouchaks : regards anthropologiques. Essai de réflexion », *Saguenayensia*, vol. 36, n° 4, 1994, p. 43-47.
- MORNER, M., Le métissage dans l'histoire de l'Amérique latine, Paris, Fayard, 1971.
- OUIMET, Raymond, et Nicole MAUGER, Catherine de Baillon. Enquête sur une fille du roi, Québec, Septentrion, 2001.
- PARÉ, Marius, L'Église au diocèse de Chicoutimi, tome 1 : Germination et formation, 1535-1888, Chicoutimi, s.n., 1983.
- PARENT, Raynald, Les Amérindiens à l'arrivée des Blancs et les débuts de l'effritement de leur civilisation, Québec, mémoire de maîtrise en histoire, Université Laval, 1976.
- PARENT, Raynald, *Histoire des Amérindiens, du Saint-Maurice jusqu'au Labrador : de la préhistoire à 1760*, Québec, rapport de recherche, 1985.
- PARENT, Raynald, « Inventaire des nations amérindiennes au début du XVII^e siècle », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. VII, n° 3-4, 1978, p. 5-19.
- PELLETIER, Louis, La seigneurie de Mount Murray. Autour de La Malbaie, 1761-1860, Québec, Septentrion, 2008.
- PERRAULT, Isabelle, *Le métissage en Nouvelle-France*, Québec, mémoire de maîtrise en sociologie, Université de Montréal, 1980.

- PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER, *Histoire de Charlevoix*, collection « Les régions du Québec », n° 14, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 2000.
- PROVOST, Honorius, « Lefebvre, Thomas », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 397.
- RAMEAU, Edme, Une colonie féodale en Amérique (L'Acadie, 1604-1710), Paris, Didier, 1877.
- SAMANA, Evelyne C., « Étymologies des métissages », dans Bernard GRUNBERG et Monique LAKROUM (édit.), *Histoire des métissages hors d'Europe. Nouveaux mondes ? Nouveaux peuples ?*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 13-26.
- SAUL, John, Mon pays métis. Quelques vérités sur le Canada, Montréal, Boréal, 2008.
- SAVARD, Jean-Baptiste, « Métabetchouan », Saguenayensia, vol. 19, n° 4, 1977, p. 116.
- SCHENDEL, Nicolas van, « L'identité métisse ou l'histoire oubliée de la canadianité », dans Jocelyn Létourneau (édit.), *La question identitaire au Canada francophone. Récits, parcours, enjeux, hors-lieux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1994, p. 101-121.
- SCHMIDT, Nelly, *Histoire du métissage*, Paris, La Martinière, 2003.
- SIMARD, Jean-Paul, « Les Amérindiens du Saguenay avant la colonisation blanche », dans Christian POUYEZ, Yolande LAVOIE, *et al.*, *Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1983, p. 67-94.
- SIMARD, Jean-Paul, « Le meeting de M8chau 8raganich », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 6, n° 2, 1976, p. 2-16.
- SIMARD, Jean-Paul, « M8chau 8raganich et la traite de Tadoussac », *Saguenayensia*, vol. 19, n° 4, 1977, p. 104-110.
- SIMARD, Robert, «Les Esquimaux au Saguenay», *Saguenayensia*, vol. 10, n° 2, 1968, p. 45-47.
- TREMBLAY, Victor, « Le cas de Nicolas Peltier », *Saguenayensia*, vol. 7, n° 2, 1965, p. 26-33.
- TREMBLAY, Victor, *Histoire du Saguenay depuis les origines jusqu'à 1870*, nouvelle édition, collection « Publications de la Société historique du Saguenay », n° 21, Chicoutimi, Librairie régionale, 1968.
- TRUDEL, Marcel, L'esclavage au Canada français, Québec, Presses de l'Université Laval, 1960.
- TRUDEL, Marcel, La population du Canada en 1663, Montréal, Fides, 1983.
- TRUDEL, Marcel, « Letardif, Olivier», *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 696-697.
- TRUDEL, Marcel, « Thevet, André », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 483-484.

- TURGEON, Laurier, *Patrimoines métissés, Contextes coloniaux et postcoloniaux*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003.
- TURGEON, Laurier (édit.), Regards croisés sur le métissage, Québec, Presses de l'Université Laval, 2002.
- VACHON, André, « Jérémie, dit Lamontagne, Noël », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Québec, Presses de l'Université Laval, 1966, p. 398.
- VOISINE, Nive, « Robutel de La Noue, Zacharie », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Québec, Presses de l'Université Laval, 1969, p. 607.
- WRONG, George M., Un manoir canadien et ses seigneurs, 1761-1861, cent ans d'histoire, Québec, Presses de l'Université Laval, 2005.